

Essai de

Doctorate in Business Administration

Présenté par : François DESTOMBE

Soutenu le : 27 novembre 2025

**Comment assurer la lisibilité et
la pérennité d'une entreprise
spécialisée dans la réduction des
risques en toxicomanie**

-

Le couteau qui ne coupe pas

Essai supervisé par :
Pr Sandra BERTEZENE

Jury

Pr Camal GALLOUJ, professeur, Université Sorbonne Paris Nord

M. David COASNE, HdFID

M^{me} Ysabel ROUX, association Charonne

Pr Sandra BERTEZENE, professeur, Cnam

Président

Rapporteur

Rapporteuse

Superviseur

La sage conduite roule sur deux pivots, le passé et l'avenir. Celui qui a la mémoire fidèle et une grande prévoyance est hors du péril de censurer dans les autres ce qu'il a peut-être fait lui-même, ou de condamner une action dans un pareil cas, et dans toutes les circonstances où elle lui sera un jour inévitable.

La Bruyère, Caractères, des jugements, 73 (1688)

Il n'est pas deux peuples sur la surface du globe qui soient vertueux de la même manière.

DAF de Sade, Justine (1791)

Ignoti nulla cupido

Ovide, ars *amatoria* III (1)

Il faut éclairer l'ignorance qui ne connaît pas

Abbé Henri Grégoire (1794)

Dédicace

auX lecteurS, car c'est vraiment pour vous que j'écris

Le document que vous avez entre les mains est un OVNI, synthèse de seize années d'expérience et produit de trois ans de travail avec une double double cible permanente : ce n'est pas une thèse mais ça doit être académique, et « pense à TON lecteur », mais je vous sais très différents.

Donc

Prenons acte de la réalité, vous allez tous trouver ce document trop touffu, trop long, etc. et il risque fort de vous tomber des mains avant que vous ayez perçu son utilité.

Je vous propose donc des parcours de lecture adaptés, comme dans un même quotidien certains liront la chronique politique, d'autres la page des sports, voire les notices nécrologiques.

Commençons par un clin d'œil : si vous êtes ma maman ou mon beau-frère, les érudits, attaquez par **le I.2**, la construction du jugement, et taquez-moi sur Aristote et fils, ma petite approche synthétique des Classiques ;

Si vous êtes Sandra, Camal, Christian... les universitaires aguerris, plongez à la fin, au **III.1**, c'est prétentieux mais je pense enrichir l'approche de Mitchell en la combinant avec Comte Sponville et Calton ;

Si vous êtes Ysabel, Emmanuelle, Brandon... les professionnels de la RdR, **la fin** est pour vous, un plan d'actions à mener ensemble, car si mon propos paraît cinglant, c'est d'abord parce que la RdR me tient à cœur ;

Si vous êtes Kb+, Bart Wancleme, Acropolis... cet essai est votre histoire – et notre avenir ;

Si vous êtes les dignes héritiers de Mme Michu, que RdR, CSAPA, CAARUD, PUD, loi de '70 etc. ne vous disent rien, vous avez 40 ans de retard et l'introduction devrait vous être utile ;

Si vous êtes mes fils, j'essaye juste de vous rendre le monde un peu meilleur.

Bonne lecture à chacun !

Remerciements

*Sic itur ad astra*¹ A tout seigneur, je sais exactement les remerciements que je dois au Pr Sandra Bertezène de m'avoir supporté pendant ces trois années. J'ai connu cette infatigable globe trotteuse à Paris, Lyon, Montréal ou Tokyo ; je maudis cet outil si précieux mais si asséchant qu'est la visioconférence qui certes nous aura permis de traverser les océans, mais n'aura pas la qualité de chaleur, d'écoute et de pétilllement qu'ont eu nos trop rares rencontres en chair et en os. Supporter est bien le terme, car si le vieux doctorant s'est (souvent ? parfois ? rarement ?) montré rétif à la direction, il sait l'implication et le soutien dont il a bénéficié pendant ce cheminement de DBA. Le travail que vous avez entre les mains lui doit beaucoup, et elle me l'a fait beaucoup reprendre, à bon escient.

*Ad augusta per angusta*² La direction, le corps professoral et administratif a droit à tous mes remerciements, depuis l'hésitation initiale à accepter un praticien d'un domaine si problématique jusqu'au travail cent fois remis sur le métier. Nombreux sont les cours dont je suis sorti avec une migraine fracassante – mais bienvenue, car signe d'une réflexion intense. J'ai eu l'audace de jeter sur le papier quelques axes de progrès, je les espère bien accueillis car c'est avant tout une marque de respect, je tiens au Conservatoire, et à cette équipe côtoyée tout au long de ce DBA.

*Aut disce aut discede*³ à Camal, David, Nathalie et Ysabel, kaléidoscope de formations initiales, palette de carrières, camaïeu de lectures et d'avis avec pour teinte majeure l'implication et le respect, en particulier pour juger du travail d'un vieux doctorant sans indulgence mais plein de ferme délicatesse. Le velours a parfois semblé bien mince, mais le fer était requis et adapté. J'espère avoir tenu compte de vos avis et avoir abouti grâce à vous à un ensemble plus complet et plus cohérent.

*Amore, more, ore, re*⁴ un très grand merci à chacun de ceux qui ont permis cette recherche, qui m'ont fait l'amitié de m'offrir de leur temps, qui ont eu la simplicité de creuser dans leurs valeurs et de me les partager, de passer au crible de Virgile les actes, les paroles, les meurs de la RdR et d'un de ses acteurs. *Timeo Danaos*⁵ eut pu leur être attribué, « si vous avez dix minutes... si vous avez deux heures »

*Suave mari magno*⁶ Un jour à venir, le cœur au repos, les pieds bien sur terre (...) avec Dame Claude et avec Maître Pierre, entre docteurs, nous passerons le temps. Pierre nous contera les joues de porc, les embruns et la place de la Gendarmerie ; Claude nous parlera de ses deux progénitures, les enfants qui désormais la laisseront dormir, et les cohortes de jeunes officiers qu'elle aura ouverts aux nécessités et au joie du Soutien ; selon le poète, étant resté le plus fier je parlerai de moi. A moins que tout se mélange, que le sujet de l'un naisse de l'avis de l'autre et que nous démontrions à nouveau cette superbe fraternité qui est sans conteste le plus beau cadeau de notre parcours. Pour le temps et l'énergie qu'elle a consacrés à notre promo, Elodie est admise dans la fratrie, elle maîtrise nos

¹ S'élever ainsi vers les étoiles

² A l'excellence par la voie étroite

³ Étudie, ou arrête/sors

⁴ Amour, mœurs, paroles, actes

⁵ Je crains les Grecs

⁶ Douceur des tourments contemplés

sujets mieux que nous jusque dans le moindre détail d'une référence bibliographique d'élèves fort indociles.

*Si vales valeo*⁷ J'avais mené de front carrière et MBA, ce DBA devait être dense mais jouable... Des différences notables se sont fait sentir, ce n'est plus mon job, c'est ma boîte, et on n'a plus trente ans. Je dois l'accomplissement de ces trois ans à quatre Amazones, ma garde prétorienne qui a su assurer mes arrières, chacune d'elle sur un domaine différent, m'offrant du temps, la possibilité de me consacrer à cette recherche, la chance de pallier les trop pleins ou trop peu d'énergie, la richesse d'échanger sur tous les aspects de mon sujet. Alors je confirme, si vous allez bien, je vais bien.

*Hoc opus, hic labor est*⁸ Kb+ est le résultat, et quel beau résultat, mais c'est surtout le travail incessant d'Anne-Marie, Baptiste, Charlotte, Claire, Denis, Emma, Johnny, Lila, Melody, Noa, Patricia, Peggy, Raphael, Sylvie, Zakhary, venus dans une cave, une barre HLM ou chez Pasteur, quelques heures ou quelques mois, jusqu'en plein confinement ! Quelle énergie, quelle implication ! Bravo et merci à chacun !

*In principio erat verbum*⁹ (pas de majuscule, ici) « Il me parle de crack, je ne sais même pas ce que c'est », et première traduction de Sonia ; « faisons le tour des CAARUD », Sonia encore, et nous voilà sur la route ; « vous n'avez qu'à faire vos embouts en carton », Sonia toujours, etc... Pas de Kb+ sans Sonia, il était écrit et évident que vous en prendriez la Direction, merci !

*Labor omnia improbus vincit*¹⁰ Aux miens, que j'ai emmené vers les déroutantes terres inconnues de la Réduction des Risques, qui ont mis la main à la pâte, ou au couteau, au plus jeune ou au plus grand âge, qui se sont inquiétés de mes aventures dont celle dans le monde policé de la recherche, que j'ai épuisé de mes fulgurances, un grand merci, et un soulagement : j'ai fini ... et un sourire : j'ai fini cette aventure-ci !

*Nanos gigantum umeris insidentes*⁹ Aux Eco, Becker, Abbott et tant d'autres, reconnus, lisibles – qui nous ont offert un essentiel détachement face à nos travaux tout en nous incitant à les poursuivre.

⁷ Si tu vas bien je vais bien

⁸ Et voilà le travail, mais quel boulot !

⁹ Au commencement était le V/verbe

¹⁰ Un travail acharné vient à bout de tout

¹¹ Des nains sur les épaules de géants

Résumé

Cet essai de Doctorate of Business Administration interroge la place des fabricants de matériel de réduction des risques (RdR) dans un environnement traversé par des tensions éthiques. La RdR, inscrite dans le droit français depuis 2004, vise à limiter les dommages sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues. Dans ce champ, les fabricants occupent une position singulière : acteurs marchands dans un univers largement associatif et hospitalier, ils subissent une double stigmatisation, liée à la drogue et au profit. La question centrale est donc de savoir si leur activité lucrative est irrémédiablement freinée par des jugements éthiques.

L'analyse théorique mobilise la théorie des parties prenantes, la réflexion philosophique sur le jugement moral et la sociologie de la traduction. Elle montre que les perceptions sociales et médiatiques de la RdR, souvent polarisées, influencent la légitimité accordée aux fabricants.

L'étude empirique, fondée sur des entretiens semi-directifs, se centre sur l'évaluation de l'activité du fabricant selon dix vertus (altruisme, courage, tolérance, légalité, opportunisme, humilité, écologie, prophylaxie, innovation, ambiguïté). Elle révèle une cohésion globalement favorable à l'égard des fabricants, bien que limitée par des représentations dominantes et des jugements évolutifs.

Sur ces bases, des propositions d'action soulignent l'importance de travailler sur les référentiels associatifs et académiques, de développer des argumentaires différenciés et de mobiliser des leaders d'opinion. La sociologie de la traduction est présentée comme un levier pour dépasser les freins et renforcer la légitimité des fabricants.

Enfin, contribuant à la Recherche, l'étude combine les trois fondements académiques aux résultats d'enquête pour démontrer la possibilité de déployer un argumentaire pertinent pour un acteur majeur en s'appuyant sur un quidam partageant ses valeurs.

En conclusion, l'essai démontre que les jugements éthiques ne constituent pas un obstacle définitif : l'ignorance, plus que l'hostilité, en est le frein principal. En adaptant leur communication et en créant des passerelles entre mondes professionnels, les fabricants peuvent consolider leur rôle essentiel dans la politique publique de RdR.

Réduction des risques (RdR) ; Jugement éthique ; entreprises commerciales ; parties prenantes ; Sociologie de la traduction ; Innovation sociale

Abstract

This Doctorate of Business Administration dissertation examines the position of harm reduction (HR) equipment manufacturers within an environment marked by ethical tensions. Since its formal incorporation into French law in 2004, harm reduction has sought to mitigate the health and social harms associated with drug use. Within this field, manufacturers occupy a distinctive position: as market actors operating in a predominantly associative and hospital-based domain, they face a double stigma—linked both to drugs and to profit. The central question is therefore whether their profit-making activity is inevitably constrained by ethical judgments.

The theoretical framework draws on stakeholder theory, philosophical reflections on moral judgment, and the sociology of translation. It shows that social and media perceptions of harm reduction, often polarized, shape the legitimacy granted to manufacturers.

The empirical study, based on semi-structured interviews, evaluates manufacturers' activities through the lens of ten virtues (altruism, courage, tolerance, legality, opportunism, humility, ecology, prophylaxis, innovation, ambiguity). It reveals an overall favorable cohesion toward manufacturers, albeit limited by dominant representations. Judgments appear to be dynamic: discussion tends to soften initial positions without radically transforming them.

On this basis, the proposed courses of action highlight the importance of engaging with associative and academic reference frameworks, developing differentiated arguments, and mobilizing opinion leaders. The sociology of translation is presented as a lever to overcome barriers and strengthen manufacturers' legitimacy.

Finally, as a contribution to research, the study combines these three academic foundations with empirical findings to demonstrate the feasibility of deploying a persuasive argument on behalf of a key stakeholder, using the mediation of an ordinary actor who shares its values.

In conclusion, the dissertation shows that ethical judgments do not constitute a definitive obstacle: ignorance, rather than hostility, emerges as the primary barrier. By adapting their communication and building bridges across professional domains, manufacturers can consolidate their essential role in public harm reduction policy.

Ethical Judgments ; Social Perceptions ; Harm Reduction (HR) ; Stakeholder Theory ; Actor-Network Theory

Sommaire

Introduction	1
1 Noviciat	1
2 Contextes	6
3 Recherche	13
Des parties prenantes, des jugements et des évolutions possibles	16
Introduction	16
1 Théorie des parties prenantes	16
2 Construction des jugements éthiques	27
3 Sociologie de la traduction	42
Synthèse	48
Des jugements éthiques portés par les actionneurs sur les fabricants	50
Introduction	50
1 Panorama dynamique des actionneurs des fabricants	50
2 Jugements identifiés : analyse des discours	65
3 Jugements analysés : entretiens	137
Synthèse	163
Des évolutions possibles et de leur mise en œuvre	164
1 Déploiement combiné des outils	165
2 Plan d'actions à dérouler par le fabricant	175
3 Plan d'actions à dérouler avec le fabricant	187
Synthèse	192
Conclusion	194

Liste des abréviations

AERLI :	Accompagnement et éducation aux risques liés à l'injection
ANSM :	Agence nationale de sécurité du médicament
ANT :	<i>Actor-network theory</i> théorie de l'acteur-réseau
AP-HP :	Assistance Publique – Hôpitaux de Paris
ARS :	Agence régionale de santé
ASBL :	Association sans but lucratif
ATHS :	Addictions, toxicomanie, hépatites et sida
CA :	Chiffre d'affaires
CAARUD :	Centres d'accueil et d'accompagnement à la RdR pour usagers de drogues
CAC :	Commissaire aux comptes
CESE :	Conseil économique, social et environnemental
CIFRE :	Conventions industrielles de formation par la recherche
CJC :	Consultations Jeunes Consommateurs
CNRS :	Centre national de la recherche scientifique
CNRTL :	Centre national de ressources textuelles et lexicales
COSINUS :	Cohorte pour l'évaluation des facteurs structurels et individuels de l'usage de drogues
CSAPA :	Centres de soin d'accompagnement et de prévention en addictologie
CSP :	Catégorie socioprofessionnelle
DBA :	<i>Doctorate in Business Administration</i>
DGOS :	Direction générale de l'offre de soins
DGS :	Direction générale de la Santé
DRAMES :	Décès en relation avec l'abus de médicaments et de substances
DSP :	Délégation de service publique
DU :	Diplôme universitaire
ECS :	Espace de consommation supervisée
ESAT :	Établissements et services d'accompagnement par le travail
HPI :	Haut potentiel intellectuel
HRW :	<i>Harm reduction works</i>
HSH :	Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
IA :	Intelligence artificielle
IFAW :	<i>International Fund for Animal Welfare</i>
IFREMER :	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
IGA :	Inspection générale de l'administration
IGAS :	Inspection générale des affaires sociales
INA :	Institut national de l'audiovisuel

INSERM :	Institut national de la santé et de la recherche médicale
ISO :	<i>International Organization for Standardization</i>
IST :	Infections sexuellement transmissible
IVG :	Interruption volontaire de grossesse
JT :	Journaux télévisés
MDMA	3,4-méthylènedioxyméthamphétamine
MILDECA :	Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
NIMBY :	<i>Not in my backyard</i> “parfait... ailleurs”
NPS	nouveaux produits de synthèse
OFDT :	Observatoire français des drogues et des tendances addictives
OMS :	Organisation mondiale de la santé
ONDAM :	Objectif national de dépenses d'assurance maladie
PES :	Programme d'échange de seringues
PGDC :	Plus grand diviseur commun
PGHM :	Peloton de gendarmerie de haute montagne
PhD :	<i>Philosophiæ doctor</i>
PUD :	Personnes Utilisatrices de Drogues
PUDI :	Personnes Utilisatrices de Drogues par Injection
QALY :	<i>Quality adjusted life year</i> “année ajoutée de vie satisfaisante”
RdM :	Réduction des méfaits
RdR :	Réduction des risques
RdRD :	Réduction des risques et des dommages
RSE :	Responsabilité sociétale de l'entreprise
RSO :	Responsabilité sociétale des organisations
RSS	<i>Really Simple Syndication</i> (souscription super simple)
SARL :	Société à responsabilité limitée
SAS :	Société par actions simplifiée
SCEA :	Société civile d'exploitation agricole
SCMR :	Salles de consommation à moindres risques
SFSP :	Société française de santé publique
SINTES :	Système d'identification national des toxiques et des substances
SIRET :	Système d'identification du répertoire des établissements
SNSM :	Société nationale de secours en mer
TAR :	Théorie de l'acteur réseau
TPE :	Très petite entreprise
TREND :	Tendances récentes et nouvelles drogues
TSO :	Traitements de substitution aux opiacés
UX :	<i>User experience</i> , expérience utilisateur
3-MMC	3-methylmethcathinone

Liste des tableaux

Tableau 1: volume global des productions	67
Tableau 2: volume spécifique du sujet	67
Tableau 3: volumétrie comparative avec des sujets généraux.....	67
Tableau 4: volumétrie spécifique des SCMR	68
Tableau 5: évolution de fréquence d'apparition RdR	68
Tableau 6: évolution d'occurrences de SCMR	69
Tableau 7: distance entre parutions et élections	70
Tableau 8 : fréquence d'apparition "colline du crack" -2016-2025	80
Tableau 9: fréquence d'apparition "SCMR" -2016-2025 – détail dans le Tableau 6	81
Tableau 10 fréquence drogue & Alençon.....	85
Tableau 11: fréquence fentanyl & France	87
Tableau 12 : fréquence naloxone & France.....	90
Tableau 13 : top 10 auteurs sur Cairn 2016-2025	109
Tableau 14 : production d'articles 2016-2025	110
Tableau 15 : production individuelle 2016-2025	110
Tableau 16 : recommandations IGA-IGAS pour les HSA	131

Liste des figures

Figure 1 : la pipe protège la lame qui protège la pipe	5
Figure 2: évolution de la lame de Sekou au Cropeur, réduction des risques en image	5
Figure 3 : pour expliquer un concept, être concret	13
Figure 4: kit prophylactique anti-hépatite C "zéro risque"	15
Figure 5: Classes d'actionneurs - adapté de Mitchell, Agle, Wood(1997).....	23
Figure 6: Typologie d'actionneurs - traduit de Mitchell, Agle, Wood (1997).....	25
Figure 7: répartition des actionneurs dans les différents écosystèmes (exemple).....	51
Figure 8: répartition des actionneurs selon la typologie de Carroll.....	54
Figure 9 : classement selon Mitchell et al. des actionneurs identifiés.....	55
Figure 10: évolution du positionnement des actionneurs fonction du cadre législatif	56
Figure 11 : distinction des acteurs au sein d'une même entité.....	58
Figure 12: répartition rôles et positions entre actionneurs	59
Figure 13: nombre de publications comparé au calendrier électoral.....	70
Figure 14: analyse de fréquence "toxicomane" JT 2015-2024.....	94
Figure 15 : analyse de fréquence "réduction des risques" JT 2015-2024.....	94
Figure 16 : n-gram view de "Réduction des risques" 1980-2025 (2023)	106
Figure 17 : n gram view de comparaison	107
Figure 18 : fréquences de dénomination des SCMR	107
Figure 19 : fréquence de dénomination des stupéfiants	108
Figure 20 : réaction visible du voisinage 3'46"	123
Figure 21: soins à un usager 29'33"	124
Figure 22: DASRI au sol 31'43"	125
Figure 23: répartition des résultats à l'issue des entretiens.....	143
Figure 24 : Évolution des jugements en cours d'entretiens	145
Figure 25: diagramme UpSet des fréquences de combinaisons	148
Figure 26: réponses par genre.....	149
Figure 27: notation en fonction de la classe d'âge	150
Figure 28 : diagramme de Venn monocritère.....	150
Figure 29: diagramme de Venn - 2 critères	151
Figure 30: diagramme de Venn - 4 critères	152
Figure 31 : diagramme de Venn - 10 critères - (Mamakani et Ruskey, 2012)	152
Figure 32 : répartition des actionneurs par critères principaux	153
Figure 33 : répartition des actionneurs par critères secondaires.....	154
Figure 34 : saillance des actionneurs.....	166
Figure 35 : Venn - positionnement de deux actionneurs	169
Figure 36 : Mitchell : positionnement de deux actionneurs	170
Figure 37: exploitation des positionnements Mitchell vs Venn	170
Figure 38 : les usages du Cropeur®	182
Figure 39 : bosser dans la drogue c'est mal?	236

Liste des annexes

Annexe 1: bibliographies spécifiques	214
Annexe 2: Comparaison du positionnement des actionneurs selon l'écosystème	218
Annexe 3: Liste des entretiens	222
Annexe 4 : Travaux préparatoire : 1 crack comment tu tapes (2020)	223
Annexe 5 : Travaux préparatoires : 2 Bricolage (2021)	224
Annexe 6 : Travaux préparatoires : 3 Consommation de crack en France (2018)	225
Annexe 7 : volumétrie dans JT 2015-2024	227
Annexe 8 : Questionnaire (recto) : Présentation générale	231
Annexe 9 : Questionnaire (verso) : recueil des réponses	232
Annexe 10 : Répartition des jugements à l'issue des entretiens	233
Annexe 11 : diagramme Upset des réponses	235
Annexe 12 : Travaux intermédiaires : Bosser dans la drogue c'est mal (2025)	236
Annexe 13 : Présentation ATHS	237
Annexe 14 : Requêtes et sources	238
Annexe 15 : le dernier roman – Bruxelles	240

Note liminaire

La réduction des risques (RdR) est une politique d'état définie dans les lois de 2004 et de 2016. Elle consiste à accompagner les usagers de substances en particulier illicites dans leurs consommations de façon à limiter les risques induits par ces consommations : Art. L. 3411-8. Code de la Santé Publique : « La politique de réduction des risques et des dommages en direction des usagers de drogue vise à prévenir les dommages sanitaires, psychologiques et sociaux, la transmission des infections et la mortalité par surdose liés à la consommation de substances psychoactives ou classées comme stupéfiants. » et « impute la responsabilité de définir cette politique à l'État » (art. L. 3121-3)

Le décret n° 2005-347 du 14 avril 2005 précise « [La distribution de matériel de prévention] vise la prévention de la transmission interhumaine d'agents infectieux et des risques septiques : tampons alcoolisés, flacons d'eau stériles, filtres stériles, cupules stériles, seringues, matériel pour fumer ou inhaler la cocaïne, le crack ou l'héroïne, pansements : » (Décret n°2005-347 du 14 avril 2005)

Cette politique étant actée dans les codes n'est pas questionnée dans le présent document, ni la licéité de la présence et de l'intervention des organes chargés de son déploiement.

Introduction

Cet essai retrace trois années de recherche et seize d'implication dans un domaine très peu connu du grand public, la réduction des risques, ou RdR. Avant d'en venir à la présentation détaillée de notre recherche, il est nécessaire de camper le tableau, de donner un aperçu d'ensemble d'un sujet complexe dans un environnement complexe. Cet aperçu commence par la description de la première prise de contact d'un néophyte avec ce milieu passionnant mais méconnu. Il sera suivi d'éléments de contexte en présentant à grands traits les différents aspects généraux (législatif, économique...), et le terrain de la recherche. Enfin, celle-ci sera décrite, évoquant les théories qui ont été monopolisées, les méthodologies employées pour répondre à notre question de recherche :

Comment assurer la lisibilité et la pérennité d'une entreprise spécialisée dans la réduction des risques en toxicomanie ?

Mais cela commence par répondre à la question du sous-titre « pourquoi donc un couteau qui ne coupe pas »...

1 Noviciat

Toussaint 2009, en gros

58 bd Ney, Paris 18°

Là où s'arrête l'A1 et, je l'apprendrai plus tard, en vis à vis de la « colline du crack ».

Sous le périphérique, 2 x 5 voies à cet endroit, un lieu où il ne pleut jamais et où l'ombre règne plus que le soleil.

J'ai laissé la voiture après les 200km et les aléas de conduite parisienne (je n'aime pas ça, ça me rend nerveux, et je l'étais avant même de partir).

Je suis là à l'invitation d'un éducateur que j'ai eu longuement au téléphone, entretien que j'ai conclu en disant "je ne comprends rien, il faut que nous nous rencontrions". Un hasard d'internet l'avait

amené sur le site de mon entreprise et il a imaginé que nous aurions la solution à son problème de l'instant : fournir en grandes quantités et à faible coût... **un couteau qui ne coupe pas** - et le produit qui a attiré son œil est sans nul doute le plus dangereux et le plus cher de notre gamme, un scalpel importé du Japon. Je viens donc pour résoudre un problème technique complexe nouveau - ça, c'est ma zone de confort total !

En revanche, la route, à l'arrivée porte de la Chapelle, trouver où se garer entre les travaux du tram et les lieux visiblement mal fréquentés n'est pas des plus reposants, et en sortant de la voiture je me demande vraiment si je vais la retrouver en ressortant.

J'ai délaissé le costume et la cravate du DG / commercial il y a déjà quelques temps - c'est heureux, ça aurait vraiment fait tache.

L'accueil qui m'est réservé est chaleureux, sans plus. Pour être plus précis, il est très chaleureux de la part de celui qui m'a invité, et complètement atone du reste de l'assemblée. L'image se brouille, ils devaient être une grosse dizaine, de toutes obédiences au sein du médico-social, autant dire qu'à part médecin, je ne vois vraiment pas qui fait quoi - et l'histoire dira que même pour le médecin je me trompais.

16 ans après, je commence à comprendre qu'ils m'ont pris pour un OVNI ou, pire, pour un mercenaire.

La réunion se passe, on n'est pas dans le dialogue de sourds, nous ne sommes simplement pas sur la même planète. Le vendredi précédent, au téléphone, je ne comprenais rien ou presque aux attentes de mon interlocuteur - là, ça se précise un peu, je glane des informations sur le cadre dans lequel ils recherchent un outil, mais il me manque l'intégralité du référentiel. Ça parle crack, et je ne sais pas ce que c'est, et c'est truffé d'acronymes en tous genres, sigles que je n'ai jamais vus (InVS, ARS, DGS...).

Je ressens encore aujourd'hui la lourdeur pour tous les présents de ce moment, un bruit sourd qui dit de part et d'autre "qui sont ces olibrius ?" et "allons-nous encore longtemps perdre notre temps?..".

Long, lourd, stérile, incompréhensible, inutile...

Et puis l'épiphanie, la révélation, le coup de bol, LE Déclencheur, Le Évènement Fondateur, majuscules incluses : Jacques aperçoit un usager, et le hèle avec une délicatesse rugueuse « Sekou, viens un peu ici ! »

Et le 12° homme, le petit nouveau, le nouvel entrant voit dans la seconde ce qui en train de se passer, lui saisit tout de suite l'intérêt de la réunion, voit tout de suite son intérêt : celui qui a besoin de l'outil, c'est lui !

Portrait des acteurs, les figurants disparaissant totalement dans la brume de ma mémoire. Charité bien ordonnée, votre serviteur cela permettra de mesurer la distance. François, 43 ans, 1m83, 78 kg, ingénieur, EAG, MBA, IHEDN, officier de réserve, chef de groupe scout, conseil paroissial, régime alimentaire à base de café et de spéculoos et 78° jour sans cigarette. Pur produit des grandes écoles façonné pour les grandes entreprises, n'était un goût immodéré du challenge et une grande lassitude de mettre en œuvre des plans de sauvegarde de l'emploi. Spécialité du moment : couper ! du plastique, du papier, du film, de la guimauve... si c'est compliqué j'ai la solution, et j'enfile des gants anti-coupure avant d'ouvrir mon attaché-case.

Sur le côté, "l'arbitre", Jacques, l'organisateur de la réunion, fin de cinquantaine, paraît à la fois usé et vibrant. Il connaît l'ensemble du problème, le métier, le secteur, les acteurs, le but poursuivi... Le cœur sur la main, donnant sa chemise, ne comptant pas son temps, ouvert à toutes les idées pourvu qu'elles contribuent à améliorer la situation de "ses" protégés. Deux erreurs : les données de "son" problème lui paraissent tellement évidentes qu'il néglige de les expliciter, de les traduire pour moi ; et il sera emporté quelques années plus tard par l'hépatite qu'il tentait de freiner autour de lui.

De Sekou, personne ne sait grand-chose. Ne me jetez pas la pierre, je ne l'ai vu qu'une fois, et ces contacts institutionnels quotidiens n'en savent pas beaucoup plus : en CAARUD, pour le traitement statistique, on ne demande qu'un pseudo et un âge (ou une année de naissance, et régulièrement ils confondent...). Il a dû être très grand mais le seul signe qui en atteste est la taille de ses mains, probablement 11 ou 12, mais les années d'errance et d'usage l'ont tassé, racrapoté. Sa parka militaire S300 n'a pas été lavée depuis mon propre service en 1989, à l'odeur lui non plus.

En relisant l'expérience, je réalise à quel point l'élément humain est totalement étranger à nos préoccupations du moment : Jacques à un problème technique concret, j'ai probablement la solution

concrète... et Sekou a l'œil aimanté par ma boîte à jouets : rien ne sert de discourir sur la lame théorique parfaite, j'ai donc déposé sur la table deux douzaines d'échantillons, de formes, épaisseurs, utilités et tranchants différents pour dégrossir le sujet. J'ai fait un flop complet avec les professionnels - je confesse ne le réaliser que seize ans après. Mais Sekou plonge ! « Dis-nous ce qui peut t'être utile ! », Jacques n'a pas eu le temps de terminer son injonction que Sekou trie, écarte, sépare, rejette... et « emprunte » : toute peine mérite salaire, et après tout, il a été embauché comme expert ! Son choix réel s'est arrêté sur deux lames qui ont assez naturellement rejoint sa poche. Jacques et moi avons donc notre réponse, nous savons ce qui lui sera utile.

« Attends ! toi, tu utilises quoi ? »

J'ai arrêté Sekou, déjà sur le départ, sa mission accomplie. Tout aussi naturellement qu'il a empoché mes lames, il farfouille dans sa poche, et me sort tour à tour une lame de rasoir et une lame de cutter. Ma propre révélation : j'ai apporté la réponse - mais je ne connaissais pas la question. Dans son geste, j'ai vu l'état de ses doigts, sa pratique et ce qu'il a développé. J'ai été suffisamment peu précautionneux dans mes occupations pour mériter une reconnaissance COTOREP, Sekou est très loin de ça, coupuré de partout, nous avons donc isolé la source première de contamination à l'hépatite, voie sanguine, coupure - et donc la raison pour laquelle je suis venu.

Il n'a par ailleurs aucun intérêt pour sa propre sécurité, voire il n'en a aucune conscience. Cela deviendra donc notre *modus operandi* : développer des solutions qui ne demandent aucune implication consciente, volontaire de la part de l'utilisateur. Il doit voir son intérêt, il doit voir l'usage et il doit être protégé des risques, malgré lui...

Le dernier point vaut à Sekou toute mon admiration renouvelée depuis ces années pour sa maîtrise technologique : il a réussi à plier l'extrémité d'une lame sécable ! Pour un mécano, cela se rapproche du chat de Schrodinger, le commentaire instinctif, immédiat, que j'ai reçu en montrant sa lame en atelier est unanime : « ce n'est pas possible ! » ... alors que St Thomas avait l'outil en main ! Leur admiration rejoint la mienne quand ils réalisent que cet outil « parfait » a été réalisé avec un briquet, une pierre, des doigts nus, des dents... Le diable étant dans les détails, parfois savoureux : l'un d'eux s'est coupé en manipulant la lame bidouillée... *quod erat demonstrandum*.

De révélation en révélation, j'ai échappé de peu à l'accident sur la route du retour en visualisant la solution : protéger le tranchant dans la pipe, protéger la pipe avec le couteau. La pipe est l'outil essentiel dans l'usage du crack, elle sera donc traitée avec soin ; si le manche contribue à la sécurité, la lame trouve un fourreau naturel, et « naturellement » utilisé.



Figure 1 : la pipe protège la lame qui protège la pipe

La révélation technique date de ce moment ; l'implication profonde viscérale interviendra quelques semaines plus tard pendant les premières maraudes pour valider les prototypes. Sur les hauteurs de Stalingrad, j'ai croisé une jeune fille que sur l'instant j'ai pris pour ma fille aînée ! Et l'effarement du moment a été renforcé par la sécheresse du commentaire de l'éducateur qui me guidait : « celle-là, laisse tomber, elle est déjà séropo, HepC etc. »



Figure 2: évolution de la lame de Sekou au Cropeur, réduction des risques en image

Ce qui n'était jusqu'à présent qu'une passionnante construction devient sur l'instant ma participation à la résolution d'un problème sociétal.

2 Contextes

2.1 Le contexte général - philosophie d'ensemble

Pour bien prendre en compte la complexité d'ensemble, et même si ce document est principalement basé sur l'usage d'un produit spécifique, le crack, il faut garder en mémoire que l'addiction n'a pas forcément de produit (jeu, argent, sexe...) et qu'à titre d'exemple, la France a une attitude que l'on pourrait qualifier d'ambivalente par rapport à l'alcool (49k morts par an (ministère du *Travail, de la Santé ...*, 2025), taxes hors TVA 3.2 Md€ (DGFIP, 2025), exportations 16Md€ (DSECE, 2025).

Dans tous les pays, l'approche des addictions comporte une part répressive et une part sanitaire. Le répressif condamne le trafic, avec des variations colossales puisque par endroit la simple détention relève du trafic, mais qu'à d'autres, des narco états se développent (« Captagon », 2022).

Le sanitaire comporte deux volets, la prévention (« ne touche pas à ça ! ») et le soin, généralement centré sur l'abstinence. L'épidémie de sida a amené la création d'un volet intermédiaire centré sur les dangers corollaires de l'addiction : la réduction des risques (RdR). A titre d'exemple, l'usage d'héroïne ne transmet pas le sida, mais l'utilisation de matériels non stériles et leur partage entre usagers en sont une cause directe. La RdR proposera donc de distribuer des matériels adaptés et de diffuser les bonnes pratiques qui permettent l'usage sans encourir ce risque de transmission.

Malgré l'ancienneté de sa mise en œuvre, son intégration dans le cadre législatif (*Décret dit Barzach n°87-328, 1987; Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 ; Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016*) et les analyses sanitaires et économiques qui démontrent son bien-fondé, ce volet reste controversé même parmi les professionnels directement impliqués, les détracteurs liant la distribution de matériel à l'incitation à l'usage. Il peut aussi engendrer un inconfort éthique chez les acteurs (fournir une seringue, est-ce apporter une solution ou se nourrir du problème).

Il incite dans tous les cas à sortir d'une réflexion manichéenne, opposant « la drogue c'est mal » à « j'ai bien le droit, non !? ». Il la remplace par une approche complexe multifactorielle, philosophe et pragmatique, économique et humaine.

2.2 Le contexte législatif

La loi de '70 (*Loi n°70-1320 du 31 décembre 1970*) est la part répressive du socle législatif en France. Elle est le fruit d'un arbitrage à l'époque entre un projet du ministère de l'Intérieur et un second du ministère de la Santé, et rédigée en réaction aux évolutions de la société après mai '68. Elle rend illicite la détention, la cession (vente, échange ou don), le trafic, mais aussi l'usage et l'incitation à l'usage. En s'attachant à sa lettre, la simple évocation de substances peut relever de l'incitation, a fortiori si l'on mentionne leurs qualités démontrées scientifiquement par ailleurs.

Les crises sanitaires du sida et de l'hépatite C ont depuis amené à reprendre les aspects médico-sociaux par trop négligés, l'État se contraignant à organiser les moyens de juguler les méfaits liés à l'usage, créant les CAARUD et CSAPA et les faisant financer par les ARS (voir textes cités plus haut).

Loin d'être un point purement sémantique, dans les textes de loi, les éléments répressifs visent bien les auteurs des infractions, mais ceux du soin ne sont devenus « à destination » de l'usager qu'en 2019. Cela se révèle problématique lorsque les usagers sont seuls à maîtriser tous les aspects de la situation, ou qu'il serait essentiel de revoir quelques idées simplistes en menant des campagnes d'essais.

La situation est similaire en Belgique où s'applique la loi de 1921 (*Loi du 24 février 1921*). On retrouve cependant trois différences fondamentales: les structures en charge de la RdR dépendent du ministère de l'Intérieur, qui devient responsable de la répression et du soin; l'organisation administrative du Royaume semble compliquer les circuits de financement; les deux principales communautés ont des approches politiques diamétralement opposées, la Wallonie déployant des solutions similaires qui vont jusqu'à la création de salles de consommation à Liège puis récemment à Bruxelles, et la Flandre considérant qu'il n'y a pas de toxicomanes sur son territoire, donc pas de problème à traiter.

2.3 Le contexte humain

Anecdote n°1 : En juin 2021, intervenant pendant la conférence internationale sur les salles de consommation à moindres risques, une adjointe de Martine Aubry, maire de Lille, affirma fièrement que cette dernière était très favorable à ces dispositifs et que « sa salle de shoot » serait ouverte dans les trois mois, puisque tout était prêt. En octobre suivant, à 4 jours de l'inauguration, le ministère de

l'Intérieur décréta zone prioritaire le quartier où était implantée la salle, et tuait dans l'œuf le projet sur le point d'éclore.

Anecdote n°2 : Dans son rapport d'activité 2014 (Oppelia, 2015), l'association Oppelia annonçait 322 personnels sur 14 sites, celui de 2021 (Oppelia, 2022) en décompte désormais 720 sur 43 établissements, la frise d'évolution annonçant 3 créations et le reste provenant de fusions. Dans les deux cas, le financement provient à 90-95% des ARS - sans qu'aucun montant ne soit mentionné. Semblable à celles des autres structures (Sauvegarde du Nord etc.), cette croissance dans le milieu associatif des « métiers de l'humain en tension » est digne des meilleurs *business games* de MBA.

Anecdote n°3 : « Une pipe à crack en plastique est une insulte pour les usagers », Isis (nom d'emprunt), en ouverture de visio-conférence expliquant les derniers développements de matériel de RdR.

Anecdote n°4 : La société Terpan a été déboutée de sa demande en contrefaçon, son brevet annulé et elle a été condamnée aux dépens dans la procédure qu'elle avait intentée à ses propres clients, lesquels continuent à lui commander ces mêmes pièces tout en faisant produire les leurs. Cocasse ou cynique, l'argumentaire des défenseurs s'appuie en particulier sur le fait qu'une pipe à crack « est contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs » au moment où eux-mêmes déposaient leur propre brevet pour le même produit... (Cour de cassation, 2023)

Ces quelques anecdotes peignent bien le portrait d'un secteur aux contours mal définis, oscillant entre la mission de service public et le nid d'opportunités financières, commerciales etc. dont les acteurs se révèlent rapidement véhéments et dogmatiques, dont les tenants sont très impliqués mais peinent à élargir leur base, à expliciter sans passion l'objectif et l'intérêt de leurs actions à une population peu intéressée (les conférences de vulgarisation font un vrai flop), ou d'autres acteurs potentiels (universitaires ou industriels) repliés derrière « c'est légal, ça ?.. »

2.4 Le contexte sanitaire prophylactique technique et proprioceptif

La RdR est apparue en réponse à l'épidémie de sida à la fin des années '80. Elle représente une véritable révolution intellectuelle, morale puis légale, mais techniquement sans innovation ni difficulté : en simplifiant à outrance, il suffisait de montrer un geste infirmier (l'injection) en mettant à disposition un matériel existant et disponible (seringues et matériel de désinfection).

Au début des années 2000, l'analyse épidémiologique de l'hépatite C a fait apparaître une cohorte très spécifique de malades, les usagers de crack, avec des prévalences allant jusque 70% (contre 0.46% en population générale) (Santé Publique France, 2019). Mais aux difficultés inhérentes et connues de la RdR-injection va s'ajouter la méconnaissance totale des pratiques, usages et matériels mis en œuvre. Depuis 2004, le secteur s'attache donc à connaître les besoins pour trouver les moyens d'y répondre.

Pour être efficace, le matériel distribué doit répondre à un ensemble de caractéristiques techniques élémentaires (le caillou de crack est un solide qui va se liquéfier pour ensuite évaporer et la fumée d'évaporation sera inhalée), mais aussi pratiques et proprioceptives : un usager qui a commencé à fumer avec une pipe en Pyrex et un filtre en cuivre restera attaché à cette combinaison qui minimise la perte de produit et maximise son plaisir (a minima à ses yeux...). A titre d'illustration pour une bonne compréhension de néophyte : par goût, je préfère le champagne dans une coupe, j'éprouve moins de plaisir avec une flute et le refuse simplement s'il est servi dans un gobelet en carton... Distribuer du matériel inadapté aura le même effet mais avec des conséquences dramatiques dans la transmission du virus.

Pour n'étudier que la situation métropolitaine, l'usage de crack était centré sur le nord-est parisien (Paris XVIII - St Denis) et en 2009, le nombre d'usagers était évalué entre 10 et 15.000 (Janssen *et al.*, 2020). Pour des raisons variées (disponibilité et qualité de produit, coût en baisse, effet du produit...), il s'est répandu de façon exponentielle sur l'ensemble du territoire : la barre des 250.000 usagers a sans aucun doute été franchie l'an passé, et nous recevons de partout des demandes d'usagers ou de centres d'aides (qui aurait pensé qu'Alençon ou Mée feraient concurrence à Stalingrad ou à la Colline du Crack ?)

2.5 Le contexte organisationnel économique

L'œil novice ne manquera pas de s'arrêter sur deux éléments comptables majeurs de la RdR : la gratuité des matériels et l'efficience administrative des structures.

La RdR a fait le même choix de modèle économique qu'Internet : la gratuité - mais sans les ressources publicitaires. Le matériel est distribué gracieusement, par endroit sans compter. Quelques éléments de réflexion et de pratiques opérationnelles pourraient remettre en cause ce dogme initial : même si

le prix du gramme de cocaïne a énormément baissé, il est au plus bas aux environs de 40€ et nécessité faisant loi, les usagers trouvent ces montants - mais n'ont pas encore été incités à contribuer au coût de leur équipement.

Il n'est pas rare de croiser des usagers finançant leur consommation en revendant le matériel qui leur a été offert, avec des taux de marge impressionnants (hors le don intermédiaire) : un kit acheté 3€ par un CAARUD sera revendu par celui à qui on l'a offert ... 20€.

L'adage marketing et psychologique disant que "si c'est gratuit, ça n'a pas de valeur" s'applique de plus en plus fréquemment, avec une absence totale de respect et d'intérêt pour le matériel qui leur a été donné... puisque « c'est gratos et qu'ils en auront encore ».

Il y a des risques sanitaires majeurs à remettre en cause la gratuité (retour aux matériels bidouillés etc.) mais il y aurait sans nul doute aussi un gain de maturité de tout le secteur qui oppose généralement à « la drogue c'est mal »... « l'argent c'est mal ».

« Rendre compte est une mission de combat », certes, mais il y a lieu de se poser la question du coût de la mesure, de sa pertinence, de son efficacité voire de l'efficience à laquelle elle vise. Chaque élément qui est offert est comptabilisé, synthétisé, regroupé en note etc. le tout justifiant des dépenses et affectations des budgets. Cette comptabilité de détail nuit gravement à l'efficacité puisque dans certains binômes de maraudes, le premier va au contact des usagers, distribue les matériels, rappelle les bonnes pratiques, maintient le contact avec des populations très désocialisées, et le deuxième compte, note, consigne.

2.6 Le contexte entreprise

Créée en 2009, Kb+ est une TPE spécialisée dans la conception et la distribution de matériels prophylactiques destinés aux usagers de dérivés à fumer de cocaïne, plus communément appelés « pipes à crack ». Organisée comme une entreprise adaptée (personnels handicapés, sous-traitance en ESAT etc.), elle s'attache à développer des solutions répondant aux attentes des usagers, en diminuant les coûts et l'empreinte écologique et avec une production exclusivement française.

Sur la base d'un positionnement technologique très fort et d'une grande adaptabilité aux attentes très diverses des clients, elle a connu une croissance à 2 chiffres depuis 5 ans, pour arriver en 2024 à

un CA de 1700k€. Elle développe ses activités à l'international (Belgique Suisse Canada) mais les lancements de produits y ont été stoppés par la pandémie.

Le recrutement de nouveaux clients se fait de façon quasi exclusive par cooptation, le secteur étant très frileux à toute démarche commerciale classique, mais échangeant beaucoup, en particulier par la voie de « leurs » usagers qui fréquentent plusieurs centres, donc demandent (traduire : exigent) de trouver partout leur matériel de prédilection.

Les connaissances et compétences acquises par la rencontre permanente avec les usagers et le développement de sa gamme d'outils l'ont amenée à lancer un centre de formation en voie de certification Qualiopi¹.

Son environnement concurrentiel est mal cerné puisque constitué de structures hybrides (distributeur et donneur d'ordre) ou d'origine « illogiques » (produits de moindre qualité et plus chers mais diffusés en grande quantité).

Elle est à la merci d'un changement de politique de santé (suppression de la RdR, diminution drastique des budgets afférents) ou de l'homologation d'un produit concurrent qui deviendrait l'unique référence.

2.7 Le contexte personnel

Mon propos peut sembler très favorable « au monde des drogués », très souple et accueillant pour chaque acteur, chaque pratique, il n'en est rien : assesseur au tribunal pour enfants de Lille, j'y mets en œuvre sans la plus petite hésitation le volet pénal, et les compositions de tribunal avec lesquelles je siège sont généralement surprises de la sévérité de mes propos et de mon approche - jusqu'au moment où je leur en explique les fondements.

De même, au fil des ans, j'ai vu ou entendu de choses qui m'ont gêné, irrité ou franchement révolté ; je suis partisan de la démarche de réduction des risques, je n'en suis pas un adepte sans concession, et si j'ai parfois la dent dure, c'est qu'ils méritent d'être mordus. Bien châtiés vient sans nul doute de bien aimés.

¹ Sur la base d'un référentiel élaboré par le gouvernement, la certification Qualiopi atteste de la qualité des prestations de formations délivrées par les organismes de formation, y compris les formateurs indépendants (*LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (1)*, 2018)

Au jour de rédaction de cet essai, je suis un fumeur abstinent depuis 16 ans 2 mois et 7 jours (cela ne fera sourire que ceux qui n'ont jamais essayé d'arrêter de fumer), et tant que je compte, je me sais abstinent donc vigilant contre toute rechute « juste une fois, pas grave » qui me rendrait immédiatement nécessaire un paquet par jour. Cet effort permanent me rend plus empathique avec les usagers, qui disent tous vouloir arrêter - voire le pouvoir... mais continuent. Cela m'a aussi ouvert leurs portes, humanisé à leurs yeux (« p... t'as réussi à arrêter!... ») donc forcément plus et mieux équipé pour comprendre leurs besoins.

Je suis « entré en RdR » en 2009 à la demande d'un centre d'aide qui cherchait ce « couteau qui ne coupe pas ». J'ai commencé mon noviciat, les yeux écarquillés, dans leurs locaux situés sous les voies de périphérie donc idéalement placés « entre les putes et les tox » (sic), en rencontrant Jacques, infirmier, Max, éducateur, Ysabel, chef de service et Sekou, usager, puis en travaillant avec eux.

J'ai depuis rencontré des usagers et des intervenants sur quatre continents, je m'émerveille toujours de leur extrême créativité (fabriquer une pipe dans un doseur d'alcool de bar, dans un emballage d'Actimel ou dans des tuyauteries récupérées sur une climatisation...).

Ce tour d'horizon permet de dégrossir le terrain de recherche, au risque de l'immodestie de présenter l'auteur-acteur impliqué dans une recherche intervention au sein d'une entreprise qu'il a créée et fait croître. Nous en venons maintenant à la recherche menée depuis septembre 2022, dans le cadre particulier d'un doctorate of business administration ; il s'agit de partir d'un terrain concret maîtrisé par l'aspirant chercheur, de le passer au crible de la méthode scientifique, de l'enrichir de fondements théoriques, et d'en tirer des solutions concrètes. Pour des questions de lisibilité, le terme « fabricant » désignera dans cet essai les entreprises commerciales concevant, produisant ou distribuant du matériel destiné à un usage à moindres risques de substances prohibées.

Nous nous permettrons aussi d'emprunter le classique et académique pluriel de modestie, signe tangible d'une démarche scientifique, d'une volonté du praticien de prendre de la distance par rapport à son expérience et de l'enrichir par une voie passionnante et laborieuse.



Figure 3 : pour expliquer un concept, être concret

3 Recherche

3.1 Enjeux et objectifs de la recherche

Notre expérience professionnelle dans le domaine nous dit que nous sommes en permanence confrontés à des jugements moraux réducteurs et tranchés : « la drogue c'est mal », « le capitalisme est nocif ». Ils sont assénés sans grande réflexion, issus d'un tissu de présupposés et de questions sociétales rarement posées. Ils nuisent au développement serein d'outils et de méthodes, ils freinent l'entreprise dans sa croissance et sa contribution à un but sanitaire commun, limiter la propagation de l'hépatite C. Ils font aussi peser une menace sur les différents acteurs impliqués, dont l'entreprise étudiée : Méconnues et mécomprises, la RdR dans son ensemble ou celle spécifique à une consommation peuvent être rayées des budgets d'un trait de plume.

Cela amène notre question de recherche : Comment assurer la lisibilité et la pérennité d'une entreprise spécialisée dans la réduction des risques en toxicomanie ?

Ce travail de DBA nous permet de questionner cette expérience, de prendre de la hauteur par rapport à la réussite et aux difficultés d'une petite structure, d'enrichir le vécu par des apports académiques qui offriront une méthodologie éprouvée pour rendre cette mise à distance pertinente et efficace.

Nous faisons l'hypothèse que les jugements négatifs sur la RdR, sur l'entreprise ou sur les deux ne sont pas un frein absolu. D'une part, nous pouvons imaginer qu'ils ne sont pas absolument figés et qu'ils peuvent être infléchis. D'autre part, nous pouvons penser que le maintien de jugements négatifs n'empêche pas pour autant certaines parties prenantes de contribuer à l'activité des fabricants.

Pour répondre à cette hypothèse nous avons conduit des entretiens semi-directifs avec les parties prenantes des fabricants sur la base de trois sous-questions de recherche :

- Les jugements éthiques initiaux interdisent-ils la collaboration à notre activité ?
- Les profils de réponses sont-ils corrélés de façon univoque avec les catégories de parties prenantes ? Toutes les parties prenantes d'une même catégorie émettent-elles les mêmes jugements ? Les profils de réponses différent-ils absolument d'une catégorie de parties prenantes à l'autre ?
- Le tableau de départ des jugements éthiques initiaux reste-t-il figé ? Les jugements évoluent-ils au cours des entretiens ? Les parties prenantes interrogées imaginent-elles les arguments pouvant amener cette évolution ?

Les résultats des entretiens autorisent un certain optimisme à l'égard de notre question de recherche : en agissant sur quelques parties prenantes, la lisibilité et la visibilité de l'activité des fabricants sont profondément modifiables pour l'ensemble. D'une part il apparaît que le frein principal est l'ignorance, donc il est possible de travailler sur des leaders d'opinion au sein d'une même cohorte (un éducateur explique à un éducateur, un industriel à un industriel...). D'autre part, le travail sur les valeurs de chacun permet de déployer des argumentaires pertinents entre acteurs de milieux différents (la prophylaxie mise en avant par un médecin peut convaincre un industriel, la créativité vue par celui-ci séduira un éducateur etc.). Cheminons vers cette conclusion.

3.2 Plan de l'essai

Dans une première partie, nous dressons successivement un panorama dynamique des parties prenantes, une analyse du jugement éthique porté tant sur la RdR que sur l'entreprise puis une présentation de la sociologie de la traduction.

Nous mobilisons les théories des parties prenantes pour identifier les parties prenantes des fabricants et les classer selon leur incidence sur l'activité des fabricants. Nous mobilisons ensuite les écrits d'Aristote à Comte Sponville pour montrer que l'action de tous est influencée par les jugements éthiques, que ces jugements sont un construit sociétal et que les parties prenantes des fabricants n'y échappent pas. Nous mobilisons la littérature et notre expérience professionnelle pour montrer que les jugements éthiques des parties prenantes sur la RdR et sur les fabricants sont binaires et semblent inconciliables. Nous mobilisons enfin la sociologie de la traduction pour tenter de lever cette impossibilité.

Ces approches théoriques, notre expérience professionnelle et les données issues de la littérature nous ont conduit à réaliser des entretiens semi-directifs pour mieux comprendre comment les jugements des parties prenantes peuvent avoir une incidence sur l'activité des fabricants et pour utiliser cette connaissance comme levier d'action sur l'amélioration de cette activité. Dans la deuxième partie, nous présentons la méthodologie et les résultats de nos entretiens semi-directifs.

Enfin, dans la troisième partie, nous montrons comment une approche pragmatique permet de dépasser les jugements a priori inconciliables des parties prenantes et comment la sociologie de la traduction pourrait permettre d'améliorer la visibilité et la lisibilité de l'activité des fabricants de matériel de RdR en développant des argumentaires destinés aux acteurs majeurs (clients, fournisseurs...) grâce aux avis des néophytes.



Figure 4: kit prophylactique anti-hépatite C "zéro risque"

Des parties prenantes, des jugements et des évolutions possibles

Introduction

« À qui profite le crime ? »

« Qui a mis le doigt dans le pot à confitures ? »

Ces deux formulations fort peu académiques et un peu provocatrices décrivent bien ce que nous cherchons à mettre en évidence dans ce premier chapitre. Elles sont pratiquement le verbatim des réactions les plus classiques de nos interlocuteurs qui nous ont amenés à nous lancer dans cette étude. Aider un toxicomane dans sa consommation est-il un crime, générer du profit par une telle action est-il moralement admissible ? Pour répondre à ces deux questions, en réalité à ces deux objections à peine dissimulées, nous commencerons par dresser un panorama des acteurs en présence puis nous mettrons en évidence les divers degrés d'influence que ces acteurs peuvent avoir sur le fabricant. Pour cette première analyse, nous avons choisi de nous appuyer sur la théorie de parties prenantes, ou *stakeholder theory*, fortement développée et employée (Cairn : 9132 articles, Scholar : 232k articles).

1 Théorie des parties prenantes

1.1 Que sont les parties prenantes ?

L'entreprise et ses parties prenantes

Dans le capitalisme, le but premier de l'entreprise est de satisfaire ses actionnaires. Mais depuis près d'un siècle (Berle, 1932 ; Dodd, 1932 ; Barnard, 1968), des travaux académiques tendent à élargir ce point de vue, à écarter ces œillères simplistes en mettant en avant le système complexe dans lequel l'entreprise évolue et duquel elle ne peut se soustraire pour le seul souhait de son actionnariat. Elle ne peut se départir de ses employés, de ses clients, de ses fournisseurs, elle ne peut négliger les lois, taxes et impôts du lieu où elle exerce, voire ignorer son impact sur son environnement naturel. Ces

acteurs internes ou extérieurs à la personne morale qu'est l'entreprise sont regroupés sous la dénomination de parties prenantes. La théorie des parties prenantes, dans ses nombreuses variantes, vise à expliciter les relations entre l'entreprise et ses différentes parties prenantes, et en conséquence à fournir des outils de gestion de ces relations.

De l'entreprise à l'organisation : une extension conceptuelle

Développée à l'origine dans une approche managériale centrée sur les entreprises, la théorie des parties prenantes a depuis été étendue à toutes les formes d'organisations (associations, administrations...). L'évolution s'est opérée par un glissement sémantique en particulier lors de l'établissement de la norme ISO26000 : le périmètre visé initialement était l'organisation de la gouvernance de l'entreprise, le pivot central du schéma annonçant « organisation », le terme a été étendu (2010). Il faut cependant noter que l'ISO continue dans ses publications en plein texte à distinguer entreprises et organisations, sans dissocier les règles et méthodes à déployer aux unes et aux autres. Le CESE a confirmé dans son avis l'évolution constatée, tant en France qu'en Europe (Saint-Aubin, 2019). En revanche, la littérature académique continue en très large partie à s'accrocher à RSE (850k occurrences, ngram 2229PPB en 2021), RSO étant le parent pauvre (environ 20k, ngram 48PPB). Cette extension de l'entreprise vers l'organisation dépeint bien l'écosystème complexe dans lequel le fabricant évolue, assemblage d'organisations de tous types, institutions, associations... et entreprises. Ces dernières ne constituant qu'une partie réduite, une version spécifique de l'ensemble des organisations, nous resterons fidèles à l'esprit de la norme applicable en conservant RSO. Revenant à titre d'exemple sur l'avis du CESE, si la RSE est devenue dans les esprits RSO, nul n'envisage jamais une RSA : le spectre initial a été étendu de l'entreprise aux organisations, mais les administrations semblent ne pas en relever. Considérer qu'elles ne soient pas organisées relèverait du commentaire taquin mais simpliste et populiste - mais les exclure de cette démarche est-il socialement responsable ?

Origine et évolution de la théorie des parties prenantes

Dans un numéro spécial du Journal of Business Ethics (Freeman et al., 2010) compile les actes théoriques du congrès organisé par Juha Näsi, congrès annulé par le décès de son organisateur. Dans son propre article, il retrace l'historique de la théorie des parties prenantes. Il fait en particulier droit à

l'exposé de Näsi qui en plaçait l'origine dans les pays scandinaves, en particulier les travaux de Rhenman (Rhenman et Stymne, 1968) et revient sur la définition de « prenantes » dans les différentes langues (suédois, finnois, anglais), pour préciser ce qui lie et définit ces différentes parties.

Réflexions sur un mot - Stakeholder

On pourrait noter que la traduction en français, partie prenante, est plus proche de la réalité de l'entité qu'il cherche à décrire que son original anglais, *stakeholder*. Popularisé par Freeman (1984), *stakeholder* se bâtit en contrepoint de *stockholder*, l'actionnaire, pour définir toutes les entités ayant partie liée avec l'entreprise. L'actionnaire, *stockholder*, élément clé du système capitaliste est ainsi complété, entouré d'entités pouvant affecter ou être affectées par l'entreprise, les *stakeholders*. Ce jeu de mots et de sonorités gagne cependant à être ramené à sa définition réelle : le *stakeholder* désignait le gardien des mises dans un pari, le bookmaker, anglicisme ancien. Freeman en l'employant pour désigner les parieurs, les joueurs, les parties prenantes, fait donc un contresens mais la similarité entre les termes va populariser son acception. Reed (Reed et Rudman, 2023) en particulier remet en cause l'usage du mot en s'appuyant sur son étymologie complète, *stake* étant le pieu marquant la possession d'un territoire, *stakeholder* est perçu comme colonialiste, donc à éviter – sans pour autant disposer d'un équivalent aussi concis.

Réflexions sur un mot – Partie prenante

A contrario, s'il gagne en précision, le terme français perd en impact, en sonorité, voire en facilité de compréhension. Il aurait pu être remplacé par l'aussi précis « protagoniste » que le Robert définit par « personne qui joue le premier rôle dans une affaire », et le complète des synonymes participant, acteur, animateur, instigateur, leader, meneur, pionnier, promoteur, longue liste qui décrit bien la richesse des situations que nous voulons dépeindre. A l'instar des quarante ans de littérature académique, nous pourrions déjà arguer que ni « personne » ni « premier » ne sont adaptés pour ciseler une définition parfaite.

La théorie des actionneurs

Une autre possibilité se trouve chez Callon (2006), le terme « actant » qui « désigne toute entité dotée de la capacité d'agir, c'est-à-dire de produire des différences au sein d'une situation donnée, et qui exerce cette capacité ». Mais pour bien combiner la description recherchée de l'entité et l'esprit du jeu de mot américain, nous proposons que soient mis en opposition le détenteur d'une partie du

capital, l'actionnaire, et les entités ayant part hors capital à la vie de l'entreprise : l'actionneur ! il est défini par le Robert comme « organe d'un système agissant sur une machine de manière à modifier son état ou son comportement ». Les acteurs humains ainsi réifiés pourraient trouver à redire, mais le droit prend en compte la société comme personne morale – qui n'a rien d'humain mais joue ici un rôle essentiel, ou, paraphrasant St Paul « chacun pour votre part, vous êtes membres de ce corps » (1 Co 12,27).

Reprenant la définition de Freeman (1984), “groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs de l'organisation.”², on pourrait même envisager de distinguer les parties prenantes affectant la réalisation comme étant les actionneurs, et celles affectées les actionnés.

Pour la bonne compréhension de notre étude, nous nous limiterons désormais au terme « actionneur » à la place de celui de partie prenante.

Définitions clés des actionneurs selon la littérature académique

Dans les 27 définitions regroupées dans le recensement dressé par Freeman (1999), nous retenons celle de Näsi “interagit avec l'entreprise, et ainsi rend possible ses opérations” et celle, fondatrice, de Freeman (1984), “peut avoir des répercussions sur ou subir des répercussions du fait des objectifs de l'entreprise”. Dans leur introduction des actes des quatre orateurs principaux d'un congrès finlandais, Carroll et Näsi (1997a, p. 47) définissent les actionneurs comme “ayant un intérêt légitime, ou enjeu, dans ce que fait l'entreprise et comment elle atteint ses objectifs. Cet intérêt ou enjeu peut prendre la forme d'un droit légal ou moral, ou allégation, sur l'organisation. Les droits légaux sont établis par le système légal en vigueur dans un pays. En revanche, les allégations morales sont justifiées en se basant sur des principes moraux ou des philosophies comme les théories du droit, de la justice ou de l'utilitarisme”. Nous reviendrons au chapitre sur ces fondements liant dès l'origine la théorie des actionneurs et l'éthique.

Débats et critiques autour de la théorie des actionneurs

Les implications et les mises en œuvre de la théorie des actionneurs sont battues en brèche sur différents aspects, qui touchent principalement au rôle et aux marges de manœuvre de la direction.

² Les traductions des textes originaux que nous avons assurées sont présentées entre guillemets américains “se présentant comme ceci”

Rebondissant sur l'interrogation de Drucker (1988), "les intérêts des actionnaires, à court et long termes sont l'une des [responsabilités de la direction]. Mais ça n'en est qu'une.", Goodpaster (1991) synthétise le rôle de l'entreprise dans ce qu'il qualifie de "Paradoxe de l'Actionneur" : une mission principalement économique, contrainte par des obligations éthiques. Le primat fiduciaire est maintenu, mâtiné par les valeurs éthiques partagées avec les actionnaires.

Jensen (2002) pour sa part invite à développer une version éclairée de la théorie des actionneurs, rappelant en préambule que la pure maximisation des résultats pour les actionnaires est rarement atteinte, voire recherchée. En revanche, il s'inquiète d'une application trop radicale de la théorie des actionneurs qui induit des injonctions contradictoires pour la direction, d'où un risque de paralysie de l'entreprise.

Enfin, Williamson (1985) considère que la prise de risque de l'actionnaire lui donne un droit à la protection de ses intérêts. Il n'en reste pas moins que l'actionnaire dispose d'un droit tout particulier : celui de la diversification ou du retrait.

Toutes ces théories trouvent leur source au même endroit, complètent le rôle de l'actionnaire par celui de l'actionneur, invitent les directions à ne pas chercher satisfaire uniquement les attentes de leurs actionnaires mais envisager une situation plus globale. Mais aucune ne néglige le rôle prépondérant de l'actionnaire, incontournable fondement du capitalisme

L'impossible définition du mot

Le terme *stakeholder*, sous toutes ses acceptions, a fait florès tant dans la littérature académique que dans les ouvrages destinés au grand public, avec un codicille singeant l'adage attribué à Ibn Khaldoun « les Arabes se sont entendus pour ne jamais s'entendre », tous les auteurs s'accordent sur l'impossible définition de l'objet. Faute d'y parvenir, certains auteurs se sont attachés à dresser des typologies pour le définir par différences.

1.2 Quelle est l'influence des actionneurs sur les organismes ?

Les typologies des stakeholders : une approche comparative

Dans l'article cité plus haut, Carroll et Näsi (1997b) séparent ainsi entre actionneurs internes (employés, actionnaires et encadrement) et externes (clients, concurrents, gouvernement, influenceurs,

médias, environnement naturel et communauté). Cette première ségrégation explicite est complétée de pistes pour répartir entre primaire et secondaire, actif ou passif...(1997a, p. 46).

Clarkson (1995) pour sa part les répartit entre primaires, essentielles à l'entreprise, et secondaires qui peuvent subir ou faire subir mais ne jouent pas de rôle dans la survie de l'entreprise. Les premiers en particulier sont définis par leur lien contractuel formel avec l'entreprise : employés, clients, fournisseurs. Il complète les primaires par le « groupe public », les "administrations et structures qui fournissent les infrastructures et les marchés, dont les lois et règles doivent être respectées, et auxquelles des taxes et autres obligations sont dues". Il classe concurrents, gouvernement, media etc. dans la catégorie des secondaires. A noter dans cet article, la reprise d'éléments saillants de Freeman (1984), citant comme actionneur secondaire de certaines entreprises les groupes terroristes, actionneur qualifié de "répugnant mais (...) incontournable" (2010, p. 53). Notre étude portant sur le soutien aux usagers de substances prohibées, nous serons amenés à suivre cet exemple.

La contribution de Mitchell et al. : saillance : pouvoir, légitimité et urgence

Au risque de faire craindre que cet essai soit une thèse déguisée de littérature comparée, le titre de l'article de référence de Mitchell et al (1997) vaut d'y consacrer quelques lignes, voire de compléter les discussions sur la justesse des mots, de leur traduction ou de leur disparition. Le sous-titre donne la bonne clé de lecture directe : "définir qui compte et ce qui compte" définit le cadre et l'objectif des auteurs. En revanche, nous n'avons pas trouvé de travaux ou de traductions s'arrêtant sur l'ensemble du titre, et en particulier sur « *salience* ». C'est pourtant ce point de focale qui occupe en quasi-totalité l'article. Les auteurs cherchent peu à identifier les actionneurs, ils cherchent ce qui les rend remarquable, les raisons qui font qu'on les repère qu'elles attirent l'attention. Tout comme actionneur a plus de sens et traduit mieux *stakeholder*, nous serions tenté de traduire *salience* par saillance, dont l'utilisation en psychiatrie partage la même signification et l'adjectif issu signifiant « qui dépasse », ce qui est bien l'objectif de cet article. Loin d'une pédante linguistique, notre souhait est uniquement de voir maîtrisés les concepts qui sont employés, et chatouiller taquinement l'intellect de nos lecteurs.

Les auteurs, donc, cherchent ce qui dépasse et ceux qui dépassent dans l'ensemble des actionneurs identifiés. Ils en étendent en fonction de la perception des dirigeants selon trois critères : le pouvoir, la légitimité et l'urgence. Citant Pfeffer et Weber (2006), Mitchell et al s'accordent sur "Le pouvoir

peut être difficile à définir, mais il n'est pas si difficile à reconnaître : [c'est] la capacité de ceux qui possèdent le pouvoir à produire les résultats qu'ils désirent". C'est donc sans définition intrinsèque ni permanente que le critère est posé : "Un actionneur a le pouvoir, dans la mesure où il a accès ou peut avoir accès à des moyens coercitifs, utilitaires ou normatifs, pour imposer sa volonté dans la relation. Nous notons cependant que cet accès à des moyens est une variable, et non un état stable, ce qui est l'une des raisons pour lesquelles le pouvoir est transitoire : il peut être acquis aussi bien que perdu."

Pour la légitimité, Mitchell et al. s'appuient ensuite sur une définition extraite de Suchman (1995) : "une perception ou une hypothèse généralisée selon laquelle les actions d'une entité sont souhaitables, convenables ou appropriées dans un système socialement construit de normes, de valeurs, de croyances et de définitions"

Enfin, pour l'urgence, Mitchell et al. considèrent qu'elle "repose sur les deux attributs suivants : (1) la sensibilité au temps, c'est-à-dire le degré auquel le retard de la direction à traiter la réclamation ou la relation est inacceptable pour l'actionneur, et (2) la criticité, c'est-à-dire l'importance de la réclamation ou de la relation pour l'actionneur. [C'est] le degré à partir duquel les réclamations des actionneurs nécessitent une attention immédiate." Mitchell et al. insistent fortement sur la dualité de ces critères, l'argument temporel étant nécessaire mais non suffisant.

Vers une approche dynamique des stakeholders

En appui de leur définition de « dynamique », les auteurs rappellent de nombreuses fois les constats suivants :

- "Les attributs des actionneurs sont variables et non figés.
- Les attributs des actionneurs sont des constructions sociales et non une réalité objective.
- La conscience et l'implication [des actionneurs] peuvent être présentes ou non."

Ces attributs posés, les auteurs articulent leur réflexion autour d'une proposition selon laquelle "l'importance des actionneurs sera intrinsèquement liée au nombre cumulé d'attributs des actionneurs (pouvoir, légitimité et urgence) perçus par les gestionnaires." Les actionneurs possédant l'un des trois sont qualifiés de latents, ceux qui en possèdent deux sont les anticipatifs et ceux qui possèdent les trois sont les exigeants.

Mitchell et al synthétisent cette description dans le schéma ci-dessous :

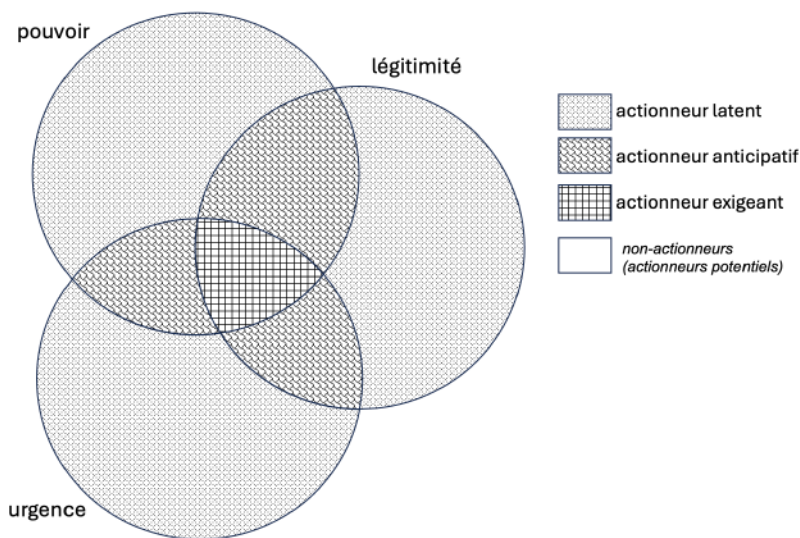


Figure 5: Classes d'actionneurs - adapté de Mitchell, Agle, Wood(1997)

Zéro attribut, l'actionneur particulier

A noter que fidèle à la théorie des ensembles, Mitchell *et al.* prennent bien en compte les entités à qui l'on n'attribue aucun des attributs comme non-actionneur, mais aussi voire surtout comme actionneur potentiel. La mention de « potentiel » n'apparaissant pas dans le schéma fourni, la littérature qui exploite ce schéma a fréquemment oublié la huitième option, que nous serons amenés à employer dans notre recherche de solution : tous domaines confondus, collaborer sans aucun risque avec des acteurs extérieurs permettra de bâtir des argumentaires valables jusqu'aux actionneurs exigeants. Dans notre domaine particulier de l'approche des addictions et de l'usage des stupéfiants, notre expérience montre de plus qu'un actionneur n'est potentiel que dans son seul esprit : l'addiction touche tout le monde loin au-delà du petit cercle d'experts reconnus ou non, validés ou auto proclamés.

A noter cependant que les attributs des actionneurs sont une lecture de l'entreprise sur ses actionneurs : il y a des raisons qui le rendent légitime, qui lui donnent le pouvoir ou qui lui donne l'urgence. Ajouter ou retirer un de ces attributs demande de consigner les raisons pour lesquelles l'actionneur en question gagne ou perd cet attribut, raisons qui pourront être utilisées pour relativiser la position d'autres actionneurs, ou contribuer à l'argumentaire permettant de les convaincre.

Les regroupements d'attributs, familles d'actionneurs

La famille des actionneurs latents, regroupe les dormants qui n'ont que le pouvoir ($P \cap (\bar{L} \cup \bar{U})$), les discrétionnaires dotés de la seule légitimité ($L \cap (\bar{P} \cup \bar{U})$) et les revendicateurs auxquels on ne reconnaît que l'urgence ($U \cap (\bar{L} \cup \bar{P})$). En avançant dans leurs descriptions, et surtout dans les moyens à mettre en œuvre pour gérer les relations avec ce type d'actionneurs, Mitchell et al. auraient pu les qualifier d'invisibles ou de négligeables, invitant fortement à ne pas les négliger. Pour illustrer, ils citent dans les dormants les anciens employés, susceptibles d'engager des poursuites ou de s'exprimer sur les ondes – aujourd'hui sur les réseaux sociaux ; les discrétionnaires sont pour beaucoup assimilés aux activités philanthropiques de l'entreprise, en particulier en citant Carroll (1991) ; quant aux revendicateurs, ils sont assimilés aux moustiques vrombissants dans l'oreille des dirigeants : irritants mais sans danger, comme le très seul manifestant solitaire.

Le groupe anticipatif marque un changement profond entre la posture supposée passive des précédents, et l'attente active, ou les attentes de ceux-ci, avec un engagement plus concret de la direction. S'y retrouvent les actionneurs dominants, dépendants et dangereux. Les dominants ($P \cap L$) $\cap \bar{U}$ sont ainsi qualifiés car leurs demandes sont légitimes et qu'ils ont le pouvoir d'agir. Les auteurs égratignent leurs nombreux confrères qui ont tendance à n'envisager que cette classe d'actionneurs. Les départements ressources humaines, ou relations publiques étaient considérés comme démontrant la prise en compte particulière d'actionneurs particuliers, les employés, les actionnaires. Dominants, mais loin d'être les seuls qu'il faille suivre.

Aux actionneurs dépendants, ou contingents pour conserver l'idée initiale, $(L \cap U) \cap \bar{P}$, il manque le pouvoir, et ils sont donc contraints de s'appuyer sur le pouvoir provenant d'autres actionneurs. Citant en particulier le cas d'une marée noire, les riverains comme les espèces marines disposaient sans nul doute de l'urgence et de la légitimité – mais sans moyen de les faire valoir sans l'appui du gouvernement et des tribunaux.

Les dangereux $(P \cap U) \cap \bar{L}$ tendent à répondre précisément à leur qualificatif : dangereux ! Mitchell et al y rangent toutes les démarches illégales, grèves violentes, kidnapping, terrorisme etc. Arguant de l'évolutivité du jugement porté sur ces actions en fonction des référentiels (le même homme sera

vu comme un partisan et un héros par les uns, comme un terroriste par les autres ; aujourd'hui l'activiste ou le lanceur d'alerte) et de la nécessité de cohérence d'ensemble de leur modèle, les auteurs s'attachent à identifier sans reconnaître ces actionneurs.

Au sommet de la pyramide, à l'intersection des trois attributs ($P \cap U \cap L$), siègent les définitifs, les actionneurs absolus disposant du pouvoir, de l'urgence et de la légitimité au premier rang desquels on trouve... les actionnaires ! Kay R. Whitmore (Kodak) ou John Fellows Akers (IBM) ont semblé l'oublier, négligeant leurs actionnaires et en ont fait les frais. Plus récemment en France, Emmanuel Faber (Danone) a été remplacé après que le nouvel actionnaire, Bluebell Capital, a considéré que « le bon équilibre entre la création de valeur pour l'actionnaire et les questions de durabilité ».

Actionnaire-actionneur, le boucle de la théorie est bouclée, tous sont bien représentés.

Les huit catégories ainsi détaillées viennent compléter le schéma initial :

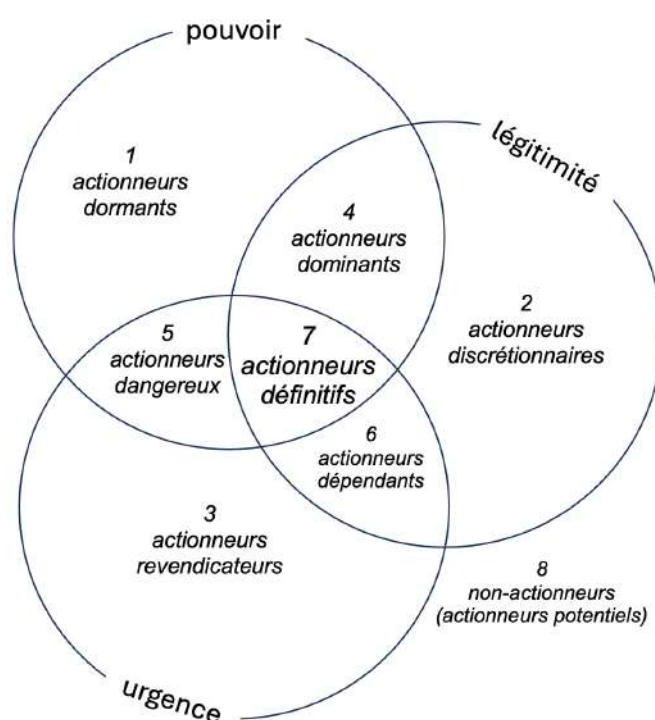


Figure 6: Typologie d'actionneurs - traduit de Mitchell, Agle, Wood (1997)

Passerelles entre familles

Les actionneurs définitifs seront rejoints par des actionneurs anticipatifs, si ces derniers gagnent l'attribut qui leur manquait : revenant sur l'exemple précédent, les riverains victimes de la marée noire

ne sont qu'actionneurs contingents, dépendants, ils ont pour eux légitimité et urgence. Mais en s'associant à l'État, ils ont acquis le pouvoir qui leur manquait et sont devenus actionneurs définitifs, incontournables. Ils ont ainsi pu faire valoir leurs droits.

Le lecteur attentif notera cependant le changement de nature de l'actionneur, ou plutôt des actionneurs considérés : le riverain dépendant seul est resté dépendant, seul la dyade (riverain + état) est un actionneur définitif.

S'opposant à Freeman, Clarkson, Donaldson etc., Mitchell et al insistent pour ne pas conserver l'analyse des actionneurs sur le seul angle de la légitimité, de la morale, de la loi, mais à en élargir au pouvoir et à l'urgence, arguant que la focalisation sur ces derniers offrira un avantage critique pour protéger les intérêts légitimes de l'organisation.

Le risque de l'actionneur, élément indispensable

Même si elle n'a pas reçu l'écho de la théorie de Mitchell *et al.*, celle de Kochan et Rubinstein (2000) qui retient trois critères pour identifier les actionneurs importants vaut d'être gardée à l'esprit :

- “Les actionneurs doivent détenir des actifs essentiels au succès de l'entreprise.
- Les actionneurs doivent mettre en jeu leurs actifs dans l'entreprise.
- Les actionneurs doivent avoir suffisamment de pouvoir d'influence [sur l'entreprise] et une confiance réciproque doit exister entre actionnaires et actionneurs pour qu'un partenariat puisse bénéficier à leurs organisations respectives.”

Le second critère en particulier revêt toute son importance, il rejoint partiellement Clarkson et répond à l'objection majeure opposée à la théorie des actionneurs : un actionneur n'a d'importance qu'à fonction du risque qu'il court lui-même.

Synthèse intermédiaire

Notre premier point a présenté les actionneurs de façon générique, et retracé la filiation de notre étude dans l'état de l'art de la recherche sur ce thème ; le second vient de mettre en évidence de façon tout à fait théorique lui aussi, l'influence voire la menace que les différents actionneurs universels présentés plus haut peuvent avoir sur les fabricants. Le chapitre suivant se concentrera sur le jugement moral porté par les premiers sur les seconds. Avant cela, il y a lieu de nous appuyer sur le

cadre académique solide exposé plus haut pour présenter la situation particulière des fabricants, jouer le rôle du DBA en nourrissant la Recherche grâce à notre expérience, et nous appuyant sur la Recherche pour prendre de la hauteur sur cette expérience. Nous allons donc chercher désormais non plus à qui profite le crime et qui a le doigt dans le pot de confiture, mais trouver les nouveaux Cicéron, auteurs d'un moderne « *cui bono* » (Cicéron, 79 av JC, trad. 1998). Nous chercherons au chapitre suivant qui porte quels jugements et d'où viennent ces jugements.



2 Construction des jugements éthiques

2.1 Qu'est-ce que le jugement éthique ?

Introduction

Dans son long inventaire des définitions de « jugement », outre les aspects purement judiciaires, le CNRTL dispose de deux éléments : « Démarche intellectuelle par laquelle on se forme une opinion et on l'émet ; résultat de cette démarche » et « avis favorable ou défavorable, opinion personnelle portant approbation ou condamnation que l'on porte, en l'exprimant ou non, sur quelqu'un, sur quelque chose ». Formulé ainsi, il laisse entendre que l'avis est le fruit d'une démarche, d'une réflexion.

Reprenant les travaux de Médevielle, « prendre le jugement moral comme objet [d'étude] c'est dire qu'il nous intriguait, qu'il échappait en partie à notre savoir et qu'il nous fallait nous mettre au travail pour en comprendre de manière renouvelée le fonctionnement, la structure et les motivations dans le contexte des débats âpres qui se déroulaient dans nos sociétés néolibérales pluralistes (...) » (2016, p. 12).

Son texte comporte très tôt un codicille effrayant pour le praticien confrontant son expérience à la démarche de recherche : « de la considérable diversité des points de vue, ne se dégagait aucun consensus sur lequel nous appuyer pour redéfinir à peu de frais le jugement moral. »

Conscient des limites de sa propre démarche, le praticien cherchera donc à éviter le théorème de l'eau chaude, étalant des connaissances dans un domaine qui n'est même pas connexe du sien.

La sérendipité a pris des galons ces dernières années ; elle ne nous a pas fait défaut, et notre recherche académique semble bien avoir commencé par sa conclusion, par les travaux de Comte-Sponville dans son *Petit traité des grandes vertus*. Nous empruntons à Meyer sa conclusion : « Sans l'œuvre de Comte-Sponville, je n'y serais pas parvenu. » (Meyer, 2011).

Des vertus

« Si la vertu peut s'enseigner, c'est plus par l'exemple que par les livres. A quoi bon, alors, un traité des vertus ? A ceci peut-être : essayer de comprendre ce que nous devrions faire, ou être, ou vivre, et mesurer par-là, au moins intellectuellement, le chemin qui nous en sépare. » (Comte-Sponville, 1995). Cette phrase synthétise notre objet de recherche, et l'œuvre qui la suit nous fournit la grille de lecture que nous recherchions pour comprendre les motivations des actionneurs, les mécanismes amenant leurs jugements péremptoirs. Partant de notre connaissance du terrain, nous avons initialement centré notre étude sur la légitimation, qui de l'œil du profane semblait cristalliser l'ensemble des difficultés auxquelles nous étions confrontés. Est-il légitime de fournir du matériel permettant l'usage de substances prohibées ? Est-il légitime d'assurer cette fourniture par le biais du secteur marchand ? Le regard académique a très rapidement battu en brèche cette approche, avec un avis lapidaire : puisqu'il existe un cadre légal pour la conception, la production, la vente et la distribution de ces matériels, notre démarche d'entreprise est intrinsèquement légitime, il n'y a pas de question à se poser, et en particulier pas de question, objet, problème ou problématique relevant d'une recherche doctorale, fermez le ban. Ce veto néglige deux aspects majeurs : le premier, qui sera plus longuement exposé dans nos conclusions, porte sur la lecture du *vulgum pecus*, le regard du quidam sur nos activités, qui, ignorant du lien ainsi posé entre légal et légitime, admet l'un mais conteste l'autre. Le second a plus de sens dans cette partie théorique fondamentale de notre recherche : en quoi cette lecture typiquement kantienne fonderait-elle notre approche ? Vingt siècles aristotéliens, basés sur la vertu, ou les vertus, ont été balayés par l'apriori de Kant sur l'universalité de la loi, support, soutien et quasi-incarnation de la morale. Comte-Sponville (1995) nous permet de remettre en cause ce lemme académique, l'existence de la loi, en l'espèce les lois santé de 2004

(politique de santé publique) ou de 2016 (modernisation de notre système de santé)³, ne rend pas moral aux yeux du plus grand nombre l'intervention des fabricants. Il en va de même du jugement porté sur la constitution des fabricants : les statuts de société, sous toutes les formes, sont régis par un ensemble conséquent de textes et de codes ; à en croire les défenseurs de légal donc légitime, il n'y aurait pas l'ombre d'un souci. L'expérience montre le contraire, et c'est en partie le déclencheur de notre étude.

Ce que cela n'est plus étant posé, il faut tenter de décrire ce que cela peut être, ici encore guidé dans notre parcours de recherche par les écrits de Comte-Sponville et les auteurs anglophones travaillant sur la *Virtue Ethics*.

L'éthique est un domaine qui échappe ou échappait aux sciences de gestion ; c'est le domaine des philosophes, psychologues ou sociologues. Nous emboîterons le pas des premiers pour en retracer les grandes étapes.

Pour la méthodologie pratique, nous nous permettons un premier emprunt à Ricoeur « "sans souci d'orthodoxie aristotélicienne ou kantienne, mais non sans une grande attention aux textes fondateurs de ces deux traditions. » (Ricoeur, 1990) et nous nous attachons à rester fidèles aux écrits originaux. Quant aux définitions, nous nous appuyons aussi sur lui : « C'est donc par convention que je réserverai le terme d'éthique pour la visée d'une vie accomplie et celui de morale pour l'articulation de cette visée dans des normes caractérisées à la fois par la prétention à l'universalité et par un effet de contrainte. » (Ricoeur, 1990)

Aristote

Incontournable pierre angulaire, *l'Éthique à Nicomaque* (Aristote, -322/2023), reprise par tous dans nombre de traductions depuis 23 siècles. Comme pour *stakeholder* au lieu d'actionneur, il y a déjà lieu de s'amuser du titre, puisqu'il semble que Nicomaque, fils d'Aristote, s'approprie les travaux paternels en se les destinant lorsqu'il en assure la première publication. En paraphrasant la maxime, y a-t-il lieu de créer un « *editore traditore* », ou la poésie d'un titre mal composé et mal compris

³ La loi de 2004 propose une définition officielle de la politique de réduction des risques (art. L. 3121-4) et impute la responsabilité de définir cette politique à l'État (art. L. 3121-3).

Ce texte annonçait la préparation en 2004 d'un plan national de lutte pour limiter l'impact sur la santé de la violence, des comportements à risque et des conduites addictives et liste 100 objectifs de santé publique : cf. les objectifs 1 et 2 (alcool), 3 et 4 (tabac) et 56 et 58 (toxicomanie).

pérennisé malgré les traductions du texte originel « Morale d'Aristote » comme l'ont tenté Thurot (1823) ou Barthélemy-Saint-Hilaire (1858) ... on en revient à Nicomaque.

Aristote y traite en dix volumes de ce qui doit selon lui guider l'homme dans toutes ses actions, à savoir le bonheur, sens ultime de la vie humaine, posant les préceptes de l'eudémonisme (bonheur) par opposition à hédonisme (plaisir). Il postule que le bonheur est l'exercice de cette activité propre à l'homme qu'est l'usage du « logos » (la raison, l'intelligence), mais sans pour autant exclure la jouissance des plaisirs sensibles. Sur cette base, il développe une théorie des vertus humaines qu'il divise entre celles relevant de la partie intellectuelle de l'âme, et celles tenant plus du caractère et des sentiments. La vertu aristotélicienne fondamentale est caractérisée par un juste milieu entre les passions et facultés opposées de l'âme. Le « maître de ceux qui savent » (Dante, 1303/1910) considère quatre vertus cardinales, qui sont celles de la justice et de la sagesse, de la tempérance et du courage. Ces dernières relèvent de la décision, forment un quasi-mode d'emploi vers le bonheur, a minima un repoussoir : négliger la tempérance amène une recherche permanente de plaisirs - donc un échec du bonheur, but ultime ; la lâcheté, oubli du courage, se paye toujours. Les premières indiquent plus un absolu à atteindre, même s'il est désormais communément admis qu'Aristote plaçait la sagesse au-dessus de tout, capacité à discerner entre le Bien et le Mal, et à déterminer les actions permettant de trouver le meilleur équilibre.

D'Aristote retenons pour notre étude quelques points essentiels à notre réflexion : la sagesse est une vertu pratique et mise en pratique, pas un travail intellectuel ; et ses travaux distinguent un bonheur absolu, divin, inaccessible, d'une philosophie politique, donc visant à organiser concrètement la vie de la cité, et dans laquelle l'homme, en action, construit son bonheur de ses mains.

S. Thomas d'Aquin

Un monde très sécularisé fait ensuite un saut de 1600 ans pour offrir à notre réflexion la somme théologique de Thomas d'Aquin (1266/2024). Le lecteur désormais habitué à nos facéties ne s'étonnera pas que nous nous étonnions qu'Aristote n'ait été devancé par le décalogue - certes, dix commandements au lieu de dix tomes, mais définissant de façon aussi claire des règles de vie. Nous y reviendrons dans notre analyse de l'approche de Kant, les différences entre Bien, Bon et Juste, mais nous pouvons nous rappeler que ces dix commandements sont une version très synthétisée des 623 initiaux, qui sont encore suivis pour mener au bonheur.

Entre -322 et 1268, on aurait aussi pu imaginer un arrêt vers 0, ou environ 30, et se pencher sur 12 versets du « sermon sur la montagne » (*Mt 5, 3-12*), sauf à ne plus réaliser que les béatitudes visent comme le Stagirite au bonheur dont elles sont synonymes. Prologue de nos constations empiriques, nous pourrions déjà constater que certains se savent destinataires du royaume de Dieu, à tout le moins se décrètent ainsi négligeant leur très relative pauvreté terrestre - et surtout oubliant que le propos de Luc (« heureux les pauvres, le royaume des cieux est à eux » (*Lc 6.20*)), a été complété par Matthieu par « pauvres de cœur » [TOB] ou ... « pauvres d'esprit » (*Mt 5.3*) [Louis Segond].

Nous faisons le choix en restant séculaire de ne suivre ni Aristote ni Thomas d'Aquin, et ne nous rattachant ni au bonheur contemplatif considéré par le premier comme le propre des dieux (-322 / 1959), ni à la fin divine ultime de l'homme du second « car Dieu, fin ultime de l'homme, l'est aussi de tous les autres êtres. (...) car le mot béatitude signifie proprement l'acquisition de la fin ultime. » (Thomas d'Aquin, 1266/2024, p. 740).

Initialement conçue comme un simple manuel pour théologiste débutant, la somme théologique (Thomas d'Aquin, 1266/2024) est devenue au fil de sa rédaction une analyse exhaustive de l'éthique, et de sa lecture catholique.

Mettons en exergue les quelques extraits de cette volumineuse somme pertinents pour notre recherche, donc la construction du jugement moral selon S. Thomas d'Aquin.

Deux éléments principaux en ressortent : « La loi naturelle est fondée sur ce premier principe : il faut faire le bien et éviter le mal. »⁴ et « L'homme agit volontairement et librement parce qu'il est maître de ses choix grâce à sa raison. »⁵. En dehors de toute référence divine ou religieuse, ces deux articles définissent tant le fondement du jugement, faire le bien - éviter le mal, en rappelant cependant que ce jugement et les actions qui en découlent sont le fait de leur seul acteur, il n'y a pas de paravent dogmatique derrière lequel se retrancher.

Ce jugement établi est jaugé à ses fruits, les actes qui en découlent : « Un acte est bon dans son ensemble si, et seulement si, tous ses éléments – objet, fin et circonstances – sont bons. »⁶. Thomas

⁴ Prima Secundae (I-II), Question 94, Article 2

⁵ Prima Pars (I), Question 83, Article 1

⁶ Prima Secundae (I-II), Question 18, Articles 2-4

d'Aquin détaille l'objet, ce qui est fait, l'intention, pourquoi on le fait, et les circonstances, les conditions qui entourent l'action. « on peut envisager une quadruple bonté de l'action humaine. D'abord une bonté générique, qui lui convient en tant qu'action, car, nous l'avons dit, elle a autant de bonté qu'elle a d'être. Deuxièmement, une bonté spécifique qui résulte de l'objet approprié. En troisième lieu, une bonté qui résulte des circonstances, qui sont comme les accidents de l'acte. En quatrième lieu, une bonté qui résulte de la fin, comme de son rapport avec la cause de la bonté. »

Nous savons ainsi comment Thomas d'Aquin donne les fondements très généraux de la construction de la moralité d'une action, donc un jugement. Il les complète de deux éléments essentiels, que nous serons amenés à reprendre dans notre étude pratique : le premier est le discernement entre bien et mal, s'appuyant sur la prudence, vertu cardinale, « La prudence est la vertu qui perfectionne la raison pratique et lui permet de discerner les moyens adaptés pour atteindre le bien. »⁷. Le second est la connaissance, fondement de la conscience, « La conscience est un jugement ou une application de la connaissance à ce qui est à faire ici et maintenant. »⁸

Le théologien débutant destinataire initial de la somme dispose ainsi d'un mode d'emploi, d'une clé de lecture très profane pour construire son jugement moral, insistant sur le fait que ce sont les actions qui font l'homme, donc elles que l'on juge, pas lui, aucune attaque *ad hominem*.

Ne négligeons pas le titre de cette œuvre, somme théologique, et ces conseils neutres voire athées sont recadrés dans l'objectif de son auteur : « La loi éternelle est la raison de Dieu qui dirige toute chose vers sa fin. »⁹

Il explique que la loi naturelle, donc le jugement moral, sont une participation de la loi éternelle dans la raison humaine. Ce passage montre que pour Thomas, le jugement moral s'inscrit dans une perspective divine. C'est là que nous quittons son aide dans notre réflexion.

Dernier emprunt à cette œuvre colossale : « Un péché est mortel s'il détourne totalement l'âme de Dieu, qui est sa fin ultime. »¹⁰. Sans lien divin ou théologique, nous reviendrons dans notre analyse des jugements portés par les actionneurs sur la lecture agnostique du troisième millénaire, et les

⁷ Secunda Secundae (II-II), Question 47, Article 6

⁸ Prima Pars (I), Question 79, Article 13

⁹ Prima Secundae (I-II), Question 93, Article 1

¹⁰ Prima Secundae (I-II), Question 71, Article 6

anathèmes exposés en introduction de cette partie, jugements vouant le fabricant aux gémonies - romaines... -, à tout le moins à un long purgatoire terrestre.

Montaigne

Suivant le cours chronologique avant d'arriver à la légitimation kantienne de la légitimité, reprenons l'injonction de S. Thomas d'Aquin de la nécessité de la connaissance comme préalable à l'établissement d'un jugement moral, et reprenons un inventaire des conseils transmis par les moralistes français.

De Montaigne, retenons du chapitre 23 du livre I « De la coutume et de ne changer aisément une loi reçue », l'influence de l'habitude et de l'éducation dans l'établissement de nos jugements, en gardant à l'esprit de nous en défier « Car c'est, en vérité, une violente et traîtresse maîtresse d'école que l'habitude. ». Et qu'une fois imprégnés d'une pensée inculquée, il devient compliqué de s'en départir « Mais le principal effet de la puissance de la tradition, c'est qu'elle nous saisit et nous enserre de telle façon que nous avons toutes les peines du monde à nous en dégager et à rentrer en nous-mêmes pour réfléchir et discuter ce qu'elle nous impose ».

Montaigne enjoint aussi son lecteur à remettre en cause un référentiel arrêté, la vérité des uns n'étant en rien universelle « Les Barbares ne sont en rien plus étonnants pour nous que nous pour eux, ils n'ont pas de raison de l'être, comme chacun l'admettrait, après s'être promené dans ces exemples venus de loin, s'il savait se pencher sur les siens propres, et les examiner avec soin. » .

Il prodigue enfin un conseil en ligne directe de la comparaison entre paille et poutre de S. Matthieu : « Si (...) chacun de ceux qui entendent une pensée juste cherchait aussitôt en quoi elle le concerne lui-même, il comprendrait que cette pensée n'est pas tant un bon mot qu'un bon coup de fouet à la bêtise ordinaire de son jugement. Mais on reçoit les avis de la vérité et ses préceptes comme s'ils étaient adressés à tous, et jamais à soi-même. ».

Faudra-t-il faire preuve de méfiance, considérant non le jugement ainsi bâti sans réflexion personnelle mais son effet immédiat : « Il résulte de tout cela que ce qui est en dehors des limites de la coutume, on croit que c'est en dehors de limites de la raison », et son corollaire du livre II « Nous condamnons tout ce qui nous semble étrange, et que nous ne comprenons pas. ».

Pour ce qui toucherait au jugement porté sur l'écriture parfois qualifiée de brouillonne de notre essai, une pirouette nous mettra sous la protection de Montaigne « coupable » du même travers en invitant le lecteur sourcilieux (ou perdu) à consulter *De la vanité*, et de nous pardonner d'écrire comme lui « à sauts et à gambades » (1588).

Enfin, le fabricant tenté de convaincre du double bien-fondé de sa mission et de sa structure devra-t-il tel un potentiel réformateur thurien, se présenter à ses actionneurs la corde au cou ?

La Bruyère

En respectant la chronologie, notre guide suivant sera Jean de La Bruyère à travers ses *Caractères* (1688). Toujours dans la même école, il s'inspire des travaux de Théophraste, lui-même élève de... Aristote. La sachant incisive au point de la provocation dans ses écrits, l'œuvre initiale sera publiée de façon anonyme, y a-t-il un exemple à retenir, voire appliquer pour nos propres travaux ?

Son auteur nous offre dès la table des matières un chemin tout tracé : Des Jugements, extrait des *Caractères et mœurs* de ce siècle, nous offre quarante pages sur leur origine, leur propagation, voire leur prolifération, et confirme la difficulté dénoncée par Montaigne de nous en départir. Premier levier de création : l'impression, « Nous jugeons rarement des choses par elles-mêmes, et presque toujours par les impressions qu'elles font sur nous. ». Deuxième moyen, ce que notre millénaire a rebaptisé d'influence « La plupart des hommes ne jugent des autres que par oui-dire ; ils se fient à la réputation, et non aux choses. » Le troisième outil vient Des Biens de fortune, teinté de cynisme : « Les hommes jugent de tout par intérêt ; et le vrai est obscur pour eux, dès qu'il leur est contraire. » Cynisme ou désabusement, Des Esprits forts enfonce le clou « Rien n'est si rare qu'un jugement juste et sincère. »

Au risque de dévoiler certains de nos constats à venir, La Bruyère complète par « Comme l'ignorance est un état paisible et qui ne coûte aucune peine, l'on s'y range en foule, et elle forme à la cour et à la ville un nombreux parti, qui l'emporte sur celui des savants. », et il met en garde le praticien sur les difficultés qui suivront : « Dire d'une chose modestement ou qu'elle est bonne ou qu'elle est mauvaise, et les raisons pourquoi elle est telle, demande du bon sens et de l'expression : c'est une affaire. Il est plus court de prononcer d'un ton décisif, et qui emporte la preuve de ce qu'on avance, ou qu'elle est exécration, ou qu'elle est miraculeuse. »

Faute d'une construction réelle du jugement, nous savons désormais que les avis lapidaires et définitifs se bâtissent sur une impression ou une rumeur, et se propagent plus rapidement et s'ancrent plus profondément qu'une analyse exhaustive, élaborée, réfléchie, en un mot savante

Cependant, La Bruyère nous aide aussi à prendre de la distance sur la difficulté à convaincre, objet premier de notre étude, en nous rappelant que la diatribe est une constante « Il y a une chose que l'on n'a point vue sous le ciel et que selon toutes les apparences on ne verra jamais : c'est une petite ville qui n'est divisée en aucuns partis ; où les familles sont unies, et où les cousins se voient avec confiance ; où un mariage n'engendre point une guerre civile ; où la querelle des rangs ne se réveille pas à tous moments par l'offrande, l'encens et le pain bénit, par les processions et par les obsèques ; d'où l'on a banni les caquets, le mensonge et la médisance ; où l'on voit parler ensemble le bailli et le président, les élus et les assesseurs ; où le doyen vit bien avec ses chanoines ; où les chanoines ne dédaignent pas les chapelains, et où ceux-ci souffrent les chantres. »

Quant à notre terrain d'étude, le regard porté sur la réduction des risques, sa sagesse vaudrait d'être rappelée dans sa forme originelle : « Si nous entendions dire des Orientaux qu'ils boivent ordinairement d'une liqueur qui leur monte à la tête, leur fait perdre la raison et les fait vomir, nous dirions : « Cela est bien barbare. » 24 (I). *Nihil novi sub sole* (Qo 1,9)

La Fontaine

Aucun écolier français n'a pu échapper à La Fontaine. L'éducation ayant une part conséquente dans la formation du jugement, voyons quels éléments celui-ci a pu offrir.

Perette apporte un premier élément, le manque de réalisme, le fantasme, ici de la fortune potentielle

11.

Restons dans les plus connues, et retrouvons La Bruyère cité précédemment, le deuxième élément constitutif est l'impression, et c'est le Chêne qui se laisse piéger dans l'impression que lui fait le Roseau ¹². Il le paye.

[note très personnelle, puisque c'est la différence entre une thèse et un essai, ce paragraphe est rédigé à l'issue d'une audience du tribunal pour enfants au cours de laquelle nous avons condamné

11 Livre Septième, Fable X, p. 486

12 Livre Premier, Fable XXII, p. 128

pour viol un mineur de 13 ans, dans une démarche « parole contre parole », elle dit / il dit, j'ai donc une réalisation très intime de la façon dont se bâtit un jugement (impressions, récits des faits, on dits, avis d'experts certifiés ou auto proclamés etc.) tout à fait en ligne avec nos maîtres classiques. J'ai remis ma démission en sortant, après vingt ans au sein de l'institution judiciaire à essayer « d'apporter un regard particulier sur la jeunesse ». Cela permet aussi de relativiser grandement l'impact réel des jugements infondés subis qui initièrent cette démarche doctorale]

Impression, perception, comparaison, arrive la Grenouille¹³, prenant une décision fatale sur un jugement hâtif.

Laissons de côté la honte et la confusion du célèbre Corbeau¹⁴, qui n'enrichissent pas notre réflexion, mais retenons face à lui l'aptitude du Renard à manipuler le jugement.

« Il était douteux, inquiet ; Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la fièvre. »¹⁵ et voilà le Lièvre éclairant le jugement le plus fréquent porté sur la drogue et ses usagers - mais nous déflorons ici une partie de nos conclusions à venir.

Continuant dans le même esprit d'annonce de nos conclusions, empruntons à Pascal une motivation probable d'usages abusifs : « Rien n'est si insupportable à l'homme que d'être dans un plein repos, sans passions, sans affaire, sans divertissement, sans application. Il sent alors son néant, son abandon, son insuffisance, sa dépendance, son impuissance, son vide. Incontinent, il sortira du fond de son âme l'ennui, la noirceur, la tristesse, le chagrin, le dépit, le désespoir. »

Sade

Certes tenu loin des écoliers évoqués plus haut, et dans un fatras lassant de répétitions grivoises, de descriptions crues au point de la biologie, portées aux nues par des lecteurs très fins lettrés, le divin Marquis avait comme but premier de lutter contre ces jugements acquis, admis sans questionnement, à cause desquels « la vertu devient trop faible, (...) et le plus sûr parti est de faire comme les autres »

13 Livre Premier, Fable III, p. 79

14 Livre Premier, Fable II, p. 78

15 Livre Second, Fable XIV, p. 170

Double mise en abîme par un jugement sur le jugement, la forme choisie faite autant pour attirer le lecteur qu'affoler les bonnes âmes a poussé les secondes à le bannir - mais le nommer sans le citer - et prive les uns et les autres de s'arrêter sur cette réflexion.

Kant

Kant affirme que la loi morale doit être universelle et fondée sur la raison pure, indépendante des circonstances individuelles ou culturelles (Kant, 1785 / 1990). Son impératif catégorique exige que nous agissions uniquement selon des maximes que nous pourrions vouloir voir devenir des lois universelles. Cependant, cette universalité suppose que tous les êtres humains partagent la même capacité rationnelle et qu'ils placent la raison au-dessus des émotions, des traditions et des contextes culturels. Or, dans la réalité, les systèmes de valeurs diffèrent grandement entre les sociétés, et la rationalité humaine est souvent influencée par des facteurs subjectifs et contextuels. En cherchant à établir une universalité purement rationnelle, Kant ignore les conditions matérielles, sociales et historiques qui façonnent les individus. Par exemple, la mise en pratique de l'impératif catégorique pourrait varier considérablement selon les ressources, les opportunités ou les inégalités auxquelles une personne est confrontée, ce qui rend difficile une application universelle de ses principes.

Dans sa théorie de la connaissance, Kant postule que les structures a priori (temps, espace, catégories) sont universelles pour tous les êtres humains. Cette idée peut être remise en question, notamment à la lumière des découvertes modernes en anthropologie ou en neurosciences, qui montrent que les modes de perception et de pensée peuvent varier entre cultures et individus. L'idée d'un cadre cognitif universel, de jugements bâtis sur une recette unique, peut n'être qu'une simplification ou une idéalisation.

Le respect de la Loi, expression universelle de la morale, n'aurait que de bons effets. « Une telle naïveté est évidemment assez stupéfiante, surtout à la lumière de l'Histoire, qui ne manque pas d'exemples d'assassins qui ont obéi aux ordres et s'être défendu en disant n'avoir fait que leur devoir. » (Comte-Sponville, 1995)

Comte-Sponville

Peut-on mesurer les apports de la sérendipité à la Recherche ? La chronologie des maîtres ci-dessus et leur exploration fine ont été précédés dans notre parcours de recherche par la rencontre avec quelques ouvrages qui se sont révélés précieux. Becker (1998) ou Eco (2018) ont tracé des lignes

directrices et de raison pour la guider, André Comte-Sponville a fortement élargi notre base philosophique ancienne et limitée. Le petit traité des grandes vertus (Comte-Sponville, 1995) propose une réflexion philosophique structurée autour de dix-huit vertus que son auteur examine de manière systématique, depuis la politesse, qui constitue pour lui la première forme de vertu socialisée, jusqu'à l'amour, qu'il érige comme horizon ultime de l'éthique. L'originalité de l'ouvrage tient au fait qu'il articule une perspective philosophique classique, nourrie des traditions grecque, chrétienne et moderne, avec une visée profondément pratique, tournée vers la vie quotidienne et la manière dont chacun peut orienter ses comportements. La pensée de Comte-Sponville ne se réduit pas à une morale prescriptive : elle se situe plutôt dans une lignée humaniste et matérialiste qui refuse toute transcendance, en cherchant à comprendre comment les individus peuvent construire une existence bonne en l'absence de toute référence religieuse. En ce sens, le traité se prête particulièrement bien à l'analyse des mécanismes de construction du jugement éthique, dans la mesure où il met en lumière les tensions constantes entre normes sociales, aspirations individuelles et valeurs universalisables. L'étude de vertus comme la fidélité, la justice ou le courage permet de montrer que l'éthique n'est pas un ensemble de règles extérieures à l'individu, mais un processus de maturation intérieure où se conjuguent dispositions affectives, apprentissages culturels et choix rationnels, ce qui est bien le cœur de notre recherche. En outre, Comte-Sponville insiste sur le caractère hiérarchisé et dynamique des vertus, suggérant que le jugement éthique s'élabore par degrés, du plus formel au plus substantiel, du respect des convenances à l'expérience de l'amour comme accomplissement du rapport à autrui. Ce mouvement progressif illustre la manière dont les individus passent d'une éthique de l'obéissance à une éthique de l'autonomie, processus que l'on peut rapprocher des théories contemporaines du développement moral (Piaget, 1965 ; Kohlberg, 1981). Ainsi, l'utilisation du Petit traité des grandes vertus dans l'analyse de la construction du jugement éthique permet-elle d'articuler les dimensions philosophique et psychologique de la moralité, en montrant que l'éthique n'est ni donnée a priori ni arbitraire, mais qu'elle se construit dans l'interaction entre tradition, raison et expérience vécue. L'ouvrage de Comte-Sponville, en proposant un parcours clair et accessible à travers les grandes vertus, constitue donc une ressource précieuse pour penser la genèse du jugement moral et la manière dont celui-ci s'actualise dans les choix concrets des individus et des collectifs, et est ainsi devenue pierre angulaire de notre analyse des composantes éthiques auxquelles le fabricant est confronté.

Conclusion

Ceci conclura notre revue de littérature sur la construction du jugement éthique. Pourquoi un saut de deux siècles, pourquoi négliger tous les auteurs depuis lors ? Parce que tout cela n'est qu'apparence, jugement du lecteur... Il sera déjà bon de resituer notre démarche dans le champ des sciences de gestion, et non d'une thèse de philosophie, de psychologie ou de sociologie, et de fournir d'un praticien à d'autres praticiens un *vade-mecum* nécessaire et suffisant, non une version exhaustive. Pour ceux-là, les ajouts de Mill (1993) complètent les notions d'eudémonisme, sans le révolutionner ; les travaux des collaborateurs de Piaget (1965) complètent et illustrent chez les enfants, mais ne s'éloignent pas des fondamentaux exposés plus haut ; Kohlberg (1981) lui aussi enrichit et dissèque les situations, utile mais rien de dramatiquement novateur ; les conférences de Durkheim (1902 / 2012) il y a un siècle vont ajouter des nuances et moderniser, mais c'est toujours le même socle. Le dernier auteur de cette cohorte nous vient du champ improbable des neurosciences, Damasio (2007) les met au service de notre réflexion, en démontrant l'importance des sentiments dans la construction de notre jugement ; Des millénaires de réflexions théoriques confirmés par la technologie la plus avancée, *quod erat demonstrandum*.

Au praticien s'aventurant dans la Recherche et s'attachant à nourrir les réflexions en étant fidèles aux écrits fondamentaux, La Bruyère offre un sauf-conduit, une juste mesure pour ses efforts : « Je n'estime pas que l'homme soit capable de former dans son esprit un projet plus vain et plus chimérique, que de prétendre, en écrivant de quelque art ou de quelque science que ce soit, échapper à toute sorte de critique, et enlever les suffrages de tous ses lecteurs. » (1688)

2.2 Éthique et entreprise

Le jugement moral constitue un élément fondamental de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), influençant à la fois la perception sociale des organisations, leurs décisions stratégiques et leur légitimité économique. La RSE ne se limite pas à une simple conformité réglementaire ou à une stratégie de communication ; elle est un reflet des attentes éthiques de la société et des arbitrages moraux opérés par les entreprises.

Les entreprises ne sont plus uniquement évaluées sur leurs performances économiques, mais également sur leur impact sociétal, social et environnemental. Cette évolution s'explique par la montée

en puissance d'une éthique collective qui juge les actions des entreprises à l'aune des valeurs sociétales dominantes. Un engagement perçu comme opportuniste ou hypocrite – à travers les appellations françaises de *greenwashing*¹⁶ ou de *social-washing*, par exemple – peut entraîner une perte de confiance des actionneurs et une détérioration de la réputation de l'entreprise.

Le jugement moral intervient aussi directement dans les décisions économiques et stratégiques. Un dilemme typique de la RSE consiste à arbitrer entre des gains financiers immédiats et des pratiques plus éthiques mais coûteuses. Par exemple, une entreprise peut être amenée à choisir entre un fournisseur bon marché aux pratiques douteuses et un fournisseur plus éthique mais plus onéreux. Ces choix relèvent d'une forme de rationalité élargie qui intègre des considérations morales et non plus seulement financières. Chaque médaille ayant son revers, des jugements cinglants ont amené Nike à se prémunir contre le travail des enfants. Il est depuis avéré que ces derniers ont été contraints par leur économie locale à produire des briques, ou en combinant nos propos précédents, des jugements occidentaux posés depuis des pays « avancés » sur des situations relevant de l'économie du Sud global ont confondu la brindille et la forêt qu'elle cachait. Les mêmes imprécateurs soutiendront la main sur le cœur la dernière campagne IFAW, en renouvelant leur abonnement Prime et les livraisons à J+1.

Par ailleurs, les attentes sociétales évoluent et redéfinissent les normes morales applicables aux entreprises. Des pratiques autrefois acceptées – comme la production intensive au détriment des conditions de travail – sont aujourd'hui condamnées. Cette transformation est bien documentée dans les travaux de Donaldson et Dunfee (1999), qui montrent comment les normes morales universelles, qu'ils qualifient « d'hypernormes », influencent les décisions économiques. L'entreprise doit donc s'adapter à ces changements sous peine de subir des sanctions réputationnelles, donc économiques. À l'inverse, celles qui intègrent les principes éthiques dans leur stratégie bénéficient d'un avantage concurrentiel à long terme.

Le jugement moral intervient aussi dans la relation entre l'entreprise et ses salariés. De nombreuses études ont montré que les employés sont de plus en plus sensibles aux valeurs éthiques de leur en-

¹⁶ Le greenwashing (éco-blanchiment) est une méthode de marketing consistant à communiquer auprès du public en utilisant l'argument écologique, [pour] se donner une image éco-responsable, assez éloignée de la réalité... www.novethic.fr/

entreprise et que cela influe sur leur motivation et leur fidélité. Une politique RSE perçue comme sincère permet ainsi de renforcer l'adhésion des employés et d'attirer des talents en quête de sens dans leur travail.

Ainsi, le jugement moral joue un rôle structurant dans la RSE, influençant à la fois la perception des entreprises, leurs choix stratégiques et leur acceptabilité sociale. Il s'exprime à travers l'évolution des normes éthiques et la pression des actionneurs, en particulier les attentes croissantes des consommateurs et des employés. Dès lors, la RSE ne peut être considérée comme un simple outil de gestion ; elle représente une forme d'adaptation aux exigences morales contemporaines et conditionne la légitimité des entreprises.



3 Sociologie de la traduction

3.1 Présentation

Le 11 octobre 2024, l'Ifremer a annoncé 64.000 tonnes de coquilles Saint-Jacques disponibles en baie de Saint-Brieuc « traduisant une stabilité de la population de coquilles Saint-Jacques à un niveau élevé » (2024). Cela représente effectivement une hausse substantielle par rapport aux années '70, au cours desquelles un plancher de 10.000 tonnes annuelles avait été atteint, et faisait redouter une extinction complète sur la zone. A l'origine de cette évolution ? Un exercice de « domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs » relaté par Michel Callon dans l'article fondateur de la sociologie de la traduction, article initialement conçu en anglais (1986). Au lecteur irrité de nos facéties et s'inquiétant de l'apparition de la gastronomie bretonne au milieu d'un travail sur les addictions, ou qui s'inquiéterait de la récupération hasardeuse de travaux universitaires empruntés sans délicatesse, voire se demanderait quels trop rapides copier-coller peuvent ajouter une telle incise dans nos travaux, nous redonnons un aperçu de notre film méthodologique.

Nous avons employé initialement les théories permettant d'identifier et de jauger les acteurs en présence et leur rôle, en particulier sur la base des travaux de Mitchell présentant la théorie des actionneurs.

Nous nous sommes ensuite appuyés sur les auteurs classiques complétés par quelques contemporains pour établir une grille de lecture et de compréhension des jugements portés sur le fabricant, sa structure, son marché. Il importe désormais d'exposer les outils employés pour parachever cette analyse et surtout tenter d'identifier des leviers nous permettant de rendre plus visible et plus lisible l'activité de fabricant.

L'apparition de la Saint Jacques n'est en aucune façon une facétie : la sociologie de la traduction, renommée théorie de l'acteur-réseau, *actor-network theory* ou ANT, a eu une renommée beaucoup plus conséquente dans les pays anglo-saxons.

Callon tentait de lever trois difficultés de la sociologie des sciences, de résoudre le problème lié à l'effet d'abyme d'une recherche regardant la recherche – donc susceptible des mêmes travers : le « révisionnisme sociologique », qui conduit les sociologues à gommer toute relation entre les chercheurs ; la « récurrence infinie » sur fondements théoriques, les controverses sociologiques sur les

controverses scientifiques ; et la définition fluctuante des acteurs. Tout bougeant depuis l'objet de la recherche scientifique, les chercheurs, leurs attentes, le chercheur – en sociologie cette fois, faut-il craindre le chaos ? La sociologie de la traduction se veut une réponse possible. Sa recherche s'impose trois principes, l'agnosticisme, la symétrie et la libre association : L'agnosticisme, en s'interdisant la censure des propos, en ne masquant plus leur auteur, garantit l'impartialité ; la symétrie demande de traiter avec les mêmes termes les recherches techniques (sur la Nature) et sociologiques (sur la Société) ; la libre association étend ce concept en mettant sur le même pied les faits de Nature et les faits de Société, tablant sur « un inventaire discuté en permanence pas les acteurs ».

En appui de son approche, Callon retrace la « constitution progressive d'un savoir « scientifique » sur les coquilles Saint-Jacques », à la suite d'un congrès de 1972. Deux des acteurs principaux, deux actionneurs sont mentionnés dans le titre « la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc ». Facétie d'auteur ? Callon et ses co-auteurs fréquents, Latour etc. sont trop fins lettrés pour ne pas avoir noté que formulé ainsi l'appropriation porte bien sur les deux espèces...

Dans sa définition originelle, la sociologie de la traduction comporte cinq étapes, ou plutôt un préambule (la contextualisation), trois étapes (problématisation, intéressement, enrôlement) et un constat : la mobilisation.

Préambule : la contextualisation

Le préambule correspond peu ou prou à notre longue introduction ; longue pour les spécialistes, sans nul doute trop brève pour les néophytes, mais l'on ne saurait expliquer les tenants philosophiques, moraux, sociétaux et leurs mises en œuvre dans des contextes différents, des cultures et des époques dissemblables. Il faut tenter de recenser les éléments de contexte qui peuvent influencer sur le changement attendu, moteurs ou freins. Il s'agit ensuite de segmenter entre ce qui est considéré comme l'intérieur ou l'extérieur du projet, en simplifiant, de dessiner un ovale frontière qui servira de délimiteur entre accessible et inaccessible, d'où notre premier schéma p. 51. En Recherche comme dans tout projet, il y a déjà là matière à double humilité : savoir raison garder en ne considérant par la totalité des intrants comme accessible, en ne cherchant pas l'exhaustivité, la perfection du modèle – et celui de l'erreur initiale de jugement, en réalisant ex post qu'on a investi dans des données qui se révèlent secondaires, et que l'on a négligé des éléments capitaux, ou surtout qui se sont révélés

comme tels. La contextualisation fait aussi appel à la force de caractère, à la constance, car une fois tracée la frontière ne doit pas être touchée. Changer le contexte, c'est intrinsèquement changer le projet, et les petites déviations, les petits accords négligeables, les petits compromis induisent sans effort... une traduction erronée, de fait un échec du projet.

La problématisation

La problématisation part de cette frontière et en fait la synthèse, en écrit, en quelque sorte, la devise, la maxime. De l'extérieur, cela peut passer pour l'étape marketing du projet : les actionneurs initiaux écrivent le slogan autour duquel tous pourront se rassembler, dans lequel tous se reconnaissent. Callon définit à raison cette étape de point de passage obligé : « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement / Et les mots pour le dire arrivent aisément » (Boileau, 1669/1840), et de la même manière que nous avons débattu du sens et de la traduction de *stakeholder*, chaque mot comptera pour parvenir à un réel PGDC, un plus grand diviseur réellement commun. A titre d'illustration, dans les développements du fabricant étudié, « la création d'une pipe à crack », ne sera partagé que par les usagers et les professionnels de première ligne ; « le développement d'un kit prophylactique anti-hépatite C », si parfois il questionne les premiers cités, replace le rôle du fabricant dans son cadre légal, sociétal et moral. S'en tenir à ces huit mots relève d'une hypocrisie flagrante, confondant commun et fourre-tout. La problématisation spécifique au fabricant est donc formulée en « dans le cadre des lois Santé, le développement d'un kit prophylactique anti-hépatite C destiné aux usagers de produits stupéfiants à fumer ». Pas de trahison, pas de faux semblant, rappel du cadre et description du terrain et de l'objectif.

La frontière a été tracée, nous avons désormais l'axe stratégique.

L'intéressement : sceller les alliances

Avec une logique semble-t-il typique des ingénieurs, la problématisation a défini ce que nous allons vendre, il faut maintenant trouver à qui le vendre ! Les deux étapes précédentes ayant été respectées, un premier panorama des actionneurs potentiels a été dressé, et l'objectif a été clarifié. Étape suivante de traduction : trouver des alliés, et pour ce faire montrer à chacun de ces envisagés l'intérêt de leur contribution. Au risque d'être taxé de cynisme, la grandeur d'âme et le salut du monde peuvent au mieux éveiller l'intérêt d'un actionneur prospecté, s'il n'y trouve pas son intérêt propre, son investissement ira rarement au-delà d'un soutien poli- mais distant, voire discret si la participation

active à une telle démarche peut se révéler stigmatisante, induire un affichage qui passerait pour un soutien à une cause compliquée, clivante. Cynisme assumé, il est aussi certains actionneurs potentiels motivés que le projet gagnera à éviter.

L'intéressement se révèle aussi axe tactique du projet, en cherchant à recruter les acteurs nécessaires, déterminer les fonctions essentielles, les actionneurs ou classes d'actionneurs incontournables. Toujours en repartant de l'expérience du fabricant étudié, la recherche et la fidélisation de partenaires industriels s'est révélé une gageure permanente, un changement d'actionnaire ou une évolution de ligne stratégique pouvant mettre à mal en quelques jours des années de coopération.

Enrôlement : définir et coordonner

Formulations enfantines : « On est où ? On fait quoi ? C'est qui qui vient ? », généralement suivies de « Bon, on y va ?! » Callon prend le temps d'expliquer ce qu'il entendait par ce terme, son origine, les discussions, évolutions et illustrations sémantiques. Prosaïquement, après avoir défini où, quoi et avec qui, il suffit de mettre en œuvre, de déployer, de s'assurer que chacun tient son rôle. L'adage veut que dans tout conflit, la première victime soit le plan de bataille, la traduction ne saurait y échapper, et ce sera au faîte du mur que l'on verra les maçons, pas à son pied.

C'est aussi là que l'on vérifie, ou pas, que les actionneurs sont suffisants en nombre et qualité. C'est encore là où l'on valide la compréhension de la problématisation initiale. C'est enfin là que se mesure la pertinence et la réalité de la frontière, premier dessin. La confrontation à la réalité, au concret, aux évolutions successives peut inciter à céder au sophisme de la dépense gâchée, à poursuivre un projet sensiblement différent de l'objectif initial. Mais c'est surtout là où le mur est bâti ! L'analyse de Callon apportait une conclusion intermédiaire que retraçait le communiqué de l'IFREMER : nous pouvons déguster des coquilles Saint Jacques en grande quantité ; la croissance soutenue à deux chiffres du fabricant en témoigne tout autant.

Mobilisation

La mobilisation a perdu le sens initial donné par Callon de double entonnoir des populations vers leurs porte-paroles vers les populations représentées, pour être remplacée par le terme de rallongement. Les traducteurs de la sociologie de la traduction, Latour, Akrich etc. tablent ainsi sur le succès des opérations précédentes, et posent donc comme étape conclusive l'extension du réseau initial au-

delà de la population initiale. Dans une troisième partie, Callon complète les quatre éléments concrets par un cinquième, plus diffus, que la littérature académique a oublié : la dissidence ! Citant l’aphorisme *traduttore, traditore*, le traducteur est un traître, la traduction est une trahison, l’auteur rappelle que la réussite initiale du projet scientifique centré sur la reproduction des coquilles Saint-Jacques – donc la démonstration du projet sociologique – est suivie par une trahison de chacun des acteurs, une déviation de leurs buts initiaux, supposés ou avérés : les scientifiques visaient le progrès des connaissances, mais s’étrillent par articles contradictoires successifs ; les marins pêcheurs cherchaient l’intérêt à long terme, mais certains pillent le parc protégé pour leur intérêt immédiat, et les coquilles Saint-Jacques cherchaient à se perpétuer, mais hors la première campagne, leur population continue à décroître. Le remplacement de « mobilisation » par « rallongement » est-il une trahison ? Ignorer les évolutions de chacun des actionneurs, voire du projet complet après sa fin choisie, décidée, est-il fidèle à l’esprit de la sociologie ainsi établie ? Les réponses ne sont pas l’objet de notre travail, mais les questions donnent raison à Callon : « les controverses sur les explications sociologiques de la science sont interminables ».

Rejoignant Freeman et Mitchell dans leurs descriptions des rôles et attributs des actionneurs, Callon insiste pour que la sociologie de la traduction ne soit pas vue comme une photo, une description statique et arrêtée de la résolution d’un problème, mais un processus au sein duquel la question centrale initiale reste constante mais reformulée, où les actionneurs initiaux, « doctes experts, frustes pêcheurs et savoureux crustacés », deviennent mobiles, où les alliances se font et se défont, jusqu’à la conclusion, ou du moins le point d’étape baptisé ainsi puisque chacun des acteurs reprend son évolution propre.

3.2 Apports

La sociologie de la traduction, renommée ANT (actor network theory) ou TAR théorie de l’acteur réseau ne manque pas de détracteurs. Son emploi ne manquera pas d’être questionné pour notre étude. Clin d’œil aux véritables experts du champ d’étude, c’est sans nul doute l’emploi par un ingénieur d’une sociologie d’ingénieurs, puisque l’École des Mines lui servit de berceau ; leur qualité reconnue d’écriture est sans nul doute aussi un appât pour un amateur de mots, au risque de subir lui-même la critique de ses illustres anciens, en ayant réussi à « faire exister une sorte de fiction théorique dont il faut souligner la fécondité mais dont les limites apparaissent très vite lorsque des auteurs moins talentueux essaient de s’en inspirer. » (Grossetti, 2007).

De façon plus pragmatique, nous avons mesuré la pertinence de la méthode lors de travaux précédents (2021), et maîtriser un outil même perfectible est plus gage de réussite que de recenser les outils vantés sur le moment, tenter d'en jauger l'utilité réelle et s'attacher à en maîtriser les rudiments, surtout en craignant que leur mode passe.

Nous avons aussi profité de notre voyage en Recherche pour conforter ce choix dans notre cas présent. Faiblesse initiale majeure, la sociologie de la traduction a été beaucoup employée pour analyser a posteriori l'histoire de projets majeurs – et généralement de leurs échecs. Inverser le point de vue en la déployant ex ante, d'une part, et aux soutiens de la réussite et non de l'échec d'un projet peut sembler un pari audacieux.

Mais les exemples se multiplient de son déploiement fructueux comme outil méthodologique de gestion de projet. Dans un domaine connexe, puisqu'analysant une situation dans laquelle la nature joue une part incontournable et non maîtrisable, l'enneigement du massif alpin et la nécessité d'adaptation du tourisme local a été un terrain probant (Borgnet, 2024).

Elle a de même servi de cadre méthodologique à une recherche intervention dans le cadre d'une analyse de risque psycho-sociaux en milieu hospitalier (Durand *et al.*, 2018), ou dans le même milieu l'évolution de la politique de GRH (Dervaux *et al.*, 2011). Les ponts avec notre étude devenaient plus solides. Ils se renforçaient encore en analysant des travaux centrés sur un sujet douloureusement lié avec le nôtre, l'analyse de cause du précarité et des moyens de lutte – et ce n'est pas sans rappeler que la cohorte d'origine des fumeurs de crack était avant tout constituée de marginaux désocialisés (Rialle *et al.*, 2025).

Dans un autre domaine connexe, la sociologie a été employée pour analyser l'apparition de métriques dans le secteur médico-social dédié aux personnes en situation de handicap (Lemaire *et al.*, 2025). Nous reviendrons dans la suite sur le strabisme des auteurs qui reconnaissent que « les organismes gestionnaires (...) sont depuis longtemps rompus à l'exercice d'optimisation financière de leurs actifs et sont préoccupés depuis toujours par la captation des fonds publics pour faire fonctionner le secteur », tout en tentant de démontrer que les développements en cours « peuvent contribuer à la financiarisation d'un secteur idéologiquement non marchand » dont il est jusqu'à présent « épargné » [le choix du mot est un vrai révélateur...]. Leur analyse n'oublie pas – mais insiste fort peu – sur la différence de traduction, à nouveau, et l'évolution de termes entre un « secteur privé

non lucratif » et le renommé « non marchand ». Leur mot clé, leur devise semble bien s'appliquer à notre domaine d'étude, certes plus réduit : idéologiquement.

Délaissions la polémique pour reprendre les propos mêmes des inventeurs de la sociologie de la traduction : Nous pourrions compléter les définitions exposées dans notre chapitre présentant les actionneurs : « Un acteur c'est la liste de ses relations plus la transformation que chacun des items de la liste a subie au voisinage ou à l'occasion de cette relation » Et c'est bien ce type de distance avec un caractère intrinsèque d'un actionneur, qui ne saurait être *per se* utile ou néfaste à la lisibilité d'un fabricant. Leurs actions priment. D'autre part, la simple lecture du verbatim des entretiens montrera bien l'évolutivité, la transformation subie (v. infra c).

Ensuite, « le choix du répertoire de la traduction (...) permet d'expliquer comment s'établit le silence du plus grand nombre qui assure à quelques-uns la légitimité et le droit à la parole » aurait pu dès l'origine expliquer les refus de participation. Cela explique aussi le nombre réduit des porte-étendards, auteurs récurrents ou invités permanents – incontournables ? – des congrès.

Retraçons notre démarche depuis l'origine, revenons sur la mise en garde initiale sur les risques de la contextualisation puis de l'intéressement : nous sommes-nous trompés en interrogeant l'utilisateur « abonné » à « son » centre d'aide, qui y connaît tout le monde et que tout le monde connaît – plutôt que de rechercher le furtif, le timide, qui ne franchira pas la porte du centre – mais achètera son matériel à l'abonné mentionné plus haut, matériel reçu gracieusement. Mesure de contexte avec un impact plus significatif, la représentation nationale prend-elle en compte son contexte en se dotant de contre-mesures pour un problème putatif tout en fermant les portes des centres aux premiers concernés par un problème réel au motif qu'ils seraient trop nombreux. Chacun à sa place, attachons-nous à bien traduire notre problème.

Synthèse

Nous disposons désormais de trois outils exposés dans leurs fondements académiques et déployés spécifiquement dans le cas du fabricant. Pour resituer le cadre de notre recherche, notre fabricant est confronté à deux analyses lapidaires, « la drogue c'est mal », et « l'entreprise commerciale est à

fuir ». La question de recherche est donc devenue : les jugements éthiques peuvent-ils nuire au développement de l'entreprise, question dont les applications concrètes sont peut-on améliorer la visibilité et la lisibilité d'une entreprise du secteur marchand fournissant du matériel pour toxicomanes.

La première corde à notre arc est la théorie des actionneurs, en particulier telle que l'entend Mitchell. Cette corde a permis de circonscrire les acteurs œuvrant à des titres très divers autour du fabricant, les actionneurs, et de poser pour chacun l'emprise qu'il peut avoir sur le fabricant selon trois axes (pouvoir, légitimité et urgence).

Les deux flétrissures portées par le fabricant relevant du jugement moral, nous avons montré comment se construit ce jugement en nous appuyant sur les auteurs classiques, d'Aristote à Comte Sponville. Cette analyse sur la construction a été suivie d'un état des lieux des jugements portés à ce jour par le monde académique, la sphère institutionnelle puis les médias, tant sur l'activité du fabricant, la RdR, que sur la forme juridique choisie, l'entreprise commerciale, en constatant l'absence de jugements combinés portant sur les deux items.

« *Ignoti nulla cupido* », la méconnaissance du rôle du fabricant, à la fois peu connu et mal connu, ayant été démontrée au point précédent, nous nous sommes appuyé sur les travaux de Callon et de l'Ecole de Mines pour expliquer l'intérêt et la puissance de la sociologie de la traduction pour que la réalité duale du fabricant puisse être présentée de façon intelligible à chaque actionneur, levant les jugements négatifs identifiés au second point.

Ces bases éprouvées ayant été exposées, nous pouvons désormais présenter plus en détail dans une deuxième partie, le cadre et la méthodologie de notre recherche-intervention, et les résultats tirés des entretiens que nous avons menés. Dans une troisième partie, nous exposerons les pistes d'actions envisageables à l'issue de notre étude, les premières opérationnalisables directement par le fabricant, les secondes visant l'écosystème global de la réduction des risques (RdR). Cette partie sera conclue par une généralisation de nos travaux à toute situation d'organisme, déployant successivement nos trois outils (actionneurs, vertus et traduction) pour améliorer à moindre risque la lisibilité de cet organisme.

Des jugements éthiques portés par les actionneurs sur les fabricants

Introduction

Notre première partie a défini les méthodes que nous allons employer, d'en expliciter les fondements académiques et les raisons pour lesquelles nous allons successivement inventorier les actionneurs, en grande partie en nous appuyant sur Mitchell et al, analyser les jugements qu'ils portent, en utilisant la grille des vertus de Comte Sponville, puis d'envisager les évolutions desdits jugements à partir de la sociologie de la traduction de Callon.

Cette deuxième partie verra la mise en œuvre de cette boîte à outils. Nous commencerons par dresser un panorama des actionneurs et de leur influence sur le fabricant. Viendra ensuite l'étude des jugements portés par les actionneurs sur le fabricant tels qu'ils apparaissent de manière générale dans le discours académique, réglementaire ou médiatique. Enfin, nous conclurons par une étude spécifique à ce fabricant, réalisée par le biais de 54 entretiens semi-directifs.

1 Panorama dynamique des actionneurs des fabricants

Deux écosystèmes distincts

Un premier inventaire à grosse maille des actionneurs potentiels des fabricants met en évidence deux écosystèmes distincts, chacun trouvant son origine dans l'une des lois du Code de la santé spécifiques aux addictions.

Chronologiquement, la « loi de '70 » (Loi n°70-1320 du 31 décembre 1970) délimite un premier espace que l'on pourra qualifier d'écosystème répressif. Par la suite, celles de 2004 (Loi n° 2004-806 du 9 août 2004) et 2016 (Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016) définissent celui de l'écosystème du soin. Cette première ségrégation grossière est illustrée par le schéma synthétique suivant, qui demande à être nuancé mais permet de situer quelques actionneurs clés.

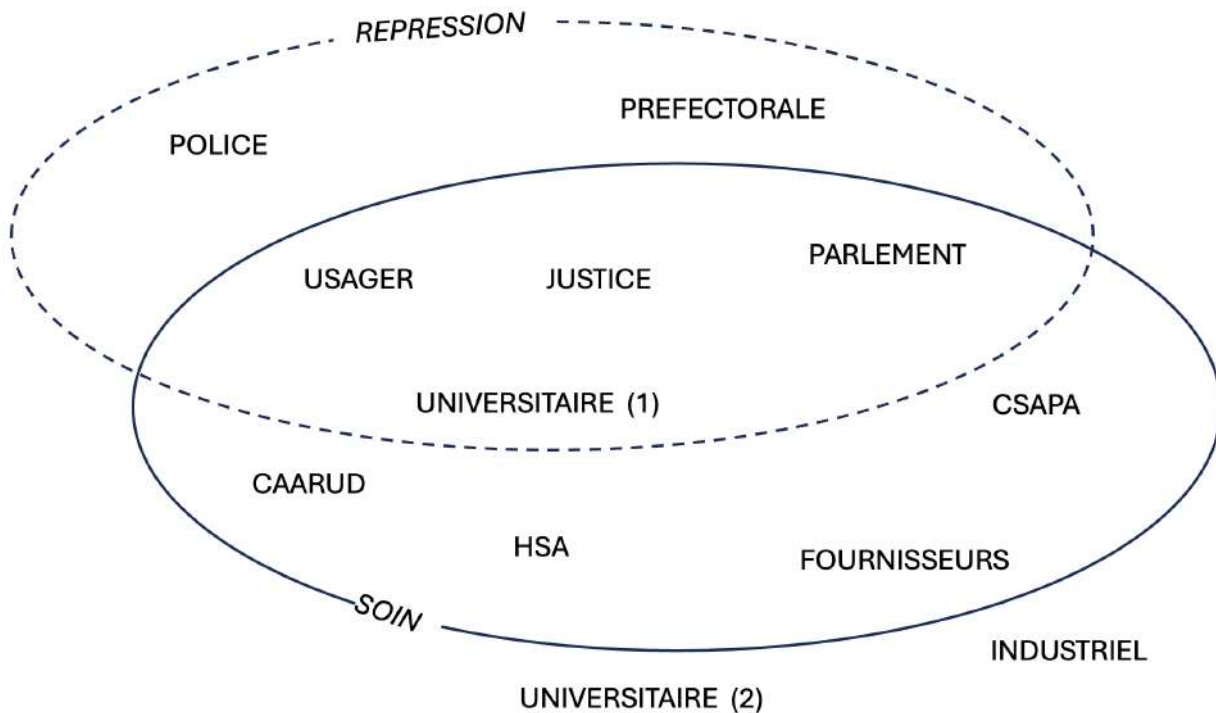


Figure 7: répartition des actionneurs dans les différents écosystèmes (exemple)

Ainsi, à titre d'exemple, on pourra admettre que les forces de l'ordre relèvent de la répression, notwithstanding la part de leur mission dédiée aux injonctions thérapeutiques. La Justice appartient aux deux mondes, appliquant des textes d'esprits opposés, le premier protégeant la société, les seconds centrés sur l'utilisateur. Et les structures spécifiques officialisées par les lois de 2004 relèvent exclusivement du soin, qu'elles soient globalement issues du milieu communautaire et de l'auto-support (CAARUD) ou d'une extension de la mission du milieu hospitalier du traitement de problèmes spécifiques liés au tabac et à l'alcool vers l'ensemble des addictions, avec ou sans produits, légaux ou prohibés (CSAPA).

Deux points particuliers sont mis en avant dans notre schéma, les industriels et les universitaires. Il n'y a pas dans notre propos de notion d'actionneurs quantiques, qui soient à la fois à l'intérieur et à l'extérieur d'un écosystème, mais bien une répartition, un clivage au sein d'une même classe d'acteurs. Ainsi, un spécialiste de la verrerie de laboratoire, spécialisé dans la transformation de verre borosilicaté pour la chimie ou l'industrie du luxe sera-t-il rangé dans les « industriels », alors que son confrère employant les mêmes technologies pour le même matériau cette fois pour la production de pipes destinées à la consommation de cocaïne basée relèvera-t-il de la famille des « fournisseurs ». Comme toute classification, cette distinction est amenée à évoluer dans le temps, dans un sens

comme dans l'autre, comme le montre notre expérience : un industriel peut choisir de devenir fournisseur, ou de se retirer du marché pour des raisons qui combineront sa stratégie propre et le regard qu'il porte sur ce marché spécifique.

Il en va de même pour le monde académique, avec cependant des typologies plus marquées. Le champ dit des « universitaires I » rassemble dans l'immense majorité des sociologues ou des médecins, avec quelques compléments d'économiste ou de philosophe. Il sera judicieux de noter que chaque spécialité s'appuie sur son domaine d'excellence, les médecins très focalisés sur les infections induites par les consommations et leur traitement, plus que sur la prophylaxie pratique, les sociologues travaillant sur les cohortes d'usagers et leurs pratiques, parfois sur les produits, parfois encore sur les matériels. Les « universitaires II » rassemblent le reste du monde académique, qui pourrait apporter ses compétences à la validation d'outils, à l'analyse des produits et de leur transformation etc.

Deux écosystèmes distincts, la RdR n'apparaissant aucunement dans le cadre d'intervention des actionneurs du répressif, nous garderons ces derniers présents à l'esprit, sans nous y focaliser. Ils ont une action secondaire réelle mais très marginale et totalement indirecte sur les fabricants.

Il y a sans doute lieu de rappeler la légitimation des actionneurs de l'écosystème du soin par le biais des lois de 2004 et de 2016, par lesquelles l'État s'oblige à assurer la prise en charge des usagers. Dans ce cadre, la question permettant de répartir les actionneurs peut être synthétisée en : « cet actionneur émerge-t-il au budget de la RdR ? », « émerge » pouvant être remplacé par « tirer profit », « bénéficier ».

Une première classe d'actionneurs particulière est positionnée sur notre schéma, celle qui regroupe les usagers, que ce soit à titre individuel, chaque usager bénéficiant d'un système de soin dont il est le centre, ou collectif, sous tous les formes de développements communautaires se structurant depuis l'apparition du sida pour devenir en partie les CAARUD.

En revanche, faute de pouvoir lui donner une place officielle dans aucun des deux écosystèmes, une seconde classe tout aussi particulière n'apparaît pas : les dealers, le trafic. *Sublata causa, tollitur effectus*¹⁷... De façon très chimérique, on peut imaginer qu'en supprimant le trafic et le trafiquant, par

¹⁷ La cause supprimée, l'effet disparaît (Balzac, 1834)

des manœuvres aussi diamétralement opposées que la légalisation générale ou la prohibition totale, la cause étant supprimée, l'effet disparaîtrait. Notre essai ne vise en rien à trancher ce débat, mais à inviter à une lecture pragmatique d'un marché particulier pour un produit particulier. En dehors des effets délétères de toute addiction, prenant le crack à titre d'exemple, le simple usage du produit induit des risques liés à la pratique et aux outils employés. Distribuer le crack dans des réseaux officiels existant (buralistes ou pharmaciens) ne supprime en rien l'utilité du fabricant comme actionneur impliqué – elle légitimerait en revanche une classe particulière pour ces « dealers ».

Le lecteur qui douterait de l'implication d'une classe « dealer » au sein de l'écosystème du soin sera invité à nouveau au pragmatisme, même s'il semble teinté de cynisme : celui-ci a tout intérêt à conserver ses clients, dans ce qui est une relation commerciale déroutante mais réelle. Pour illustrer ce propos, les réseaux sociaux sont un vecteur majeur de commercialisation de produit, ce qui est reconnu (Kozdeba, 2025; Perseil, 2021) ; ce qui est moins su, c'est qu'ils sont aussi employés par les mêmes pour diffuser des messages de prévention (« Sur TikTok », 2022).

Une sous-classe doit aussi être mentionnée, l'utilisateur finançant sa consommation par la revente de produits – ou de matériels. Bien que personne unique, les rôles seront scindés, et nous ne garderons que l'utilisateur dans notre schéma

Le propos de notre essai étant à fins de stratégie pour une entreprise, si nous sommes parfois amenés à déployer des expériences de pensée dans lesquelles le trafic prend une place active, nous n'irons pas jusqu'à envisager de placer les dealers dans notre étude.

Cette première stratification est liée aux constats issus de l'expérience et qui font partie intégrante des motivations initiales pour nous lancer dans cette étude. En forçant encore le trait de cette approche déjà grandement simplifiée, les deux classes définies par l'appartenance ou non à la sphère du soin pourrait être illustrées comme suit : les « externes » (industriels, grand public etc.) se rassemblent derrière une bannière « la drogue c'est mal ! », les « internes » (CAARUD) sont d'avis que « l'entreprise c'est le Diable ». D'expérience, ces deux slogans simplistes peuvent reformuler la question posée plus haut (« émergez-vous à la RdR ? »), car le rattachement à l'un ou l'autre avis est invariablement lié à sa réponse.

Avis simplistes, jugements lapidaires, cette première ségrégation présente un intérêt réel, ne serait-ce que celui de refléter la réalité, mais manque singulièrement de finesse pour notre analyse. Nous avons donc cherché à affiner la répartition des actionneurs en nous appuyant sur les travaux de référence.

Une répartition des actionneurs : Carroll

La répartition suivante repart des travaux de Carroll séparant les actionneurs selon qu'ils appartiennent ou sont extérieurs à l'entreprise ou l'entité analysée puis cherchant à mesurer dans chaque famille ainsi définie la mesure d'impact réelle de chacun sur l'entreprise. Ainsi, si l'objet étudié était la RdR, on trouverait dans les actionneurs internes aussi bien le fabricant que les CAARUD, CSAPA, ARS... Notre objet se réduisant au fabricant, on ne retrouve en interne que les membres de son personnel, et l'intégralité des autres actionneurs se retrouve dans les externes. La stratification interne/externe n'est donc pas opérationnalisable.

Cette répartition est présentée ci-dessous en appui de notre propos, mais ne sera pas employée plus avant dans notre étude.

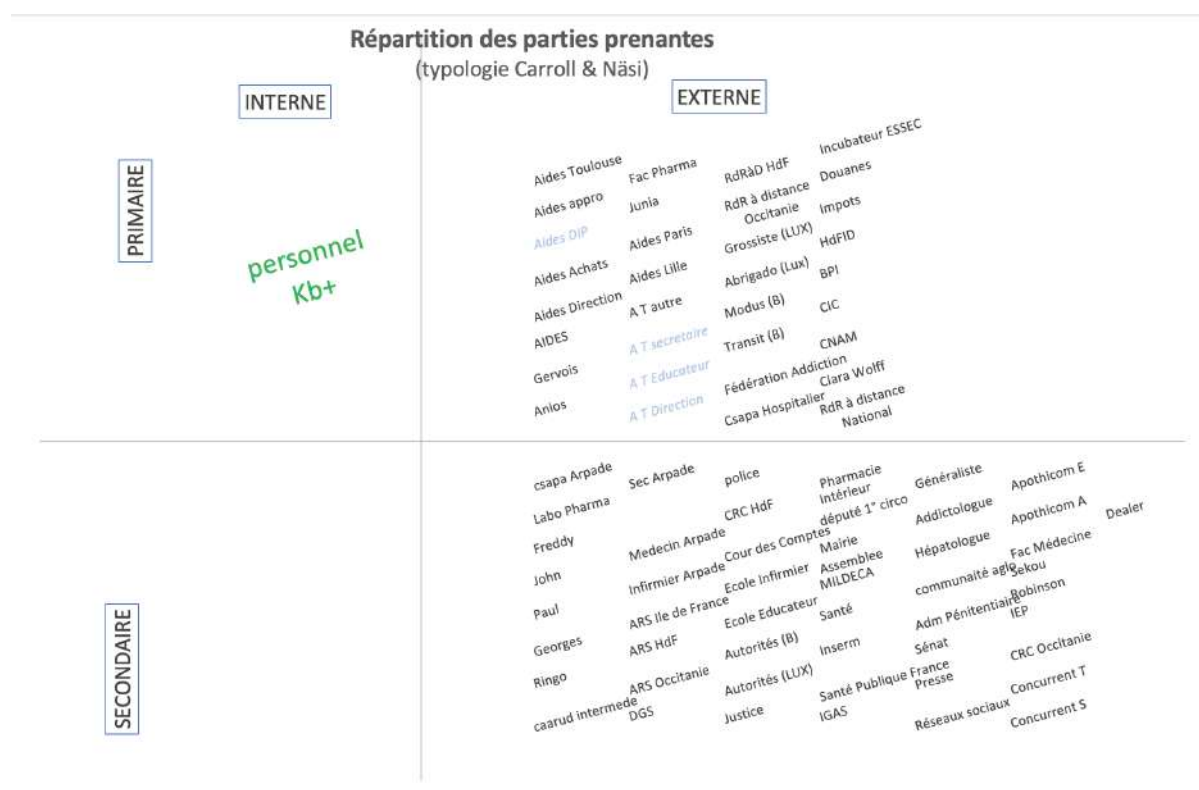


Figure 8: répartition des actionneurs selon la typologie de Carroll

L'analyse de Carroll présente une seconde faiblesse, le caractère immuable de l'inventaire dressé à un moment, or sur un marché aussi mouvant que la RdR il est impératif de disposer d'un outil dynamique.

A contrario, les travaux de Mitchell (Mitchell *et al.*, 1997) nous donnent une clé de lecture plus précise de la position de chaque actionneur, de l'évolution dans le temps de cette position, et des évolutions potentielles à venir... ou à encourager.

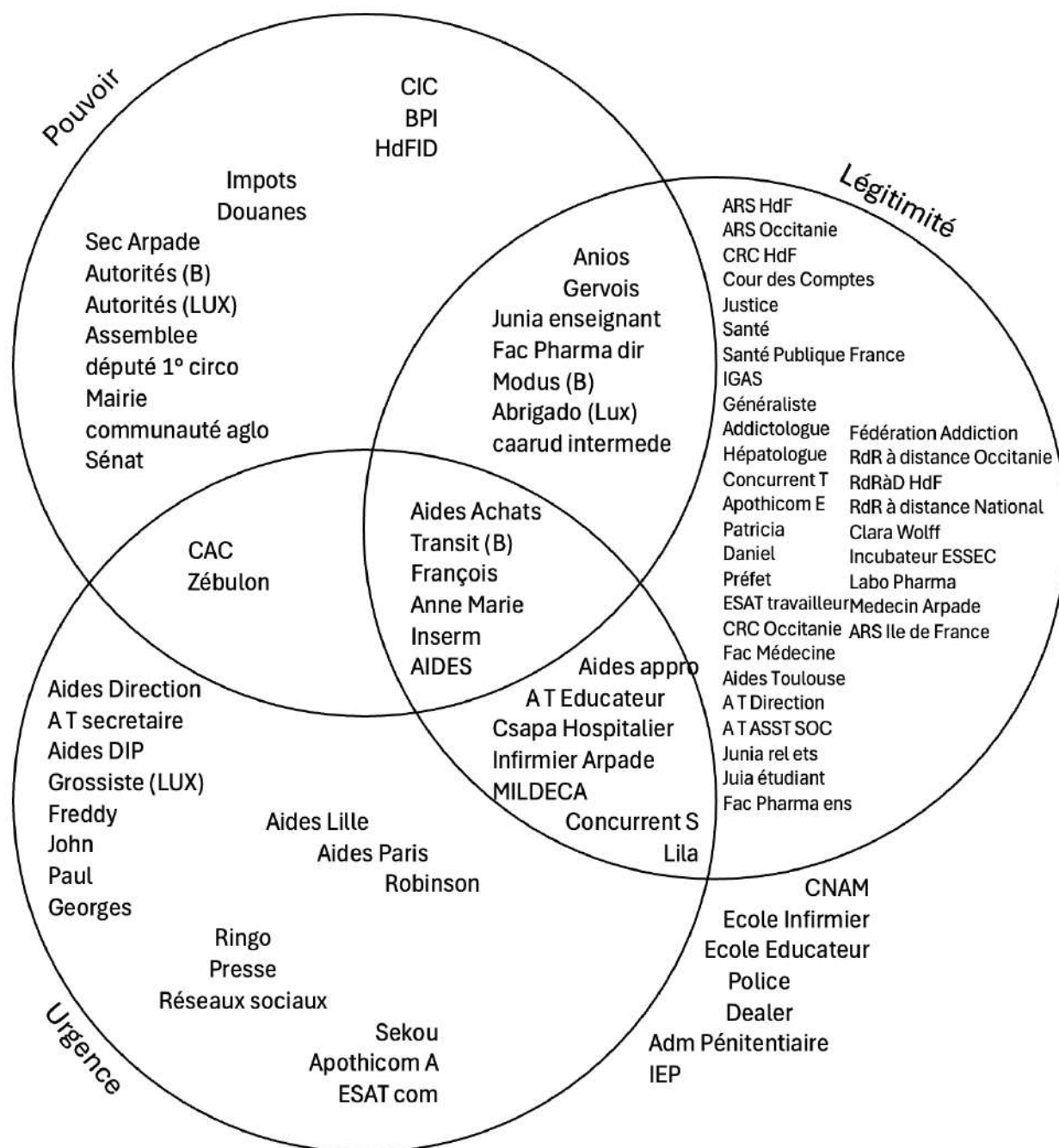


Figure 9 : classement selon Mitchell *et al.* des actionneurs identifiés

Note aux esprits forts qui iraient chercher le plan stratégique et la lecture faite des clients, concurrents, partenaires etc. Ceci est et reste une expérience de pensée universitaire ... idem, nous ne livrons pas les Beatles, même si les pseudos ont une signification claire et distincte dans nos esprits.

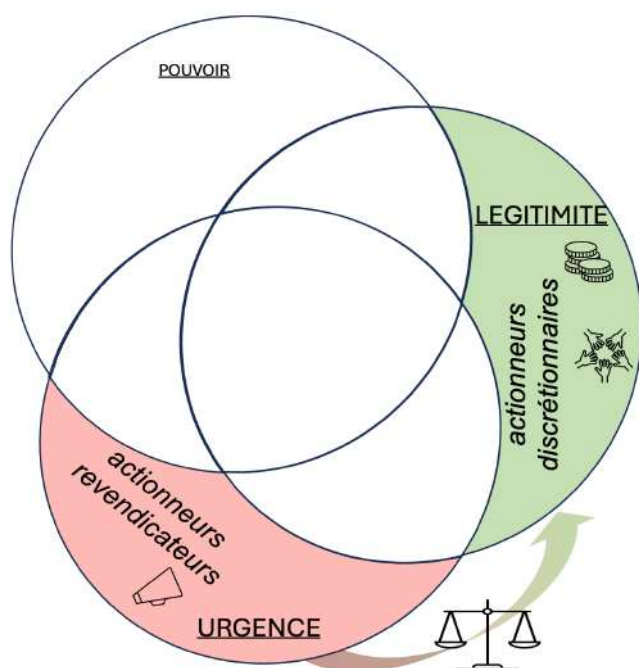
Une clé de lecture fine de la position des actionneurs

Le caractère dynamique de ce positionnement peut être démontré avec un premier exemple : dans notre schéma précédent, nous avons volontairement dissocié les industriels des fournisseurs. Aucune caractéristique ne les distingue (type de structure, CA annuel, nombre d'employés, ancienneté, localisation), hormis le critère « fournit un fabricant ». Ainsi, selon la classification de Mitchell, un industriel lambda entre dans la huitième catégorie, le non-actionneur, il ne dispose d'aucun des trois attributs (pouvoir, légitimité, urgence). En revanche, à la première contractualisation, sans changer de nature, il change de position, et en passant de « industriel » à « fournisseur », il gagne deux attributs, le pouvoir et la légitimité.

Caractère évolutif des actionneurs

a) *Impact des évolutions sociétales sur la place des actionneurs*

Ce caractère dynamique peut aussi être exposé par un exemple historique simple, le changement de place des CAARUD ou de leurs éléments fondateurs induit par la loi santé de 2004.



Evolution des positionnements par légitimation

Figure 10: évolution du positionnement des actionneurs fonction du cadre législatif

La montée du sida, initialement perçue comme une IST communautaire de deux cohortes vues comme marginales et hors la loi, les homosexuels et les drogués, a amené ces premières victimes à s'organiser en collectifs, associations d'auto-support etc. Leur rôle est éminemment revendicateur,

ils exposent leur difficulté (euphémisme majeur) et tentent de faire reconnaître ce qu'ils considèrent comme un droit. Ils sont donc l'archétype de l'actionneur relevant de l'urgence. Les exemples sont légion, allant d'éléments filmographiques (120 battements par minute (Campillo, 2017)), ou l'argumentaire du congrès biennuel ATHS de 2025, en Annexe 13

Les évolutions juridiques successives font évoluer cette position, avec comme point d'orgue les lois de 2004 et 2016 qui légitiment leur position en leur donnant un statut, un cadre légal et des financements. La revendication initiale donnait droit à l'urgence, une fois celle-ci obtenue, l'urgence s'éteint au profit de la légitimité, les actionneurs revendicateurs deviennent des actionneurs discrétionnaires.

Ne nous leurrions pas, le terme qui traduit le schéma initial de Mitchell, « discrétionnaire », traduit bien la relative faiblesse de cette position : les structures ainsi légitimées restent à la discrétion des actionneurs détenant le troisième attribut, le pouvoir. Faute d'en disposer, la tentation est grande d'essayer de combiner la légitimité acquise et l'urgence passée. La démarche des « métiers de l'humain en tension » (Gheeraert, 2024) en est un exemple visible et intelligible par le plus grand nombre : ces métiers sont légitimes, ont une mission reconnue mais utilisent l'urgence pour dénoncer leur manque de moyens.

Dans l'écosystème global de la RdR, le dernier exemple en date est l'assignation en justice de l'État par un collectif d'associations qui l'accusent de ne pas pérenniser les Haltes Soins Addictions en expérimentation depuis 10 ans. Par ailleurs, le choix de certaines structures d'outrepasser le mandat initial de réduction des risques en mettant en œuvre des dispositifs pirates « au nom de l'éthique », et « parce qu'on ne peut quand même pas laisser les usagers consommer dans la rue » fait sortir ces dernières du champ de la légitimité, leur action n'est en rien couverte par le cadre légal qui les instaure et les finance. L'affichage manifeste qui en est fait (Touzani, 2025) les replace dans le seul champ de l'urgence, et d'un point de vue judiciaire les place directement sous le coup de la loi de '70 : *« Seront également punis d'un emprisonnement de deux à dix ans et d'une amende de 5.000 F à 50.000.000 F; ou de l'une de ces deux peines seulement : 1° Ceux qui auront facilité à autrui l'usage desdites substances ou plantes, à titre onéreux ou à titre gratuit, soit en procurant dans ce but un local, soit par tout autre moyen (...) »*

A fortiori si ce local est financé par l'État...

b) *Impact des structures*

Les organisations positionnées dans le schéma précédent répondent elles-aussi à ce critère d'évolutivité mais échappent au monolithisme apparent. L'association A en est un bon exemple.

Prenons comme première référence la situation en 2018. A regroupe sous un même nom des structures d'origines et d'anciennetés très diverses, fonctionnant en grande autonomie, du moins dans la relation avec le fabricant. La relation commerciale complète, depuis le choix des outils jusqu'à la facturation, est assurée localement. Du point de vue du fabricant, A, siège national, n'est doté que de l'urgence, ils ont en charge les plaidoyers mais rien d'opérationnel. Chaque entité locale est en revanche dotée de la légitimité, puisqu'œuvrant sur des budgets alloués par l'État et sous son contrôle, et, comme tout client, du pouvoir.

La légitimité intrinsèque de A sur le plan national n'est en rien remise en question, l'association est reconnue d'utilité publique depuis plus de trente ans. En revanche, l'analyse de Mitchell invite à étudier chaque actionneur non en générique mais de façon spécifique à la relation entretenue entre l'actionneur et le fabricant. A ce titre, A n'est pas considéré comme légitime dans notre étude.

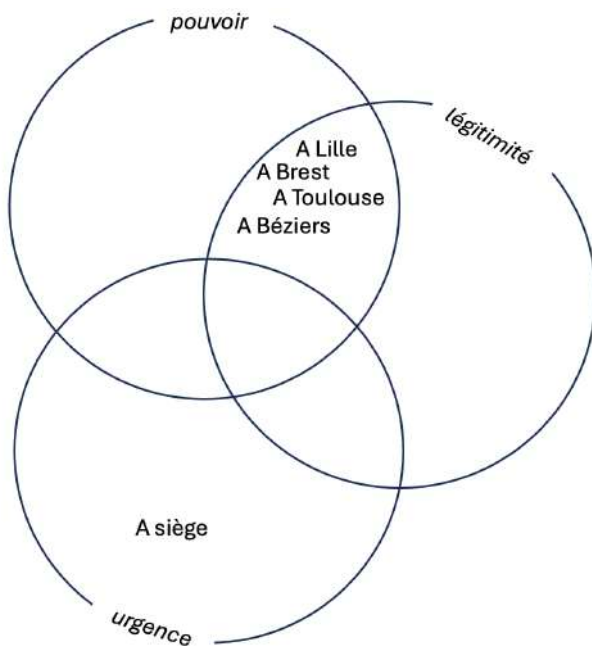


Figure 11 : distinction des acteurs au sein d'une même entité

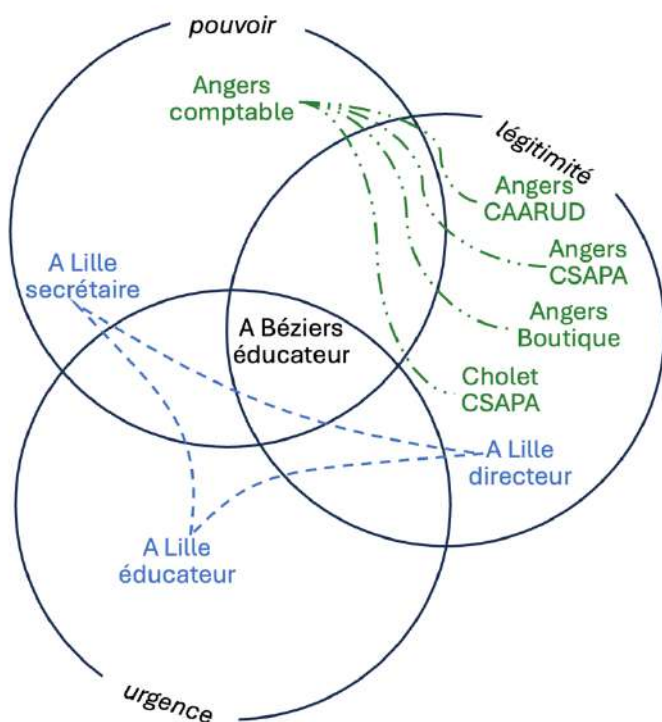


Figure 12: répartition rôles et positions entre actionneurs

Dans le cadre de notre étude, la maille « entité locale » se révèle très insuffisante, trop grossière. Trois cas se présentent, représentés ci-dessous pour illustrer sans lien avec les actionneurs nominatifs

Cas idéal, Béziers, un éducateur gère l'intégralité de la relation, du choix des produits au règlement des factures, archétype de l'actionneur définitif mais occurrence rare (moins de 5% des cas). On rencontre deux situations fréquentes, éventuellement combinées. Lille, où l'urgence est attribué à un éducateur, en grande partie parce que lui revient le choix des produits et la gestion des éventuels écueils ou les évolutions ; son directeur, légitime de fait, il encadre la structure ; mais le pouvoir est détenu malgré elle par la secrétaire du centre : dans 20% des cas, c'est un personnel administratif sans aucune connaissance des besoins et des fonctionnements précis du terrain, voire très peu au fait de la mission de la structure à qui l'on confie une mission jugée comme administrative, la gestion des fournitures. « On m'a demandé de commander ce produit, mais je ne sais pas ce que c'est et on n'en a plus donc c'est urgent » (sic). Et enfin Angers, où chaque structure est amenée à commander, puis répartit le matériel livré entre ses propres besoins et ceux des structures seules. Le pivot doté du pouvoir devient alors le comptable, et il échoit au fabricant et au comptable de démêler un écheveau de commandes-factures-règlements. Selon qu'elles ont été conclues de façon satisfaisante ou encore dans les limbes, certaines mésaventures prêtent à sourire, comme le règlement d'une facture

983 jours après son émission, ou le comptable de Metz réglant les factures de Nantes, et les exemples foisonnent. Ce qui peut sembler un épiphénomène a pourtant une importance capitale pour le fabricant et notre étude : le renforcement des actions de RdR au sein des CSAPA, majoritairement hospitaliers, réplique ce type d'organisation : un cadre infirmier émet une demande d'achat, voire passe commande et le reste du traitement administratif est confié aux services généraux. L'un et l'autre admettent volontiers ignorer totalement le fonctionnement, les prérequis, les informations essentielles et les processus de l'autre. La situation serait gérable entre une TPE et une structure locale de taille équivalente. Mais comme toute administration, le monde hospitalier relève de l'État, et le règlement à terme d'une facture par Chorus Pro, plateforme de traitement des factures des fournisseurs de l'État, dépend de l'exhaustivité et de la justesse de toutes les informations saisies. Or personne n'a informé la prescriptrice de l'intérêt ni de la provenance des informations – dont elle est parfois détentrice sans même le savoir, comme un numéro SIRET du fabricant qu'elle a choisi, ou la référence du budget qui doit être imputé. A fortiori quand il s'agit d'une segmentation interne aux services généraux. Au sein de ceux-ci, l'actionneur, la réalisatrice elle-même ignore le simple B.A.-BA de l'intérêt et des spécificités des produits qu'elle commande.

La généralisation de la facture électronique vise officiellement à « améliorer la compétitivité des entreprises grâce à la dématérialisation. Celle-ci permet une diminution des délais de paiement et donc une baisse de la charge administrative » (*Généralisation de la facturation électronique au 1er septembre 2026*, s. d.). Pour le fabricant, elle signifie surtout une extension des difficultés exposées plus haut

c) *Impact de l'évolution des structures*

L'évolutivité vient ensuite. Association faisant face comme toute entreprise de forme classique à une crise de croissance, A est amenée à organiser et restructurer. De façon classique ici aussi, la première solution consiste à rationaliser les dépenses, et A se dote d'un service achats centralisé et met en place une politique d'approvisionnement globale en s'adossant même sur une plateforme logistique. Seule consigne stricte transmise au fabricant, tout passe par le central, aucun acte commercial en direct avec les antennes locales. En quelques semaines et échanges de courriels, l'intégralité du schéma précédent est bouleversée : la totalité des actionneurs identifiés précédemment perd dans la seconde pouvoir et légitimité, les contacts étant proscrits, ils ne sont plus légitimes à entretenir

quelque relation que ce soit, et aucun n'a la possibilité de contractualiser pour lui-même, ils n'ont donc plus le pouvoir.

En termes d'efficience, tant pour A que pour le fabricant, l'impact est immédiat, on remplace la gestion parfois poétique d'une trentaine de centres locaux, donc d'une cinquantaine d'actionneurs de tous rangs, missions et fonctions par trois contacts omnipotents : achats, approvisionnement et logistique, chacun avec un rôle clair et défini. Les effets courants d'une telle centralisation se retrouvent, réduction partielle de la gamme, globalisation des volumes. La prise de risques est aussi beaucoup plus conséquente pour le fabricant : un éventuel problème commercial, technique ou logistique faisait peser le risque de perdre quelques centres – désormais pouvoir et urgence sont décuplés, car la relation A-fabricant existe en totalité... ou disparaît.

La suppression du lien avec les actionneurs locaux fait perdre au fabricant un peu de réactivité et surtout l'essentielle connaissance du terrain. Une mécompréhension ou un mésusage d'outil qui se traduit par une insatisfaction d'utilisateur ou une prise de risque plus conséquente pouvait être réglée sur un appel téléphonique – on passe désormais par un incident qualité dument identifié et traité en respectant les procédures, ce qui a tendance à ne se déployer qu'en cas d'incident majeur ou constant, donc trop tardivement. A est un acteur majeur, avec un maillage du territoire métropolitain conséquent, mais d'autres structures locales existent aussi, et supprimer le contact direct fait perdre au fabricant toute connaissance du type et des volumes des produits consommés sur place ; il perd aussi l'échange technologique, la remontée d'idées ou de souhaits d'utilisateurs dans un sens, et la diffusion de nouveaux produits dans l'autre. Hors du cadre de A, le traitement de la RdR par le Canada le montre bien : les autorités sanitaires canadiennes ont pris en compte le problème du crack avec dix ans d'avance sur leurs homologues français, ce qui est un succès sanitaire manifeste. En revanche, un dispositif unique a été défini, et rien n'est fait pour en déroger, aucune place pour des technologies plus sûres. Le même phénomène se retrouve chez A, où l'éventualité de la validation d'un nouveau dispositif passe par la création d'une commission, groupe de travail, expérimentation, le tout sans priorité réelle.

L'attention maintenue aux actionneurs dominants ou dormants devenus non-actionneurs redevient pertinente en particulier dans les évolutions de structure à personnel constant : A a été amené à se séparer de certains centres, leur rendant leur autonomie ou les transférant à d'autres structures externes. Les actionneurs locaux initiaux retrouvent ainsi leur positionnement originel, ce qui peut être

simple... si le fabricant a conservé la trace des rôles précédents, officiellement gommés et proscrits entre deux.

Revenons sur le caractère dynamique des classifications, tant évolutives que non monolithique : A siège, actionneur initialement doté de l'urgence, devient actionneur définitif. Plus précisément, la directions Achats de A le devient. Mais, comme c'était le cas pour chaque structure locale, d'autres actionneurs non négligeables apparaissent, avec des enjeux de pouvoirs très différents et sur lesquels le fabricant n'a pas de prise, parfois même une réelle difficulté à se tenir simplement informé. Une pratique émergente, l'usage de produits stupéfiants dans les rapports sexuels, reprenant le néologisme anglo-saxon de *chemsex* illustre bien ce problème pour le fabricant. D'un point de vue sanitaire, la pratique présente des risques majeurs de contracter des IST. La croissance du nombre d'adeptes en fait un phénomène de société, sujet couvert par la presse grand public avec la délicatesse et la précision dédiées aux sujets scabreux qui feront vendre du papier. Risque avéré et croissance rapide, le *chemsex* est un théâtre d'opération naturel pour A. initialement prospectif puis devenant une ligne budgétaire à part entière. On y retrouve le carré classique au centre de la RdR : usager-substance-usage-outils. Pas de produit spécifique de cette pratique, donc nul besoin d'étude particulière ; en revanche, l'étude de l'utilisateur est confiée à la pair-aidance, donc entre usagers ; l'usage est passé aux sociologues ; et les outils ? à nouveau à la pair-aidance, donc à l'emploi par chacun de matériels existants (seringues par exemple) soit l'adaptation et la production de matériels qui satisfont l'utilisateur – mais n'ont aucune attention pour les risques encourus.

d) *Les évolutions conjoncturelles*

Comme sur tous les marchés, fonction de leur maturité, le nombre des actionneurs intéressés, puis impliqués croît. C'est particulièrement vrai pour le fabricant étudié, fortement impacté par la hausse de la consommation de cocaïne et au sein de cette consommation la croissance de la part de produit transformé en crack. Deux évolutions conséquentes ont été constatées. La première est l'augmentation exponentielle du nombre d'utilisateurs, donc du nombre d'outils requis, et en conséquence de structures de distribution, CAARUD et CSAPA, donc de nouveaux actionneurs clients, différant sensiblement des actionneurs historiques. Dans leur majorité, ces nouveaux entrants sont peu férus d'addictions hors tabac et alcool, ils ont un bagage technique ou technologique réduit pour comprendre des produits sensiblement différents et assez complexes ; ils sont aussi surpris des attentes et des fonctionnements de ces nouveaux utilisateurs dans leur file active.

La seconde découle presque naturellement de la première : la croissance du chiffre d'affaires rend le marché plus attirant pour des acteurs impliqués dans d'autres versants de la RdR, par exemple l'injection de produits, voire dans d'autres secteurs de la santé, réseau pharmaceutique par exemple. La RdR s'appuyant principalement sur un accompagnement de l'utilisateur, la nécessité d'une composante humaine pour accompagner la distribution d'outils semble avoir freiné l'entrée d'acteurs externes venus de secteurs très différents (VPC, grande distribution...).

Le fabricant peut toutefois se réjouir d'œuvrer sur un marché très clivant et stigmatisé. Ce n'est en rien une panacée, mais constitue un rempart très efficace !

Fonctionnements dans d'autres pays

a) Suisse

La Suisse a une position très avant-gardiste sur le continent européen (Monnat et Broers, 2003). La première salle de consommation à moindres risques est ouverte à Berne en 1986 (pour mémoire, l'équivalent français ouvre à Paris fin 2016), on y expérimente la distribution d'héroïne médicalisée... Ils rencontrent les mêmes difficultés spécifiques à la consommation du crack que leurs voisins, et expérimentent des outils très variés.

b) Luxembourg (abrigado medirel)

Comme ses voisins, le Luxembourg fait face à une augmentation très sensible de l'inhalation (Abrigado, 2025). Les dispositifs sont similaires à ceux déployés en France (CAARUD, SCMR) mais le matériel distribué fait désormais partie d'un appel d'offre de l'État. Par ailleurs, si le matériel homologué est distribué gratuitement, une participation financière est demandée aux bénéficiaires pour les autres outils.

c) Belgique (transit modus) et O flamande

Fidèles à l'humour national tentant de faire reconnaître leurs embouteillages au patrimoine mondial de l'Unesco (« Les embouteillages belges », 2015), les Belges subissent leur mille-feuille institutionnel (Bouhon, 2020) font régulièrement preuve de pragmatisme pour mettre en œuvre des solutions. Ainsi, le bourgmestre de Liège de reconnaître que la SCMR implantée par Tadam ne répondait pas aux règles et aux lois du Royaume... mais que nécessité faisant droit, ils avaient réuni le parquet, les

forces de polices et les professionnels de la RdR pour ouvrir la première salle belge. Un coup d'accordéon budgétaire similaire à ceux que craint le fabricant a eu raison de cette initiative, dont ne reste plus que le témoignage dans le documentaire qui lui a été consacré, chassez les dragons (Kandy Longuet, 2021).

Le vaisseau amiral de la RdR belge, correction pour Bruxelles et la Wallonie, est Modus Vivendi, qui fédère les associations, en particulier en centralisant les commandes de matériel pour la communauté wallonne. La principale ASBL est Transit, qui dispose de l'ensemble des outils à destination des usagers (boutique, accueil de jour, appartements thérapeutiques, SCMR, maraudes...). La correction géographique s'impose : au-delà de la barrière linguistique, les approches et perceptions diffèrent énormément entre les communautés, au point d'entendre dire qu'il n'y a pas d'usagers en Flandres.

d) Canada

A chaque continent ses produits, l'Amérique du Nord souffre d'une très documentée crise de Fentanyl, opiacé de synthèse, analgésique initialement développé en Belgique (Laboratoires Janssen). En comparaison du nord-ouest européen, on y trouve peu de cocaïne donc peu de crack, considéré par les professionnels locaux comme de piètre qualité. En revanche, le matériel destiné à l'inhalation a été standardisé dès 2004 et a servi de ferment à la réflexion française sur le sujet. Il se compose d'un tube en verre borosilicate plus étroit et plus long (OD 10mm, l 120mm), d'embouts de protection buccale, de filtres acier ou laiton et d'un poussoir pour adapter le filtre dans le tube au souhait de l'utilisateur (Portrait du matériel d'injection et d'inhalation de drogues remis par les directions de santé publique aux centres d'accès du Québec, 2020). De notre expérience, le matériel est jugé peu satisfaisant, en particulier au point que les usagers remplacent les grilles fournies par un morceau de tampon à récurer, ajoutant aux risques connus celui de l'inhalation de fumées de vernis. La standardisation rend lente et difficile à une petite structure la diffusion de produits innovants (filtres tressés) voire révolutionnaires (Fondue ou Œuf), et les différences de géométrie rendent le Cropeur sans intérêt local.



2 Jugements identifiés : revue de littérature

2.1 Méthodologie

Alors qu'il était questionné à la fin de son intervention pendant le congrès de l'Albatros (Paris, 2025) sur ce qui l'autorisait à outrepasser le cadre légal des structures d'aides aux usagers de drogues en autorisant ces derniers à consommer sur place, K. Touzani a déclaré « mais, l'Éthique, bien sûr ! ». Cette déclaration a été suivie d'un tonnerre d'applaudissement des participants, tous fervents défenseurs et acteurs impliqués dans la RdR. De telles prises de position émaillent la vie de la RdR depuis l'apparition du SIDA, avec des postures tranchées de part et d'autre, entre les tenants et les réfractaires. Ces morceaux de gloire ne sont destinés qu'à un auditoire de convaincus, chacun prêchant à destination de son unique paroisse. Mais notre expérience a montré fréquemment qu'avant même tout jugement porté sur le marché du fabricant, c'est globalement la simple existence de la RdR, donc a fortiori de ce marché, qui est très peu connue, voire totalement inconnue.

Pour tenter de comprendre la construction du jugement éthique d'un actionneur, nous avons pris la place d'un décideur politique, actionneur exigeant s'il en est, et nous avons imaginé son parcours d'acquisitions de connaissances sur un sujet clivant, complexe et méconnu. Nous avons imaginé des cercles concentriques partant des travaux issus de la Recherche, puis complétés par les documents et textes officiels. Tablant sur le fait qu'un actionneur très impliqué est aussi un citoyen qui s'informe de façon classique, nous avons mené une analyse sur les moyens accessibles à tout citoyen. Notre synthèse comporte trois items, tous significativement différents et apportant chacun un éclairage complémentaire :

- La quantité d'informations disponibles, leurs fréquences et canaux d'acquisition,
- Une analyse spécifique de la presse écrite,
- La lecture grand public des journaux télévisés.

Nous concluons enfin sur ces différents aspects.

Pour les médias francophone nous nous sommes appuyés sur les résultats fournis par Europresse et par l'INA. Nous avons recherché les occurrences du vocabulaire lié à la RdR, la drogue, etc. sur les dix dernières années, en utilisant trois lectures concentriques : l'ensemble du site, la presse française

puis la presse nationale française. Cette période de 10 ans a été choisie puisqu'elle correspond aux travaux et à la mise en place de la loi Santé de 2016, dernier élément législatif posé, donc dernier élément officiel de légitimation.

Pour quelques termes spécifiques du marché, nous avons affiné cette analyse sur une base annuelle. La recherche a été étendue pour ces termes majeurs jusqu'à 1984, pour valider nos hypothèses de recherches documentaires (occurrences annuelles constantes ou apparition des termes). Les requêtes employées et les sources analysées sont détaillées en Annexe 14.

2.2 Résultats dans les médias écrits

La RdR et les fabricants, ces inconnus

Ignoti nulla cupido (Ovide, ca 1), deux mille ans après, le poète cité en exergue de cet essai a toujours raison : on ne peut aimer ce que l'on ne connaît pas. De notre expérience, la RdR est au mieux peu connue, l'un des buts de cette recherche doctorale était donc de vérifier de façon méthodique si cette impression était corroborée. Commençons par la conclusion, par confirmer l'évidence, aucune chance de trouver un quelconque texte qui traite de la place du fabricant dans la RdR. Quelques rares codicilles viendront amender ce monolithe mais ils relèvent du complément de réflexion, pas de la lame de fond. Parallèle sans doute un peu étrange, dans le cours des discussions entre auditeurs est fréquemment sorti l'anecdote suivante « on connaît mieux l'ours polaire ou le rorqual qui nous sont très éloignés que le rat, qui accompagne l'homme dans tous ses habitats depuis des millénaires. » Il en va de même du fabricant, sorte d'évidence ou d'impensé.

Notre expérience nous disant que le moins connu devait être la réduction des risques, nous nous sommes attachés à chercher ce qu'un néophyte pourrait trouver comme information sur le sujet. Réalisation tardive, RdR (et ses variations RDRD RDM etc.) c'est comme EHPAD, ou EPSM, si vous connaissez le sigle, vous trouverez, un peu. Les derniers acronymes sont passés dans le vocabulaire courant pour remplacer hospice et asile, sans doute pour dédramatiser les situations, y avons-nous gagné en compréhension et en prise en compte, ce n'est pas l'objet de notre étude. « Réduction des risques » en revanche est au cœur de nos préoccupations, et au risque du martèlement, personne n'en connaît l'existence, à l'exception de ceux qui y œuvrent ou en bénéficient.

Endossons les habits du novice, son éducation peut-elle être faite par la presse, sur un sujet qui touche a minima de façon directe 80.000 personnes en France (Mildeca, 2022).

Volumétrie de la presse généraliste

Analyse comparée des volumes

Pour donner une réelle mesure de l'impact des productions écrites, présentons tout d'abord la masse globale disponible sur dix ans via Europresse.

Tout le contenu	France	France presse nationale
404 527 644	83 873 730	2 205 000

Tableau 1: volume global des productions

Cela permet de mettre en lumière la réalité de la situation, avec les résultats de la requête [TEXT="réduction des risques"&drogue*]¹⁸ sur la même période, présentés ci-dessous :

Tout le contenu	France	France presse nationale
5 371	3 897	192

Tableau 2: volume spécifique du sujet

Nul n'est censé ignorer la loi... mais si le sujet n'est jamais évoqué, sauf à rendre obligatoire la lecture journal officiel, le citoyen-contribuable n'a statistiquement aucune chance de se forger une opinion sur le sujet, celui-ci n'est « jamais » présenté.

Toujours à fins de bonne compréhension du phénomène, quelques points de comparaison :

	Tout le contenu	France	France presse nationale
TEXT= foot football	11 372 162	4 086 982	58 669
TEXT= automobile auto	5 552 010	1 544 236	71 512
TEXT= drogue*	885 526	553 888	21 054
TEXT= macrame	17 622	9 285	120

Tableau 3: volumétrie comparative avec des sujets généraux

Et encore, le macramé n'a-t-il la même audience que la RdR que grâce à son aspect très mode. Re-partant des réactions classiquement obtenues par le praticien exposant son cœur de métier « ah,

¹⁸ La mention unique « réduction des risques » double le nombre de réponses – mais en s'appliquant aux risques commerciaux avec la Chine, ou les mesures liées à la sismologie. La faiblesse du nombre de résultat permet une analyse plus fine par une lecture individuelle des références, inaccessible dans notre cadre si nous avons plusieurs dizaines de milliers de références.

oui ! les salles de shoot... », nous avons creusé dans la presse le nombre d’occurrences avec la requête [TEXT= "salle de shoot"| TEXT= "salles de shoot"| TEXT= "salle de consommation"| TEXT= "salles de consommation"] pour nous affranchir d’éventuelles difficultés avec singuliers et pluriels.

Tout le contenu	France	France presse nationale
4 790	2 747	315

Tableau 4: volumétrie spécifique des SCMR

Il y aura là une piste à explorer, puisque des volumes similaires n’induisent pas le même degré de connaissances – fussent-elles partielles et partiales : la « salle de shoot » est connue de tous, la RdR, de personne.

Analyse longitudinale

Le volume de cocaïne consommé en France sur la même période ayant quadruplé (OFDT), nous avons cherché l’évolution longitudinale de l’attention portée à l’outil général (la RdR) et son déploiement spécifique (les SCMR)

Année finissant	Tout le contenu	France	France presse nationale
28/06/2025	421	269	17
28/06/2024	223	119	8
28/06/2023	223	170	16
28/06/2022	221	171	18
28/06/2021	169	116	12
28/06/2020	114	89	6
28/06/2019	158	117	11
28/06/2018	160	114	17
28/06/2017	155	115	17
28/06/2016	155	123	18
2010-2015	861	783	109
moyenne	172	157	22
2005-2010	363	266	45
Moyenne	73	53	9
2000-2005	316	274	150
moyenne	63	55	30

Tableau 5: évolution de fréquence d'apparition RdR

Année finissant	Tout le contenu	France	France presse nationale
28/06/2025	534	288	15

28/06/2024	368	222	15
28/06/2023	246	164	19
28/06/2022	733	526	75
28/06/2021	286	221	21
28/06/2020	296	152	12
28/06/2019	429	184	29
28/06/2018	390	168	21
28/06/2017	910	432	51
28/06/2016	598	390	57
2010-2015	3672	3505	390
moyenne	732	701	77
2005-2010	110	90	15
Moyenne	22	18	3
2000-2005	16	15	6
moyenne	3	3	2

Tableau 6: évolution d'occurrences de SCMR

Les deux évolutions historiques entre la méthode et l'outil sont corrélées, à l'exception de deux points spécifiques qui apparaissent à la lecture de ce second tableau : premièrement, il y a une absence quasi-totale suivie d'une forte affluence dans les premières années, liées à la création de ces salles. Ensuite, le sujet retrouve son étiage faible habituel, à l'exception de l'année 2022.

Corrélation électorale

Notre sujet ayant un ancrage sociétal fort, nous avons fait l'hypothèse que ce changement soit lié à une période électorale, d'où notre analyse suivante :

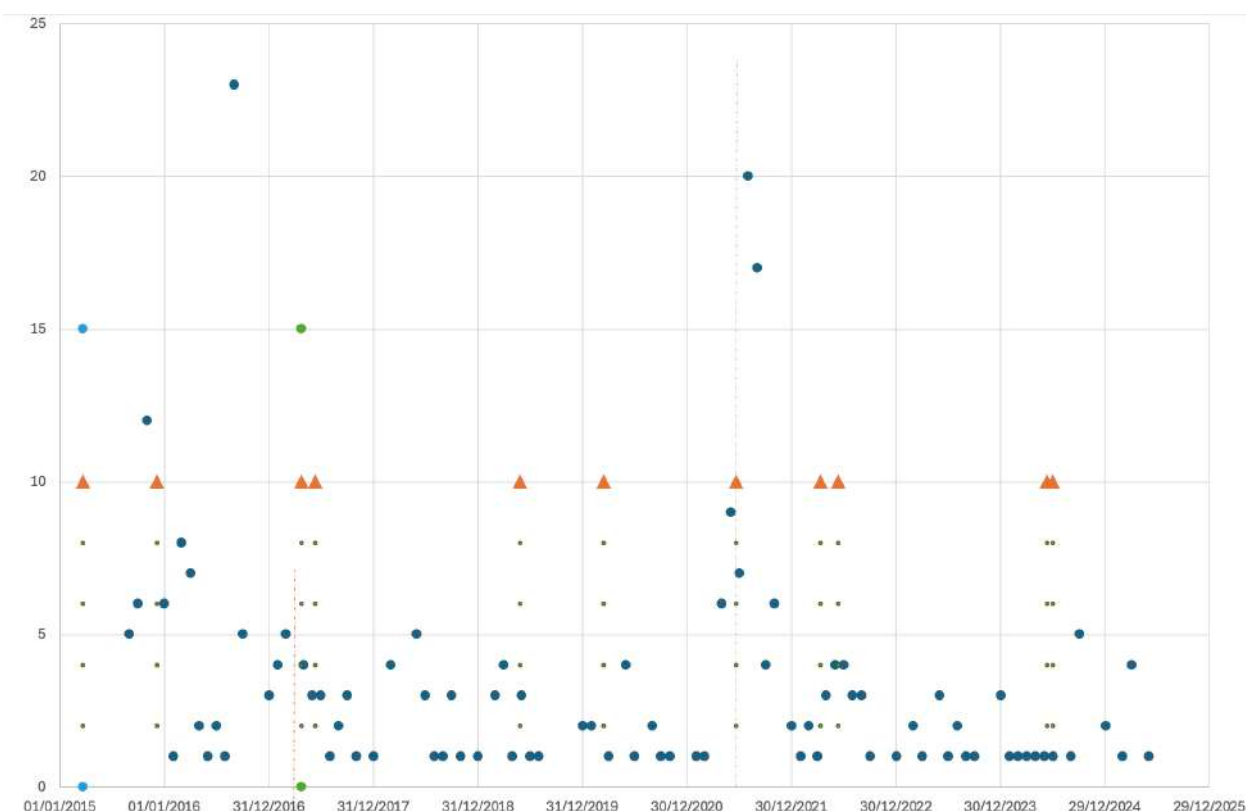


Figure 13: nombre de publications comparé au calendrier électoral

Les triangles orange sont les dates de scrutin en Métropole, et les quelques pics de productions intenses (3 à 5 fois au-dessus de la normale) ne sont en rien lié à ce calendrier ».

L'analyse de distribution suivante le confirme, dans 73% des cas, les articles sont publiés plus de 3 mois avant l'élection, voire pour 61% au-delà de 6 mois. L'impact réel semble donc particulièrement faible, ce n'est pas un sujet électoral.

	Moins d'un mois	1 à 2 mois	2 à 3 mois	3 à 6 mois	6 mois à un an	Plus d'un an
Nombre d'articles	20	39	17	33	111	60

Tableau 7: distance entre parutions et élections

Analyse qualitative de la presse française

Négligeant la fréquence particulièrement faible, nous nous sommes intéressés à l'information que pourrait recueillir notre novice en lisant la presse. En repartant des textes dont la volumétrie est expliquée plus haut, et de notre analyse sur la construction du jugement éthique, nous nous sommes

focalisés sur leur contenu, en nous appuyant en particulier sur les capacités d’analyses massives offertes par IA, ChatGPT en particulier. Mis en garde par l’outil lui-même, et, d’expérience, confronté au risque induit d’erreur, nous avons assuré un contrôle statistique de cohérence et de véracité en comparant les résultats présentés par la machine à ceux que nous obtenions nous-mêmes, sur un échantillon de 5% du volume, soit 32 textes. N’ayant pas détecté d’anomalie, nous déployons nos analyses basées sur les traitements de masse réalisés par IA.

Présentation générale

La presse joue un rôle déterminant dans la construction de l’opinion et dans la formulation des cadrages collectifs : elle contribue à orienter les débats, à légitimer certaines représentations au détriment d’autres, et à influencer les choix des décideurs. Or, les discours médiatiques sur la drogue sont loin d’être neutres. Ils varient fortement en fonction des lignes éditoriales, des postures idéologiques, mais aussi des lectorats et des modèles économiques des journaux.

Ainsi, dans le traitement médiatique de la RdR, on observe des positionnements très différenciés selon les titres de presse. Certains valorisent les approches de santé publique, d’autres insistent sur les nuisances, la sécurité ou la morale, voire délégitiment les dispositifs. En cela, les médias ne se contentent pas de rapporter l’information : ils la sélectionnent, la hiérarchisent, la cadrent. Comme l’écrivait Pierre Bourdieu, les médias « contribuent à construire ce qu’ils prétendent seulement refléter » (1996). La question de la représentation médiatique de la RdR est donc aussi celle de la construction sociale des drogues dans l’espace public.

Nous avons ainsi examiné comment huit journaux nationaux français — Le Monde, Libération, Le Figaro, L’Humanité, La Croix, Les Échos, 20 Minutes, Mediapart — ont couvert la question de la réduction des risques entre 2016 et 2024. Cette période est marquée par plusieurs événements significatifs : ouverture de la première SCMR à Paris (2016), crise du crack dans le nord-est parisien (2019–2022), généralisation de la naloxone en spray, émergence du risque fentanyl. Ces cas fournissent un matériau riche pour observer les écarts de traitement entre titres, mais aussi l’évolution du discours médiatique au fil des années.

Nous nous attachons à montrer comment les cadrages dominants (sanitaire, sécuritaire, moral et économique) structurent les lectures possibles de la RdR dans l’espace public, et ce qu’ils révèlent, en creux, des tensions entre santé publique, ordre social et représentation des usages de drogues.

Typologie de la presse nationale et diversité des lignes éditoriales face à la RdR

La presse nationale française constitue un ensemble hétérogène d'acteurs médiatiques qui ne partagent ni les mêmes missions, ni les mêmes cibles, ni les mêmes engagements idéologiques. Cette diversité explique en grande partie la variété des cadrages appliqués à la RdR. Pour comprendre la manière dont les journaux nationaux traitent cette thématique, il est donc nécessaire de commencer par une brève typologie, fondée sur trois critères : le positionnement idéologique, le modèle économique, et la fonction éditoriale.

On peut d'abord distinguer les journaux à vocation informative généraliste, comme *Le Monde*, *La Croix*, *Les Échos* ou *20 Minutes*. Ces titres cherchent à présenter des faits dans un cadre modérément interprétatif, bien que chacun conserve un ADN idéologique. *Le Monde*, journal de référence de centre-gauche, valorise l'expertise et la modération ; *La Croix*, historiquement catholique, propose une lecture éthique et humaniste des phénomènes sociaux ; *Les Échos*, spécialisé dans l'économie, adopte une logique analytique et libérale ; *20 Minutes*, gratuit et massivement diffusé, tend à relayer les dépêches institutionnelles sans engagement rédactionnel clair.

À côté de cette presse généraliste, on trouve des titres d'opinion ou militants, qui affichent un positionnement idéologique affirmé. *Libération*, ancré à gauche, adopte une posture souvent militante sur les enjeux sociaux, y compris la RdR. *L'Humanité*, journal historiquement lié au Parti communiste, articule une lecture de classe et de lutte sociale, donnant une large place aux mouvements associatifs et syndicaux. Enfin, *Le Figaro*, journal de droite conservatrice, défend des valeurs d'ordre, de responsabilité individuelle et de sécurité. Il se montre souvent sceptique vis-à-vis des politiques perçues comme « permissives » ou « laxistes », comme c'est souvent le cas de la RdR.

Un cas particulier est celui de *Mediapart*, média numérique fondé sur l'enquête et la critique des pouvoirs. Bien qu'il ne fasse pas partie de la presse papier traditionnelle, son influence dans le débat public, notamment à gauche, est considérable. Il adopte volontiers une posture de contre-pouvoir, en donnant la parole à des acteurs invisibilisés (usagers, intervenants sociaux) et en mettant en lumière les contradictions des politiques publiques.

Cette diversité éditoriale se combine à des logiques économiques différenciées. *Le Figaro* et *Les Échos* appartiennent à de grands groupes industriels (respectivement Dassault et LVMH), tandis que *Libération* et *L'Humanité* dépendent de soutiens militants ou de subventions. *Le Monde* est aujourd'hui

détenu par un groupe d'actionnaires privés, tout en revendiquant une indépendance éditoriale. Mediapart, pour sa part, repose sur un modèle par abonnement sans publicité, ce qui lui garantit une certaine autonomie économique.

Enfin, les objectifs rédactionnels varient : certains titres cherchent à construire une narration cohérente, d'autres à juxtaposer les points de vue, d'autres encore à relayer les faits bruts. Dans le traitement de la RdR, cette distinction est fondamentale : un journal qui privilégie la pluralité d'expertise (comme *Le Monde*) n'adoptera pas le même ton qu'un journal qui cherche à provoquer un débat politique (comme *Le Figaro*), ou à documenter les pratiques de terrain (comme Mediapart).

Ainsi, avant même d'analyser les discours médiatiques sur la RdR, cette typologie nous permet de comprendre que les logiques éditoriales façonnent en profondeur la manière dont les dispositifs de santé publique sont représentés, acceptés ou rejetés.

Nous allons donc comparer trois grandes familles de traitement médiatique de la RdR :

- Celle des titres favorables à la démarche, où la réduction des risques est présentée comme une politique juste, efficace et humaniste.
- Celle des titres modérément favorables ou ambivalents, où des tensions éthiques ou politiques traversent le discours.
- Celle des titres critiques ou hostiles, qui abordent la RdR principalement à travers le prisme de l'ordre public, de la morale ou de la responsabilité individuelle.

Cette classification n'est ni rigide ni exhaustive, mais elle permet de dégager des tendances structurelles qui éclairent la manière dont la RdR est perçue, débattue et parfois instrumentalisée dans le débat public français.

1. Les journaux favorables à la RdR

Parmi les titres de la presse nationale française, certains affichent un soutien clair ou implicite aux politiques de réduction des risques (RdR). Ces journaux s'inscrivent dans une tradition progressiste ou critique vis-à-vis des politiques répressives, et tendent à valoriser les approches alternatives en

matière de santé publique, en donnant la parole aux acteurs de terrain, aux chercheurs, aux associations, mais aussi aux usagers eux-mêmes. Trois titres se distinguent particulièrement par la récurrence, l'intensité et la tonalité de leur couverture favorable : Libération, L'Humanité et Mediapart.

Libération : un plaidoyer pour une RdR militante

Libération est sans doute le journal généraliste qui défend le plus explicitement les dispositifs de RdR. Il adopte un cadrage à la fois sanitaire et militant, où l'objectif est autant d'informer que de convaincre. Dans un article du 14 mars 2022 intitulé « Salles de shoot : là où l'on sauve des vies », le journal valorise l'expérience des SCMR parisiennes, en citant les personnels soignants, les associations, et des usagers eux-mêmes : « Ici, je peux consommer sans avoir peur de mourir ou de la police », témoigne un patient. Le ton est empathique, direct, et construit un récit où les bénéficiaires de la RdR sont vus comme des sujets à part entière, dignes de soin et d'attention.

Cette orientation se traduit aussi dans le choix des mots : Libération parle volontiers de « lieux de réduction des risques », de « publics précaires » ou de « dispositifs innovants », là où d'autres titres évoqueraient « salles de shoot », « toxicomanes » ou « quartiers à problèmes ». Le journal relaie également les données scientifiques en faveur de la RdR, en insistant sur la baisse des overdoses, la diminution des comportements à risque, ou encore l'accès facilité aux soins. Le cadrage est donc sanitaire, mais il s'accompagne d'une visée politique affirmée.

L'Humanité : une lecture politique et sociale des drogues

Dans la tradition d'un journal historiquement lié au mouvement ouvrier et à la gauche radicale, L'Humanité aborde la question de la RdR à travers le prisme des inégalités sociales. La consommation de drogues y est analysée non comme une déviance individuelle, mais comme le symptôme de logiques structurelles d'exclusion, de précarité et de marginalisation.

Le journal insiste fréquemment sur les défaillances des politiques publiques : manque de moyens, réponses sécuritaires inadaptées, invisibilisation des populations les plus fragiles. Il relaie souvent la parole des professionnels associatifs et des collectifs d'usagers, notamment ceux mobilisés autour du crack à Paris ou de la naloxone. Les dispositifs de RdR sont présentés comme un droit, et non comme une tolérance exceptionnelle : droit à la santé, à la dignité, à la prise en charge sans jugement.

Par exemple, un article de novembre 2021 dénonçait la « stigmatisation d'État » envers les usagers de drogues, en évoquant les expulsions violentes à la Porte de la Villette : « On refuse d'ouvrir de nouveaux lieux de soin, mais on multiplie les évacuations médiatisées ». Ce discours ancre la RdR dans un récit politique de lutte contre la répression, fidèle à la tradition éditoriale du titre.

Mediapart : contre-discours et journalisme d'investigation

Bien qu'il ne soit pas un quotidien papier, Mediapart occupe une place importante dans l'espace médiatique progressiste français. Sa posture d'enquête et de contre-pouvoir lui permet d'adopter une approche critique vis-à-vis des politiques de drogues, qu'il documente dans leur complexité.

Dans l'article « Crack à Paris : chronique d'un échec programmé » (24 septembre 2021), Mediapart propose une lecture systémique de la crise du crack, en analysant les choix politiques, les inerties administratives et les conflits de pouvoir entre préfecture, mairie et associations. L'article met en lumière l'hypocrisie des discours sécuritaires qui ne s'accompagnent d'aucun investissement sérieux dans la santé publique. Il donne la parole à des soignants, des chercheurs, des usagers et des bénévoles, sans jamais verser dans la simplification.

Le traitement médiatique de la RdR par Mediapart se distingue par son souci de documentation approfondie, de contextualisation historique, et par une volonté de démonter les mécanismes de stigmatisation. La RdR y apparaît comme une évidence rationnelle, trop souvent sacrifiée sur l'autel de considérations électoralistes ou moralistes.

Conclusion : Une convergence éditoriale autour des droits et de la santé

Ces trois journaux, bien que différents dans leur style et leur lectorat, convergent sur un point fondamental : la RdR est traitée comme un enjeu de santé publique légitime, étayé par la science, et comme un levier de justice sociale. Les usagers ne sont ni criminalisés, ni pathologisés de façon simpliste, mais considérés comme des sujets sociaux complexes. Cette posture reste néanmoins minoritaire dans l'espace médiatique français, ce que la suite de l'analyse viendra démontrer.

2. Les journaux modérément favorables ou ambivalents

Certains journaux nationaux n'adoptent pas une posture résolument favorable ou hostile à la réduction des risques, mais déploient des cadrages ambigus, nuancés, voire contradictoires selon les évé-

nements, les interlocuteurs ou les rubriques concernées. Ces titres combinent généralement une volonté d'information équilibrée avec des réserves implicites ou explicites, en particulier sur les aspects symboliques ou sociaux des politiques de RdR. On peut regrouper dans cette catégorie trois journaux aux positionnements éditoriaux distincts : Le Monde, La Croix et Les Échos.

Le Monde : l'équilibre entre expertise et prudence rédactionnelle

Le Monde est souvent considéré comme le journal de référence dans le paysage médiatique français. Sa couverture de la RdR est marquée par un ton analytique, l'appui sur l'expertise (scientifique, médicale, institutionnelle) et une volonté d'objectivation. Il donne régulièrement la parole à des spécialistes de santé publique, à l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), à l'INSERM ou à des sociologues des drogues, sans adopter de ton militant. Cela peut sembler parfois décalé voire hors sujet, lorsque Nicolas Prisse, président de la Mildeca, n'est interrogé que sur la répression menée par le ministère de l'Intérieur (Saintourens et Clavreul, 2023).

Dans l'article du 17 octobre 2018 intitulé « Crise des opioïdes : la France aussi » (Santi, 2018), le journal développe une analyse approfondie des conditions de circulation du fentanyl, du rôle des laboratoires clandestins, des politiques répressives inefficaces aux États-Unis, et des mesures de prévention envisageables en France, y compris la naloxone ou les alertes sanitaires. Si le cadre est sanitaire et préventif, le ton reste neutre, sans approbation explicite de la RdR, ni exploration des enjeux sociaux plus larges (précarité, criminalisation, invisibilisation des usagers). L'objectivité éditoriale masque parfois une forme de dépolitisation des enjeux.

La Croix : tension entre compassion humaniste et prudence morale

La Croix, quotidien d'inspiration chrétienne, adopte une posture ambivalente face à la RdR. D'une part, sa tradition humaniste l'amène à s'intéresser aux situations de souffrance et de vulnérabilité ; d'autre part, son ancrage moral et éthique suscite une forme de réserve symbolique face à certaines politiques perçues comme ambiguës ou risquées sur le plan sociétal.

Dans un article du 12 novembre 2021 (*Drogues : la France doit-elle craindre le fentanyl ?*, 2021), La Croix donne la parole à des experts en addictologie tout en insistant sur les risques de banalisation. Le journal reconnaît les bénéfices de la naloxone, mais s'interroge sur « l'équilibre à trouver entre accompagnement et responsabilisation ». Les dispositifs de RdR sont présentés comme nécessaires

mais inquiétants, illustrant une tension morale non résolue. Le traitement est donc empreint de compassion prudente, sans s'inscrire dans un plaidoyer clair.

Les Échos : une approche instrumentale et gestionnaire

Journal économique de référence, Les Échos traite la RdR à travers un prisme clairement pragmatique et budgétaire. Il s'intéresse peu aux aspects sociaux ou sanitaires à proprement parler, mais relaie les évaluations économiques des dispositifs. Les articles portant sur la RdR sont rares, mais lorsqu'ils existent, ils mobilisent des arguments de rationalité financière : réduction des coûts hospitaliers, économies en justice, gains de productivité potentiels via la stabilisation des personnes en situation de dépendance.

Par exemple, dans sa couverture de la naloxone ou des SCMR (citée notamment en 2019 dans le cadre du rapport Inserm), Les Échos met l'accent sur le retour sur investissement et les données comparatives internationales. Le journal ne s'oppose pas aux politiques de RdR, mais ne les valorise qu'à condition qu'elles soient coûts-efficaces. L'utilisateur est absent du récit, remplacé par un calcul économique. Ce cadrage est instrumental, et sa neutralité apparente masque une forme d'indifférence sociale.

Conclusion : Une position intermédiaire révélatrice de tensions

Ces trois titres illustrent les tensions internes du traitement médiatique de la RdR : tension entre science et morale (La Croix), entre expertise et politique (Le Monde), entre efficacité et humanité (Les Échos). Ils ne rejettent pas la RdR, mais n'en font pas non plus une cause. Leur positionnement reflète souvent celui de la sphère politico-institutionnelle : prudent, ambivalent, réactif. Ce traitement modéré peut paraître équilibré, mais il contribue aussi à neutraliser les controverses, à évacuer la conflictualité sociale, et parfois à désamorcer les critiques militantes.

3. Les journaux réservés ou critiques envers la RdR

Si certains titres s'inscrivent dans une dynamique favorable ou ambivalente à la réduction des risques, d'autres expriment des réserves explicites, voire une hostilité structurelle. Ces journaux s'appuient le plus souvent sur des cadrages sécuritaires et moraux, qui tendent à délégitimer les dispositifs de RdR, à mettre en avant les nuisances perçues et à privilégier l'ordre public au détriment de la santé publique. Deux titres illustrent particulièrement cette posture : Le Figaro et 20 Minutes.

Le Figaro : un discours sécuritaire et disqualifiant

Journal conservateur de droite, Le Figaro adopte une position ouvertement critique vis-à-vis des politiques de réduction des risques. Il mobilise principalement un cadre sécuritaire, dans lequel les dispositifs de RdR apparaissent comme des facteurs aggravants de l'insécurité urbaine, de la délinquance et de la dégradation du cadre de vie. Les usagers de drogues sont souvent décrits comme des perturbateurs sociaux, et non comme des patients ou des sujets de soin.

Dans un article du 3 mai 2022 intitulé « Drogue : le fléau du crack fait des ravages dans le nord-est parisien », Le Figaro insiste sur les scènes de violence, les occupations d'espaces publics, et relaie les plaintes des riverains : « les enfants ne peuvent plus sortir sans croiser des toxicomanes ». La réduction des risques n'est jamais mentionnée comme stratégie efficace, mais comme un pis-aller, voire une erreur politique. Le journal donne peu la parole aux acteurs associatifs ou aux professionnels de santé, et se montre très critique à l'égard des élus favorables aux SCMR ou à la distribution de matériel stérile.

Ce positionnement n'est pas limité aux articles de faits divers : les éditoriaux du Figaro reprennent régulièrement l'idée selon laquelle la tolérance envers les drogues fragilise l'autorité de l'État, renforce le sentiment d'impunité, et participe à la désagrégation morale des quartiers populaires. Le discours est structuré autour d'une opposition entre ordre et laxisme, dans laquelle la RdR se trouve assimilée à une forme de renoncement à la loi.

20 Minutes : une neutralité trompeuse, entre relais institutionnel et dépolitisation

À première vue, 20 Minutes adopte une posture neutre, se contentant de relayer les dépêches d'agences (AFP, Reuters) et les communiqués officiels. En tant que journal gratuit à forte audience urbaine, il évite en général les prises de position explicites. Pourtant, cette apparente neutralité produit un effet de désengagement critique, qui contribue à invisibiliser les enjeux profonds de la RdR.

Les rares articles consacrés aux SCMR, à la naloxone ou à la crise du crack adoptent un ton factuel, parfois réducteur. Les usagers sont présentés de manière impersonnelle (« une femme de 38 ans consommait dans un couloir »), les dispositifs décrits comme des « centres expérimentaux », sans mise en contexte. L'absence de cadrage explicite crée une forme de sous-traitement journalistique :

la RdR n'est ni valorisée, ni critiquée, mais reléguée à un sujet secondaire, sans profondeur. Ce traitement médiatique mine la capacité du lectorat à comprendre les logiques de santé publique en jeu, et renforce indirectement les cadrages dominants sécuritaires véhiculés par d'autres titres.

Conclusion : Le cadrage critique : entre peur, ordre et invisibilisation

Ces deux journaux, bien que différents par leur lectorat et leur format, convergent dans leur dévalorisation implicite ou explicite de la RdR. Tandis que Le Figaro s'inscrit dans un discours d'ordre et de rejet, 20 Minutes contribue à la banalisation ou à l'effacement du débat. Dans les deux cas, les usagers sont peu ou pas représentés comme des sujets de droits, les associations sont rarement mises en avant, et les logiques sanitaires sont éclipsées par des préoccupations de tranquillité publique ou d'acceptabilité sociale.

Ce cadrage contribue à entretenir une vision moralisante, punitive ou fataliste de la consommation de drogues, incompatible avec les principes même de la réduction des risques. Il freine l'évolution des politiques publiques et alimente les résistances locales à l'implantation de dispositifs innovants. Dans cette perspective, la presse ne se contente pas de refléter les débats : elle participe activement à la reproduction des clivages idéologiques sur les drogues en France.

Études de cas médiatiques

Fréquence faible, terme peu connu, concept mal maîtrisé, la réduction des risques ne trouvera pas dans la presse le levier la sortant de son anonymat, d'en faire un outil reconnu, a minima d'en exposer la simple licéité. En revanche, comme le montre le Tableau 3: volumétrie comparative avec des sujets généraux, en étant trivial « la drogue, ça fait vendre ». Fidèle à notre choix méthodologique décrit dans la Figure 7, nous nous limitons aux aspects connexes de la RdR, sans traiter le volet répressif. Quelques sujets sont entrés dans l'imaginaire collectif, participe à la compréhension partielle et partielle de la situation des toxicomanes, de leur accompagnement etc. Pour aider à mesurer l'impact réel, un tableau des fréquences d'apparition similaire à ceux employés au paragraphe sur la Volumétrie de la presse généraliste, page 67.

a) La « colline du crack » à Paris (2019–2022)

Introduction

Tout le contenu	France	France presse nationale
672	611	99

Tableau 8 : fréquence d'apparition "colline du crack" -2016-2025

Le cas de la « colline du crack » dans le nord-est parisien constitue un moment-clé du traitement médiatique des drogues et de la RdR en France. Cette situation complexe a cristallisé des tensions politiques, sociales et médiatiques autour de la consommation visible de crack, de la gestion de l'espace public, et des limites du dispositif de santé publique. La couverture journalistique de cet épisode révèle des positionnements éditoriaux contrastés, qui vont de la compassion à la stigmatisation, en passant par la dénonciation des politiques publiques.

Un espace conflictuel fortement médiatisé

À partir de 2019, des centaines d'usagers de crack se retrouvent regroupés dans des zones délimitées par les autorités, d'abord à proximité de la Porte de la Chapelle, puis déplacés vers la Porte d'Auber-villiers et enfin vers la place Auguste-Baron, dans un espace clôturé surnommé par la presse « la colline du crack ». Cette situation découle de la saturation des dispositifs d'accueil, de la fermeture de structures de soin, et d'une politique de déplacement spatial plus que de résolution sanitaire.

Les médias se sont largement saisis de cette situation, avec des angles très divergents. Pour certains journaux comme Le Figaro, la « colline » est avant tout un espace de danger et de désordre, où l'État aurait renoncé à exercer son autorité. Dans l'article du 3 mai 2022 (2022), le quotidien évoque un « enfer à ciel ouvert » et insiste sur les nuisances subies par les riverains, en décrivant un territoire hors de contrôle. Le cadrage est sécuritaire, l'accent mis sur la peur, les agressions, et les ratés de la répression.

Une invisibilisation des logiques de santé publique

Dans ces discours, les dimensions sanitaires sont souvent occultées, réduites à un échec ou à un discours technocratique. Les dispositifs de RdR sont évoqués dans le contexte d'un rejet local, d'une impuissance des autorités sanitaires ou d'une opposition entre santé et sécurité. Ce cadrage empêche une compréhension fine des objectifs et limites de la RdR, en la réduisant à une stratégie passive face à la « prolifération » des toxicomanes.

À l'opposé, Mediapart adopte une approche analytique et critique. Dans son article du 24 septembre 2021, (*Crack à Paris : chronique d'un échec programmé*, 2021) le site d'enquête déconstruit la narration officielle, en montrant que les décisions de déplacement ont été prises sans concertation, et

contre l’avis des professionnels de santé. Il documente l’improvisation des pouvoirs publics, les blocages entre la mairie de Paris et la préfecture, et donne la parole aux usagers. Le cadrage est ici socio-sanitaire, critique de la stigmatisation et attentif à la complexité des trajectoires de consommation.

De son côté, Libération a alterné entre témoignages d’usagers, interviews de soignants, et dénonciation des politiques de déplacement sans prise en charge. Dans un article de juin 2021, le journal écrivait : « On déplace les consommateurs de crack comme des meubles », illustrant une critique de l’inhumanité de la gestion politique. La réduction des risques est présentée comme une solution mal comprise, mal financée, mais indispensable.

Une fracture médiatique révélatrice des lignes éditoriales

Le traitement médiatique de la « colline du crack » illustre de manière paradigmatique les divergences d’interprétation entre les titres. Alors que certains décrivent une dérive sécuritaire de la ville, d’autres dénoncent une incapacité politique à mettre en œuvre des réponses de santé publique cohérentes. La majorité des articles évitent de questionner la responsabilité structurelle des pouvoirs publics dans la marginalisation des usagers, préférant relayer les réactions locales ou les effets visibles.

Peu de journaux évoquent les recommandations de l’OMS, les données de l’OFDT ou les expériences étrangères. La parole des usagers est marginalisée, souvent instrumentalisée ou anonymisée, et les associations sont parfois mentionnées mais rarement mises au centre du récit. Cette crise a ainsi renforcé une tendance générale : celle d’un traitement médiatique de la drogue comme problème d’ordre plus que comme enjeu de santé, avec une visibilité accrue mais une compréhension restreinte des enjeux réels de la RdR.

b) Les salles de consommation à moindre risque (SCMR)

Tout le contenu	France	France presse nationale
4790	2747	315

Tableau 9: fréquence d'apparition "SCMR" -2016-2025 – détail dans le Tableau 6

L’ouverture en 2016 de la première salle de consommation à moindre risque (SCMR) à Paris, puis celle de Strasbourg en 2017, ont marqué un tournant symbolique dans l’histoire de la politique des drogues en France. Ce dispositif emblématique de la RdR a suscité un traitement médiatique polarisé,

entre soutien militant, scepticisme institutionnel et opposition politique. L'analyse de la presse nationale entre 2016 et 2024 révèle une ligne de fracture claire entre les journaux favorables à la SCMR comme outil de santé publique, et ceux qui y voient une forme de capitulation morale ou sécuritaire.

Une reconnaissance progressive dans les médias favorables

Du côté des titres progressistes, la SCMR est présentée comme une avancée sanitaire et sociale. Libération, dans un article du 14 mars 2022 (*Salles de shoot : là où l'on sauve des vies*, 2022), mobilise des témoignages d'usagers, d'infirmiers et de responsables associatifs, insistant sur les bénéfices mesurés : baisse des overdoses, diminution des seringues usagées dans l'espace public, orientation vers le soin. L'article cite également le rapport d'évaluation de l'Inserm (2019) , qui confirme l'efficacité des SCMR sur plusieurs indicateurs.

Mediapart adopte une perspective d'enquête critique, mettant en lumière les résistances politiques à l'extension du dispositif. Dans plusieurs articles, le journal dénonce l'hypocrisie d'un État qui reconnaît les résultats positifs de la salle de Paris tout en refusant d'en ouvrir d'autres, notamment à Marseille ou à Lille. Le cadrage est doublement sanitaire et politique, soulignant la dissonance entre expertise et décision.

L'Humanité soutient le dispositif en l'inscrivant dans une logique de justice sociale : les SCMR sont vues comme des lieux de dignité retrouvée pour des populations précarisées, à qui l'on reconnaît enfin un droit à la santé sans condition. Le journal évoque aussi les mobilisations locales en faveur de nouvelles ouvertures.

Des oppositions virulentes dans la presse conservatrice

À l'inverse, Le Figaro développe une critique constante du dispositif. Dans ses articles et tribunes, le journal relaie les voix des opposants locaux (riverains, élus LR, syndicats de police) en insistant sur les nuisances supposées, les risques d'appel d'air », la baisse du « sentiment de sécurité ». La salle est souvent qualifiée de « salle de shoot », avec une connotation péjorative, et présentée comme un aveu d'impuissance de l'État face aux toxicomanies. Ce cadrage relève d'une logique sécuritaire et morale, dans laquelle les droits des usagers entrent en conflit avec ceux des habitants.

La Croix, pour sa part, adopte un ton plus mesuré, mais exprime une forme de gêne morale. Elle relaie à la fois les arguments sanitaires et les inquiétudes éthiques liées à la possibilité perçue de légitimer

la consommation. Le journal accorde une attention particulière aux parents et familles, perçus comme les premiers interlocuteurs de la prévention. Le débat est présenté comme un dilemme moral plus qu'un conflit de données.

Une faible couverture dans la presse économique et gratuite

Les Échos traite rarement du sujet, et uniquement sous l'angle de l'évaluation. Dans un article de 2020 (*Drogues : quel coût pour la société ?*, 2020), le journal mentionne le coût estimé de la salle de Paris, et cite les gains économiques indirects (réduction des coûts hospitaliers, délits évités). L'approche est strictement gestionnaire, sans prise de position normative.

20 Minutes, de son côté, adopte un traitement superficiel : les rares articles publiés se contentent de résumer les annonces officielles, sans analyse critique ni contextualisation. L'usage de termes comme « salle expérimentale » ou « dispositif controversé » indique une posture de neutralité distante, qui limite la compréhension du public.

De l'innovation sanitaire au débat idéologique

Le traitement médiatique des SCMR illustre un clivage fort dans la presse française. Là où certains voient un progrès fondé sur les données scientifiques, d'autres dénoncent une transgression des normes sociales. Ce clivage dépasse la simple description pour s'inscrire dans des narrations concurrentes du rôle de l'État, de la santé publique, et des valeurs collectives. Les usagers sont, selon les journaux, des patients à soigner, des délinquants à surveiller, ou des figures tragiques à plaindre, ce qui conditionne fortement l'acceptabilité du dispositif.

c) La croissance de la consommation de cocaïne et de crack : un angle médiatique ambivalent

	Tout le contenu	France	France presse nationale
cocaïne	649 280	176 891	4 316
Crack	70 108	5 558	201

Depuis le milieu des années 2010, la consommation de cocaïne connaît une croissance continue en France, tant en volume qu'en diversité de publics. Le crack, variante fumable de la cocaïne, historiquement concentré dans certains quartiers précarisés, s'est aussi diffusé plus largement. Cette évolution, largement documentée par l'OFDT, pose des enjeux majeurs de santé publique, de prévention

et de sécurité. Pourtant, la représentation médiatique de cette croissance reste partielle, sélective et souvent biaisée selon les titres.

Une croissance confirmée par les données

Entre 2010 et 2023, les enquêtes de l'OFDT et les rapports de Santé publique France indiquent une hausse significative de l'usage de cocaïne dans toutes les tranches d'âge, notamment chez les 18–25 ans. Le produit, auparavant perçu comme une drogue festive ou élitiste, s'est démocratisé, avec des usages plus réguliers et une diversification des profils : étudiants, jeunes actifs, travailleurs précaires.

Le crack, quant à lui, fait l'objet d'une attention croissante, notamment dans les grandes métropoles (Paris, Marseille, Lille). Il est associé à des populations vulnérables, des logiques d'errance, et une forte visibilité dans l'espace public, notamment depuis la crise de la « colline du crack ».

Des récits contrastés selon les lignes éditoriales

Les journaux généralistes comme Le Monde et Libération ont accordé une attention croissante à ces évolutions, mais avec des focales différentes. Le Monde adopte un ton analytique, en se basant sur les rapports de l'OFDT et des interviews de professionnels de santé. Un article de novembre 2022 insiste sur la montée d'un usage socialement intégré de la cocaïne, souvent invisible et banalisé. Le traitement est globalement sanitaire, orienté vers la compréhension plutôt que la stigmatisation.

Libération met l'accent sur la dimension sociale et politique de la consommation. Dans plusieurs articles publiés entre 2021 et 2023, le journal explore les trajectoires des usagers de crack, les réponses associatives, les limites de l'action publique. Le cadrage est critique, solidaire, parfois militant, avec une attention portée à la parole des premiers concernés.

À l'opposé, Le Figaro privilégie une lecture sécuritaire de cette évolution. La croissance de la consommation est présentée comme une menace pour l'ordre public, un signe de l'inefficacité des politiques publiques, et un argument contre la réduction des risques. Un article de décembre 2021 décrit la diffusion du crack comme « l'invasion d'un poison dans les artères des villes », citant les plaintes de riverains et les forces de l'ordre, sans mention des données de santé ou des associations de terrain.

Invisibilisation des dispositifs de RdR

Malgré la progression de la consommation, peu de journaux font le lien entre cette réalité épidémiologique et les besoins en dispositifs de réduction des risques. Les SCMR, la distribution de matériel stérile ou les actions de médiation sont rarement évoqués dans les articles sur la cocaïne ou le crack. Même 20 Minutes, qui relaye pourtant les alertes sanitaires, ne mobilise pas le vocabulaire de la RdR, et s'en tient à des descriptifs d'événements (saisies, accidents, arrestations).

Cette déconnexion entre consommation et réponse sanitaire crée un traitement médiatique paradoxal : la croissance de l'usage est admise, mais les solutions collectives restent marginales ou invisibles. Seules certaines tribunes dans L'Humanité ou Mediapart posent explicitement la question du lien entre précarité, racisme structurel et invisibilisation des politiques de soin. L'Humanité, par exemple, a publié un dossier intitulé « Crack : le miroir d'un abandon républicain » (2023) , pointant les inégalités d'accès au soin et la gestion policière du problème.

Une crise visible, un traitement médiatique fragmenté

L'un des paradoxes du traitement médiatique de la cocaïne et du crack tient à leur visibilité différenciée : alors que la cocaïne circule dans des sphères discrètes et socialement valorisées, le crack reste associé aux marges, à la rue, à l'échec social. Cette asymétrie se retrouve dans la presse : l'une est traitée comme un phénomène de société, l'autre comme un problème d'ordre. Les cadrages médiatiques reproduisent ainsi les hiérarchies sociales entre consommateurs.

Ce biais de représentation influe sur l'opinion publique et les décisions politiques. Il contribue à entretenir une idée fausse selon laquelle seule une minorité désocialisée consommerait du crack, et que la réponse devrait être coercitive plutôt que préventive. La réduction des risques reste cantonnée à certains médias militants ou spécialisés, loin du récit dominant.

d) La situation dans les petites villes de province : l'exemple d'Alençon

Tout le contenu	France	France presse nationale
1467	988	22

Tableau 10 fréquence drogue & Alençon

La question des drogues et des politiques de réduction des risques est souvent associée aux grandes métropoles – Paris, Marseille, Lyon – dans l'espace médiatique. Pourtant, les petites villes de province connaissent également une progression des usages, notamment de crack, de cocaïne ou de

cannabis, mais dans des conditions structurelles très différentes. L'exemple d'Alençon, dans l'Orne, devenu un symbole involontaire de l'extension territoriale du trafic, illustre les angles morts médiatiques et les limites des politiques publiques de santé en milieu périurbain et rural.

Une présence croissante des drogues dans les villes moyennes

Depuis 2020, plusieurs articles de presse locale et nationale font état d'une intensification du trafic et de la consommation de drogues dans des villes comme Alençon, Chartres, Saint-Brieuc, ou Châteauroux. Ces territoires cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité : pauvreté structurelle, faible densité médicale, isolement géographique et rareté des dispositifs spécialisés en addictologie.

Alençon a particulièrement attiré l'attention médiatique après des violences urbaines liées au trafic, notamment en 2021 et 2022. Le traitement de cette actualité par les grands médias nationaux a principalement mobilisé un cadrage sécuritaire, évoquant des « émeutes de banlieue dans la campagne » (le Figaro, *Alençon : après les violences, une ville sous tension*, 2021). La question de la consommation, de la prévention ou de l'accès au soin est quasiment absente.

Une couverture fragmentaire et polarisée

Le Figaro et BFMTV ont traité la situation d'Alençon sous l'angle de l'insécurité et de l'échec de l'État, évoquant la présence de guetteurs, de points de deal, et de jets de projectiles contre la police. Ces articles évoquent implicitement la drogue comme facteur de chaos social, sans mentionner la nature des produits ni les profils des usagers.

En revanche, la presse régionale – notamment Ouest-France – a proposé un traitement plus nuancé. Dans une série d'articles publiés entre 2021 et 2023, le quotidien fait état de l'épuisement des acteurs sociaux, du manque de structures de réduction des risques, et du sentiment d'abandon ressenti par les professionnels locaux. L'accent est mis sur la solitude des usagers, l'insuffisance des moyens du CHRS ou du CSAPA local, et la difficulté à mener des actions de médiation dans un territoire peu dense.

Libération et Mediapart ont également publié quelques enquêtes sur la « France périphérique » des addictions, insistant sur le transfert des marchés de la drogue depuis les centres urbains vers les petites villes. La consommation y est moins visible mais plus isolée, avec un risque accru de complications sanitaires (overdoses, infections) en raison de l'absence de dispositifs de RdR adaptés.

Des enjeux spécifiques aux territoires ruraux

La situation d'Alençon met en évidence une tension centrale : les politiques publiques de RdR ont historiquement été conçues pour des contextes urbains, fortement peuplés, avec une concentration des acteurs médico-sociaux. Leur transposition aux petites villes pose des questions logistiques, économiques et politiques. À Alençon, par exemple, il n'existe aucun programme de distribution de naloxone en ville, ni d'unité mobile dédiée. Les TSO (traitements de substitution aux opioïdes) sont prescrits par des généralistes peu formés à l'addictologie.

Les associations locales, souvent sous-dotées, peinent à articuler prévention, soin et accompagnement social. Elles sont confrontées à la double stigmatisation de l'utilisateur (perçu comme marginal) et de leur propre mission (assimilée à du laxisme). Le traitement médiatique, en réduisant ces réalités à des faits divers ou à des scènes de violence, invisibilise la complexité des dynamiques locales.

Un territoire ignoré par la grande presse nationale

La faible couverture de la situation dans les petites villes révèle une hiérarchie implicite des territoires médiatiquement légitimes. Paris, Marseille ou Lille sont vues comme représentatives du « problème drogue », tandis que des villes comme Alençon n'existent qu'en cas de crise spectaculaire. Cette invisibilisation nuit à la formulation de politiques publiques adaptées, et contribue à l'exclusion des territoires ruraux et périurbains des dispositifs innovants de réduction des risques.

e) L'arrivée du fentanyl : entre prévention anticipée et récit de catastrophe

Tout le contenu	France	France presse nationale
10568	3133	141

Tableau 11: fréquence fentanyl & France

Le fentanyl, opioïde de synthèse 50 à 100 fois plus puissant que la morphine, est devenu en quelques années un symbole de la crise sanitaire nord-américaine. En France, bien que son usage illicite reste encore marginal, sa possible diffusion massive a été présentée dans les médias comme une menace imminente. Cette alerte a généré un ensemble de discours préventifs, souvent calqués sur les modèles américains, et a nourri des représentations contradictoires selon les lignes éditoriales.

Un récit anticipé de crise

Dès 2021, plusieurs titres de presse généralistes s'emparent du sujet pour anticiper une « crise à l'américaine ». Dans son article du 2 juin 2023, Le Monde évoque un « risque élevé » de contamination du marché français, avec une rhétorique quasi-épidémiologique : propagation invisible, produits contaminés, décès silencieux. L'article repose largement sur des propos d'experts de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) et de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT), mobilisant un cadre sanitaire fortement préventif.

Ce récit est structuré autour d'une mise en garde collective, destinée à justifier des mesures de précaution : renforcement de la veille toxicologique, extension de la distribution de naloxone, sensibilisation des professionnels. La menace du fentanyl joue ici un rôle de légitimation a posteriori des dispositifs de RdR, et permet de souligner leur urgence.

Le retour du cadrage sécuritaire

Du côté de la presse conservatrice, notamment Le Figaro, le fentanyl alimente une rhétorique alarmiste et une réactivation du cadrage sécuritaire. Dans les articles de 2022 et 2023, le journal insiste sur la « dangerosité extrême » du produit, sa capacité à tuer « en quelques minutes », et évoque le risque de « submersion » des services de santé. Le parallèle avec la crise des opioïdes aux États-Unis est mobilisé pour critiquer l'inaction présumée de l'État français.

Dans ce contexte, la réduction des risques est à peine évoquée, sinon de manière marginale et souvent disqualifiée. Le Figaro préfère insister sur la nécessaire répression des trafics, le rôle des douanes, et les appels à la vigilance des familles. Le discours dominant y est moral et punitif, structuré autour de l'idée que l'ouverture à certains dispositifs (SCMR, naloxone, dépistage) aurait banalisé la consommation et affaibli les normes collectives.

Une alerte instrumentalisée

À gauche, des journaux comme Mediapart ou L'Humanité adoptent une perspective critique face à cette mobilisation anticipée. Mediapart, dans plusieurs dossiers publiés entre 2021 et 2023, dénonce une « focalisation médiatique sur une menace non encore avérée » qui détourne l'attention des causes structurelles des addictions : précarité, désinvestissement du soin, criminalisation. Le journal

insiste sur l'instrumentalisation politique de la peur du fentanyl, utilisée pour justifier des politiques de surveillance et de contention plutôt qu'une réelle réforme des soins.

De son côté, L'Humanité critique l'hypocrisie d'un État qui mobilise le spectre du fentanyl tout en bloquant l'ouverture de nouvelles SCMR ou en réduisant les moyens des associations de terrain. Le journal dénonce une police du symbolique, plus soucieuse de rassurer l'opinion que de protéger les usagers les plus vulnérables.

Une opportunité de légitimation... inaboutie

Enfin, les médias plus modérés (La Croix, Le Monde) ont parfois saisi l'opportunité de la menace fentanyl pour légitimer discrètement la réduction des risques. La naloxone, les tests de dépistage de substances, les formations en milieu carcéral ou scolaire sont évoquées positivement, mais dans un cadre limité, sans questionner l'ensemble du modèle prohibitionniste. Le fentanyl devient un prétexte à agir sans changer de paradigme.

Peu de journaux s'interrogent sur la réception réelle de ces mesures par les usagers ou sur leur articulation avec les pratiques existantes. La presse gratuite (20 Minutes) ne traite pas ou très peu du sujet, sauf pour relayer des chiffres ou des alertes officielles, sans mise en contexte. Les Échos mentionne le coût potentiel d'une crise opioïde, dans une perspective budgétaire.

Le fentanyl, révélateur d'un impensé médiatique

En somme, le traitement médiatique du fentanyl révèle à la fois la puissance narrative du risque dans l'espace public, et les limites des discours journalistiques sur les drogues. Là où la science appelle à des réponses sanitaires coordonnées, les médias rejouent souvent leurs partitions idéologiques : alerte sécuritaire, compassion éthique, pragmatisme économique, ou critique militante.

Loin d'ouvrir un débat structurant sur la dépendance, le soin et la politique des drogues, le fentanyl sert souvent de miroir grossissant des tensions existantes, et permet à chaque journal de reconduire sa grille de lecture. C'est cette reconduction qui, paradoxalement, empêche une prise en charge globale et anticipée de la question des opioïdes en France.

f) *L'extension de la naloxone en spray (2021–2023)*

Tout le contenu	France	France presse nationale
2058	260	24

Tableau 12 : fréquence naloxone & France

La diffusion de la naloxone en spray nasal (Nalscue®), médicament d'urgence capable d'annuler les effets d'une overdose d'opioïdes, constitue un des volets les plus consensuels de la politique de RdR en France. Pourtant, son traitement médiatique reste inégal, révélateur des hiérarchies d'attention et des représentations contrastées des drogues et des usagers. Tandis que certains titres valorisent cette innovation médicale, d'autres l'ignorent ou la relaient sans analyse critique. L'étude de la période 2021–2023 met en lumière les logiques sous-jacentes à cette réception différenciée.

Une innovation médicale peu controversée

En 2021, les autorités sanitaires françaises décident de généraliser l'accès à la naloxone en spray, d'abord à travers des structures médico-sociales, puis via les pharmacies et services d'urgence. Le médicament est présenté comme une réponse pragmatique à l'augmentation des overdoses, notamment dans le contexte de la crise des opioïdes et de la menace du fentanyl.

Les articles publiés dans Le Monde ou La Croix insistent sur la dimension technique et médicale de la mesure. Un article du Monde (*Fentanyl : la France face au risque d'une crise à l'américaine*, 2023) cite la Naloxone comme « antidote de première ligne », soulignant son efficacité en quelques minutes. La Croix, dans son traitement du sujet (*Drogues : la France doit-elle craindre le fentanyl ?*, 2021), évoque une « avancée saluée par les soignants », tout en s'interrogeant sur les risques de banalisation : faut-il s'inquiéter d'un médicament qui pourrait « encourager » la consommation :

Les Échos, de son côté, traite la naloxone dans un encadré chiffré, mettant en avant son coût modique et son efficacité économique : « une dose de Nalscue coûte moins qu'un passage aux urgences », souligne un article de janvier 2020. Ce cadrage utilitariste est typique de la presse économique.

Une faible politisation, un fort cadrage biomédical

La Naloxone bénéficie d'un traitement relativement consensuel car elle entre dans un imaginaire biomédical positif : elle sauve sans moraliser, agit sans bouleverser l'ordre social, et se situe à dis-

tance des controverses idéologiques sur les SCMR ou les politiques de dépénalisation. Dans ce contexte, elle permet aux titres modérés (Le Monde, La Croix) de s'emparer du sujet sans s'exposer à des accusations de laxisme. Toutefois, ce consensus cache une dépolitisation structurelle : les inégalités d'accès, les freins logistiques ou les résistances idéologiques sont peu évoqués.

Invisibilisation dans la presse grand public

En revanche, la Naloxone est quasiment absente des journaux à fort tirage et faible profondeur éditoriale. 20 Minutes, par exemple, n'a publié aucun article substantiel sur le sujet entre 2021 et 2023. Ce silence s'explique par la nature du journal – court, factuel, orienté vers le buzz et la mobilité – mais aussi par une forme de hiérarchisation implicite de l'intérêt : la naloxone ne fait pas « événement », car elle ne suscite ni polémique, ni image choc.

De même, Le Figaro ne s'est guère attardé sur le déploiement de ce médicament. Dans les rares mentions, la naloxone est associée à des « outils utilisés par les associations » ou évoquée à la marge des débats sur le fentanyl. Elle n'est pas contestée, mais passée sous silence ou réduite à une technicité secondaire, dans un cadre sécuritaire dominant.

Une acceptabilité médiatique révélatrice

Le traitement médiatique de la Naloxone révèle une fracture entre discours sanitaire et discours politique. Lorsqu'il s'agit d'un outil discret, efficace, dépolitisé, les journaux généralistes ou conservateurs peuvent l'intégrer à leurs narratifs. Mais cette acceptabilité repose sur l'absence de remise en cause du cadre légal ou moral : la Naloxone est acceptée tant qu'elle reste un instrument de secours, non une porte d'entrée vers une politique plus ambitieuse de santé publique.

Par contraste, les titres militants (Mediapart, L'Humanité) abordent la naloxone dans un cadre plus large : accès aux soins, droits des usagers, inerties administratives. Ils pointent les inégalités régionales de déploiement, les limites de la distribution via les professionnels de santé, et la nécessité de former les premiers témoins (autres usagers, proches).

Synthèse des études de cas

Le traitement médiatique de la réduction des risques en France demeure fragmenté, polarisé et souvent réducteur. Les grands médias privilégient des cadrages sécuritaires ou moralisateurs au détriment des approches sanitaires. L'affaire de la « colline du crack » illustre cette logique : les discours

dominants insistent sur le désordre public, marginalisant les enjeux de santé et la parole des usagers, tandis que Mediapart ou Libération proposent une lecture socio-sanitaire. Les salles de consommation à moindre risque (SCMR) divisent la presse : les journaux progressistes y voient une avancée sanitaire, quand Le Figaro ou La Croix y projettent un débat moral ou sécuritaire. La croissance de la consommation de cocaïne et de crack révèle aussi un biais : la cocaïne est banalisée, le crack stigmatisé. Dans les villes moyennes comme Alençon, la couverture reste rare et centrée sur les faits divers, invisibilisant les acteurs de terrain. L'arrivée du fentanyl nourrit une rhétorique de peur : la presse conservatrice dramatise, la presse critique dénonce une instrumentalisation politique. Enfin, la naloxone bénéficie d'une réception consensuelle, mais dépolitisée, perçue comme outil technique plus que politique. Globalement, la RdR reste un angle marginal, souvent traité à travers le prisme de la menace plutôt que de la santé publique.

2.3 Résultats dans les journaux télévisés

a) *Introduction*

Le travail d'analyse mené sur la presse écrite se doit d'être complété par un équivalent sur les autres sources d'information, donc de formation du jugement éthique des actionneurs, à commencer par un simple facteur d'échelle : 1M de lecteurs, 20M de téléspectateurs. Ce travail propose une analyse des représentations de la RdR dans les journaux télévisés français depuis 2016 à partir des outils fournis par l'INA (2024).

Le corpus étudié se compose d'un échantillon de journaux télévisés nationaux (TF1, France 2, M6, France 3) et de chaînes d'information en continu (BFM TV, CNews, Franceinfo), sélectionnés pour leur poids dans le paysage audiovisuel français et leur rôle dans la fabrication de l'opinion publique. Les reportages, sujets courts ou longs, interventions de plateau et éditions spéciales intégrant la RdR seront analysés selon leur contenu lexical, leur construction narrative, et leur mise en scène visuelle et sonore.

À travers cette partie de notre étude, il s'agit d'évaluer dans quelle mesure la couverture télévisée favorise l'acceptabilité sociale des politiques de RdR, ou au contraire, contribue à leur disqualification symbolique et à la stigmatisation des publics concernés.

b) Le traitement médiatique de la RdR dans les journaux télévisés

Composition et sélection du corpus

En poursuivant nos analyses précédentes, le corpus a été constitué à partir d'une veille ciblée sur les périodes de forte médiatisation, notamment :

- Octobre 2016 : ouverture de la première SCMR à Paris.
- Janvier–mars 2018 : polémique autour des kits d'injection à Marseille.
- Été 2021 : multiplication de reportages sur le "problème crack" en Île-de-France.
- 2022–2023 : débats autour de la "cohabitation" avec les usagers dans l'espace public.

Le corpus comprend 56 sujets audiovisuels :

- JT de 20h de TF1, France 2, France 3 : 22 sujets.
- Éditions régionales (France 3, France Bleue TV) : 6 sujets.
- Chaînes d'info en continu : 28 sujets (BFM TV en tête, suivie de CNews et France Info).

En travaillant à partir des éléments et méthodes fournis par l'INA (*Services*, 2024), les contenus sont analysés selon trois niveaux :

- le lexique utilisé (vocabulaire, connotations),
- la structure narrative du reportage (enchaînement des séquences, parole donnée aux acteurs),
- les choix iconographiques et sonores (images, bruitages, ton de la voix off).

Ce corpus, bien que partiel, permet d'identifier des régularités discursives et des cadrages récurrents dans la représentation de la RdR, tout en tenant compte des différences selon les lignes éditoriales des chaînes.

c) Volumétrie des journaux télévisés

A l'instar de la presse, nous avons mené une analyse volumétrique des sujets traités. Un extrait est présenté dans les Figure 14 et Figure 15. L'ensemble des analyses est présenté en Annexe 7 : volumétrie dans JT 2015-2024.

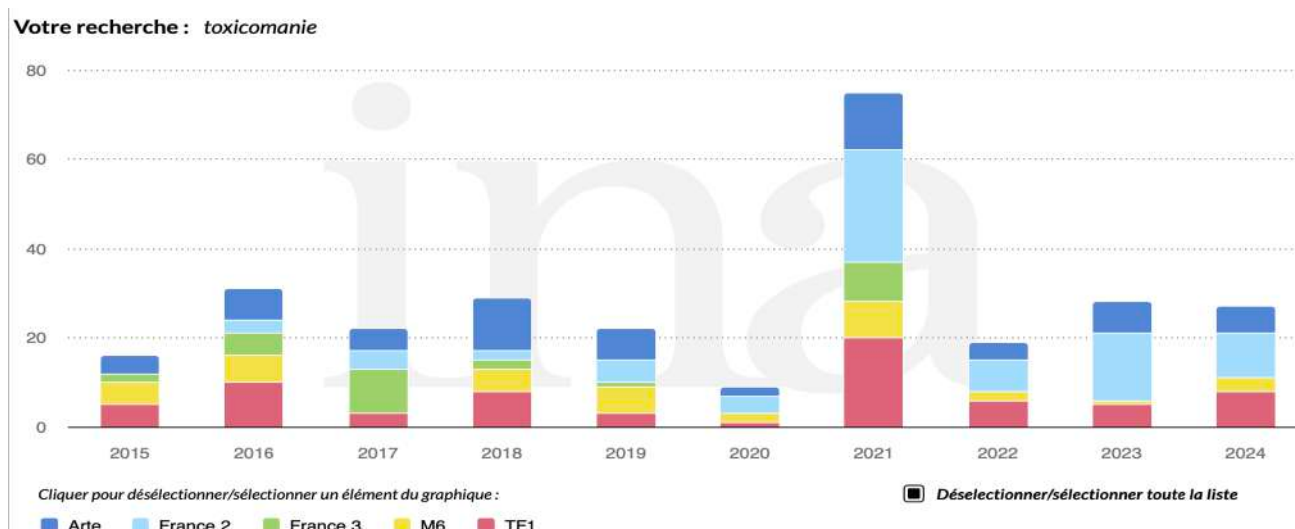


Figure 14: analyse de fréquence "toxicomane" JT 2015-2024

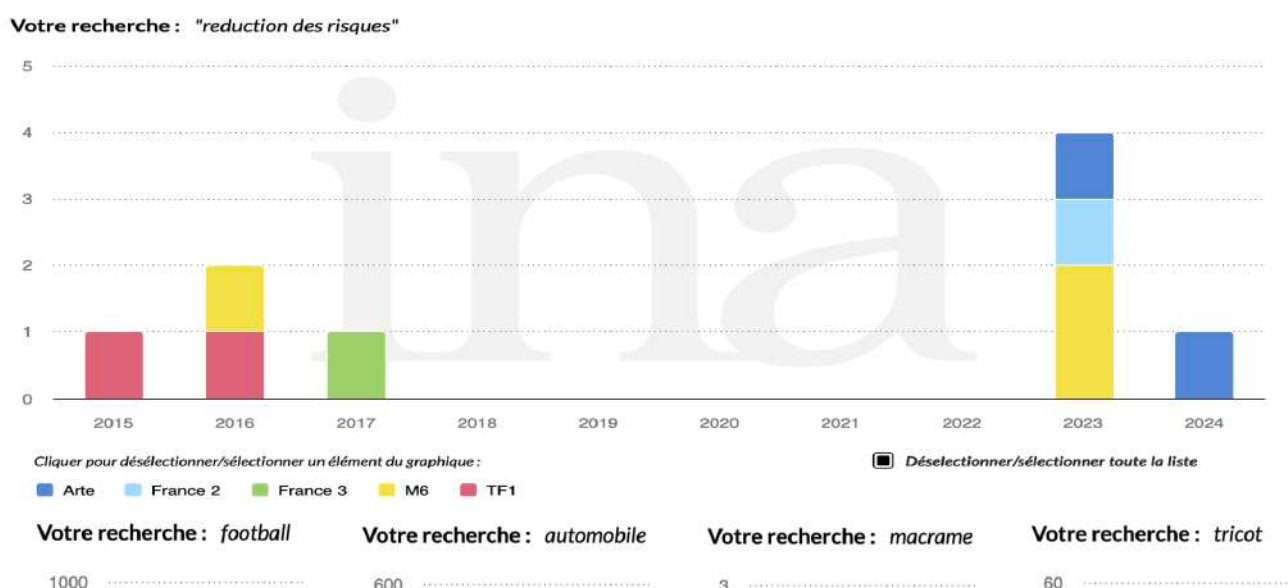


Figure 15 : analyse de fréquence "réduction des risques" JT 2015-2024

Et, persistant dans la méthode, nous avons comparé les échelles maximales pour nos classiques automobile et macramé... Comme pour la presse, la réduction des risques est invisible.

d) Tendances générales du discours médiatique

L'analyse du corpus révèle plusieurs tendances récurrentes dans la manière dont les journaux télévisés français abordent la réduction des risques. Ces tendances renvoient à des schémas narratifs stabilisés, des choix lexicaux marqués, et des procédés visuels qui orientent la compréhension du téléspectateur, ancrages similaires dans leur esprit aux différents positionnements des quotidiens.

Entrée par les faits divers et l'exceptionnel

A contrario de la presse, dans une majorité de sujets analysés, la RdR n'est pas traitée en tant que politique publique de santé, mais apparaît comme un élément secondaire dans le récit d'un fait divers. Par exemple, les dispositifs comme les SCMR ou les kits d'injection sont souvent évoqués dans des reportages sur des agressions, des scènes de rue jugées "insalubres", ou des plaintes de riverains. Cette focalisation participe à un effet de dramatisation et de dé-contextualisation. Un phénomène similaire était apparu dans les présentations écrites concomitantes du Fentanyl et de la Naloxone, le sensationnel prime sur le long terme, le fait divers sur la règle générale.

Lexique anxiogène et mise en tension du vocabulaire

Le vocabulaire employé est marqué par une forte polarisation émotionnelle. Les termes comme « toxicomanes » (voire « toxicos »), « zones de non-droit », « insécurité », « délinquance », « *crack-land* » ou « *crackeux* », reviennent fréquemment, souvent en voix off ou dans les bandeaux des chaînes d'info continue. Inversement, le champ lexical de la santé, du droit ou de l'accompagnement est plus rare, ou cantonné à des interventions expertes ponctuelles. Ce déséquilibre contribue à une stigmatisation indirecte des dispositifs de RdR par leur association systématique à des problèmes sociaux visibles. Sur un sujet similaire mais plus ancien, on retrouve les débats houleux – et orchestrés- sur le qualificatif à employer pour désigner les malades du sida.

Récits en miroir : entre compassion et peur

Certains sujets adoptent une forme de double cadrage : après une séquence alarmiste sur les nuisances perçues, un court passage donne la parole à un professionnel ou à un usager exprimant une perspective humaniste ou sanitaire. Cependant, ces témoignages apparaissent souvent comme contrepoints isolés à des récits dominants centrés sur l'alerte et le désordre, ce qui limite leur portée explicative. Le récit télévisé tend alors à construire une tension morale entre la compassion envers les usagers et la peur pour l'ordre public.

Contrastes entre chaînes généralistes et chaînes d'information continue

Les chaînes généralistes, comme TF1 et France 2, tendent à proposer des sujets plus construits, souvent liés à l'actualité politique ou sanitaire. À l'inverse, les chaînes d'information continue, notamment BFM TV ou CNews, recourent à une temporalité plus rapide, des images chocs, des bandeaux

spectaculaires, renforçant une perception d'urgence ou de menace. Cette distinction reflète des lignes éditoriales différentes, qui influencent fortement la réception des messages liés à la RdR.

e) *Figures et récits médiatiques de la RdR*

Les usagers : entre victimes, dangers et invisibilisation

La figure de l'utilisateur de drogues dans les journaux télévisés français oscille entre celle d'une victime silencieuse et celle d'un individu menaçant, tout en étant souvent privée de parole directe. Ces cadrages construisent une perception ambivalente qui contribue à la fois à stigmatiser les personnes concernées et à les déresponsabiliser, en les excluant du débat public. Elle commet surtout une double erreur méthodologique qui devrait être rédhibitoire, en se concentrant sur les usagers prétendument visibles : toxicomanes SDF, voire en forçant à peine le trait, en complétant le portrait par une distance infranchissable, par exemple en ne montrant qu'un migrant. Cette approche mélange toxicomanie et sans-abrisme, dont causes, conséquences et traitements diffèrent, et se faisant restreignent la lecture à un très petit noyau, identifiable, et fait disparaître totalement l'utilisateur intégré, soit plus de 95% des concernés si l'on compare les chiffres clamés dans les médias (5 à 10.000 marginaux) et les usagers comptabilisés par l'OFDT (300 à 600.000)(OFDT, 2023).

Le cadrage victimaire marginal

Sur certaines chaînes, notamment dans les reportages de France 2 ou France 3, les usagers apparaissent comme des figures souffrantes à prendre en charge. Dans un sujet diffusé au JT de France 2 le 17 octobre 2016, à l'occasion de l'ouverture de la première salle de consommation à moindre risque (SCMR) à Paris, la voix off évoque « des personnes épuisées, malades, qui cherchent à s'en sortir », tandis que la caméra montre un homme flouté, assis, visiblement affaibli. Le commentaire journalistique médicalise la situation : « Ici, on ne soigne pas la dépendance, on évite l'overdose et l'hépatite. » Ce cadrage suggère la légitimité sanitaire du dispositif, mais sans que la subjectivité de l'utilisateur n'émerge pleinement.

Le cadrage du danger et de la nuisance

À l'inverse, les chaînes d'information continue, notamment BFM TV et CNews, adoptent plus fréquemment un cadrage sécuritaire, qui met en scène l'utilisateur comme un problème d'ordre public. Le 10 mai 2021, un reportage de BFM TV sur le quartier Stalingrad à Paris s'ouvre par ces mots : « Scènes

de chaos, toxicomanes à ciel ouvert, riverains excédés. » Le reportage alterne des images de personnes fumant du crack, des sacs de couchage entassés, des interviews de passants se disant « en danger ». Ce type de narration associe visuellement la RdR à la dérive urbaine et à l'échec des politiques sociales, sans nuancer la diversité des parcours ni contextualiser l'usage. Elle néglige aussi quelques fondements géographiques : Stalingrad n'est pas le lieu d'implantation de la SCMR, et les interventions de professionnels de RdR ne se font que par le biais de maraudes. Cela ne tranche pas l'acceptabilité du dispositif par ses riverains réels, ni l'intérêt de son déploiement plus intensif, mais contribue à une pollution du débat en associant des problèmes réels et des solutions éprouvées – mais en l'espèce sans lien.

Une parole absente ou médiée

Les usagers de drogues sont très rarement interrogés en tant qu'acteurs sociaux. Dans la majorité des reportages, leur parole est absente ou fortement filtrée. Sur France 3 Paris Île-de-France (édition du 14 février 2023), un sujet consacré à une distribution de matériel stérile montre brièvement une personne floutée déclarant : « On fait ce qu'on peut pour pas choper le sida. » Aucun autre propos n'est recueilli. Lorsqu'un usager s'exprime davantage, comme dans un sujet de France Info diffusé le 25 novembre 2020, c'est au travers d'un cadre d'assistance : l'homme est filmé dans un centre, suivi par une éducatrice qui commente sa trajectoire à sa place. Cette stratégie de médiation réduit l'usager à un objet d'accompagnement, plutôt qu'à un sujet d'expérience.

Effets de cette représentation

Ces cadrages ont des effets structurants. Le traitement victimaire renforce une lecture médicale et passive de l'usager, tandis que le cadrage sécuritaire l'inscrit dans un imaginaire de nuisance et d'insécurité. Enfin, l'invisibilisation de la parole produit un effet d'infantilisation ou d'anonymisation, qui empêche toute lecture politique ou sociologique de la RdR. Ainsi, les journaux télévisés, par le choix de leurs mots, de leurs images et de leurs silences, participent à une mise en forme morale de la question des drogues, où l'usager est constamment parlé, mais rarement parlant.

Les professionnels et les dispositifs : entre mission sanitaire et gestion de l'insécurité

Les professionnels de la réduction des risques — médecins, infirmiers, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux — apparaissent dans les journaux télévisés comme des intervenants de terrain, souvent mis en scène dans des contextes de crise urbaine. Leur rôle est généralement valorisé à travers une

rhétorique de la mission difficile, voire sacrificielle, mais leur légitimité peut aussi être remise en question dans des environnements où le discours sécuritaire prédomine.

Figures de l'engagement et de la bienveillance

Dans les reportages des chaînes publiques, les professionnels sont souvent représentés comme des acteurs compatissants exerçant une fonction humanitaire. Dans un sujet diffusé par France 2 le 26 janvier 2018, un médecin de la SCMR de Paris déclare : « On est là pour éviter l'overdose, pour que les gens repartent vivants. » Le reportage insiste sur la dimension sanitaire de l'intervention, en filmant des gestes techniques : désinfection, fourniture de matériel, surveillance. Le commentaire souligne une logique de santé publique :

« Une dizaine de personnes est accueillie ici chaque jour, dans des conditions strictes d'hygiène. »

Ce cadrage contribue à légitimer le travail des professionnels, présentés comme des interfaces entre l'État et les publics exclus.

Gestion d'un "problème" et tensions avec les riverains

Dans d'autres contextes, notamment sur BFM TV ou CNews, le récit médiatique déplace l'attention des professionnels vers l'environnement de travail, souvent décrit comme instable ou conflictuel. Dans un reportage diffusé par CNews le 12 mars 2021, à propos du CAARUD de la rue Ambroise-Paré, une éducatrice sociale s'exprime : « On essaie de faire le lien, mais parfois les tensions sont très fortes. » Le journaliste ajoute en voix off : « Le personnel est régulièrement pris à partie, entre toxicomanes agités et riverains excédés. » - avec l'absence totale de précision de ce « régulièrement », qui laisse entendre quotidien, alors que d'expérience il est au pire mensuel, voire annuel.

Cette présentation accentue la dimension de gestion de crise, réduisant parfois les professionnels à des agents d'endiguement du désordre. Leur expertise est alors moins valorisée que leur capacité de visu limitée à maintenir une forme de calme temporaire.

Interventions techniques ou mises en doute

Lorsque les professionnels interviennent en direct, notamment sur les chaînes d'info, leur parole est parfois récusée ou confrontée à celle de figures politiques locales ou de représentants d'habitants. Sur le plateau de BFM TV (13 septembre 2022), une responsable d'un centre de soins est interrogée

: « Mais est-ce que ça ne crée pas un appel d'air ? Vous installez un centre, et toute une population vient s'agglutiner ? » La professionnelle tente de répondre sur le fond sanitaire : « Ce ne sont pas les centres qui créent la consommation. On accompagne un phénomène déjà existant. »

Ce type de séquence montre les tensions entre discours scientifique et cadres politiques ou émotionnels, qui dominent souvent l'espace médiatique.

La parole scientifique et les institutions d'expertise

Dans le traitement télévisuel de la réduction des risques, les experts scientifiques — médecins, chercheurs, représentants d'institutions — sont peu présents, et leur parole est souvent instrumentalisée. Ces interventions sont généralement réactives, mobilisées à l'occasion de controverses ou de publications de rapports, et rarement intégrées à une trame explicative continue. Cela limite leur impact dans l'espace public, où la complexité scientifique entre difficilement en résonance avec la logique médiatique du débat.

Une parole ponctuelle, souvent réactive

Les prises de parole scientifiques interviennent principalement en réaction à l'actualité. Le 20 juin 2019, à l'occasion de la publication du rapport de l'INSERM sur les salles de consommation à moindre risque, un reportage de France Info cite Marie Jauffret-Roustide, sociologue et épidémiologiste, chercheuse à l'INSERM : « Toutes les études montrent une diminution des overdoses dans les pays où les salles sont implantées. Ce n'est pas une opinion, c'est une donnée. » Son intervention est toutefois brève, et les résultats du rapport sont résumés en une phrase. Aucune contextualisation des données n'est proposée, et l'image montre simplement le bâtiment de l'INSERM, sans extrait du rapport. Ce type de traitement réduit le savoir scientifique à une caution factuelle sans profondeur, voire de caution du seul travail journalistique.

Une expertise concurrencée par les discours émotionnels

Sur les chaînes d'information continue, la parole scientifique est souvent confrontée à des témoignages émotionnels ou à des élus mobilisant des arguments sécuritaires. Dans une émission spéciale diffusée sur CNews le 9 décembre 2020, le Dr. William Lowenstein, addictologue et président de l'association SOS Addictions, affirme : « Nous parlons ici de santé publique. La consommation ne disparaît pas, mais les risques, si. » Mais dès sa prise de parole achevée, Geoffroy Boulard, maire du 17e

arrondissement de Paris, recentre le débat sur la tranquillité des riverains : « Ces structures, on les subit. On a déplacé le problème chez nous. » Le dispositif du débat transforme la parole scientifique en simple opinion, neutralisant ainsi sa spécificité méthodologique et empirique. Éclairage renouvelé : le maire du XVII^e arrondissement a donc un avis sur un dispositif situé dans le X^e...

Références aux rapports publics : brièveté et instrumentalisation

Les rapports officiels (INSERM, OFDT, IGAS) sont rarement mobilisés de manière détaillée. Le 8 novembre 2021, dans un sujet diffusé au JT de 20h de France 2, le journaliste annonce : « Le dernier rapport de l'IGAS juge les salles efficaces mais peu acceptées. » Cependant, aucun extrait n'est montré à l'image, et le nom du rapport n'apparaît pas à l'écran. Cette évocation agit comme une justification technique dépourvue de contenu.

Plus encore, certaines références scientifiques sont mobilisées à des fins politiques. Le 3 février 2022, dans un sujet du JT de TF1, Brigitte Bourguignon, alors ministre déléguée à l'Autonomie, déclare : « Ces dispositifs sauvent des vies, mais doivent mieux s'intégrer dans leur environnement. C'est ce que montre le dernier rapport de l'OFDT. » Aucune voix de chercheur de l'OFDT n'est entendue, et le nom du rapport n'est pas mentionné. La parole scientifique est ici instrumentalisée comme un levier de discours public, sans contact direct avec les chercheurs ou les données elles-mêmes.

L'État et les politiques publiques : cadrage technocratique ou polémique

Dans les journaux télévisés, la représentation de l'action publique en matière de réduction des risques oscille entre deux logiques dominantes : celle d'un cadrage technocratique, où l'État agit comme régulateur sanitaire, et celle d'une mise en controverse, où les dispositifs publics deviennent le théâtre d'affrontements politiques ou symboliques. L'État apparaît tantôt comme un gestionnaire prudent, tantôt comme un acteur clivant, accusé d'imposer des solutions mal acceptées.

Une parole gouvernementale technicienne et aseptisée

Dans plusieurs sujets diffusés sur les chaînes généralistes, les représentants de l'État s'expriment dans des formats très codifiés, évoquant les dispositifs de RdR à travers des éléments de langage administratif. Par exemple, lors d'un reportage du JT de France 2 le 13 octobre 2016, au lendemain de l'ouverture de la première salle de consommation à moindre risque à Paris, Marisol Touraine, alors ministre des Affaires sociales et de la Santé, déclare : « Il s'agit d'un outil de santé publique,

destiné à protéger les personnes les plus vulnérables et à lutter contre les risques infectieux. » Le commentaire journalistique précise que l'État « finance le dispositif, dans le cadre d'une expérimentation encadrée par la loi de santé publique de 2016 ». La parole ministérielle est normative, dépolitisée, et souvent absente du terrain filmé.

Les élus locaux entre soutien et rejet

Les maires et élus locaux occupent une place centrale dans les JT, notamment lorsque l'implantation de dispositifs suscite la controverse. Sur BFM TV le 9 mai 2018, à propos de la distribution de kits d'injection à Marseille, Samia Ghali, alors sénatrice des Bouches-du-Rhône et ex-maire du 15^e secteur, déclare : « On ne peut pas distribuer des seringues comme des bonbons, sans accompagnement, sans contrôle. » Cette posture critique, relayée abondamment, traduit une demande de régulation forte, où l'État est accusé de déléguer sans encadrer, et où les dispositifs de RdR sont perçus comme désordonnés ou imposés d'en haut, en faisant une délégation de service publique (DSP) honteuse.

Les politiques publiques comme sujet de clivage partisan

Certains sujets, notamment sur CNews et TF1, introduisent des éléments de clivage politique. Lors du JT de TF1 du 19 avril 2022, à l'approche de l'élection présidentielle, Valérie Pécresse, candidate LR, critique l'ouverture de nouvelles SCMR : « C'est un signal de laxisme. Ces salles banalisent la consommation et mettent en danger les habitants. » En réponse, Olivier Véran, alors ministre de la Santé, intervient dans le même sujet : « Ce ne sont pas des outils de confort, ce sont des dispositifs qui sauvent des vies. » Le reportage les présente en opposition frontale, mais sans exposer les données de santé publique ni les arguments des professionnels. Ce format binaire donne l'apparence d'un débat, tout en réduisant la complexité du sujet à un enjeu partisan.

f) Les effets de cadrage et leurs implications sociales

Les journaux télévisés, en tant que médias de synthèse et de forte audience, exercent un pouvoir structurant sur la manière dont la réduction des risques (RdR) est perçue. En analysant les reportages diffusés depuis 2016, on observe la prégnance de trois grands cadrages discursifs : sanitaire, sécuritaire et moral. Ces cadrages, parfois simultanés ou contradictoires, orientent la signification des dispositifs de RdR selon des logiques différentes, mais complémentaires dans la fabrication d'une grille de lecture sociale et politique.

Le cadrage sanitaire : légitimation par la santé publique

Dans certains reportages, en particulier sur les chaînes publiques (France 2, France 3), la RdR est présentée comme une réponse rationnelle à un enjeu de santé publique. Le JT de France 2 du 15 novembre 2016, consécutif à la première semaine d'ouverture de la salle de consommation à moindre risque de Paris, propose un cadrage clairement médical : « Les seringues stériles, le matériel distribué, le personnel soignant : tout est fait pour éviter les contaminations. » Les journalistes emploient ici un lexique clinique (stérile, prévention, surveillance) et mettent en scène des gestes professionnels, des données chiffrées (nombre d'usagers accueillis, absence d'overdoses), appuyés par des entretiens avec des médecins ou directeurs de centres. Ce cadrage légitime l'action publique, mais reste minoritaire dans l'ensemble du corpus, surtout hors contexte de lancement officiel.

Le cadrage sécuritaire : nuisance, dégradation, menace

Bien plus fréquent, le cadrage sécuritaire domine les reportages diffusés sur les chaînes d'information continue comme BFM TV et CNews. Il repose sur une triple rhétorique : la dégradation de l'espace public, la présence menaçante des usagers, et l'impuissance des autorités locales. Le 8 septembre 2021, dans un sujet de BFM TV consacré à la présence de consommateurs de crack porte de la Villette, le journaliste commente : « Ici, les habitants vivent dans la peur. Les enfants croisent les toxicomanes à chaque coin de rue. » Des plans visuels sur des déchets, des tentes ou des seringues jonchant le sol accompagnent ce commentaire. La voix des riverains — « On n'en peut plus, on veut retrouver notre quartier » — prend le pas sur toute autre forme d'analyse. Ce cadrage, très émotionnel, tend à assimiler la RdR à une aggravation du désordre, plutôt qu'à une réponse au problème.

Le cadrage moral : tolérance ou permissivité ?

Enfin, certains reportages introduisent un cadrage moral, explicite ou implicite, sur la valeur sociale et éthique de la RdR. Dans le JT de TF1 du 21 janvier 2022, une voix off s'interroge : « Peut-on vraiment parler de prévention quand on accompagne la consommation ? » La séquence est illustrée par des images de matériel d'injection et de locaux aux allures cliniques. Ici, le questionnement journalistique ne repose ni sur des données ni sur des témoignages, mais sur une rhétorique morale implicite qui alimente le doute : la RdR serait une forme de compromission avec le mal, voire de déresponsabilisation morale.

Ce cadrage s'inscrit dans une tradition plus large de jugement normatif autour de la drogue, où l'accompagnement est perçu non comme un progrès, mais comme une forme de renoncement à l'idéal d'abstinence. Il croise régulièrement les discours politiques et les réactions de riverains mobilisés.

g) Effets sur la perception publique et la légitimation de la RdR

Les représentations médiatiques de la réduction des risques (RdR), telles que construites dans les journaux télévisés, influencent directement la compréhension publique et la légitimité politique de ces dispositifs. Elles modèlent les perceptions sociales à travers des choix narratifs et visuels, produisant des effets durables sur l'acceptabilité sociale, les débats politiques et les imaginaires collectifs autour des drogues.

Une légitimité sanitaire instable et peu consolidée

Certaines chaînes donnent la parole aux professionnels pour légitimer les dispositifs. Dans un sujet diffusé par France 3 – Soir 3, le 24 octobre 2021, le Dr. Philippe Batel, médecin addictologue, déclare à propos de la salle de consommation de Paris : « Depuis cinq ans, aucune overdose n'a été recensée ici. » Le commentaire du journaliste mentionne ce chiffre, mais sans contextualisation dans un cadre politique ou sanitaire national. Ce type de traitement — focalisé mais isolé — affaiblit l'effet de légitimation que pourrait produire un cadrage plus structuré.

Amplification des perceptions négatives par l'image et la répétition

Sur CNews, le 5 avril 2023, un sujet est diffusé en boucle concernant les abords de la place Stalingrad à Paris. On y entend un riverain, Mme Sophie Le Roux, membre d'un collectif de quartier, déclarer : « Je ne veux plus sortir mes enfants. On a peur tout le temps. » La séquence alterne entre des images de consommation publique et d'incivilités, et des micros-trottoirs dramatisants. L'effet de répétition et la saturation d'images produisent un effet d'évidence, renforçant les liens cognitifs entre RdR et dégradation urbaine.

Polarisation des débats : entre urgence politique et fatigue sociale

Le JT de TF1 du 11 juillet 2022 illustre parfaitement la polarisation du débat. M. Jean-Christophe Lagarde, alors député de Seine-Saint-Denis (UDI), s'exprime ainsi : « Il faut fermer ces centres. Ils attirent les toxicomanes. On ne peut plus vivre ici. » Le reportage oppose ensuite ce point de vue à celui de M. Mohamed Bouhafs, coordinateur d'un CAARUD local, qui répond : « On ne crée pas

l'usage, on le rend moins dangereux. Ce sont des vies qu'on protège. » Mais le format très court, alternant voix off tendue et extraits bruts, rend la confrontation plus émotionnelle que réflexive. Le dispositif télévisuel agit ici comme amplificateur de conflit, au détriment de l'analyse.

Synthèse générale des journaux télévisés

L'analyse des discours médiatiques sur la réduction des risques (RdR) dans les journaux télévisés français depuis 2016 met en évidence une série de tensions structurelles entre les intentions de santé publique portées par les dispositifs, et les représentations sociales produites et diffusées par les médias télévisés. Trois dynamiques apparaissent comme centrales dans la construction de l'image publique de la RdR.

Premièrement, les usagers de drogues sont représentés selon des figures récurrentes et ambivalentes — victimes silencieuses ou menaces sociales —, rarement dotées d'une parole propre. Cette invisibilisation contribue à une forme de mise à distance qui renforce la stigmatisation. Les professionnels, eux, oscillent entre des rôles valorisés d'acteurs de terrain engagés, et des positions de gestionnaires de crise, soumis aux tensions locales. Quant à l'État, il est alternativement présenté comme un garant sanitaire ou comme un acteur impuissant et clivant, selon les logiques éditoriales des chaînes.

Deuxièmement, l'analyse des cadrages dominants — sanitaire, sécuritaire, moral — montre que la réduction des risques est rarement abordée de manière continue et approfondie. Le cadrage sanitaire, bien qu'appuyé sur des données robustes et porté par des experts (INSERM, OFDT, IGAS), reste secondaire face au cadrage sécuritaire, très présent dans les chaînes d'information continue comme BFM TV ou CNews. Ce dernier, reposant sur des images d'incivilité, des témoignages de riverains inquiets et des récits dramatisés, contribue à saper la légitimité publique des dispositifs de RdR. Quant au cadrage moral, il insinue régulièrement une confusion entre accompagnement et permissivité, nourrissant les doutes sur la finalité de ces politiques.

Enfin, l'effet cumulatif de ces choix éditoriaux produit un impact tangible sur l'acceptabilité sociale des dispositifs de RdR. La parole scientifique, bien que présente, est souvent instrumentalisée ou reléguée, et les débats politiques sont réduits à des oppositions binaires, sans accès à la complexité du sujet. Ce traitement médiatique, structuré par les logiques du court format, du choc visuel et de

la confrontation, alimente une perception fragmentaire, voire hostile, de politiques pourtant inscrites dans les recommandations internationales de santé publique.

Au-delà du constat, cette analyse invite à interroger le rôle des médias généralistes dans la fabrication des représentations sociales liées aux politiques de drogues. La télévision, par son pouvoir de cadrage, n'est pas simplement un miroir de l'opinion, mais un acteur de la scène publique. Repenser la couverture médiatique de la RdR, en y intégrant les voix des personnes concernées, les données scientifiques et les réalités de terrain, constitue une condition nécessaire à la consolidation d'un véritable débat démocratique sur les politiques de drogues en France.

2.4 Résultats dans le champs institutionnel et dans la littérature scientifique

Il peut sembler réducteur, après cette longue description de l'information telle qu'elle est présentée au quidam, d'accoler dans le même titre institutions et universités. Force est cependant de constater en parcourant séparément les deux littératures qu'elles révèlent a minima des grandes similitudes, au point fréquemment de se demander quel organe parle. En vrac, et les éventuels questionnements sur ce vrac se lèveront au fil de la lecture, IGAS, INSERM, OFDT, Mildeca, mairies, régions, quelle que soit la provenance, on retrouve les mêmes plumes, les mêmes expertises. Les jours d'hésitations ou d'incompréhension sur sa recherche et son métier, l'apprenti chercheur en viendrait même à maudire cette consanguinité, ce référencement croisé permanent au sein d'une petite cohorte de sachsants. Cela ne dépasse évidemment pas conditionnel et la nuit de sommeil réparatrice.

Comme pour les médias grand public, nous commencerons par une analyse volumétrique des travaux disponibles. Nous viendrons ensuite à l'analyse qualitative, nous arrêtant rapidement sur le vocabulaire employé, puis prendrons plus de temps sur deux chefs de file essentiels à la compréhension d'ensemble. Enfin, nous terminerons par une focalisation sur quelques rapports-clés – et leurs éventuels compléments.

a) *Volumétrie des textes académiques*

Pour évaluer le degré de connaissance puis le positionnement des différents avis, nous avons mené une revue de littératures des travaux académiques en travaillant sur les bases Cairn et Google Scholar, en nous restreignant aux textes francophones. Cette restriction linguistique était initialement

issue du constat de terrain, sur lequel les actionneurs de toute origine socioprofessionnelle admettent volontiers leur manque de maîtrise de l'anglais donc d'intérêt pour les informations dans cette langue. Elle a depuis été renforcée par le choix officiel induit par un changement du mode de sélection des candidats à l'INSP, pour lesquels la maîtrise d'un anglais même approximatif n'est plus obligatoire (*Arrêté du 10 juin 2025 - Légifrance*). Ici non plus, pas de boutade ou de provocation, mais le simple constat qu'un haut fonctionnaire chargé de conseiller les autorités politiques ou d'appliquer les décisions de ceux-ci mais ne maîtrisant pas la langue ne sera pas en mesure d'y chercher d'informations.

Une première approche visuelle permet de saisir la situation, en nous appuyant sur Ngram viewer l'application linguistique proposée par Google, qui permet d'observer l'évolution de la fréquence d'un ou de plusieurs mots ou groupes de mots à travers le temps dans les sources imprimées.

La première recherche porte sur le terrain du fabricant, la réduction des risques, la première partie de la Figure 16 est cohérente avec l'histoire de la spécialité, inexistante avant la crise du sida, montant en flèche dans la seconde moitié des années '80.

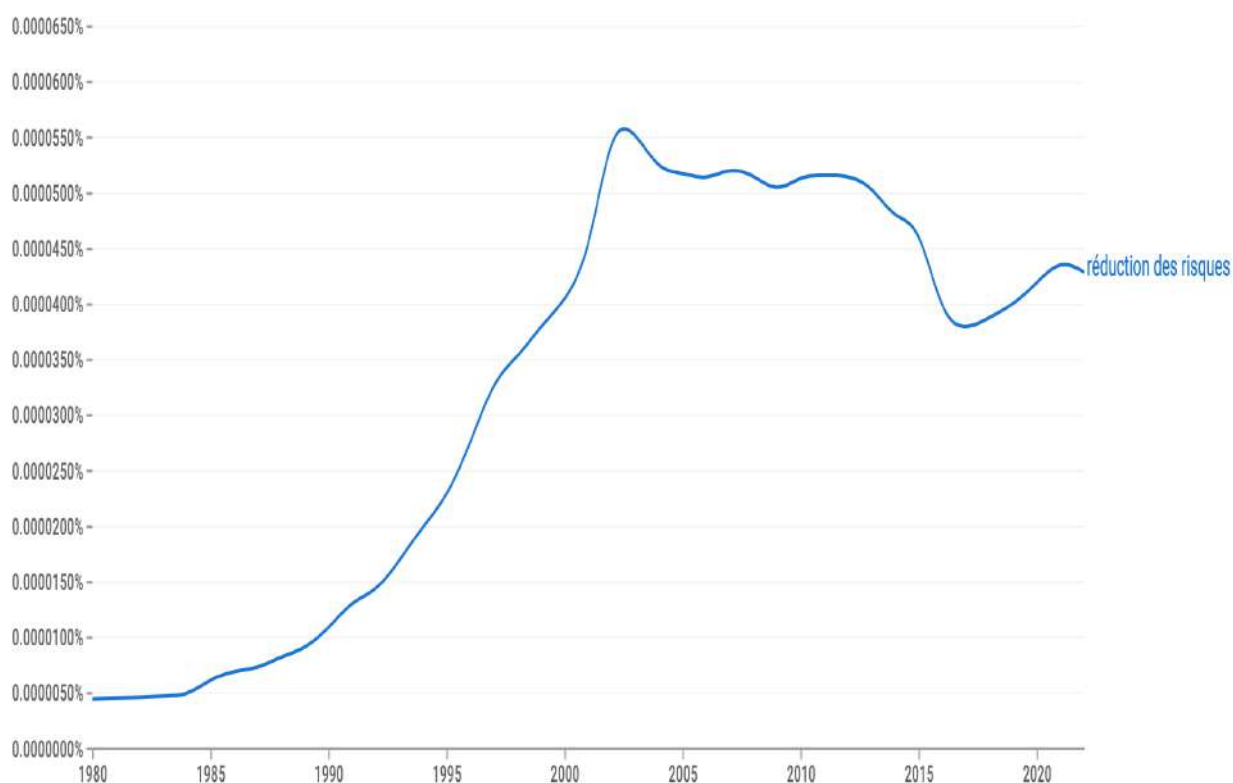


Figure 16 : n-gram view de "Réduction des risques" 1980-2025 (2023)

Comparaison n'est pas raison, ou constant dans l'erreur, nous nous devons d'employer les mêmes jauges que pour la presse, et de présenter les résultats de la même interrogation, RdR, drogue, foot ou macramé.

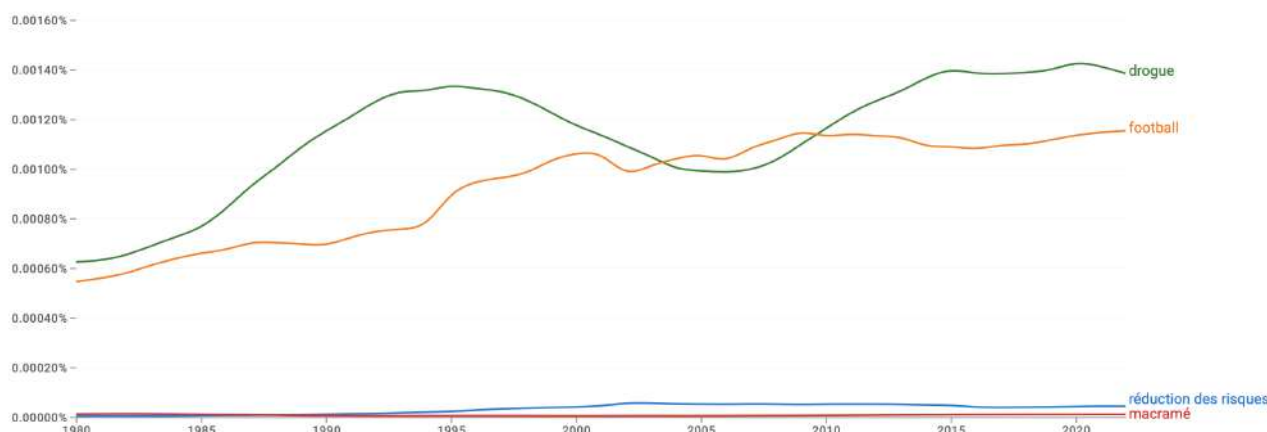


Figure 17 : n gram view de comparaison

Comme pour la presse, la Figure 17 donne la même leçon de modestie à la RdR, 32 fois moins citée que la drogue.

Qu'en est-il des HSA, SCMR ? à en croire la mesure des fréquences, il sera judicieux de continuer à les appeler salles de shoot si l'on veut être compris, ce que montre la Figure 18

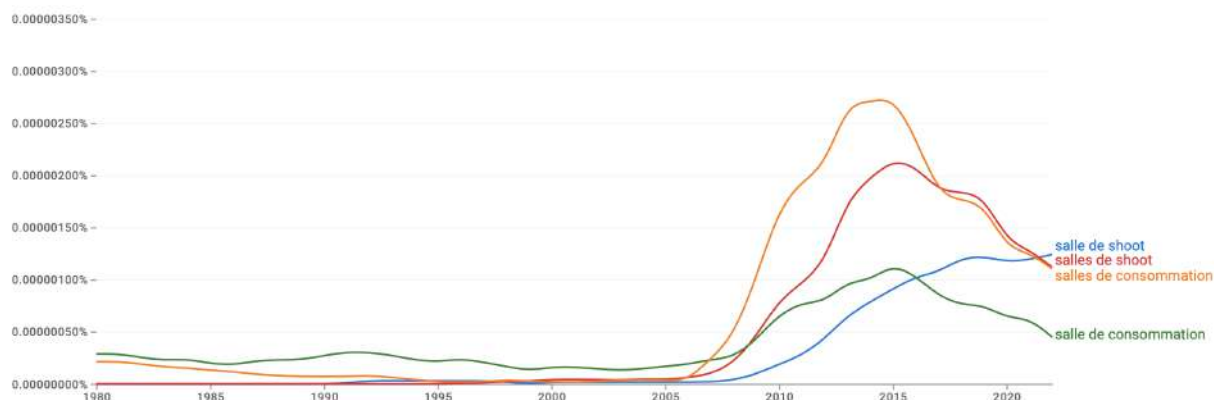


Figure 18 : fréquences de dénomination des SCMR

Enfin, nous avons terminé notre visualisation de fréquence en nous arrêtant aux substances elles-mêmes (cocaïne, crack etc.). Nous nous sommes heurtés rapidement à l'une des limites de l'outil, qui ne peut travailler efficacement sur des acronymes, donc sans avis sur les NPS (nouveaux produits de synthèse). Il a par ailleurs une faiblesse quand la casse sort des standards américains, et n'aime pas

le tréma de héroïne. Enfin, s'attachant aux mots mais pas au contexte, toujours pour « héroïne », il ne peut séparer Blanche neige (Grimm et Grimm, 1812) et neige blanche...

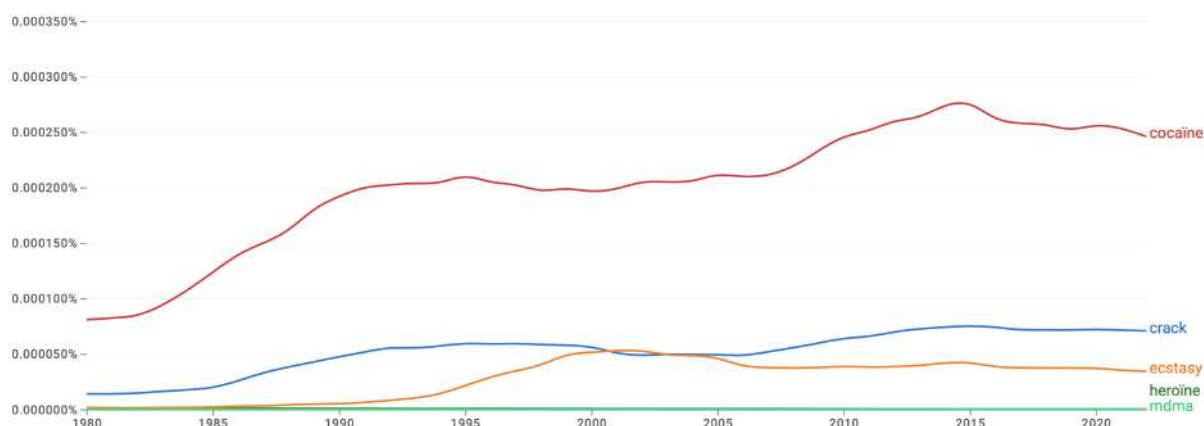


Figure 19 : fréquence de dénomination des stupéfiants

b) Les auteurs

L'analyse des travaux académiques se révèle techniquement assez compliquée comparée à celle des autres vecteurs, les outils modernes de fouille de données basés sur l'IA sont bloqués à la porte de Cairn qui protège jalousement la partie de son trésor qui nous serait la plus pertinente. Cela peut sembler à nouveau être un commentaire revanchard d'un praticien perdu en Recherche, mais dans le cadre d'une recherche de vulgarisation d'un sujet méconnu et pour lequel l'appétence naturelle est au mieux faible, rendre compliqué l'accès aux informations scientifiques rebuttera sans nul doute un décideur public. Pourtant la moisson est abondante ! sur la période 2015-2025, le lecteur patient trouvera 1070 textes, articles de revue, chapitres de livre etc. En données brutes, le sujet intéresse 8 fois plus la presse universitaire que le grand public. Pour donner à nouveau un élément de comparaison, dans son rapport d'activité de 2023 (Vathaire *et al.*, 2024), la base Cairn annonce recenser plus de 383.000 articles et 21.000 ouvrages, à comparer au 2.2M d'articles de presse nationale française généraliste. Cette fois, en relatif, le sujet captive cinquante fois plus... Bis repetita, la moisson est très abondante.

En revanche, une fois moissonnée, la récolte se révèle un peu chiche. la littérature académique est largement inspirée de Malevitch (Carré blanc sur fond blanc, 1918), une teinte unique, un avis avec quelques rares variations de présentation et d'angle de présentation – pas de point de vue.

Elle présente selon nous un second biais académique, la formation initiale des auteurs (sociologues ou psychiatres) et leur ancrage sociologique – du moins pour un non-sociologue. Absents, les études

factuelles, les analyses chiffrées, les retours épidémiologiques, a fortiori une analyse économique simplifiée ou étendue, les vies sauvées, les QALY (*quality adjusted life year*), les années de vie ajoutées dans des conditions satisfaisantes.

Les environnements complexes induits par chacun des cadres légaux (répression et soin) ne sont pas structurés comme une entreprise, mais le nombre d'acteurs impliqués et les montants financiers en jeu (Christian Ben Lakhdar, 2022) invitent à poursuivre les réflexions autour de la responsabilité sociale des organisations (RSO) ou employer les outils de la RSE hors du cadre de l'entreprise (Bertezene et Vallat, 2015).

Qui écrit, où, quand et avec qui ? Formulations simplistes mais sans dévoiler le traitement complet que nous en ferons, permet de rechercher les leaders d'opinion, les canaux de diffusion les plus employés. Depuis 10 ans, 1070 articles, 829 auteurs recensés, tamisons cette volumineuse moisson.

Alain Morel	59
Jean-Pierre Couteron	53
Marie Jauffret-Roustide	21
François Bourdillon	15
Pierre Roche	11
Alexandre Marchant	11
Pierre Chappard	10
Pascal Menecier	10
Éric Kérimel de Kerveno	10
Guylaine Benec'h	10

Tableau 13 : top 10 auteurs sur Cairn 2016-2025

Présentation rapide des auteurs les plus prolifiques :

Alain Morel (1953), psychiatre, l'à-propos de Cairn le place à l'institut de cancérologie de l'Ouest - Paul Papin, 49000 Angers, France ; il est directeur général d'Oppelia et Vice-président de la Fédération Addiction, hors du volume de production, acteur incontournable.

Jean-Pierre Couteron (1957), psychologue-addictologue, CSAPA Le trait d'Union, Association Oppelia, Boulogne Billancourt, France, président d'Oppelia et ancien président de la Fédération Addiction.

Marie Jauffret-Roustide (1971), sociologue

Pierre Roche, sociologue, Président du réseau thématique *Sociologie clinique*

Pierre Chappard, Chef de service, CSAPA Le Trait d'Union, Villeneuve-la-Garenne (92), président de Psychoactif

Deux remarques à la lecture de ces CV condensés : Oppelia est incontournable ne serait-ce que par l'aspect prolifique de sa production documentaire ; et, commentaire d'un vieux doctorant, ils sont pour beaucoup issus de la toute première génération de la RdR, pionniers et inventeurs de la méthode et de ses outils. En revanche, même si l'âge de la retraite recule...

Complétons l'analyse de ce premier tamis par une vision longitudinale :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Alain Morel	4			54		1				
Jean-Pierre Couteron	6	3	4	33	1		2	3	1	
Marie Jauffret-Roustide	3	4	2		1	1	2	4	2	2
François Bourdillon	7		2		3		3			
Pierre Roche	10			1						
Alexandre Marchant	1	1	9							
Pierre Chappard	1			8					1	
Pascal Menecier				2	4	1	1			2
Guylaine Benec'h				9			1			
Éric Kérimel de Kerveno			8		2					

Tableau 14 : production d'articles 2016-2025

Se distinguent dans le tableau ci-dessus deux auteurs particuliers, Couteron et Jauffret-Roustide, pour la permanence, la constance de leurs productions.

La production d'une thèse ou d'un essai étant un travail éminemment solitaire, nous avons ensuite distingué ce qui relève de la production et de la co-production, sans détail sur l'articulation de ces scientifiques Boileau-Narcejac ni savoir si les modernes Dumas rendent visibles leurs porte-plume.

Le top 10 change alors, si l'on ne regarde que la production personnelle :

Alain Morel	21
Jean-Pierre Couteron	20
Alexandre Marchant	11
Pierre Roche	10
Éric Kérimel de Kerveno	10
Guylaine Benec'h	9
Anne Coppel	8
François Bourdillon	8
Marie Jauffret-Roustide	7
Christian Ben Lakhdar	6

Tableau 15 : production individuelle 2016-2025

Le changement de top 10 voit apparaître Christian Ben Lakhdar. Profil différent des auteurs déjà cités, il apporte son regard d'économiste (Ben Lakhdar, 2017, 2012) en mettant en avant des termes trop peu trouvés ailleurs (financement, efficience, coût-efficacité...).

c) *Les productions académiques*

Où écrivent-ils ? Sauf à mettre en place une veille internet, un suivi de flux RSS bien organisé, un lecteur s'en tient à quelques sources constantes.

Psychotropes	108
Addictologie	82
Traité d'addictologie	70
Santé publique	36
Sciences sociales et santé	18
Lien Social	18

Psychotropes est basé à l'hôpital Marmottan (Guerrieri et Pinell, 1984), et Cairn en annonce 3 529k consultations pour 686 articles et 1 167 citations depuis 2016 (*À propos des métriques - Aide Cairn.info*, 2025) . C'est la plus éclectique, puisqu'y ont contribué 155 auteurs ou co-auteurs. On y retrouve entre autres Jauffret-Roustide (2018 ; Jauffret-Roustide *et al.*, 2020, 2023, 2025), Granier, Lebeau Leibovici (2025a, 2025b), et experts de l'OFDT, Obradovic (2021 ; 2017), Milhet (2017 ; 2025) etc.

La volumétrie pure est traître, les deux suivants sont deux manuels. Le premier est d'obédience Opelvia (Morel et Couteron, 2019), a fait l'objet de 53k consultations, mais fort peu cité (3, dont deux par Morel lui-même (Jouet, 2021 ; Morel, 2021).

Le second (Reynaud *et al.*, 2016) est d'origine AP-HP, co-dirigé par les professeurs Benyamina (2019 ; 2022 ; 2016), Karila (2018 ; 2018 ; 2016) et al. Avec 123k consultations, c'est le manuel de référence. Sans que Cairn ne fournisse réellement plus de précision, les deux manuels ont respectivement 94 et 89% de lectorat institutionnel, ce qui incite à penser que ce sont des manuels exploités par les étudiants, en médecine en particulier.

Dernier titre regroupant des articles nombreux sur la réduction des risques, Santé Publique, est une production de la société française éponyme. La SFSP est une association qui « rassemble des personnes physiques, ou morales, qui, par leurs titres, leurs travaux ou leurs compétences spécifiques apportent un concours efficace à l'étude de la santé publique, au débat, et à l'analyse des pratiques. »

(SFSP, 2025). L'assise de recherche étant plus large, le lectorat est plus conséquent (au-delà de 13M). Dans le champs qui nous intéresse, moins d'intervenants, puisqu'on ne trouve que 38 signatures, dont Jauffret-Roustide (2017 ; 2017), Delile (2023 ; 2017) ou Couteron (2017 ; 2018). A noter que ce dernier siège au CA de la SFSP où il représente Oppelia.

Un mot synthétise cette analyse des productions académiques autour de la RdR : efficacité. Pour l'analyse *per se*, tout d'abord, puisqu'il en est singulièrement absent. Un chapitre de l'ouvrage de Morel et al (2012) précédant celui mentionné plus haut avait un titre idéal pour notre objectif : Évaluation de la réduction des risques (Roux *et al.*, 2012). Mais il recense en 2012 les études du siècle précédent mesurant l'efficacité des PES, de la distribution de TSO etc. Deux surprises pour un œil non éclairé : l'article s'intéresse à l'impact écologique de la RdR au même degré d'importance que l'impact prophylactique, probablement parce que les données existent. Les mêmes causes semblant ne pas entraîner les mêmes effets, les PES sont dits efficaces pour le VIH mais pas pour le VHC, alors que c'est le même partage de matériel qui est en cause au sein de la même cohorte de PUDI. Les auteurs concluent que « il reste encore beaucoup d'évaluations à mener afin de valoriser le travail réalisé en RdR par les acteurs de terrain. Il semble important d'inciter et d'améliorer l'évaluation des outils ou des dispositifs non encore évalués, notamment afin de faire avancer le développement des projets innovants dans le domaine de la RdR. » (Roux *et al.*, 2012, p. 123). A notre connaissance, ces conseils méthodologiques n'ont pas été repris, a minima dans les travaux scientifiques recensés par Cairn.

Efficacité, *ex ante* cette fois : De par leurs responsabilités d'associations ou de départements, les auteurs cités plus haut sont tous formés à la gestion budgétaire, qu'ils maîtrisent réellement comme en atteste la longévité de leurs structures. Il est possible que ces arcanes ne soient pour eux qu'un mal nécessaire, que ce ne soit pas leur sujet de prédilection. Mais, à nouveau, des auteurs reconnus et qui eux y sont sensibles, pourraient sans difficultés être invités à compléter ces écrits.

d) *Les auteurs incontournables*

Pour présenter la production académique, il peut être bon de s'arrêter sur les auteurs les plus féconds, les plus repris. C'est à ce titre que nous avons choisi de présenter plus en détail Alain Morel et Marie Jauffret-Roustide qui illustrent bien la pensée académique RdR.

A l'instar d'un personnage imaginaire ventripotent (1959), Marie Jauffret est tombée toute jeune dans la potion RdR, puisque c'est déjà son sujet de mémoire à SciencesPo-Grenoble (1995). Toujours à l'image du héros précédent, elles sont depuis intimement liées, pas de RdR sans Jauffret-Roustide, pas de Jauffret-Roustide sans RdR. Le recensement exposé sur la page du CEMS (*Marie Jauffret-Roustide*, 2024) est particulièrement vaste¹⁹. Cela lui permet entre autre de parler de « conversion » [à la RdR] pour tous les autres « agents » (2000), sans savoir si dans son cas c'est une épiphanie, une évidence innée.

Se présentant comme sociologue et politiste, Jauffret-Roustide produit beaucoup, est de tous les congrès, de tous les plateaux télé, de toutes les commissions, un actionneur incontournable, peut-être même l'archétype de l'actionneur exigeant : Autrice la plus prolifique, la plus co-signée et la plus citée, elle est ipso facto légitime ; intervenant partout, sa légitimité lui offre l'urgence, si elle expose un problème, il doit être traité ; enfin, siégeant aux comités de validation des dispositifs, elle a donc le pouvoir sur les outils du fabricant.

De sa volumineuse production, nous extrairons un texte « de jeunesse » puisqu'il fait partie des tout premiers qu'elle a publiés (2000). Il est riche d'enseignements sur les « acteurs » de la RdR, et devrait être diffusé à tous les nouveaux entrants dans ce milieu, nouveaux entrants tout feu tout flamme, fonçant au soutien d'une cause noble... et la quittant dépités quelques années après pour avoir réalisé ce qu'elle décrit si bien et que nous reprenons à notre compte.

Ayant pour objectif « de décrire l'émergence et le développement de la réduction des risques en France », ce premier article retrace l'histoire d'un collectif, « limiter la casse » de 1993 à 1997. Son autrice est trop fine lettrée pour ne pas avoir négligé la portée beaucoup plus universelle et évocatrice de son titre : « La réduction des risques : enjeux autour d'une mobilisation collective » laisse entendre qu'elle travaillait ainsi sur l'intégralité de la RdR au lieu d'uniquement se focaliser sur une mobilisation particulière « d'agents engagés luttant tous pour une cause apparemment commune ». Ladite cause est elle aussi décrite de façon déroutante : « promouvoir la réduction des risques chez

¹⁹ Articles dans des revues internationales en langue anglaise avec comité de lecture 40, Articles dans des revues nationales avec comité de lecture 31, Directions d'ouvrages 8, Chapitres d'ouvrages (sélection) 31, Publications didactiques 29...

les usagers de drogues » pourrait s'attacher à décrire la pédagogie mise en œuvre pour convaincre lesdits usagers.

Commençons par y trouver une proximité évidente avec nos travaux, mais non exploitée à l'époque, une analyse profonde du positionnement des « agents » selon son vocable, parties prenantes pour d'autres, actionneurs pour nous, qui eut pu exploiter les travaux de Mitchell et al (1997), très frais au moment de sa rédaction.

On y trouve un superbe exemple d'un ensemble d'individus qui, en s'unissant, détiennent l'urgence, le troisième critère de Mitchell : « Constitué dès l'origine comme un groupe de pression, Limiter La Casse utilise une rhétorique de l'urgence, du tragique et de la dénonciation ». Ils s'en emparent par un acte fondateur, une conférence de presse qui aura droit à 5 lignes dans le Monde perdues au milieu de toutes les réactions aux propos du premier ministre. L'urgence au sens de Mitchell se concrétise surtout par un appel publié le 19 octobre de la même année toujours dans le Monde (1993).

Cette urgence, ils l'emploient efficacement pour être reconnus légitimes, le deuxième critère : « Une semaine plus tard, le 25 octobre 1993, le collectif est reçu par le ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy. (...) Elle apporte au collectif une forme de légitimité publique », premier galon obtenu. Ils sont enfin couronnés par des propos prêtés à Simone Veil « vous êtes les moteurs (...) il nous faut travailler ensemble ». « la posture de dénonciateur est abandonnée au profit de celle de l'expert »

L'agglomérat se désintègrera vite... au profit de certains de ses membres qui *in fine* obtiennent le pouvoir – mais sont-ils toujours légitimes, quelle capacité à mobiliser l'urgence leur reste-t-il ?

Une analyse plus fine avec le même outil aurait distingué les positions relatives de chacun des « agents » : si la toute jeune ASUD, fondée en 1992, est l'archétype de l'urgence, Médecins du Monde a une position très différente dans notre cartographie puisque son cofondateur, Bernard Kouchner, est ancien et futur ministre, adoubé par l'ONU, etc. Dans un collectif, certains sont plus égaux que d'autres.

Nous aurions pu aussi commencer par pointer la similarité avec le simple constat qui initie ses travaux :

« L'apparition du concept de réduction des risques en France est très fréquemment présentée de manière manichéenne distinguant deux camps. Le premier camp est celui des anciens ou des « classiques » représentés par les intervenants en toxicomanie qui auraient laissés les usagers de drogues se contaminer massivement par le VIH. Le camp adverse est celui des nouveaux ou « modernes » qui auraient dénoncé les pratiques des précédents et proposé le nouveau modèle d'intervention auprès des usagers de drogues constitué autour de la réduction des risques. »

Deux camps, arc-boutés chacun sur leur conception de la toxicomanie, que pourtant l'un et l'autre connaissent et reconnaissent. Elle retrace les clivages entre nos « internes », nous le constatons toujours avec la même acuité trente ans plus tard.

« Dans cet article, nous nous proposons de déconstruire l'apparente homogénéité de ce collectif et de mettre en évidence la diversité des agents engagés ». Sous réserve de l'exhaustivité de notre propre revue de littérature, cet article est le seul dans lequel Jauffret-Roustide se distancie de l'écosystème de la RdR. Toutes les productions suivantes tiendront de fait de la recherche-intervention, l'autrice étant désormais impliquée dans le champ de la RdR sans plus remettre en cause ses actionneurs.

Mais celui-là prend peu de gants avec les « acteurs » :

« Après avoir dénoncé (...) les anciens "entrepreneurs de morale" (...) les militants de Limiter La Casse deviennent les nouveaux entrepreneurs de morale du champ toxicomanie sida car ils deviennent ceux qui sont chargés d'appliquer les nouvelles normes » citant Becker (1963)

« Le collectif ne donne plus l'impression d'être un tout homogène s'exprimant d'une seule voix, il apparaît alors comme une agrégation d'intérêt individuel. Cette évolution révèle la spécificité mais aussi toute l'ambiguïté du fonctionnement associatif qui consiste à essayer de concilier projet collectif et stratégie individuelle »

Un vrai remède à l'enthousiasme exubérant irréaliste...

Supériorité taquine de l'aspirant chercheur qui bénéficie des bases extensives du Monde et de l'INA consultables depuis son bureau, revenons sur un détail : l'auteur s'appuie sur des travaux antérieurs

d'Anne Coppel « En France, la contamination de toxicomanes par le sida aux Etats-Unis est rendue publique par un article paru dans Le Monde du 23 février 1982, cité par A. Coppel, "Les intervenants en toxicomanie..." ». Ledit article se révélant difficile à identifier, nous avons donc repris le document cité (Coppel, 1996), pour réaliser que le Monde y est cité 39 fois, jamais au 23 février mais au mieux au 27 février 1982. Voulant nous assurer de la validité de nos sources, et une fois encore bénéficiant des progrès de la gestion documentaire, l'article a fini par être identifié au 27 janvier 1982 (Escoffier-Lambiotte, 1982). Y était décrite une « "épidémie" de cancers », épidémie identifiée au mois de juin précédent par le CDC. A l'époque, « quarante et un cas de sarcome de Kaposi y étaient signalés, tous observés chez des hommes jeunes, homosexuels, et dont le tiers étaient morts dans les mois qui avaient suivi le diagnostic ». Il s'agit donc bien de l'article 0 recherché.

Poursuivant la taquinerie, notons l'étonnement à ne voir cité que des articles parus dans le Monde, quand la même information a été annoncée au journal télévisé de 20 heures dans les semaines qui suivirent (*cancer des gays*, 1982)

Que sont 4 heures de fouille documentaire au milieu de trois années de recherche ? une goutte d'eau, mais une goutte qui irrite les yeux et instille le doute sur la solidité des sources, ce à quoi seule l'IA nous avait habitué jusqu'à présent. Dans la même veine, et pour la dédouaner, le Conseil National du Sida publie en date du 8 juillet 1993 un avis qui s'appuie sur des données d'août de la même année (1993), allez comprendre...

Au risque de dévoiler une partie de nos conclusions (XXXXX vois III 1.2XXXX), Jauffret-Roustide pointe l'impact direct de la diversité des conceptions de la RdR comme facteur de la dissolution du collectif étudié quand nous montrerons que l'unicité des valeurs d'actionneurs très différents est un facteur de cohésion, voire pour reprendre ses mots, de « conversion »

Un quart de siècle plus tard, cet article n'a pas pris une ride, les mêmes acteurs ou leurs semblables sont là, avec les mêmes travers, pour une cause toujours aussi importante. Si, partant de ce texte, l'écosystème de la RdR désormais légitimé, reconnu, financé, prenait le temps d'un aggiornamento, sans mea culpa excessif, de mettre au jour les différences qui existent en son sein, sans passion, sans envolée lyrique, sans évidence infondée plaquée, sans plaidoyer, sans... alors la RdR se rendrait lisible à tous, aurait inventé son « aller vers » tous, et aurait accueilli chacun « à bas seuil »... Et la cause désormais réellement commune progresserait.

Si de la production de Jauffret-Roustide nous n'avons extrait qu'un texte sans doute atypique mais réellement essentiel, de celle de Morel, il est intéressant d'avoir une exploitation plus longitudinale, et de nous appuyer massivement sur des extraits de ses ouvrages majeurs. Rassemblés sur quelques feuillets, ils présentent concrètement le problème des drogues et des addictions, et tracent même une feuille de route pour l'addictologie, dont la RdR. Nous nous appuyerons successivement sur quatre ouvrages essentiels, en conservant une lecture thématique et non chronologique.

Le premier extrait qui gagnerait à être diffusé largement pour vulgariser l'addictologie et dépassionner les discussions dès que le mot drogue est prononcé est sorti de l'ouvrage cosigné avec JP Couteron en 2008, *les conduites addictives*. Nous y empruntons le double trousseau de clés pour comprendre quoi et comment, ce que sont les drogues et ce qu'est l'addiction.

« les quatre clés de compréhension des drogues » (Morel et Couteron, 2008, p. 37)

« Clé 1 : Nous avons tous, en tout lieu et à toute époque, recours à des agents externes — tels que les drogues mais pas seulement — qui nous apportent des satisfactions dans la réponse à nos besoins vitaux et dans la confrontation à notre environnement.

« Clé 2 : Toutes les substances psychoactives peuvent apporter des satisfactions mais aucune ne le fait sans risque »

« Clé 3 : Toutes les substances psychoactives modifient le fonctionnement du cerveau et du psychisme, et provoquent sur l'organisme un ensemble d'effets et de contre-effets qui ont des liens étroits entre eux.

« Clé 4 : L'effet produit par une drogue ne se limite pas son action neurobiologique. (...) C'est l'équation $E = SIC$, qui signifie que l'effet est la résultante de facteurs provenant de la substance, de l'individu et du contexte, et que le tout dépasse l'addition de chaque partie. »

« les quatre clés de compréhension des addictions

Clé 5 : Tous les comportements d'usage ne se valent pas, non seulement au regard des risques de complications (usage simple, abus et dépendance), (...)

Clé 6 : Le processus qui conduit à l'addiction répond à des règles communes, (...)

Clé 7 : L'addiction se définit comme le passage du plaisir à la souffrance et l'échec de la satisfaction. (...)

« Clé 8 : Des facteurs psychosociaux et biologiques contribuent à la régulation des comportements d'usage. (Morel et Couteron, 2008, p. 39)

Huit clés, dans lesquelles chaque mot compte. Tout y est décrit, de la générale recherche de plaisir à la bascule dans l'addiction. S'il faut lui faire un reproche, ou une proposition d'amélioration, c'est le choix d'un vocabulaire scientifique précis : Avant de le diffuser, ce trousseau gagnera à être « traduit » avec des termes destinés aux plus jeunes. Il servirait de base aux discussions, aux explications et adoucira sans aucun doute bien des positions trop ancrées.

« Nos connaissances d'aujourd'hui imposent de repenser profondément la politique des drogues et son cadre légal. Il en va de l'efficacité de nos interventions, en particulier de la prévention, pour diminuer les consommations et leurs dommages. Il en va aussi de l'implication de la société face aux problèmes qu'elle génère, pour libérer ses capacités à gagner en maîtrise collective et individuelle. Il en va tout simplement de la vie de nombreuses personnes. Plus qu'une question de mesures techniques, il s'agit d'un problème de sens, c'est-à-dire de politique globale. (Couteron & Morel, 2011, p. 643)

Plaidoyer pour une addictologie efficace. Le but est clair, l'objectif incontournable. La difficulté se trouve cependant dans la première phrase : « nos connaissances »... C'est le travers le plus dangereux de la RdR, clamer que l'on sait, sans jamais prendre le temps de dire qui est « on » et ce que on sait, pourquoi il le sait. A minima, ce socle de connaissances ne fait pas consensus, et il est fort peu explicité. Si l'on pose comme lemme l'accord sur le constat initial, alors, en le combinant avec le trousseau de clé précédent, nous avons la bonne mesure du champs sociétal, de la nécessité sociétale d'un engagement commun.

Toute intervention de la collectivité, de l'État, a besoin de définir l'objectif commun vers lequel tous les acteurs sont appelés à collaborer. En matière de drogues, une fois abandonnée l'illusion de croire à leur éradication, il devient possible de s'accorder sur un objectif plus réaliste et consensuel : réguler les comportements de consommation afin d'en réduire les

dommages et qu'ils soient aussi favorables que possibles à la santé et au bien-être de chacun et de tous. Il s'agit donc d'influer sur des comportements individuels et collectifs en rapport avec la qualité de vie et la santé. Cela dans une société indéniablement elle-même addictogène. Les liens entre ces comportements et leurs contextes est un fait établi et politiquement essentiel. Il convient de ne pas l'oublier pour ne pas dédouaner la collectivité, le groupe et l'État de ses responsabilités... » (Morel, 2016, p. 629)

Même pilonnage cinq ans plus tard. Rappeler à la société dans son ensemble sa responsabilité est essentiel. Mais c'est la même tristesse de lire « fait établi », il s'agit de travailler à l'abandon de l'illusion, de la démonter, puis de travailler ensemble.

« Les grands médias, la télévision en particulier, sont un intéressant reflet des regards que nous portons, des mots que l'on utilise pour désigner les choses, des questions qui nous fascinent et de nos peurs. Ils traduisent et construisent les représentations dominantes d'une époque. Ils ont d'autant plus cette fonction auto-révélatrice (et légitimatrice) qu'ils ont un effet puissant et grossissant, facilement instrumentalisé pour capter l'attention de millions de gens en même temps. » (p. 19)

« En visant à alerter l'opinion, cette émission comme beaucoup d'autres sources d'informations, participait d'une même agitation de mots, d'émotions et d'évocations inquiétantes. Cette effervescence confuse n'aide pas à penser. » (p. 24)

Revenons à l'ouvrage de 2011, dans son analyse faite d'une émission de télévision, Morel renforce celle que nous avons faite des médias et de leur rôle. Sachant où le bât blesse, il appuiera et renforcera ce besoin d'études scientifiques :

« Les faits scientifiques sont le meilleur antidote contre les idées reçues. Mais les éclairages apportés par les sciences à des phénomènes bio-psychosociaux complexes comme le sont les conduites addictives, sont eux-mêmes incomplets, parfois contradictoires, toujours provisoires. » (Morel, 2015)

Donc il sait ce qui pourrait se faire, il mesure la difficulté d'accès aux médias, il met en avant la nécessité du travail universitaire. Le chemin est tracé.

Le plan d'un chapitre de l'aide-mémoire en addictologie, « 31. Transdisciplinarité. » pourrait même servir à offrir une place au fabricant dans cet écosystème :

- Une approche transdisciplinaire des addictions
- Du triptyque bio-psycho-social à l'intelligence collective
- Intérêt de l'approche expérientielle pour un travail d'équipe transdisciplinaire
- Comment travailler ensemble ?
- l'usager (Lascaux et Morel, 2015)

Il est peu probable que cela ait été écrit dans cet esprit, mais repartir des éléments et des arguments d'un actionneur est sans doute l'une des meilleures solutions pour le convaincre de la nécessité d'élargir le cercle. Dans ce même esprit, concluons avec ses mots plus récents :

« Tout comme notre société, l'addictologie est au seuil d'une « transition ». Elle doit contribuer à la prédominance de nouveaux liens sociaux fondés sur la coopération, l'égalité, le renforcement du pouvoir d'agir, l'inclusion sociale, le partage expérientiel et la coéducation. Pour qu'une telle transition soit « durable », il est nécessaire de fédérer les acteurs, de soutenir les expériences innovantes et de consolider cette dynamique par une politique de santé » (Morel, 2021)

e) *La production institutionnelle*

Commençons par confirmer le lemme initial : le rôle du fabricant au sein de la RdR n'est pas traité ici non plus. Parallèle peu éloigné, cinq ans après le début de la pandémie et les périodes de confinement, on trouve moult analyse sur le port du masque (qui laisserait à entendre que nous portions tous le même...), sur les décisions dilapidant le stock stratégique, sur l'héroïsme des équipes médicales (Cavaillon, 2022)... mais rien sur le recomplètement desdits stocks, sur les petites mains pas applaudies œuvrant comme les lutins d'un père Noël pour les faire apparaître ex nihilo. Une nouvelle manne sur le désert... (Ex 16,15, 350av J.-C. / 2023).

Les services de l'État qui produisent sont nombreux, Mildeca, IGAS, OFDT, Santé Publique France, Inserm... s'y ajoutent les productions régionales ou municipales. Nous nous arrêterons sur quelques éléments plus saillants, facilement accessibles.

Associant HSA, SCMR et RdR, l'un des plus directs est une production de la mairie du X^e arrondissement parisien (Vrai/faux, 2025). Didactique, synthétique, il présente bien le dispositif et lève quelques sujets tabous. Il met en avant la nécessaire collaboration avec le voisinage (Mazzacane, 2022), facteur clé de succès de la réussite (Naour *et al.*, 2014), en particulier en mettant à disposition tous les comptes-rendus des réunions de comité de voisinage. Coup de griffe supplémentaire, cette excellente initiative semble retomber comme un soufflé : de 6 réunions en 2017, on tombe à 2 en 2018 et 2019, puis une en 2021 et la dernière en avril 2024. Si l'on met en parallèle des événements relatés dans la presse, l'outil est efficace, mais pas employé. Deuxième coup de griffe, la composition de ces comités (Mairie de Paris, 2024) laisse songeur : 9 habitants représentant les 5 collectifs, pour 10 élus, 14 représentants des institutions, et 15 pour les associations. 9 bénévoles, 34 professionnels, trois heures de réunion. Les riverains remontent leurs difficultés depuis que la HSA n'accepte plus les fumeurs de crack – et les assos de confirmer les propos tenus en congrès des SCMR : problème trop important – pas de solution. C'est à nouveau pointé dans un rapport de la fondation Jean Jaurès qui insiste en redisant que la HSA « a décidé de ne pas les rouvrir après la crise du Covid-19 étant donné l'hyper-fréquentation de la salle qui en découlait, avec environ 400 passages par jour. » (Fiere, 1/25, p. 19). Taquinerie complémentaire, l'auteur mène son étude sur les ECS, espaces de consommation supervisée, terme précis – mais qui se rajoute à la kyrielle SCMR, HSA etc.

Le clou ne pourra plus être enfoncé après la réponse faites par les services déconcentrés de l'État suite à la décision du défenseur des droits (Défenseur des droits, 2024) : [Pour] « évaluer les possibilités de réouverture des postes d'inhalation dans la Halte Soins Addictions, les services de l'État considèrent qu'il faut d'abord stabiliser ce nouveau dispositif avant de l'approfondir ». Ledit dispositif a fait l'objet d'un rapport de l'IGAS (Leonnet *et al.*, 2024) sur lequel nous reviendront, d'une expérimentation depuis 2016, et peut se comparer aux 140 lieux équivalents en Europe. Refermons cette page en musique : ici aussi il est urgent d'attendre (France Gall, 1987)

Que l'on fasse droit ou pas aux théories de Pariser (2011), chacun trouvera dans sa bulle de filtres de quoi le contenter : ce Vrai/Faux de la Mairie de Paris au soutien de la salle de consommation supervisée locale trouve son pendant idéal pour convaincre les opposants dans l'article du Pr Costentin (2016), suivi du livre du même sur le même sujet (2018).

Mourir... d'ici

Dernière ressource en ligne suggérée par le rédacteur de la Mairie du X^e : « ici je vais pas mourir » (Dumas, 2019)... « Que diable allait-il faire dans cette galère ? » (Molière, 1671). S'il existe une unique pierre d'achoppement, une aune pour l'incompréhension entre le fabricant et son milieu, ce sont ces 92 minutes de documentaire. Nous les rangeons dans les productions institutionnelles puisque financées par le CNC, la région Ile de France, le ministère des solidarités et de la santé, et la direction générale des patrimoines du ministère de la culture, avec une co-production LCP. Le documentaire est encensé, réellement porté au pinacle par deux cohortes distinctes : le milieu artistique, et les professionnels de la RdR. Les premiers ne manquent pas d'humour puisque c'est « salle de consommation à moindre risque » qui hérite des guillemets, pas salle de shoot (Centre Pompidou, 2021)... « Un documentaire humaniste au long cours qui suit des toxicomanes fréquentant cette salle, qui sécurise et encadre leur addiction et les aide à espérer des lendemains meilleurs. » (Atmosphères 53, 2020). « pur film de société (...) ce long métrage de cinéma direct donne toute la place à la parole des usagers du lieu. L'attention avec laquelle celle-ci est enregistrée et montée compte pour beaucoup dans la réussite de ce documentaire cosigné par Edie Laconi (qui) va jusqu'à parler de transfert de légitimité » (Ekchajzer, 2021).

Ah...

L'ont-ils vu, ou se sont-ils contentés de lire le dossier de presse et de faire de copier-coller ?

Deux cohortes... Pour la seconde, une anecdote : un amphi rempli de personnels du médico-social associatif en poste ou en formation, pour une projection organisée dans le cadre d'un DU. Commençons par une pointe de jalousie : nous avons organisé la projection du documentaire « concurrent », sur la salle belge, à SciencesPo Lille, et avons réuni brillamment 35 personnes... parlons de visibilité. La projection universitaire se termine pratiquement en standing ovation, sauf nous. Ils sont emballés – nous atterrés. Twilight zone (Serling, 1959), une réelle quatrième dimension, nous étions dans la même pièce mais nous n'avons pas vu le même film. Séquence d'ouverture : 180 secondes d'interrogatoire, contact visuel minimal, focalisation sur le questionnaire à compléter, questionnaire qui met à nu toutes les pratiques, sans faux semblant – sans délicatesse.

Puis viennent les images



Figure 20 : réaction visible du voisinage 3'46"

Certes, la bande-son dit le contraire, mais quelle image est restée dans l'œil du participant ? Par ailleurs les bienheureux voisins qui ont fait produire leur panneau accueillant doivent imaginer que si on mettait les usines à la campagne...



Figure 21: soins à un usager 29'33"

Image la plus délicate de la séquence, et rappel du cadre : il s'agit d'administrer des soins dans un lieu médical qui vise à protéger la prolifération de l'hépatite C. La DGOS dans sa circulaire (Ministère du travail, de l'emploi et de la santé ministère des solidarités et de la cohésion sociale, 2011) au titre des précautions standard, fait obligation du port de gant et de changement de gants entre patients. Pour mémoire, au lancement du développement du kit d'inhalation en 2009, la cohorte visée était contaminée à plus de 50%. Est-ce au nom du respect que le professionnel administre des soins à mains nues (bis, il ne s'agit pas que d'un bandage) ? Est-ce respectueux pour le professionnel ? Est-ce respectueux pour les patients suivants ?



Figure 22: DASRI au sol 31'43"

Dernier plan fixe. Appelle peu de commentaire. Déchets de soin au sol, dans un lieu de passage. No comment. Dernière difficulté, les visages : ils ont tous la gueule de l'emploi, si vous cherchez des images pour renforcer le stéréotype, servez-vous ! Dans la collection de portraits, le film exhibe tous les visages, toutes les attitudes « connues », « attendues » par le quidam qui ignore tout de la toxicomanie. En fin de projection, il peut sortir rassuré, il avait raison, il peut les repérer. Un seul contre-exemple, une seule « petite blanche bien propre ». A l'écouter, elle a un parcours long, lourd et compliqué, comme tous les autres entendus. Elle pourrait presque faire comprendre au quidam précédent que ce n'est pas qu'un phénomène de marginaux. Mais elle va au bout du slogan : « je vais savoir aujourd'hui quand commence ma cure à Marmottant ». Elle « au moins » est sur la bonne voie...

Après les images, les mots. Ne revenons pas sur l'incontournable saisie des données, le verbatim est à la hauteur. Le titre est extrait d'un échange avec un usager qui explique sereinement qu'il pousse aux limites puisqu'il sait que là les professionnels vont le récupérer.

Tentons de comprendre la réaction émerveillée des professionnels assistant à la projection. Est-ce un esprit de sauveur ou de super héros, ancrés dans leur approche de « on ne peut pas ne pas », « on ne peut pas laisser faire ». S'il doit être utilisé comme outil pédagogique, il permet une prise de conscience de la réalité de celles et ceux qu'ils vont côtoyer. Mais il impose un double regard critique, invitant à prendre la place d'une part de l'utilisateur, de comprendre ce que le système lui impose en contrepartie de cet accueil, d'autre part du concitoyen, du voisin, du contribuable. Le message est inaudible pour les uns et les autres. Les premiers se taisent de peur de ne plus être accueillis. Les seconds tournent les talons, se bouchent le nez, ou comme les passants que croise l'usagère qui sort de la salle : ils s'écartent, se détournent, dernières images du film. Un vrai contre témoignage.

Invitation aux lecteurs : si vous voulez apprendre ce qu'est la RdR en pratique, et en particulier une SCMR, regardez « chasser les dragons » (Kandy Longuet, 2021). Les images sont aussi rudes, mais tout ce que déploient les professionnels est mis en image, sans rien masquer puisque l'un des héros, François, suivi au long cours sur le film, est victime d'une overdose. Tentons un sourire de conclusion : même le coiffeur porte des gants. C'est une situation extrêmement compliquée, et elle impose de mettre des gants, au propre comme au figuré.

Des rapports

Trois exemples pour dépeindre la production institutionnelle, chronologiquement : un rapport conjoint OFDT Inserm de 2021 (Cadet-Taïrou et Jauffret-Roustide, 2021), un bulletin de l'académie de médecine de 2023 (Vaivre-Douret et Gaucher, 2023) dans lequel les auteurs résument leur rapport rendu à la Région Île de France (Vaivre-Douret, 2023) et le rapport de l'IGAS sur les HSA en France (Leonnet *et al.*, 2024).

Études crack en Île de France – OFDT - Inserm

Du premier on peut obtenir un abstract simple, accessible et illustré ce de qu'est le produit, de sa consommation. Selon notre opinion, il présente trois biais conséquent. Le premier est dans le titre, crack en Île de France. Cela semble simpliste, mais comme l'étude équivalente sur toute la France n'existe pas, cela confirme l'imagerie populaire, le crack est un produit parisien. Seuls contre exemples, dont on peut se demander l'intérêt de les présenter pour un rapport 100% francilien, les

DOM, Antilles et Guyane. Dans l'esprit d'un responsable politique ou d'administration, cela permettra d'affirmer que leur région ne connaît pas le problème. Notre expérience démontre tous les jours le contraire.

Deuxième biais, toujours lié au présupposé général, laisser entendre tout en inférant le contraire que l'arrivée au crack est une lente descente aux enfers, après la consommation successive de tous les psychotropes, à commencer par l'alcool. Le texte rédigé dit que rien ne le prouve, les témoignages cités racontent tous le contraire.

Le troisième est lié à l'échantillon, ou plutôt aux échantillons : où sont les insérés ? « Dans cette étude, l'expression « usager inséré » renvoie à l'insertion sociale de la personne qui se traduit par l'existence des liens familiaux ou amicaux, l'accès à un logement, à une couverture sociale, disposant de revenus réguliers et éventuellement d'un travail. En creux, l'usager précaire cumule un ensemble de difficultés lié à une insécurité pour le logement, à l'absence le plus souvent de liens sociaux et familiaux solides et surtout ne disposant de revenus issus d'un emploi. Il s'agit d'une typologie qui bien que caricaturale permet de caractériser certains profils et de dessiner des évolutions sociales relatives à la consommation de crack. » (Cadet-Taïrou et Jauffret-Roustide, 2021, p. 3)

« Il s'agit d'une typologie qui bien que caricaturale permet de caractériser certains profils »

Cette note de bas de page donne le ton des études, « certains » n'est en rien quantifié, et le rapport se focalise sur les archétypes caricaturaux. Elle est répétée sans aucune finesse « En comparaison à l'usager « classique de crack qui vit dans une grande précarité, souvent Sans Domicile Fixe avec une absence le plus souvent de liens sociaux et familiaux solides et surtout ne disposant de revenus issus d'un emploi. Il s'agit d'une typologie qui, bien que sommaire, permet de caractériser certains profils » (op. cit. p. 19)

Le constat est répété à l'envi, « inséré » ressort 77 fois, dont une seule pour étudier quelques insérés, les festifs. Toutes les autres disent l'impossibilité d'accéder à d'autres consommateurs. 256 pages pour conforter le législateur et la population de la marginalité extrême qu'induit le produit. Une mesure approximative donnée en introduction devrait inciter à changer de méthode, de terrain et à sortir de cette caricature autocaractérisée : un usager de cocaïne sur 10, ou 8, ou sur 4 la consomme sous forme basée, données 2014. Avec plus d'un million de consommateurs (*Drogues et addictions*,

chiffres clés 2025 / OFDT, 2025), cela donne entre 250 et 350000 crackeurs, loin des chiffres annoncés par les CAARUD.

« Ce type de profil d'usagers insérés ou semi insérés, bien qu'existant sur la scène du crack à Paris a été difficile à approcher au cours de cette étude. », ce qui peut cyniquement se traduire par, nous venons de passer 5 ans à analyser la neige posée au-dessus de l'iceberg. Pour mesurer l'épaisseur du biais, les données issues du même organisme recensent d'un côté 5 à 6000 usagers ciblés par l'étude, pour une population réellement concernée de 600.000 consommateurs. Fidèle à leur homothétie, ils en ont interrogé... 52. Plaisanterie douteuse : en utilisant les mêmes méthodes, nous avons interrogé les camarades de nos enfants et pouvons affirmer que le jeune lillois est blanc, propre, hétérosexuel et a une consommation très modérée d'alcool.

Enfin, d'autres chercheurs ont démontré leur capacité à aller creuser dans les milieux « insérés » (Lancial, 2011), voire les travaux consacrés au chemsex (*Chemsex, retour sur 15 ans d'usages de drogues en contexte sexuel / OFDT, 2024*).

De ce premier rapport, des conclusions simples : c'est un problème parisien que l'on ne peut que caricaturer.

La toxicomanie au crack en Île de France

N'était le respect dû aux éminents parcours reconnus des rédactrices du rapport, celui-ci prêterait à sourire, ou grincer des dents, mais il montre bien des facettes plus complexes non de la consommation et des consommateurs, mais de leur utilisation, voire leur instrumentation par les actionneurs extérieurs, et du biais désormais classique de considérer que le matériel apparaît ex nihilo.

Cui bono ? La destinataire initiale du rapport, son commanditeur, était Mme Pécresse, présidente du conseil régional d'Île de France. Pourquoi le commandât-elle ? en réaction immédiate à l'édification nocturne à la mode berlino-soviétique d'un mur entre Paris et la Seine Saint Denis (Cosnard, 2021), pour assurer « une indispensable protection des habitants de Pantin » selon Marc Guillaume, préfet de la région Ile-de-France, et Didier Lallement, préfet de police. Quelques parpaing pour bien montrer la différence, la distance entre l'Intérieur et la Mairie de Paris. Ne voulant rester en reste d'un évènement qui concerne au premier chef son territoire, la présidente se rend donc sur les lieux, cède la parole à l'un de ses affidés pour clamer que « ce mur de la honte, c'est un terrible message envoyé

à la banlieue (...) D'un côté, la ville riche. De l'autre, les prolétaires. C'est cela, la symbolique. » Lecture trop rapide de notre part ou l'objectif était de protéger la banlieue de marginaux, et que la lecture en est nous sommes les marginaux. Voulant être bien informée, elle commande donc le rapport 5 jours plus tard. Première déception, un rapport ne se rédige pas aussi vite que l'on monte un mur... Il est attendu pour fin 2021, soit 97 jours après l'évènement, ce qui en temps médiatique correspond à l'éternité plus un jour, c'est intrinsèquement trop tard. Le doctorant griffu qui voit se rapprocher inexorablement La Date Butoir de son essai toujours en cours de rédaction s'offre un sourire : La professeur a été mauvaise élève et rendu en 2022, soit hors délai... Déception en cascade, l'auteure déplore que « ce rapport [soit] resté sans suite ». Mais « trop tard » était inscrit dès la demande, voire la simple demande suffisait au personnel politique pour pouvoir annoncer qu'ils avaient fait le nécessaire. Essentiel effet d'annonce, instrumentalisation de la Recherche pour rassurer le bon peuple.

Le choix de la méthode, ce rapport, inadaptée pour répondre à l'urgence pose déjà question. Le choix de ses autrices interroge tout autant. Leurs CV se résument à : « Université Paris Cité, faculté de santé, UFR de médecine, Paris, France ; Institut universitaire de France, (IUF), chaire de phénotypage clinique neurodéveloppemental, Paris, France ; INSERM UMR 1018-CESP, Paris-Saclay, UVSQ, équipe PsyDev, Villejuif, France ; Hôpital Universitaire Necker—Enfants-Malades, AP—HP. Centre, Paris, France ; Institut Hospitalo-Universitaire Imagine, endocrinologie pédiatrique, Necker, Paris, France ; Institut Hospitalo-Universitaire imagine, laboratoire des maladies génétiques cutanées, Necker, Paris, France ; Hôpital Universitaire Cochin, AP—HP. Centre, Paris, France » [NDLA : certains me demandait comment je pouvais être chef d'entreprise, enseignant, assesseur au tribunal pour enfants, chefs de groupe scout, trésorier d'asso etc. en même temps – je suis battu]

Note sur l'efficience de l'institut : L'Inserm aura donc contribué à deux études sur le même sujet sur la même période sur la même région, l'un citant l'autre à quelques semaines de distance.

En version condensée, le rapport est commandé à une spécialiste du développement psychomoteur et à un chirurgien plasticien cherchant dans les thérapies cellulaires. Parfois l'on rêve d'être la petite souris, *the fly on the wall*, ayant assisté au choix de ces expertes, sans nul doute compétentes – mais pas du tout dans le champs très particulier de la RdR.

Elles ont fait le TAF, 54 entretiens, visites etc. L'œil du fabricant s'étonne toujours des mêmes impensés : le matériel montré comporte un embout PVC, donc dégageant du chlore, risque additionnel offert par le système – sans aucune réalisation de la dangerosité. Et l'inventaire des interrogés est constant : « des psychiatres addictologues, psychologues cliniciens, psychothérapeutes, soignants, sociologues, chercheurs (français et canadien), usagers du crack, associations, collectifs de riverains, équipes mobiles de psychiatrie, pharmacologues de l'Académie nationale de médecine, membres de la Fédération française d'addictologie (FFA), élus du Nord-Est Parisien et de la banlieue proche, Préfecture de Police, Justice, Rectorat de Paris et SCMR de Strasbourg »... mais aucun fabricant. Aucune trace de jalousie dans notre propos, le matériel présenté provient d'un concurrent. Mais le matériel est mis en cause plusieurs fois comme étant l'un des facteurs les plus aggravants. « une pipe de verre qui est chauffée à son extrémité à l'aide d'un petit bout de métal » ne paraît pas à la hauteur du professorat de médecine, et la description du process et des outils est lapidaire.

Mais une nouvelle fois, quand la Faculté recense les actionneurs, les hommes de l'ombre, de l'atelier, de la conception sont singulièrement absents. Détail, oubli ? pour analyser un problème d'Île de France, on interroge la SCMR de Strasbourg... mais pas celle de Paris...

A la différence du rapport précédent, les travers liés à l'échantillon et à la caricature ne sont pas mentionnés, sans doute pas pris en compte. *Mutatis mutandis*, ce sont les mêmes images qui ressortent de ce deuxième rapport.

Petite poussée d'empathie : nous comprenons et partageons la déception du Pr Vaivre-Douret de n'avoir pas été entendue même si sa contribution a probablement été rémunérée à son juste prix. Nous avons tant à apporter, au-delà de nos productions...

Pourquoi dès lors remonter au front ? Parce qu'une telle expertise ne peut être laissée sous le boisseau (*Mt 5,15*). Et parce que l'académie de médecine est notoirement rétive à la RdR, qu'elle considère comme un palliatif quasiment incitatif et loin du seul objectif réel, l'abstinence ou à défaut les TSO (Jean Costentin, 2016, 2017 ; Olié, 2016). Elle nous semble loin des mesures de dyspraxie, ou d'intervention auprès de HPI.

L'évaluation IGA / IGAS

De l'aveu même de l'un des co-auteurs, il semble que ce rapport (les Haltes soins addiction, Leonnet *et al.*, 2024) n'ai pas été destiné à la publication. Il a cependant été repris et cité par de nombreuses associations ou structures de la RdR (Balzinger, 2025 ; Coulomb, 2025 ; Destombes, 2024 ; Féraud, 2025). A ce titre, l'IGA pourrait bien prendre ombrage de sa voisine : seule l'IGAS est citée dans les publications...

Les sept recommandations du rapports sont présentées dans le tableau ci-dessous :

n°	Recommandations	Priorité	Autorité responsable	Échéance
Améliorer le fonctionnement des haltes soins addictions				
1	Autoriser l'analyse des produits consommés en haltes soins addictions pour en connaître la composition ainsi que la concentration et la pureté en principes actifs.	1	DGS	31/12/2024
2	Intégrer pleinement les haltes soins addictions dans les dispositifs de veille sanitaire TREND et SINTES de connaissance des produits stupéfiants et de leurs modes de consommation.	1	DGS Mildeca	31/12/2024
Accompagner la sortie de l'expérimentation législative				
3	Poursuivre et mener à son terme l'expérimentation législative des haltes soins addictions.	1	DGS	31/12/2025
4	A l'issue de la période d'expérimentation, inscrire dans le droit commun la possibilité d'ouvrir des haltes soins addictions et pérenniser dans ce cadre les HSA expérimentatrices.	1	DGS	31/12/2025
Approfondir la connaissance scientifique				
5	Diligenter une évaluation scientifique permettant de documenter les bénéfices de la supervision, s'agissant de l'inhalation de crack.	1	Mildeca	31/12/2024
Objectiver les situations problématiques				
6	Confier à la Mildeca la mission d'identifier périodiquement les problématiques de consommation de stupéfiants dans l'espace public susceptibles de répondre au cahier des charges des haltes soins addictions pour les signaler, via la direction générale de la santé, aux agences régionales de santé concernées.	1	DGS	31/12/2024
7	Faire piloter par chaque ARS concernée un diagnostic local, dès lors qu'elle a connaissance d'une problématique avérée de la consommation de stupéfiants dans l'espace public.	1	DGS	Au fil de l'eau

Tableau 16 : recommandations IGA-IGAS pour les HSA

Le titre complet a trop peu attiré l'œil, et n'a pas à notre connaissance fait l'objet de remarques, les lecteurs ou diffuseurs s'arrêtant à HSA : (...) pour réduire les risques et nuisances (...) dans l'espace public. La lecture générale est peut-être trop myope et la nôtre trop acérée, mais ce titre rappelle bien l'une des motivations principales qui ont sous-tendu la légitimation et le financement continu depuis 1987 de la réduction des risques, la visibilité de pratiques délétères et leur impact sur la population générale. Rangeons cela dans les expériences de pensée... ou les souvenirs de commentaires des années '80 sur les sidaïques (Le Pen, 1987)... ou le traitement appliqué aux toxicomanes dans d'autres pays (Stone, 1978) : si la solution de léproseries avait été réaliste, elle serait la référence et l'unique solution appliquée aux déviants. Nous n'en sommes pas là, mais le lecteur est invité à ne pas avoir la mémoire courte, ou la vision trop hexagonale de la situation.

Ne retenons de ce rapport que quelques éléments saillants de cette brique de 236 pages dont la seule synthèse en comporte déjà 4. Cela passera pour de la taquinerie, ce n'est que du respect pour le travail mené par les inspecteurs généraux. Trois remarques de praticien pragmatique auquel les subtilités ont sans nul doute échappé. Premièrement, sur les sept recommandations d'un document publié en octobre 2024, quatre devaient être terminées deux mois plus tard. Pour tenir un tel objectif, soit il était déjà enclenché et en passe d'aboutir, soit il relevait du simple trait de plume et ne valait pas une telle mise en exergue. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier le respect de ce planning.

Dans le même esprit calendaire, nous avons toujours la même surprise de voir compilé aux plus hautes instances de l'État, des données notoirement dépassées et rafraichies de nombreuses fois. A titre d'exemple, EnaCAARUD ou ASA CAARUD sont des rapports annuels produits par toutes les 151 structures, et qui servent de base à leur allocation budgétaire. Des éléments précis et à jour ont donc été mis à disposition des administrations. Pourquoi s'en remettre à des données de 2021 pour les CSAPA, voire de 2019 pour les CAARUD ? C'est en particulier vrai et dommageable dans des domaines où l'on tente d'endiguer les méfaits d'une consommation en hausse d'au moins 20% par an. Il faut aussi noter que l'enquête Coquelicot fait toujours foi et est toujours citée en appui, avec ses résultats de 2011 (Jauffret-Roustide *et al.*, 2013).

Deuxième inquiétude : l'utilisation de l'enquête DRAMES de 2022 (CEIP-Addictovigilance Grenoble, 2024), dont les résultats ont été confirmés depuis dans les chiffres de l'année suivante (2025). Outre sa consonnance morbide, l'étude se focalise sur les décès en relation avec l'abus de médicaments et de substances. Trois chiffres : nombre de décès 631, décès liés à la consommation d'héroïne 121,

décès liés aux TSO 301 (p. 59). (2023 : 732 / 132 / 361). Les chiffres sont transmis en l'état, sans guère de commentaire. N'étant pas de formation médicale, la question se pose d'un médicament qui fait plus de 300 morts par an, sans commentaire, voire d'une substance distribuée gracieusement par l'État qui est 2,5 fois plus délétère que le produit, illicite, qu'elle prétend substituer. Toujours dans le but d'alléger un sujet par trop morbide, il y a aussi une augmentation du nombre de morts depuis l'invention du parachute...

Troisième perplexité, celle du contribuable. Comparaison n'est pas raison, mais un rendez-vous avec le médecin traitant coûte 30€, une journée de détention 130€ (Cour des comptes, 2023). Si l'on compile les éléments transmis dans les 20 pages de l'annexe 5 (p. 148-167), on obtient un coût par injection de 54,52€. Rapporté à la file active recensée à 781 usagers, le coût individuel annuel est de 4947€. Pour Strasbourg, les chiffres diffèrent grandement 1849€ par usager par an, mais 127€ par injection. Dans ses premières pages, le rapport fait état de 44€ à Paris et 60€ à Strasbourg, mais tient compte des passages sans consommation – ce qui n'est pas le but ni la spécificité d'un ECS. Il est sans doute heureux que ces chiffres très bruts n'aient pas été intégrés à la synthèse.

Par ailleurs, dernière surprise à la lecture attentive de ce rapport : les deux HSA ne sont pas évaluées ou présentées sur les mêmes critères, comme en atteste la table des matières de l'annexe 5 (p. 145). Certes, les historiques divergent, les terrains diffèrent, mais une synthèse comparative globale, quantitative comme qualitative nous semblait nécessaire.

La matière institutionnelle existe, donc. Volumineuse, un peu indigeste au lecteur peu féru d'Ondam, DRL etc. mais elle fournit des arguments et des données qui sont riches d'enseignements. Peu ou pas de synthèse, pratiquement pas d'analyses irréfutables, trop de « les études disent », sans que lesdites études se retrouvent ou qu'elles soient en phase avec les évolutions sociétales. Le socle de sources communes semble particulièrement important, et le noyau des concertés peu fourni. Cette lecture peut sembler sévère, mais si les chiffres peuvent la confirmer, l'Ondam 2024 prévoit un budget au-delà du milliard d'euro, pour un coût social estimé à 8Md€, 500.000 usagers à consommation problématique et 731 morts... La production officielle n'est pas au niveau de vulgarisation et de pédagogie requis pour une prise en compte éclairée par chacun de l'ampleur du problème. Cela induit les

atermolements sur le cannabis, et le développement de « CBD officiels », ou de réelles difficultés pour gérer l'usage de produits « inoffensifs », en vente libre, comme le protoxyde d'azote.

Les fabricants sentent le soufre

Sujet sensible que celui de l'entreprise égarée au sein du médico-social. Notre expérience a montré au point de l'insupportable que « oui mais c'est une entreprise » est prononcé dans les 10 premières minutes de discussion. Le couperet est tombé, fin de discussion. Nous avons poursuivi notre voyage dans la littérature académique, cette fois pour tenter de percer ce second mystère. Commençons par la conclusion : les positions sont aussi diamétralement tranchées en faveur ou contre l'entreprise qu'elles le sont en faveur ou contre la réduction des risques. Un facteur change, « personne » ne connaît la seconde, « tout le monde » connaît la première, et cela donne une production académique beaucoup plus conséquente. Nous en avons prélevé un florilège qui nous semble représentatif des perceptions et de la construction du jugement des actionneurs sur le fabricant.

Pour commencer sans délicatesse, en un texte comme en cent, la lecture des actionneurs au sein de la RdR se résume au texte publié dans *Esprit*, *Bienvenue dans l'entrepocène* (Granier, 2020). La te-
neur en une phrase « ce sont leurs activités qui mettent à mal de manière frontale la nature, direc-
tement ou indirectement à travers la consommation, générant la pollution, le réchauffement clima-
tique et la diminution de la biodiversité dont notre écosystème pâtit. » (p 1) L'auteur prend la peine
ensuite d'excuser successivement les consommateurs, les salariés, les publicitaires... sans jamais
prendre le temps de définir son ennemi, de préciser de qui ou de quoi il s'agit. Une entité immanente,
un golem, un mythe. Il doit pourtant en avoir une petite idée puisque Pappers le retrouve membre
du conseil de surveillance d'une SAS, gérant d'une SARL, liquidateur d'une seconde SAS, et cité pour
deux SCI, une SCEA (Pappers, 2025). Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement (op. cit.), est-ce mal
conçu ou volontairement mal énoncé, la question reste posée.

Le secteur a ensuite la mémoire courte ou sélective : « on a sorti 1 premier numéro 12 pages financé
par le laboratoire Delagrangue qui a donné 10 000FRF²⁰ . Tout de suite après, on a fait un projet de
financement pour l'action prévention sida, il fut tout de suite accepté. » (Abdalla Toufik, entretien

²⁰ Soit environ 2624€ (*Convertisseur franc-euro* | Insee, 2022)

avec Jauffret-Roustide *et al.*, p.345 2002). L'article n'a pas été contredit depuis 2002, cette première contribution peut donc être considérée comme réelle. L'association sur sa page de présentation historique néglige, efface, gomme, ce premier financement en venant à « Dans cette perspective, l'agence française contre le sida soutient financièrement la création du journal d'ASUD » (*Historique*, 2024). Doit-on considérer comme raison supplémentaire d'oubli le passage du laboratoire Delagrangre sous le contrôle de Synthélabo appartenant au groupe L'Oréal (Cosnard, 1991), sorte de double peine entre BigPharma et grand capital...

Passons de l'autre côté de la barrière : « Je le crois, j'en suis convaincu : l'entreprise est un bienfait. Elle est une formidable construction humaine collective, qui crée de la richesse, et je n'en connais pas d'autre capable de le faire avec une telle efficacité. Pour ceux qui y sont impliqués, pour tous ceux qui contribuent directement à sa bonne marche et que l'on appelle ses parties prenantes, l'entreprise est un trésor. » (Frérot in Segrestin *et al.*, 2014, p. 7). De l'ennemi, on est passé à l'objet de tous les désirs. Mais le reste de l'ouvrage dresse deux constats : il existe un vide théorique autour de l'entreprise dans les sciences sociales « l'entreprise a été réduite, ces dernières années, à un dispositif strictement financier, dont la finalité est de maximiser une valeur actionnariale. Cette réduction paradigmatique n'a été rendue possible qu'en raison d'une construction scientifique défailante de l'entreprise. » et ce vide demande à être comblé. Refermons la boucle ouverte avec Granier : les défenseurs de l'entreprise sont aussi peu capables de la définir...

Faute d'avoir une définition nette de l'objet, ni non plus une analyse très fine des motivations du rejet, il sera bon d'essayer d'ouvrir les esprits en repartant d'un constat simple : ce qui nous est commun est plus vaste que ce qui nous sépare. Un SIREN, des salariés, des contrats, des partenaires, une comptabilité, un droit du travail... Seule la téléologie sépare, un but lucratif ou non, et bien malin dans les bénéficiaires des structures dites non lucratives – correction oubliée du but – de qualifier leur réel engagement. La lecture d'un manuel didactique comme l'entreprise enfin expliquée aux ados (et aux autres) (Pointeau *et al.*, 2008) peut éventuellement faire avancer un peu la réflexion. Mais cela tient du dogme.

Pointe de cynisme, si, dès lors, l'entreprise doit être considérée comme le Diable, ne peut-on s'en rapporter à Baudelaire, et nous rappeler « que la plus belle des ruses du Diable est de vous persuader qu'il n'existe pas ! » (Baudelaire, 1869, p. 90)

Le fabricant terrain de la recherche relevant de la TPE, le commentaire le plus fréquemment entendu après « vous êtes une entreprise... » est « vous êtes quel labo ? », faisant directement le lien avec BigPharma. Remarque qui passera elle aussi pour fielleuse, l'une des associations concurrente du fabricant n'affiche nulle part ailleurs que dans son obligatoire rapport de CAC sa collaboration avec l'un de ces suppôts, Gilead (Exafica, 2022). La pureté ne se décrète pas, une fois compromis, tenir une position morale est-il vraiment honnête.

Restons sur BigPharma à laquelle le fabricant semble associé, un article de Santé Publique (von der Weid, 2018) a débroussaillé cette incompréhension réciproque. En 3 pages et 10000 mots se pose la question « À quoi tient cette mauvaise réputation ? », un tour d'horizons des raisons... et surtout une longue conclusion pour expliquer que le fabricant se trouve devant « une alternative intenable, entre la position cynique qui réduit la vie à un prix déterminé mais impossible à défendre moralement, et la position utopique qui lui confère une valeur infinie mais impossible à financer économiquement. » Avec une délicatesse que nous n'avons pas démontrée ici, il dénonce les idéologies fallacieuses. Il conclue en incitant à une communication simple et vraie, vérace, qui est l'intérêt de tous, labos et société. Il rappelle surtout, et cela fait le lien avec notre analyse du rapport IGA-IGAS, que sortis de la logique de temps de crise qui incite un « quoi qu'il en coûte » (Macron, 2020), il reste le « choix du niveau d'effort demandé à une population pour financer les soins qui lui seront prodigués. ». Contribuables, financerez-vous 50€ l'injection d'un produit délétère et illicite – si les acteurs au sein de l'écosystème de la RdR ne s'attachent pas à « aller vers » vous, à « accueillir à bas seuil » vos incompréhensions, questions, dilemmes moraux.



Confection de kits (usagers, professionnels, personnels du fabricant)

3 Jugements analysés : entretiens

3.1 Méthodologie

Positionnement épistémologique

Puisque c'est l'expérience qui nous amène à entreprendre un voyage dans le monde de la recherche, commençons par en prendre acte et en tirer profit : l'intégralité des développements de nos produits a été basée sur des entretiens semblant informels, en réalité semi-directifs, à la limite de la biographie. Au vu des caractéristiques psycho-médico-sociales des interrogés (usagers fréquents de drogues « dures »), chaque entretien se devait d'être concis et efficace, avec des questions simples et intelligibles dans tous les états de concentration. Nous travaillons depuis 15 ans avec un guide d'entretien d'une quinzaine de questions surprenantes ou incompréhensibles pour un néophyte mais parfaitement adaptées et admises par l'interlocuteur « T'as quoi dans les poches ? » « Tu bases au bica ? » « Tu tapes à la bouteille ? ».

La maîtrise et l'efficacité démontrées de la méthode sur ce terrain complexe nous ont incité à la déployer pour notre recherche. Nous avons conforté cette hypothèse pragmatique initiale par des compléments académiques reconnus, en particulier Sauvayre, Boutin et Chevalier.

L'entretien semi-directif est une méthode largement utilisée en sciences sociales, en particulier dans l'analyse des perceptions éthiques. Selon Sauvayre (2013), cette méthode se distingue par sa capacité à naviguer entre structure et souplesse, permettant d'explorer les représentations, les valeurs et les tensions morales des individus. Cette caractéristique est d'autant plus pertinente lorsqu'il s'agit de comprendre les dilemmes éthiques dans des contextes sociaux complexes, ce qui correspond tant à notre question de recherche qu'à son terrain.

L'entretien semi-directif repose sur un guide d'entretien structuré mais flexible, ce qui permet de saisir les différentes dimensions de la perception éthique des enquêtés. Contrairement à l'entretien directif, où les réponses sont souvent prédéterminées par les questions posées, l'entretien semi-directif offre un espace de liberté où l'enquêté peut développer ses réponses. Cette approche facilite l'émergence d'idées nouvelles et de réflexions spontanées, particulièrement pertinentes lorsqu'il s'agit de questionner des valeurs et des normes sociales (Boutin, 2018). Cette flexibilité permet au

chercheur de s'adapter aux réponses des enquêtés et d'explorer en profondeur les différentes rationalisations et justifications qui sous-tendent leurs choix éthiques.

Dans un manuel destiné aux doctorants de DBA (Chevalier *et al.*, 2022), l'auteur souligne que l'entretien semi-directif permet également de mieux comprendre les processus de construction des perceptions morales. En laissant à l'enquêté une certaine liberté d'expression, il devient possible d'accéder à des perceptions éthiques complexes qui pourraient ne pas émerger dans un entretien plus structuré. Cette méthode permet de saisir non seulement les discours explicites sur l'éthique, mais aussi les éléments implicites et les contradictions qui traversent les jugements moraux. L'apprenti chercheur peut ainsi explorer les dilemmes auxquels les individus sont confrontés et les mécanismes de justification ou de rationalisation qu'ils mettent en œuvre dans des situations moralement ambiguës.

L'un des points forts de l'entretien semi-directif réside dans la relation qui s'établit entre l'enquêteur et l'enquêté. Cette méthode favorise une interaction plus naturelle et moins contraignante qu'un entretien directif, créant un espace où l'enquêté peut discuter librement de ses préoccupations éthiques (Sauvayre, 2013). Cette relation permet de recueillir des données riches, car l'enquêté est davantage à même de se livrer sur des sujets sensibles lorsqu'il se sent en confiance (Boutin, 2018). Chevalier insiste sur l'importance de cette dimension relationnelle dans la recherche qualitative, soulignant que l'entretien semi-directif, en permettant une écoute active, ouvre des possibilités d'exploration des dilemmes éthiques qui ne seraient pas accessibles par d'autres moyens.

En outre, l'entretien semi-directif permet une analyse fine des perceptions éthiques, car il génère des données détaillées qui peuvent être analysées de manière rigoureuse. Cette méthode est particulièrement adaptée à l'analyse de contenu, à l'analyse du discours ou à l'analyse thématique, permettant d'identifier les structures sous-jacentes des perceptions éthiques. L'interprétation des données recueillies grâce à cette méthode exige une grande vigilance de la part du chercheur, notamment pour éviter les biais d'interprétation (Chevalier *et al.*, 2022). Toutefois, cette richesse de données est un atout majeur pour les chercheurs intéressés par la compréhension des représentations sociales de l'éthique et des valeurs dans un contexte donné.

L'entretien semi-directif constitue donc un outil méthodologique précieux pour analyser les perceptions éthiques. Cette méthode offre la possibilité d'explorer en profondeur les dilemmes moraux, les

valeurs et les normes sociales, tout en permettant une flexibilité qui favorise l'émergence de réflexions originales. En donnant la parole aux acteurs, aux actionneurs, cette méthode permet de comprendre comment les individus construisent et négocient leurs jugements éthiques dans des contextes variés. Elle est donc particulièrement adaptée à l'étude des questions éthiques complexes, où la subjectivité et les contextes sociaux jouent un rôle central, ce qui est bien notre cas.

Construction du guide d'entretien et mode de recrutement des enquêtés

Repartons de notre cadre général : en France, la politique des drogues comporte deux volets inscrits dans le code de la santé publique : le premier (art L626 et suivants) prohibe tous les aspects du trafic (production, transport, importation, détention, offre, cession, acquisition), de la provocation à l'usage et de l'emploi. L'utilisateur est donc un délinquant, et la maxime qui prévaut est « la drogue, c'est mal » (Mongin, 1980)

Le second (*Article L3411-1*, 2010) et suivant impose aux agences régionales de santé (ARS) de fournir à l'utilisateur une prise en charge sanitaire. L'utilisateur est donc un malade, et il faut « vivre avec les drogues » (Morel *et al.*, 2012)

Dans le même esprit, deux regards sont portés sur l'utilisateur, donc deux façons de les qualifier : le drogué est associé à la délinquance, l'utilisateur à la nécessité de soins (Jauffret-Roustide, 2017).

La littérature abondante se concentre sur l'utilisateur, ses pratiques, ses outils, ses organisations et les structures qui l'entourent ((Langlois, 2022), Obradovic, 2022, Caire, 2022, Boumendjel et Benyamina, 2016...) Si les jugements portés sont bien étudiés, elle néglige cependant le regard, et celui qui regarde. Notre question devient donc : « *Quis custodiet ipsos custodes?* » (Juvenalis, 100apr. J.-C.), qui porte quel regard ? Le jugement moral est-il spécifique à certains acteurs, le choix du vocabulaire reflète-t-il celui qui le choisit ?

L'éthique est fréquemment associée à la théorie des parties prenantes (Latapí Agudelo *et al.*, 2019) dans les aspects normatifs de la RSE : l'entreprise doit se comporter ainsi. À l'inverse de cette approche téléologique, et tablant sur une égale bienveillance des deux approches (répression ou soin) nous repartons des quatre vertus cardinales d'Aristote (*Éthique à Nicomaque*, 322apr. J.-C.) (justice, courage, tempérance et prudence) pour mesurer non le but à atteindre mais les motivations de

chaque actionneur. Nous les avons complétées par certaines des vertus exposées par Comte-Sponville (1995) pour bâtir un référentiel adapté au sujet spécifique de la politique des drogues, en écartant celles qui ne sont pas pertinentes, et permettant de conserver un cadre de discussion respectueux du temps alloué par les interlocuteurs. Ce référentiel permet à chaque actionneur d'exprimer un ensemble d'avis distincts, de préciser son jugement général par un ensemble de jugements particuliers.

Nous avons invité les actionneurs interrogés à se prononcer sur le courage, l'humilité, la tolérance la licéité et l'honnêteté, nous avons associé la prudence à la prophylaxie, la tempérance à l'écologie et la compassion à l'altruisme.

Pour identifier ces actionneurs, nous avons fonctionné en boule de neige, en questionnant initialement des acteurs de première ligne de la Réduction des Risques (RdR) (éducateurs, infirmiers, directeurs de centre), qui ont listé leurs contacts ; ceux-ci ont été contactés pour compléter la liste initiale. Après la quatrième itération, aucun nouvel actionneur n'était plus cité.

L'inventaire initial des actionneurs contenait 97 types uniques d'interlocuteur (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). À titre d'exemple, sont considérés comme type unique un procureur de la République ou un éducateur en CAARUD, en dehors de toute considération de leur nombre au sein de chaque type ou du nombre de leurs structures : en France il y a 2134 procureurs, nous comptons 1 pour le type ; il y a 152 CAARUD, qui comptent chacun plusieurs éducateurs, nous comptons 1 pour le type.

Conduite des entretiens

Le guide de pré-entretien a été transmis par mail dans les jours précédant l'entretien.

Les participants ont été informés du cadre de la recherche, de ses objectifs, et de leur droit à se retirer à tout moment. Un formulaire de consentement a été signé. Les noms, fonctions et éléments permettant d'identifier les personnes ou les institutions ont été anonymisés. Cette approche vise à protéger la parole des enquêtés, tout en respectant leur effort réflexif et leur confiance.

Les entretiens ont été menés en présentiel ou en visio, ont été enregistrés et ont duré de trente minutes à deux heures et demie. La demande initiale portait sur une durée minimale de trente minutes, à laquelle se sont tenue 26% des interrogés ; deux entretiens ont été abrégés, les autres ont été poursuivis en fonction de l'intérêt montré pour le sujet par l'interrogé.

Le questionnaire de pré-entretien envoyé par mail a servi de base de discussion avec les interrogés, les invitant à expliciter les réponses transmises, chaque critère étant évalué sur une échelle de 1 à 10. A titre d'exemple, sur la quatrième vertu questionnée, la légalité, les questionnements libres amènent des justifications du type « je considère que votre activité est légale à telle hauteur parce que... », « dans ma compréhension de la situation, ce que vous faites est légal, mais... ».

Chaque explicitation donne lieu à une reformulation pour clarifier les arguments qui permettraient de faire évoluer la note initiale. Dans notre exemple précédent, « pour que je juge cela comme légal, il me manque ceci... », « si vous expliquiez comme cela, alors je considérerais que... »

A l'issue de l'entretien, ou dans le fil de la discussion, nous leur avons demandé de noter à nouveau chaque vertu. Dans l'esprit de l'exemple précédent, sont apparus des changements liés à la simple discussion, « maintenant que j'ai compris ça alors... », sans lien candide avec un déploiement potentiel d'une des suggestions précédentes.

Méthode d'analyse des résultats

Ces entretiens donnent accès à deux jeux de données : des données quantitatives des jugements portés par les actionneurs, sous forme de notes par vertu en préalable et en conclusion de l'entretien ; des données qualitatives, fournies par le verbatim des échanges.

Ces données ont été analysées à l'aide de la grille ci-dessous :

Comparaison des jugements pré et post entretien (quantitatif)

Cette lecture permet de prendre acte du jugement initial et de vérifier l'évolutivité de ces jugements.

Analyse des verbatims

Complémentaire de l'analyse précédente : l'analyse des verbatim des entretiens fait ressortir les motivations des jugements initiaux

Elle met au jour les arguments qui ont entraîné l'évolution du jugement.

Les arguments sont soit directement repris des déclarations des interrogés, soit induits par ces discussions.

Traitement statistique des notes

Ce traitement permet-il de dégager des "portraits de familles", des classes d'actionneurs ?

Prise en compte des non-répondants et des refus de participation

Comment interpréter les refus nombreux de participation à l'étude

Limites de la méthode

La méthode que nous avons employée contient dès l'origine même de notre question de recherche une série de limites intrinsèques. Nous en avons identifié quatre principales, dont les effets seront analysés dans la présentation de nos résultats. La première limite est un classique de toute recherche intervention : peut-on être dedans et dehors, à la fois juge et partie, quelle sont la neutralité et la distance réelle du chercheur-actionneur.

La deuxième est aussi fréquente, et traduit l'une des spécificités du DBA, le chercheur maîtrise son sujet, ou du moins le maîtrise suffisamment pour savoir ce qu'il ne sait pas, et ce pour quoi il demande le concours de la Recherche. « Augmenter la lisibilité », « limiter les freins » disent dès la question ce à quoi il a été confronté par le passé. Cette expérience est une vraie richesse, mais elle a son poids dont le chercheur ne saurait prétendre s'être départi en commençant ses travaux. A titre d'exemple, le choix de l'altruisme comme première vertu questionnée est spécifique de ce fabricant : l'homme-orchestre a mené toutes les activités de l'entreprise en les finançant de ses deniers pendant cinq ans. La noblesse de la cause et l'altruisme sont donc inhérents au projet d'entreprise – et biais conséquent dans la réflexion et les échanges.

La méthode de recrutement par boule de neige, en jouant un effet de sérail, peut aussi limiter l'objectivité de notre démarche ; elle est de plus renforcée par la représentativité limitée par les non-réponses : ne vont s'impliquer dans le questionnaire que des actionneurs suffisamment convaincus de la démarche duale (RdR – entreprise), cooptés au fur et à mesure, et avec une désertion marquée d'un nombre important de non-répondants.

Ces limites sont assumées dans une logique d’approfondissement compréhensif plutôt que de modélisation prédictive.

3.2 Résultats

Résultats quantitatifs

a) analyses monocritères -résultats généraux

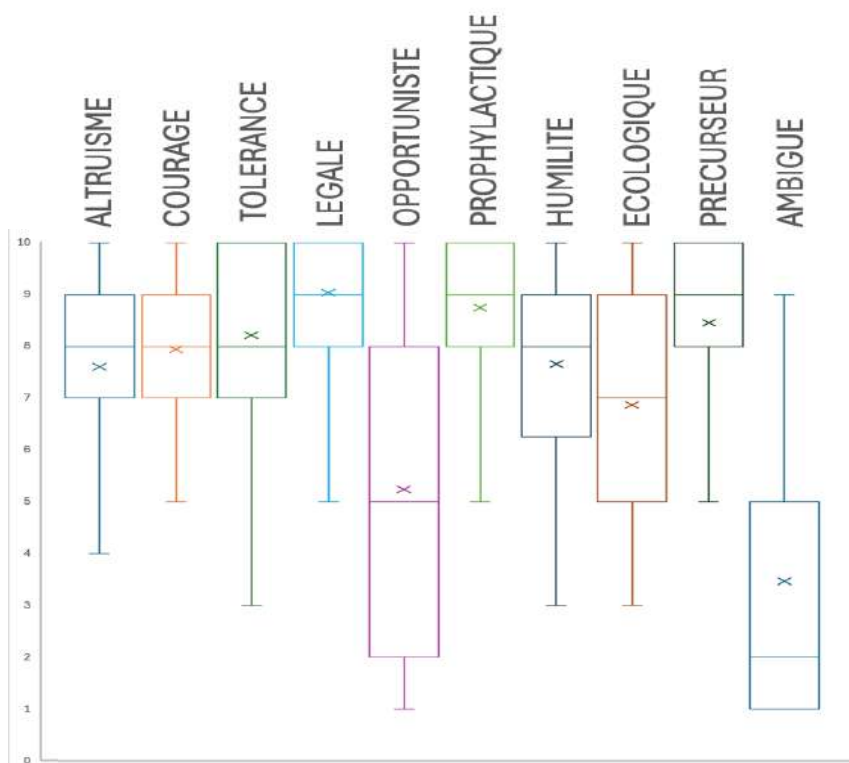


Figure 23: répartition des résultats à l'issue des entretiens

La figure ci-dessus présente l’analyse de la distribution des notes affectées aux différentes vertus par les actionneurs interrogés à l’issue des entretiens. Nous avons considéré que lorsque les actionneurs ne s’étaient pas astreints à une notation initiale, les notes posées étaient considérées comme étant issues de la discussion. Pour nos 54 entretiens, nous disposons ainsi de 54 résultats finaux mais uniquement 47 résultats initiaux. Cette variation de 13% n’est pas suffisamment conséquente pour obérer l’analyse comparative des résultats *ex ante* et *ex post*.

La figure met en évidence deux analyses flagrantes, et qui sont éventuellement liées : d'une part, une grande cohésion des réponses, d'autre part un accueil favorable à très favorable à la démarche du fabricant.

b) Une grande cohésion favorable générale

Les éléments visuels de la figure sont confortés par le détail des données chiffrées. A l'exception de « opportuniste » et « ambigu » sur lesquels nous reviendrons plus précisément, les médianes hautes indiquent un avis globalement favorable, et les interquartiles très resserrés montrent une cohésion importantes, les avis sont réellement partagés par les actionneurs.

	Médiane	Interquartile
ALTRUISME	7,4	2,1
COURAGE	7,6	1,9
TOLERANCE	7,8	2,3
LEGALE	8,8	1,6
OPPORTUNISTE	4,2	5,8
PROPHYLACTIQUE	8,7	2,2
HUMILITE	7,3	2,7
ECOLOGIQUE	6,1	3,1
PRECURSEUR	8,2	2
AMBIGUE	1,7	2,8

c) L'impact notable de la discussion

En dehors de toute recherche de solutions ou d'arguments à même de faire évoluer le jugement porté par un actionneur sur les activités des fabricants, la simple discussion, la demande d'éclaircissement sur une note a induit des changements conséquents dans les notes mises. Sans prosélytisme, qui aurait cherché à convaincre voire convertir l'interlocuteur, ni angélisme, qui l'aurait amené à donner une note finale en fonction d'évolutions putatives, le temps d'échange a eu un impact conséquent sur leurs avis initiaux. La Figure 24 présente les évolutions entre le début et la fin pour tous les critères à l'exception de l'opportunisme et de l'ambiguïté sus nommés qui seront traitées ci-dessous. De façon synthétique, la demi-heure de travail en commun a entraîné une augmentation sensibles des moyennes de 2/3 de point, et un resserrement des écarts-types de ¼ de point. En termes

moins statistiques, cela signifie que le simple questionnement sur le fabricant dans son milieu débouche sur une prise de conscience et un accueil plus favorable à la démarche.

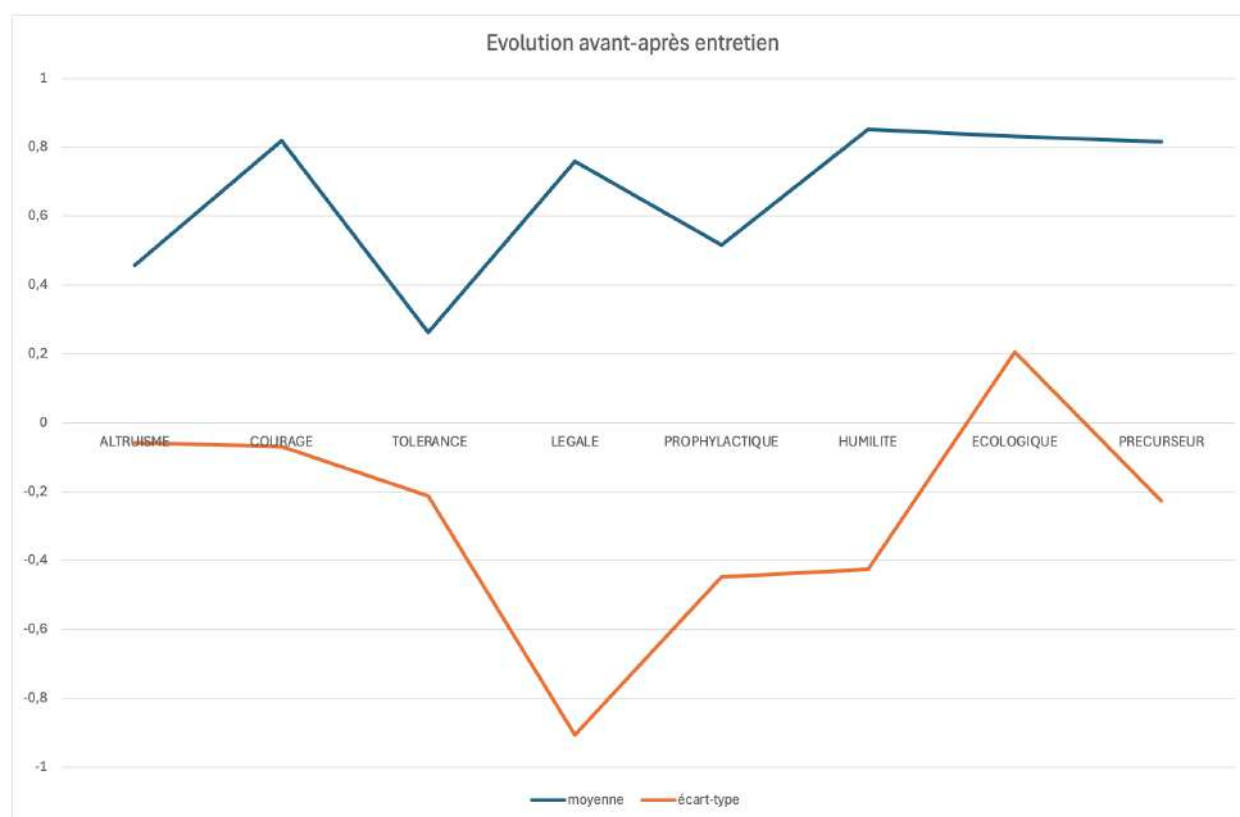


Figure 24 : Évolution des jugements en cours d'entretiens

d) Évolution mais pas révolution

L'évolution conséquente exposée ci-dessus met bien en évidence la construction du jugement sur un mécanisme simple : j'ai une connaissance entre partielle et nulle d'un phénomène, j'émet un avis, si je me pose la question, je me renseigne, ma compréhension est parcellaire mais plus significative, l'avis change. Cela pourra donner un axe de travail pour le fabricant, en travaillant sur une communication qui fasse réfléchir. En revanche, pour conséquentes que soient ces évolutions, elles ne bouleversent pas les avis initiaux, comme nous le montre notre expérience et comme nous l'avons montré dans une précédente étude (2020). A titre d'exemple, sur la légalité de la démarche, la question la plus fréquemment rencontrée, la réaction immédiate la plus classique est formulée en « c'est bien légal votre truc ?... » qui n'est en rien teintée de doute : la question n'est que la forme polie d'une conviction profonde, cela touche à la drogue, donc c'est illégal ! Sans réelles précisions superflues, la loi de '70 (prohibition) est connue à plus de 90% de la population, celles de 2004 et 2016 (RdR et soin) à moins de 20. Informer l'interlocuteur uniquement sur le strict cadre de la loi (il existe un cadre

légal de distribution de seringues) ne changera peut-être pas sa lecture éthique (je pense que c'est bien/mal de distribuer des seringues), voire le fera douter du système juridique et du travail parlementaire, comme en atteste la verdeur des commentaires des opposants à la RdR . En revanche, son évaluation de « est-ce légal » passe de 1 ou 2 à 8 ou 10, véritable inversion de tendance, vraie révolution ! Pour quelques critères simples, la légalité, l'écologie etc. il y a aussi un axe de communication pure, d'information générale – mais il faudra pour cela rendre ladite information attirante...

e) *Le plafond de verre du théâtre d'intervention*

A la croisée des chemins du quantitatif et du qualitatif, et mettant définitivement à mal toute velléité d'angélisme, nos interlocuteurs ont eu de fréquents commentaires sur l'impossibilité de rendre totalement vertueuse la démarche du fabricant. « Même si vous... » a été un corollaire fréquent de la recherche d'arguments permettant de faire évoluer les notes. « Même si vous mettiez tout en place pour expliquer, faire savoir, vous associer, ... », il reste et restera la notion que la réduction des risques est restreinte à un petit nombre de risques très identifiés – et très stigmatisés. Le 10 général, une réussite *summa cum laude* relève de la chimère, de l'école des fans. « La drogue c'est mal ! » est encore une flétrissure, pas un tatouage temporaire. Il en va de ce sujet comme de tous les sujets sociétaux, des années après leur légitimation par le cadre de la loi ils sont encore débattus voire remis en cause, en citant les plus marquants l'abolition de la peine de mort ou l'autorisation de l'IVG.

f) *Le biais du DBA ?*

Les notes sont-elles trop élevées ? Alors que notre expérience montre que la population générale est soit peu favorable à tout ce qui concerne la drogue, soit avertie contre les putatifs méfaits de l'entreprise commerciale, voire les deux, comment pouvions-nous imaginer ex ante des notes aussi favorables. Une première piste amène le chercheur à se rengorger : le clivage des réponses à des questions réductrices vole en éclat dès que l'on élargit le spectre à la fois en disséquant la question, ici en dix sous parties, et en remplaçant le binaire par une gradation. Mathématiquement on a remplacé un quasi-dilemme du prisonnier, une matrice 2x2, par une matrice 10x10. Il y a sans nul doute un réel progrès à traiter un problème complexe de façon plus fine qu'Alexandre gérant le nœud gordien (Arienne, 75 / trad. 1835).

Mais on trouve une seconde cause tout aussi possible dans la posture du chercheur DBA, quintessence de la recherche intervention : un professionnel chevronné questionne son expérience par le

biais de la recherche – et réciproquement. Assurant le questionnement des actionneurs, il ne peut pourtant pas devenir le chat de Schrödinger et prétendre être à la fois dans la pratique, interne, et dans la recherche, externe. Être face à celui qui est concerné au premier chef par les réponses les édulcore peut-être. Peut-on sans sourciller dire à son vis-à-vis « ce que vous faites n'est pas altruiste » lors même qu'il vient d'expliquer la genèse de son entreprise qui ont tenu du bénévolat. Deux pistes de recherches complémentaires se présentent à nous pour lever ce doute : faire administrer le questionnaire par un intervenant neutre, de type institut de sondage, ou par un intervenant averti, à même d'expliquer les développements spécifiques à ce fabricant, en évacuant le biais affectif.

g) *Le poids des absents ?*

La figure initiale appelle un questionnement sur un éventuel biais lié à l'échantillon consulté, duquel par essence même manque les résultats issus des refus de réponse. Nous avons ainsi obtenu des réponses d'actionneurs qui sont juste assez favorable à la démarche du fabricant pour prendre le temps de se prêter à l'exercice. Ceci permet-il aussi d'expliquer les notes élevées, donc traduisant une vision favorable à l'action du fabricant sur le champ étudié ? Une participation plus étendue, moins tronquée, aurait-elle abouti à une distribution plus homogène, ou plus étendue. Des discussions hors de notre cadre normé de recherche avec des actionneurs non-répondants incitent à le penser : ils ne considèrent en rien l'action du fabricant comme altruiste, et ces échanges informels font imaginer de leur part des notes de 1 à 3 maximum. Mais ceci n'est que conjoncture qui demandera à être confirmée dans des études à venir. En dehors de leur impact sur la distribution des évaluations, nous avons tenté de percer leurs motivations, ce qui sera présenté plus précisément dans notre paragraphe sur Les non-répondants et les refus de participation, page 158.



Présentation 2010 du kit base, filtres assemblés et tassés

Analyse multifactorielle

a) Résultats généraux

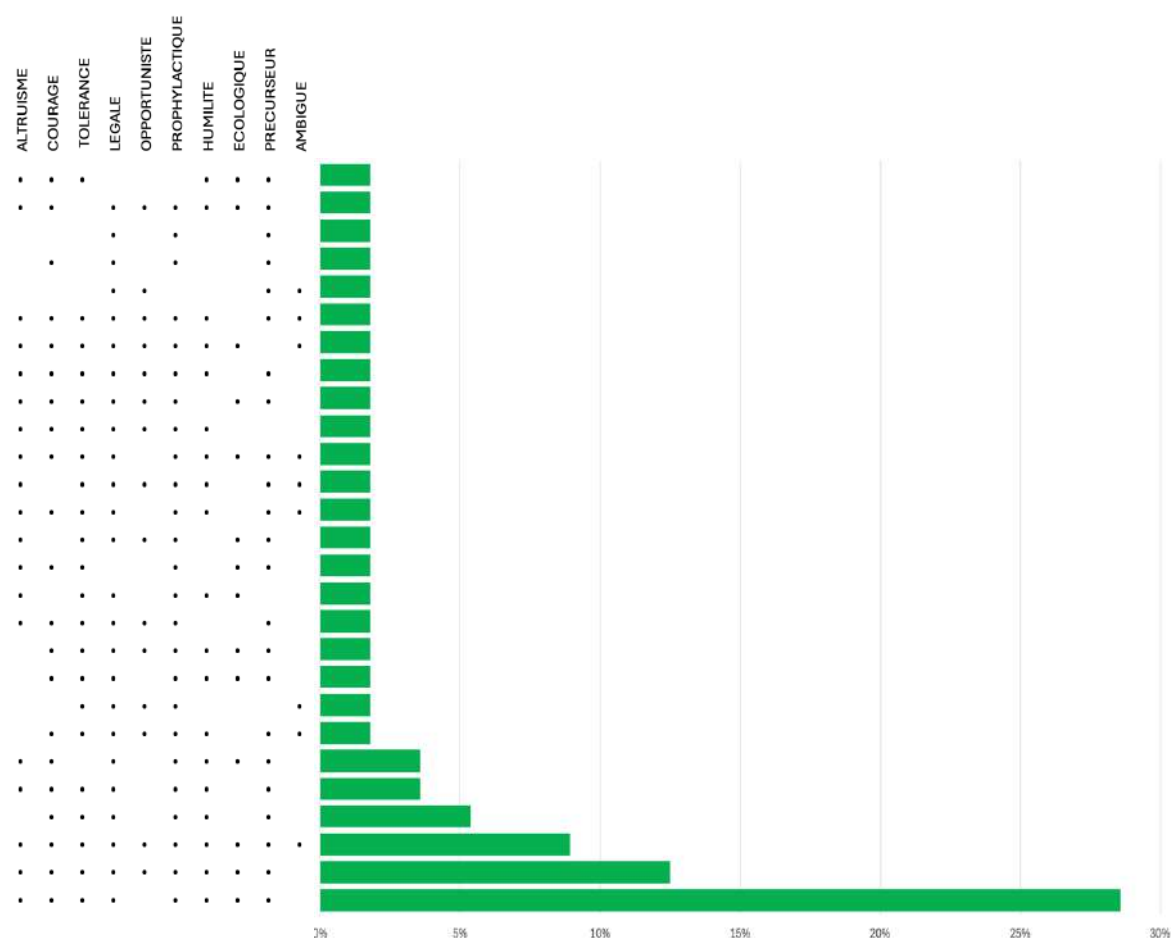


Figure 25: diagramme UpSet des fréquences de combinaisons

La figure ci-dessus présente les fréquences en fonction des combinaisons de réponse. Pour déchiffrer, prenons en exemple la première ligne : 2% des répondants sont favorables aux aspects altruiste/courageux/tolérant/humble/écologique/précurseur et opposés à légal/opportuniste/prophylactique/ambigu. A l'autre extrémité, 28% sont favorables à tout sauf opportuniste et ambigu. La combinaison altruiste/courageux/tolérant/légal/prophylactique/humble/écologique/précurseur sans tenir compte de opportuniste et ambigu se retrouve dans 51% des cas.

b) Analyse par genre

Disposant d'éléments sociodémographiques restreints (tranche d'âge, genre, niveau d'étude), nous avons poursuivi le dépouillement des données collectées au cours des entretiens. La figure ci-dessous

montre une différence notable dans les réponses entre femme et homme. Avec la même taille d'échantillon (n=28), seul le critère d'humilité voit faiblement s'inverser la tendance.

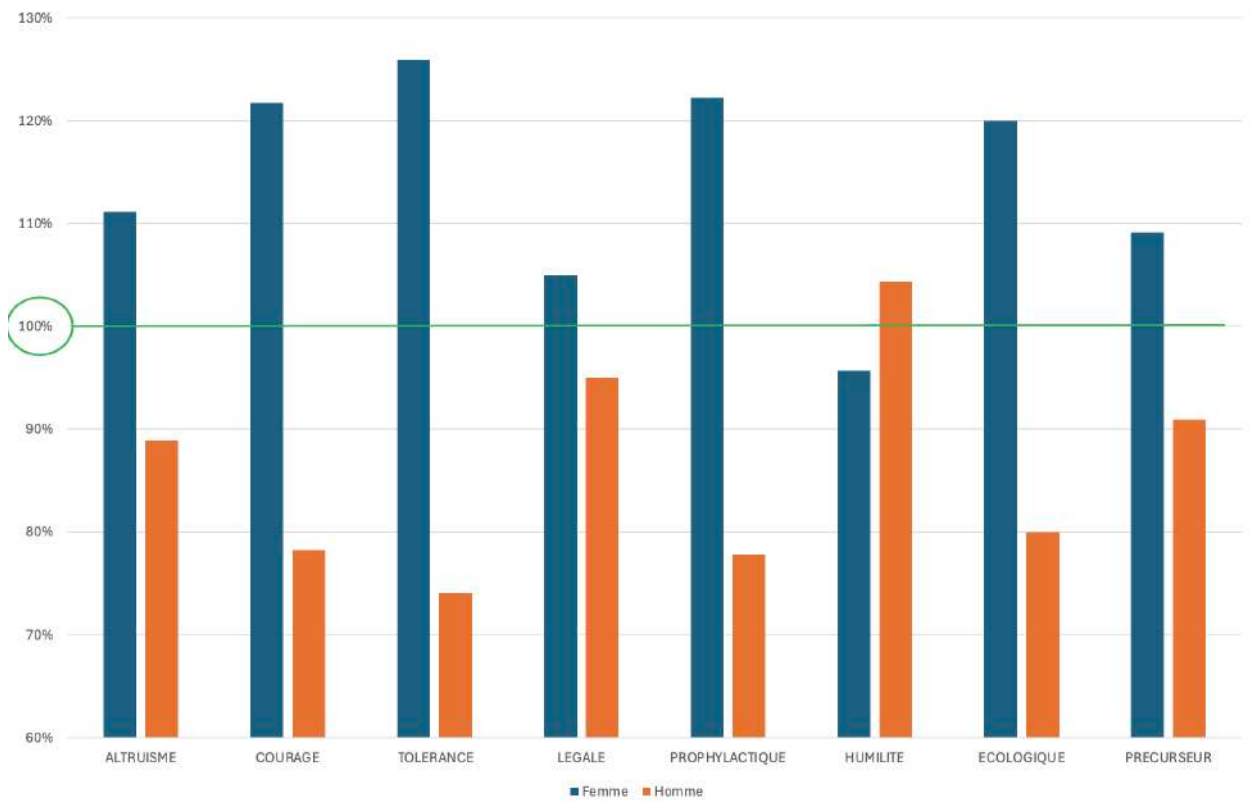


Figure 26: réponses par genre

c) Analyse par classe d'âge

Si la répartition par genre montre des différences notables, il n'en est pas de même de l'analyse par classe d'âge dont les résultats sont assez constants. Les écarts les plus importants se retrouvent chez les seniors, mais la taille de l'échantillon (n=6) influe beaucoup : un avis défavorable sur six aura plus de poids qu'un sur 24 ou un sur 56.

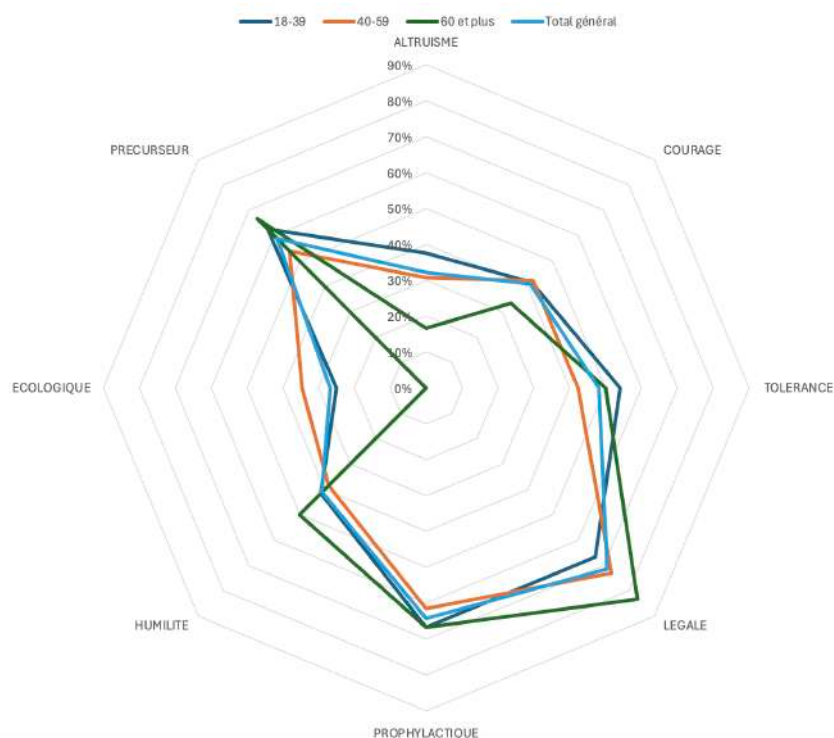


Figure 27: notation en fonction de la classe d'âge

Une classe particulière : les autorités administratives de tutelle (favorable ni RdR ni entreprise...)

Distribution sur tous les critères

Pour étudier les éventuels regroupements d'interrogés en fonction de leurs jugements, nous employons la formalisation des ensembles due à Venn (1880). Ainsi, dans la Figure 28, un actionneur qui considère que le fabricant agit selon cette vertu est inclus à l'intérieur du rectangle « courage », à l'extérieur sinon.

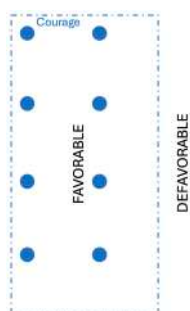


Figure 28 : diagramme de Venn monocritère

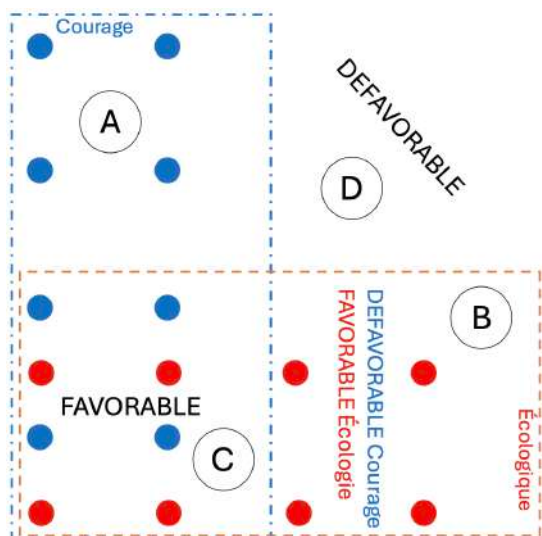


Figure 29: diagramme de Venn - 2 critères

Dans la Figure 29, l'actionneur « C » est ainsi favorable à tout, l'actionneur « D » n'est favorable à rien, le « A » est favorable à courage mais défavorable à écologique et à l'opposé le « B » est défavorable à courage et favorable à écologique

Il en va de même pour chaque vertu questionnée. Il y a ainsi des actionneurs favorables à tout, qui considèrent le fabricant comme paré de toutes les vertus, celles étudiées à tout le moins. En nous limitant à quatre critères pour la lisibilité du diagramme de Venn, dans la Figure 30, ils se trouveront dans le carré aux quatre points (bleu, rouge, vert, violet). D'autres qui lui en dénie la plus petite, se retrouveront à l'extérieur, avec 0 favorable. Comme le montre la Figure 30, toutes les possibilités intermédiaires existent.

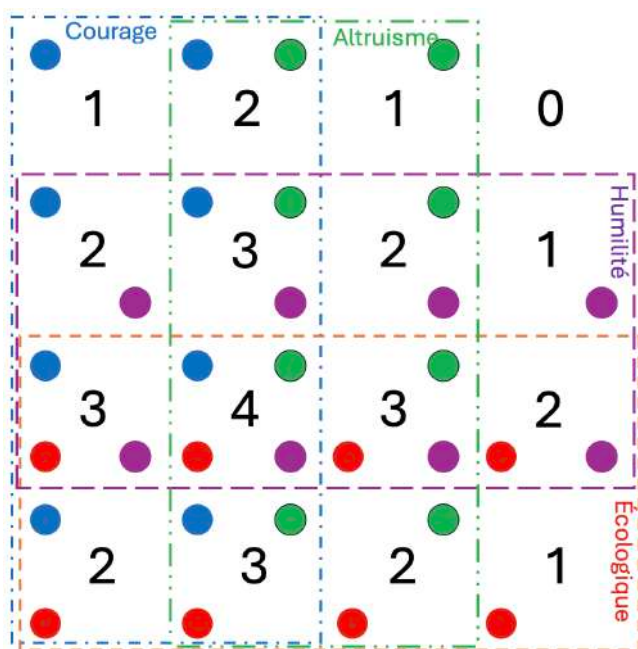


Figure 30: diagramme de Venn - 4 critères

Un lecteur facétieux non-mathématicien qui s'inquiéterait du nombre limité de vertus ainsi schématisée tentera de lire le diagramme de Venn à dix critères dans la Figure 31.

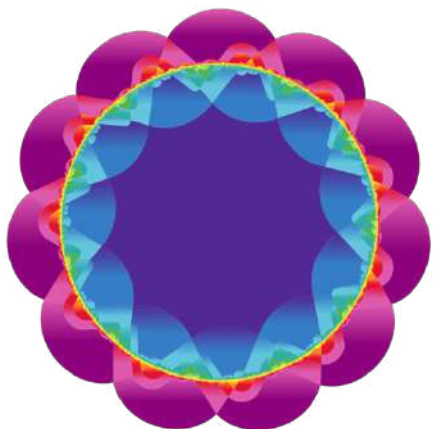


Figure 31 : diagramme de Venn - 10 critères - (Mamakani et Ruskey, 2012)

Travail esthétique s'il en est, mais faute de parvenir à le rendre lisible et opérationnalisable, le détail des inclusions/exclusions est présenté sous forme de tableau en Annexe 10.

Répartissons nos actionneurs interrogés dans une première matrice basée sur les combinaisons les plus fréquentes issues du diagramme UpSet Annexe 11 qui montre que les valeurs les plus communément combinées sont légal-précurseur-prophylactique-tolérant.

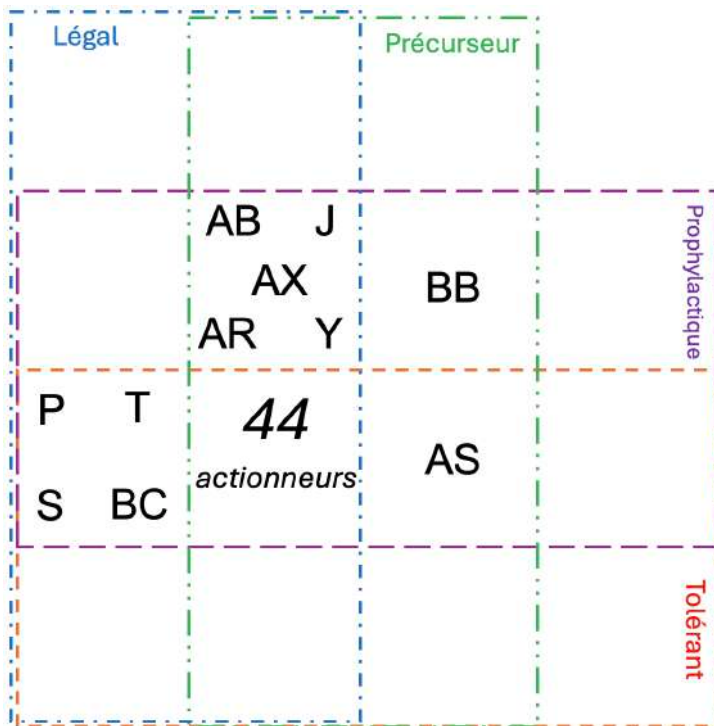


Figure 32 : répartition des actionneurs par critères principaux

Dans la Figure 32, les lettres indiquent un actionneur particulier, cette référence étant issue de notre tableau d'entretiens (Annexe 3).

Premier élément, ces quatre critères combinés regroupent trop d'actionneurs (44) pour en tirer une quelconque analyse. Nous avons donc analysé ces quarante-quatre là à l'aune des critères complémentaires (Figure 33).

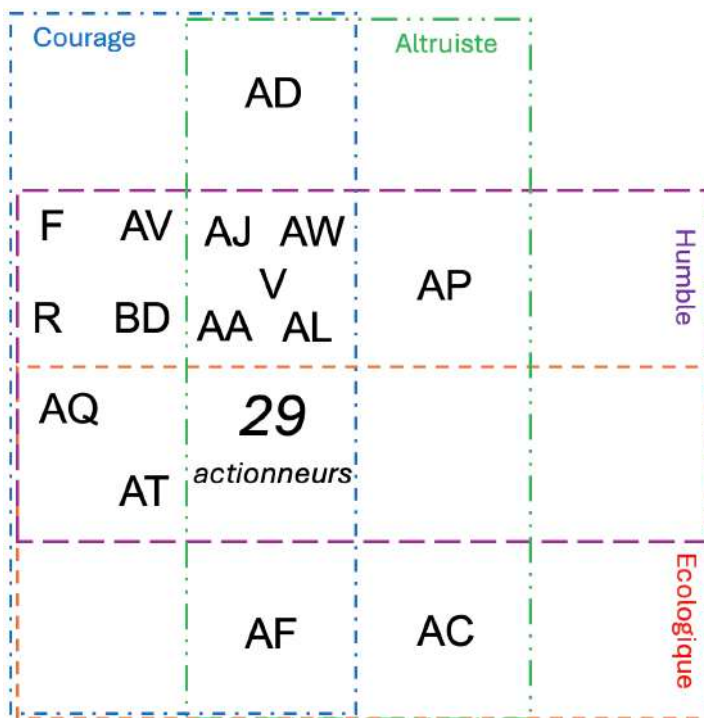


Figure 33 : répartition des actionneurs par critères secondaires

Deux remarques à l'issue de ces deux analyses : nous avons éliminé les valeurs « opportuniste » et « ambigu » pour des raisons évoquées plus haut qui entraînent des résultats aléatoires peu probants ; le biais de sélection des répondants lui aussi présenté plus haut a amené des résultats artificiellement favorables, d'où ce paquet indiscriminé de 29 actionneurs qui partagent les mêmes avis. Cela invite à poursuivre cette étude en levant le frein des non-répondants. En revanche, cet ensemble indiscriminé mais homogène peut tout à fait être sensible aux arguments tactiques exposés dans les

, page 174.

Dans ces deux figures (Figure 32 Figure 33), on doit écarter les singletons (AC, AD, AP, AS, BB) : seuls dans leur catégorie respective, ils n'ont pas de contrepartie opposable à qui soumettre un quelconque avis. Prolonger l'étude pourrait voir apparaître des binômes ou des trinômes permettant de déployer la méthode. Ce serait particulièrement intéressant pour les trois premiers AC, AD, AP, actionneurs dépendants travaillant dans des structures d'aide.

Des familles de vertus ?

L'aspirant chercheur gardant une âme d'enfant se doit de faire partager sa joie au dépouillement laborieux des résultats, en ayant droit à son petit eurêka, « ça marche ! » : F-R-AV-BD, donc des actionneurs favorables à tout sauf l'humilité et l'altruisme. Cette jubilation naît d'une première réalisation : F et R sont deux universitaires reconnus, spécialistes de domaines différents mais connexes, à des avancements de carrière similaires, et pour ce qui nous concerne, partagent les mêmes valeurs. Le classement par les valeurs semble corrélé aux familles professionnelles. Un point ne donne pas une règle, et il faudra poursuivre l'étude pour valider cette possible dernière, mais admettons que ce premier ancrage ait été réconfortant pour le chercheur débutant qui espérait que son hypothèse soit probante.

En revanche, si nous exploiterons les jugements partagés au chapitre suivant (p 164,

), et même si le nombre d'entretiens a été conséquent, l'échantillon se révèle de taille trop réduite pour tirer une règle liant les corps de métiers et les jugements éthiques dans leur ensemble, nous n'avions trouvé qu'un bel exemple.



Rendre l'utilisateur acteur : kit de nettoyage de matériel

3.3 Résultats qualitatifs

Analyse générale

Le déroulement des entretiens a été prolifique en pistes de solutions : en explicitant chaque note mise, et en envisageant les arguments susceptibles de les faire évoluer, nos interlocuteurs nous ont pratiquement tracé un plan de marche, nous ont offert de quoi lever les objections les plus fréquentes. Nous limiterons notre présentation des résultats qualitatifs aux angles plus généraux, ou aux éléments de posture des actionneurs interrogés, pour ne pas empiéter sur les solutions envisagées au cours des entretiens qui seront présentées dans la partie suivante.

Deux grands « pourquoi ? »

Deux interrogations se retrouvent en permanence dans le cadre de nos entretiens : pourquoi questionner le rôle des fabricants, et pourquoi passer par l'angle philosophique des vertus.

La première question, pourquoi questionner le rôle des fabricants, trouve sa réponse dans la conclusion apportée par tous nos interlocuteurs externes, tous les actionneurs hors du champ direct de la RdR : « cet entretien m'a été profitable, j'ai appris des choses, je ne connaissais pas le problème ni ses solutions ». Nul n'est censé ignorer la loi, donc la connaissance de celle de '70 assure de façon efficace la protection de la population, la prohibition des substances illicites est connue de tous. Les détails du champ d'application sont moins clairs, l'interdiction de l'usage ne fait aucun doute – mais la liste des produits concernés est plus floue, en particulier avec les tergiversations autour du cannabis éventuellement médical ou des variations de CBD ; la cession ne pose pas de question non plus, jusqu'à ce que soit clarifiée et remise en cause la gratuité, puisque cession n'implique pas onéreux pour le législateur.

En revanche, les lois santé de 2004 et de 2016 sont passées totalement inaperçues auprès du grand public. Il en va donc de même pour les aspects concrets du déploiement de ces textes : la simple existence de CAARUD est totalement inconnue du grand public. Au mieux, un problème d'addiction est-il vu comme médical, donc relevant du soin, donc de l'hôpital, mais la désignation précise d'un CSAPA échappe tout autant.

Le rôle du fabricant « fournissant du matériel à la réduction des risques » se trouve ainsi explicité, puisque nos interlocuteurs découvrent la RdR.

Comme en atteste notre revue de littérature, l'ampleur très concrète du phénomène de l'usage de drogue est elle aussi totalement méconnue. C'est un second point de découverte au cours des entretiens, une prise de conscience de la percolation massive au sein de la population : Notre société n'est plus confrontée à un essaim limité de marginaux facilement identifiables. Il n'y a plus « la jetset [qui] se poudre le nez », « pourtant *Rumours* (Fleetwood Mac, 1977) n'est pas le seul album génial produit sous coke », « ils ne finissent pas tous comme Palmade » ou encore « en 2008, ces traders shootés nous ont bien foutu dans la merde, mais ici [en France - NDLA] ce n'est pas *le loup* (Scorsese, 2013) ou *Limitless* (Burger, 2011) ».

Les non-répondants et les refus de participation

Introduction

Dans le cadre d'une recherche qualitative mobilisant des entretiens semi-directifs, la non-participation constitue un phénomène fréquent et révélateur. Qu'il s'agisse de refus explicites, d'absences de réponse ou d'annulations de dernière minute, ce phénomène interroge à la fois les conditions d'accès au terrain et les rapports des acteurs à la recherche, à la réflexivité, et à l'éthique. Ce chapitre propose une analyse de ces non-réponses, non pas comme des échecs, mais comme des signaux indiquant des dynamiques sociales plus larges, en particulier en lien avec des phénomènes de désengagement et de réticence à s'engager dans des réflexions éthiques.

a) Typologie des non-participations

Trois formes principales de non-réponse ont été identifiées :

- Refus explicites : des personnes contactées déclinent l'invitation à participer aux entretiens, souvent en évoquant des motifs comme le manque de temps, un désintérêt ou une gêne liée à la thématique abordée.
- Absences de réponse : sollicitations restées sans réponse malgré des relances multiples, souvent perçues comme une forme de refus implicite.
- Annulations : entretiens initialement prévus puis annulés sans proposition de reprogrammation.

Ces refus ont été systématiquement enregistrés et analysés, non seulement en termes de quantité, mais aussi comme indicateurs des dynamiques sociales, culturelles et éthiques en jeu.

b) Un profil majoritaire : le secteur médico-social associatif de première ligne

Un constat s'impose : la grande majorité des non-répondants provient du secteur médico-social, et en particulier des acteurs de première ligne, tels que les éducateurs spécialisés, infirmiers en CAA-RUD, travailleurs sociaux, et intervenants en réduction des risques. Ces acteurs sont souvent issus du secteur associatif, ce qui peut expliquer en partie leur réticence à participer à des recherches sur des sujets éthiques.

Cette absence de réponse n'est pas un signe de désintérêt, mais plutôt un malaise lié à l'interrogation sur l'éthique de leurs pratiques. En effet, leur travail s'inscrit dans une dynamique où la réduction des risques peut parfois entrer en tension avec des logiques économiques ou morales. Leur engagement professionnel se trouve souvent à la croisée de valeurs opposées : celle de la solidarité et de la lutte contre les discriminations, d'une part, et celle de la production et du financement, d'autre part.

c) Une question morale sous-jacente : qui agit moralement ?

Derrière ces non-réponses, une question fondamentale se pose :

- Est-il plus moral de distribuer du matériel de réduction des risques ou de le produire ?
- Est-il plus moral d'être payé pour distribuer, ou de faire du profit en fabriquant ?

La réponse à cette question n'est pas simple, car les deux fonctions sont interdépendantes : l'un ne peut exister sans l'autre. Les acteurs qui distribuent du matériel se trouvent souvent dans des organisations à but non lucratif, et leur mission est fondée sur des valeurs de justice sociale et de soin. En revanche, la production de ce matériel, surtout lorsqu'elle est réalisée par des entreprises privées, soulève des interrogations éthiques sur les logiques marchandes et la recherche du profit.

Ces dilemmes sont encore plus complexes lorsqu'il s'agit de répondre à des demandes de recherche sur ces pratiques. Les acteurs se sentent souvent mal à l'aise de devoir justifier éthiquement leurs actions, dans un cadre académique où l'on attend des réponses normatives ou idéologiques.

d) Raisons exprimées ou interprétées

Certains refus explicites ont été formulés de manière suivante :

- « Je ne suis pas philosophe, je fais juste mon travail. »

- « Ce n'est pas un sujet qu'on aborde souvent. »
- « Je préfère ne pas trop parler de ça, c'est sensible. »

Ces propos montrent une réserve professionnelle, mais aussi une méfiance envers une réflexion théorique qui peut être perçue comme déconnectée des réalités du terrain. Cette réticence à s'engager dans des discussions sur l'éthique semble être une forme de protection des pratiques professionnelles face à une réflexion extérieure potentiellement déstabilisante ou critique.

e) Signification méthodologique

Les refus de participation et les silences ne doivent pas être considérés comme des obstacles à l'enquête, mais comme des éléments révélateurs des tensions sociales et morales présentes sur le terrain. Ces refus mettent en lumière une difficulté à parler ouvertement de l'éthique d'un métier, en particulier lorsqu'il touche à des questions aussi sensibles que la gestion des risques, l'économie du soin et les rapports entre l'État, les associations et les usagers.

Cette situation rappelle la méfiance et la réticence observées dans d'autres contextes de désengagement, comme la montée de l'abstention électorale, où les citoyens se sentent souvent détachés et désillusionnés par un système qu'ils perçoivent comme inefficace ou corrompu.

f) Comparaison avec les pratiques d'enquête dans l'aristocratie : Pincon et Pincon-Charlot

Les travaux de Pincon et Pincon-Charlot (1991) sur l'enquête dans les milieux aristocratiques offrent un contraste intéressant. Contrairement aux non-répondants du secteur médico-social, les sociologues ont constaté que, dans l'aristocratie, prendre contact et obtenir des rendez-vous s'est révélé relativement facile. Les élites étaient disposées à discuter de leur quotidien et de leurs valeurs, souvent en raison d'une culture de la visibilité sociale et d'un lien de confiance implicite qui facilitait la recherche. En revanche, dans le secteur médico-social, la réflexion sur l'éthique est perçue comme une remise en question des pratiques professionnelles et des modèles économiques sous-jacents, ce qui engendre une réticence à en discuter.

g) Le paradoxe du chercheur non-répondant

Un phénomène complémentaire mérite attention : plusieurs chercheurs ou sociologues sollicités pour cette enquête n'ont pas donné suite. Ce paradoxe – des producteurs de savoirs sociologiques

devenant eux-mêmes non-répondants – souligne les limites de la réflexivité dans le champ académique. Si les travaux de Pinçon et Pinçon-Charlot (1991) rappellent la facilité avec laquelle ils ont enquêté les élites économiques, cette situation contraste fortement avec le retrait des acteurs associatifs... et de certains de leurs analystes. Ce silence des pairs peut traduire une gêne à se retrouver dans la position d'enquêté – une position de "minorité symbolique" (Beaud & Weber, 2003) dans laquelle les chercheurs sont sommés d'expliquer leurs choix moraux, leur proximité avec le terrain, ou encore leur rôle dans les rapports de pouvoir à l'œuvre dans les politiques de santé.

Lecture non sociologue des sociologues : Pinçon mettait en avant «la courtoisie étant une qualité cultivée en ces milieux, cette courtoisie inclinant à accepter le principe de l'entretien » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991, p. 122). La courtoisie leur ferait-elle défaut ? Il n'a pas été possible de trouver le « véritable sésame, ouvrant des portes difficiles à franchir, dont celles de cercles soigneusement tenus à l'abri des importuns. » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991, p. 123). Y aura-t-il lieu de chercher qui domine réellement dans « Les fractions dominantes des classes dominantes ont toujours besoin d'être rassurées sur la personnalité sociale des personnes avec lesquelles elles entrent en relation » (Pinçon et Pinçon-Charlot, 1991, p. 123).

h) Non-implication et désengagement civique : un parallèle avec l'abstention électorale

La montée de l'abstention électorale peut être vue comme un symptôme du désengagement politique, où une partie des citoyens ne se sent plus concernée ou légitimée à participer aux processus démocratiques. Ce phénomène partage des similarités avec les non-réponses dans le cadre de la recherche, en ce sens qu'il témoigne d'une déconnexion ressentie entre les acteurs sociaux et les institutions (qu'elles soient politiques ou académiques). La non-participation, qu'elle soit électorale ou liée à une enquête, peut également être interprétée comme un repli stratégique face à un système perçu comme inefficace ou éloigné des préoccupations quotidiennes des individus.

Les abstentionnistes, tout comme les non-répondants dans cette étude, peuvent ressentir qu'ils n'exercent aucune influence réelle sur le système, que leur participation n'a pas d'impact tangible, ou qu'ils ne sont pas compris dans les discours dominants. Ce phénomène pourrait être analysé comme un malaise généralisé face à des logiques de pouvoir où les individus se sentent invisibilisés.

Conclusion

Les refus de participation, les non-réponses et les réticences observées dans cette étude ne sont pas des phénomènes isolés. Ils s'inscrivent dans une dynamique sociale plus large, qui inclut des formes de désengagement telles que l'abstention électorale. Les acteurs du secteur médico-social, tout comme les citoyens abstentionnistes, font face à une désillusion et à une méfiance envers des systèmes qu'ils jugent souvent déconnectés de leurs réalités et de leurs valeurs. Ces non-participations et refus de parler d'éthique montrent l'existence d'une zone de silence moral que les institutions doivent appréhender avec précaution.

Les tensions éthiques liées à la production et à la distribution du matériel de réduction des risques ne sont pas simples à résoudre. Elles soulèvent des questions profondes sur la légitimité des acteurs, le rôle de l'argent dans les pratiques de soin, et la manière dont les individus se positionnent dans un système qu'ils perçoivent comme à la fois nécessaire et problématique. En ce sens, ces non-réponses doivent être comprises non pas comme des échecs méthodologiques, mais comme des indices de la complexité morale et sociale du terrain.



Pipe à crack en vente libre, ici Amazon 2023

Synthèse

Dans cette deuxième partie, nous avons cherché à résumer les principaux constats relatifs à la réduction des risques (RdR) et à la place du fabricant dans ce champ, tant dans les documents que par le biais d'entretiens. L'analyse révèle une tension persistante entre reconnaissance institutionnelle et acceptabilité morale, traduisant un paradoxe au cœur du dispositif.

Nous avons d'abord observé que la RdR, bien que juridiquement légitime, demeure marginale dans les discours médiatiques et académiques. Les productions institutionnelles privilégient une lecture morale et sécuritaire, au détriment d'une évaluation scientifique rigoureuse. La littérature académique, dominée par un noyau restreint d'auteurs, manque de pluralité et d'approches quantitatives, réduisant la RdR à une évidence morale, une nécessité d'agir, plutôt qu'à un objet d'analyse dépassionnée.

Les entretiens semi-directifs menés auprès des acteurs du champ montrent une perception globalement favorable au fabricant sur des vertus comme la légalité, la prophylaxie et le courage. Cependant, l'opportunisme et l'ambiguïté suscitent des réserves, traduisant un plafond de verre éthique : la RdR reste perçue comme moralement suspecte malgré son utilité sociale. Les non-réponses en particulier du secteur médico-social peuvent révéler un malaise moral face à la confrontation entre valeurs humanistes et logiques économiques.

En somme, la RdR constitue un espace d'entre-soi dense mais peu réflexif, où le fabricant demeure une figure impensée. La tension entre éthique de conviction et éthique de responsabilité souligne la difficulté à intégrer l'économie dans un champ perçu comme moralement pur. Nous concluons que la parole éthique, partielle et souvent silencieuse, reflète une zone de gêne au cœur du dispositif, entravant sa pérennité et sa légitimité morale.

Des évolutions possibles et de leur mise en œuvre

Notre démarche d'entretiens semi directifs, donc qualitatifs, encadrés de deux questionnaires chiffrés, donc quantitatifs, nous a permis d'amener les interrogés vers notre question de recherche, comment améliorer la lisibilité, en la reformulant ainsi : « quel argument vous ferait changer d'avis ? ». Précédemment, nous avons montré d'une part l'extrême variabilité des points de vue initiaux, d'autre part leur évolutivité. L'analyse du verbatim des entretiens nous permet de produire un jeu d'objection/argument, en cherchant la cause initiale du blocage ou de l'opposition (note faible) et en la contrant par les propres arguments de l'interrogé. Nous avons été amenés à expérimenter bon nombre de ces dyades de façon fructueuse en particulier dans le recrutement de nouveaux actionneurs. Nous en avons tiré deux plans d'actions qui sont présentés au paragraphe 0.

En complément de cette utilisation directe pour répondre à notre question de recherche, comment améliorer la lisibilité des fabricants, nous avons exploité les données chiffrées venant des questionnaires préalables aux entretiens, et les concluant. Elles ne devaient être qu'un support à la discussion, mais leur usage se révèle beaucoup plus riche que le simple prétexte à l'échange, et nous ont permis d'inventer une méthodologie pour convaincre certains actionneurs qui déploie successivement nos trois fondements théoriques, en abrégé Mitchell, puis Comte Sponville, puis Callon. Cette combinaison inédite vous est présentée dans la première partie, elle nous paraît suffisamment novatrice pour donner lieu à utilisation et travaux complémentaires.



Utilisation peu classique du matériel

1 Déploiement des outils combinés

Audaces fortuna juvat ?

Est-ce de la prétention, une fanfaronnade que de prétendre qu'un doctorant à temps partiel puisse réellement contribuer à la Recherche ? Vos réactions de lecteur le diront – à l'issue.

Reprenons.

Les actionneurs

Dans une première partie, nous avons revisité la théorie des actionneurs, démontrant son utilité et sa pertinence pour tous types de structures, et dans le cas des fabricants en particulier. En nous restreignant à l'approche de Mitchell et al, nous devons décider, pour chaque actionneur identifié, s'il dispose vis-à-vis de l'entreprise du pouvoir, de l'urgence ou de la légitimité. Au risque de l'insistance, il s'agit pour chaque critère d'une perception à un moment donné, il n'existe pas de données absolues et permanentes, comme pourrait l'être le chiffre d'affaires de cet actionneur, son capital ou son nombre d'employés, voire le montant des affaires entre le fabricant et l'actionneur, ou le nombre de transactions ou d'interactions. Une lecture qui passerait pour cynique traduirait chacune de ces évaluations comme la mesure d'un potentiel de nuisance, tablons sur des relation plus saines et équilibrées en envisageant ces positions comme gagnant-gagnant. Tout changement endogène ou exogène peut inviter à modifier l'appartenance ou non à une catégorie : Un fournisseur potentiel sera au mieux considéré comme légitime, voire non-actionneur ; mais dès la première commande, il peut sembler judicieux de considérer qu'il est devenu légitime ou qu'il a désormais le pouvoir. L'inverse est tout aussi juste lorsque le flux de commande se tarit, renvoyant l'actionneur dans les limbes.

Nous avons donc une perception dynamique, mais qui, à date, fournit des pistes de réflexions probantes pour affecter les moyens en fonction de l'importance relative de l'actionneur ; il semble judicieux de ne pas dépenser autant d'effort pour cultiver la relation avec un actionneur doté d'un critère, voire aucun, que sur un actionneur qui a barre sur le fabricant dans tous les secteurs.

En synthèse et en séquence, Mitchell et al invitent à poser une analyse et en déduire une tactique adaptée à chaque catégorie.

Nous avons ainsi été amené à inventorier les actionneurs du fabricant, et à évaluer chacun sur chaque critère, à la date de notre étude.

Cela peut être représenté dans le schéma de Mitchell et al précédemment décrit :

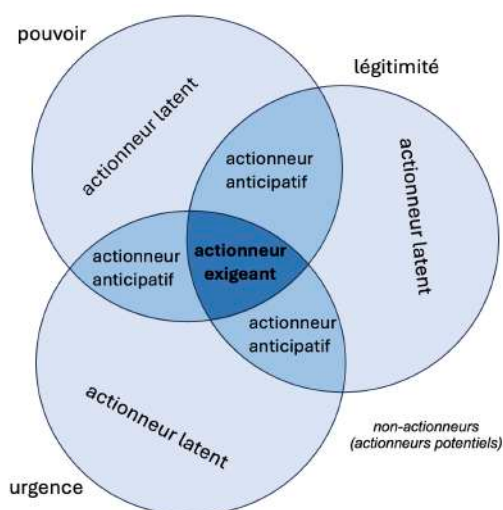


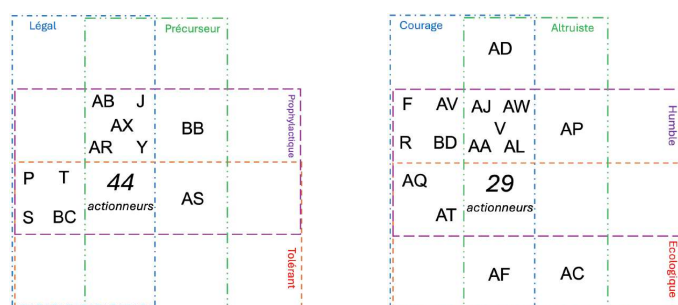
Figure 34 : saillance des actionneurs

Et son application est donnée en Annexe 2 sous forme textuelle pour faciliter la lecture.

Les vertus

Dans la deuxième partie, nous avons étudié la construction du jugement moral. En nous appuyant sur les auteurs classiques, nous avons montré la permanence séculaire des éléments qui le constituent. Une revue étendue de littérature contemporaine nous a donné les éléments constitutifs spécifiques au fabricant, les jugements classiquement rencontrés sur le marché choisi ou la forme juridique du fabricant. Les deux jugements manichéens croisés les plus fréquemment infligés peuvent être résumé en deux maximes lapidaires « la drogue c'est mal », « l'entreprise c'est le diable ». En nous appuyant entre autres sur les travaux de Comte Sponville, nous nous sommes attachés à remplacer la binarité réductrice des réponses à ces questions simplistes par un kaléidoscope de lectures, des fragments de jugements, et en demandant en prime une gradation pour chaque fragment. Ce tableau potentiellement plus contrasté nous a servi de base pour interroger les actionneurs identifiés plus haut. Même si leur impact ne saurait être négligé du simple fait de leur nombre, nous ne reviendrons pas sur les refus de réponse. Les répondants ont pu être cartographiés une deuxième fois, en nous basant ici sur les réponses fournies au questionnaire, sur leur vision éthique enrichie du fabricant, donc de l'entreprise lucrative travaillant dans la réduction des risques. Cette cartographie se

retrouve dans les figures Figure 32 et Figure 33, reprise succinctement ci-dessous :



La traduction

L'expérience nous le faisait pressentir, notre étude nous le confirme tant dans la littérature que dans les entretiens, la difficulté principale, le frein le plus conséquent à la lisibilité du fabricant, c'est la méconnaissance. En étant à nouveau réducteur dans la présentation pour être compris directement, certains ignorent la simple existence de la réduction des risques, d'autres ne décernent un brevet de pureté qu'au secteur associatif. Fidèle à la méthode de Callon, nous nous sommes donc attachés à traduire la situation pour nos différents interlocuteurs, à travailler sur une problématisation partagée. C'est en bonne part le fruit de notre étude qualitative, le résultat des entretiens explicitant les réponses aux questionnaires. Ils nous ont fourni un nombre conséquent d'arguments qui peuvent contribuer à la lisibilité du fabricant. L'évolution des réponses entre le début et la fin de l'entretien en sont une première application, une première mesure.

Pour mémoire, cette démarche ne vise pas à convaincre à tout prix, elle s'assure que chaque actionneur soit informé de la situation et prenne en conséquence des décisions éclairées. De façon basique, cette étape de traduction nous a fourni un vade-mecum, un guide de discussion liant objection et réponse possible, argumentaire pertinent pour lever les réticences. L'outil a démontré son efficacité dans la recherche de nouveaux fournisseurs ou l'embauche de nouveaux salariés. C'est un outil élémentaire qui traite des questions classiques, osons le mot, simples.

Mais certains questionnements poussent plus loin la réflexion, demandent de mener quelques expériences de pensées plus audacieuses : que pensez-vous de faire distribuer le matériel de RdR par les dealers ? le matériel de RdR doit-il vraiment être gratuit ? et si le fabricant changeait de forme juridique ?.. Partant d'un éclaircissement de la grille de notation, ces réflexions plus poussées ont aussi

été menée dans le cadre de certains entretiens, avec une implication et une liberté de ton des interrogés tout à fait notable voire véhémence. Comme dans toute formation, nous avons désormais une traduction pour débutant, un niveau intermédiaire et un avancé.

Un argument pour actionneur exigeant

Toute vérité n'est pas bonne à dire... L'expérience professionnelle, doctorale et personnelle ne le démontre que trop. Et on ne mord pas la main qui nourrit, on ne crache pas dans la soupe etc. Mais parfois, il faut pouvoir expliquer une position compliquée, faire évoluer une situation tendue, infléchir le jugement d'un actionneur. Prenons le cas le plus dangereux voire défavorable d'une telle situation se présentant avec un actionneur exigeant. Sauf à être amateur de roulette russe, le fabricant n'a pas le droit à l'échec, il doit immédiatement disposer des arguments pertinents, on n'a jamais la possibilité de faire une seconde première bonne impression.

Notre étude propose une solution imparable qui combine tous nos travaux : tester l'argument sur un non-actionneur, ou un actionneur doté d'un seul critère, en tous cas un actionneur sans danger ! Puéril et simpliste, me répondront les détracteurs pressés, en quoi en parler à ma concierge me donnera-t-il LA solution pour mon plus gros client, toutes qualités de la concierge mises à part ?.. Votre concierge présente deux qualités absolument essentielles. La première, intrinsèque, c'est une femme du concret, du pragmatique, de la réalisation, un escalier ne se paye pas de mots, nul besoin de tergiverser, ce sera propre quand ce sera nettoyé, et elle comprend vraiment quand on lui explique vraiment et quand elle ne comprend pas, elle le dit ; elle est en prime à même de discuter d'à peu près tous les sujets. Un peu dédaigneux, d'aucuns appellent ça de la sagesse populaire ou du travail d'amateur, mais les amateurs inviteront à comparer l'Arche De Noé des amateurs et le Titanic des professionnels. Qualité n°1 : pragmatisme et ouverture.

Illustrons par une première expérience de pensée : que pensez-vous de la gratuité du matériel d'injection pour PUD²¹ ? Approche immédiate : changer le vocabulaire ! le matériel d'injection, c'est une seringue, et PUD, le toxicomane, c'est un drogué, un camé. Vous en souriez ? combien de fois par jour croisez-vous une esperluette ou une lemniscate, à quel moment notre vocabulaire vous échappe-t-il ? (traducteur taquin : esperluette &, lemniscate ∞) Boileau nous rappelle une première clé : ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

²¹ PUD Personnes Utilisatrices de Drogues

Notre concierge dispose sans le savoir d'une seconde qualité, qui peut être schématisée comme suit :

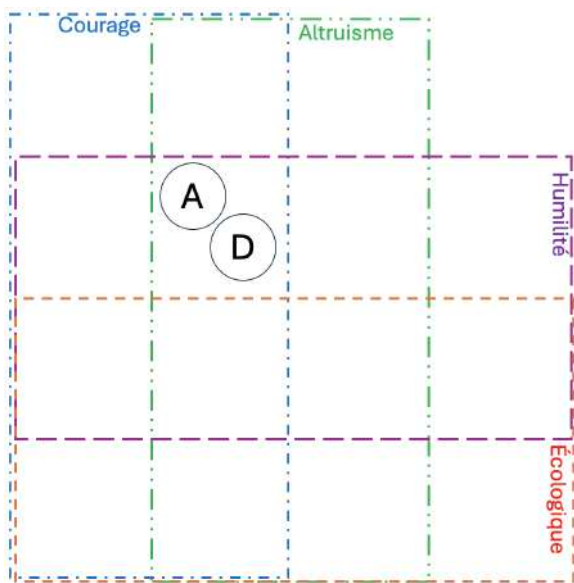


Figure 35 : Venn - positionnement de deux actionneurs

Dans le cadre des discussions, formelles par le biais du questionnaire ou informelles discussions de pas de porte, il est apparu que son évaluation des vertus était la suivante : courage/altruisme/humilité/écologique, qu'elle considère que le fabricant a une approche courageuse, altruiste, humble mais pas écologique ; sa qualité exploitable : elle pense comme l'actionneur définitif, le client majeur que le fabricant doit convaincre, représenté par la lettre A., elle en partage les valeurs.

Selon la répartition de Mitchell, votre concierge est un non-actionneur, elle sera désignée sur nos schémas par la lettre D. Elle n'a aucune prise sur le fabricant, n'est ni une menace ni un atout pour lui.

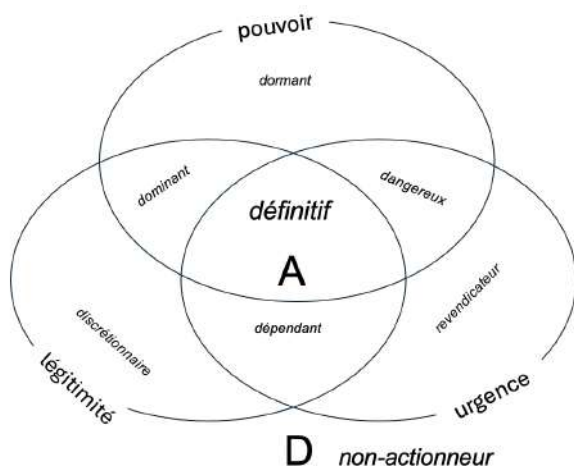


Figure 36 : Mitchell : positionnement de deux actionneurs

Faisons dès lors l'hypothèse que les arguments qui convaincront D, notre concierge, seront pertinents pour A, le client majeur.

Étape par étape, nous pouvons établir la méthode suivante, schématisée par la Figure 37 :

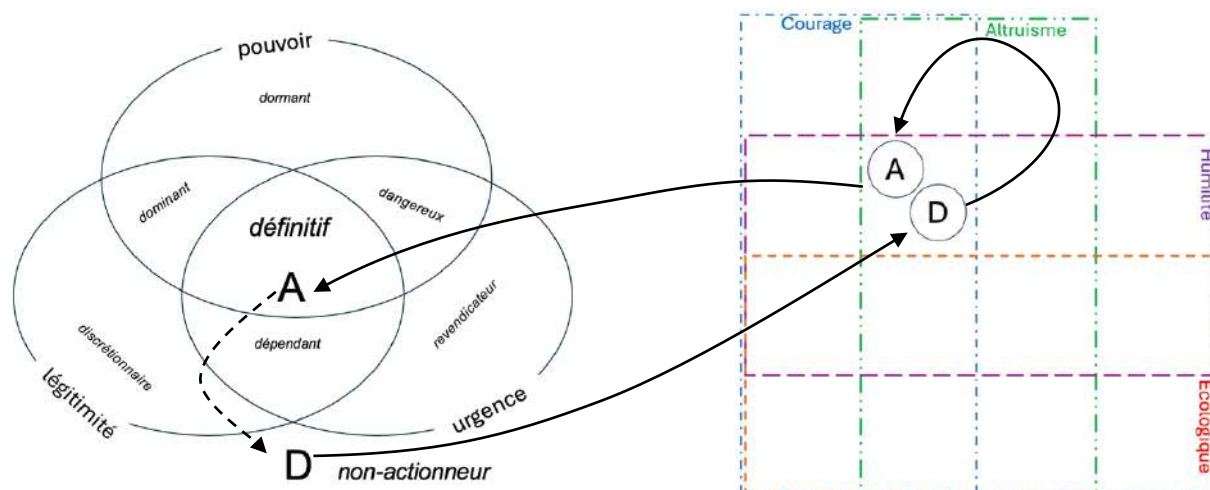


Figure 37: exploitation des positionnements Mitchell vs Venn

1. Inventorier et qualifier les actionneurs, de toutes les catégories du définitif au non-actionneur (Mitchell)
2. Dresser un panorama des jugements de ces actionneurs sur les vertus (Comte Sponville)
3. Élaborer une traduction convaincant les actionneurs inoffensifs (Callon)
4. Employer cette traduction finale avec les actionneurs puissants

Un actionneur inoffensif peut aider à convaincre un actionneur puissant qui partage ses valeurs

A contrario d'un slogan publicitaire, et puisque nous avons démontré l'importance du jugement moral sur la lisibilité du fabricant, la démarche peut être ramenée à une devise : « nous avons bien les mêmes valeurs ». Ces valeurs partagées permettent de bâtir des argumentaires convaincants pour les actionneurs importants, qualifiés dans Mitchell d'anticipatifs ou exigeants, en nous basant sur les éléments qui infléchissent un non-actionneur. Ce dernier peut servir de cobaye, peut être confronté à toutes les positions les plus extrêmes, que l'argument le convainque ou le rebute, il n'a pas prise sur le fabricant.

Mise en œuvre

Première validation

Première validation, éprouver grâce à cette combinaison notre hypothèse, « un actionneur inoffensif peut aider à convaincre un actionneur puissant qui partage ses valeurs ». Nous avons infligé à BD notre expérience de pensée la plus clivante (faire assurer la distribution de nos produits par les dealers). Aux valeurs près, BD n'a rien de commun avec F ou R. Non-actionneur, son expérience médicale et de postes à responsabilité nous intéressait pour compléter notre étude. La discussion a été longue, franche, âpre, parfois houleuse... mais elle a permis une synthèse des arguments en faveur de cette démarche (pragmatisme, efficience...) et des limites (éthique, licéité...), arguments synthétiques que nous avons proposés à F et R. Leur avis final correspond exactement à celui de BD. Nous avons réitéré l'exercice avec AV, en obtenant les mêmes résultats. Pour relativiser cette réussite, F n'est que dépendant et R, discrétionnaire, mais cela donne une première démonstration.

Deuxième validation

Des aléas industriels nous ont permis de valider à nouveau notre règle, de trois façons différentes. Un client important, AJ, remonte un problème qualité. Dans le domaine d'activité du fabricant, ce sont rapidement des problèmes complexes à démêler puisqu'ils sont fréquemment repérés par un usager, qui par le biais d'un second remonte l'information à un éducateur qui lui-même en fait part à sa structure. La qualification technique de l'éventuel problème, sa simple véracité, sa criticité et la fréquence d'apparition sont difficiles voire impossible à identifier de prime abord. A l'instar de la prose de Monsieur Jourdain, nous avons vérifié notre recherche sans le savoir. A, M et AW, collaborateurs du fabricant, se penchent sur le problème, l'analyse des causes potentielles, les mesures palliatives immédiates à mettre en œuvre, les correctives pour la suite, et ils élaborent un plan d'action pour qualifier puis traiter le problème signalé. A posteriori, à froid, tout cela semble posé, calme, analytique – mais dans le feu du moment, AJ est l'archétype de l'actionneur définitif, et la petite structure joue gros dans sa réponse.

Le plan d'actions est proposé à AJ, de façon détaillée entre ce qui est connu, ce qui doit être vérifié, les pistes de solutions etc. avec des points simples – du moins pour AJ – les propositions de remplacement aux frais du fabricants, les dédommagements pour tous les intervenants. Mais il y a avant tout des points ouvertement compliqués, en particulier portant sur la simple véracité du problème, qui donc remet en cause usagers et professionnels. En l'espèce, le problème remonté par les usagers

dit : « je ne veux pas des embouts gris, ils ne marchent pas », ce qui signifie que l'embout buccal essentiel à la protection de l'utilisateur est jugé défaillant sans que l'on sache ce qui lui est reproché. Pour revenir à notre hypothèse et à sa pertinence, il est apparu que dans l'ensemble des pistes tant pour analyser le problème que pour le pallier puis le régler, seuls les arguments suggérés par AW ont fait mouche. Elle « pense comme » AJ, elle en partage les valeurs, et cela crée sans doute un creuset de compréhension. Quelle qu'en soit la cause, le mécanisme neurologique qui l'induit, l'objectif est atteint pour le fabricant (le problème a été résolu – les embouts provenaient d'une autre source...) et la méthode partage de valeurs => partage d'idées est à nouveau démontrée.

Pistes suivantes à explorer

Dans les mois à venir, et en particulier dans le cadre du renforcement de l'aspect médical des produits du fabricant (marquage CE, dispositif médical), l'appui de hauts fonctionnaires de la santé se révélera précieux, tant dans les ministères que dans les agences régionales. Il y aura lieu d'éprouver à nouveau la méthode en développant un argumentaire avec l'appui de S – universitaire spécialisé dans l'innovation- et de BC, médecin. Outre leurs compétences propres, ils partagent la même case que T, devenue la cible de notre demande, considérant que la démarche du fabricant fait preuve de toutes les vertus à l'exception de l'innovation, il n'est pas considéré comme précurseur. Compétences et valeurs assemblées devraient produire de quoi emporter la conviction de T, l'histoire le dira.

Ne serait-ce qu'à fins de validation renouvelée de notre théorie, et de clin d'œil aux années de doctorat partagées, nous ne résisterons pas à l'envie de tester sur AB, cheffe de service d'une SCMR, des arguments élaborés en collaboration avec AX, officier supérieur. Le thème n'en est pas encore trouvé, mais ce dernier a déjà subi nos expériences de pensées les plus outrancières, il connaît notre fonctionnement et s'y plie volontiers.

Limites de la méthode

Les objections sont nombreuses, portant principalement sur la taille réduite de l'échantillon ou la supposée difficulté intrinsèque d'une approche très philosophique, par les vertus. La première sera levée en comparant avec la littérature académique qui s'appuie fréquemment sur des échantillons de tailles égales ou inférieures pour inférer une théorie. Mais le constat est pertinent, cette étude a été menée sur une double base de doctorat à temps partiel et s'appuyant sur une TPE. Il y aura lieu de poursuivre ces travaux avec des moyens plus importants, d'envisager des travaux connexes par

exemple dans le cadre d'un laboratoire impliqué dans le même domaine de traitement de l'hépatite C, qui devra faire face pour une bonne part aux mêmes jugements. Ils auront accès à des volumes de données plus conséquents, pourront organiser des focus groups spécifiques, voire impliquer des *think tanks* pour générer des argumentaires plus fins et précis.

Pour la seconde, si l'approche philosophique rebute, on peut envisager à nouveau un exercice de traduction, de repartir de quelques difficultés que nous avons rencontrées, soit sur le simple vocabulaire (prophylactique ou opportuniste) soit de simple présentation : nombre des refus de réponse sont sans doute liés à ce qui paraissait un engagement trop important ou trop visible, alors qu'un cadre plus informel permet d'obtenir les mêmes informations.

Conclusion et extensions

Au risque de la prétention, un premier conseil à l'intention de nos successeurs : la participation des non-actionneurs n'est pertinente qu'avec des néophytes ; la concierge évoquée plus haut, qui ne dispose que des moyens classiques d'information mais ne s'est jamais arrêtée sur la question, apporte des informations, et des réflexions plus riches et variées que des acteurs partiellement informés. Dans notre cas, il y avait une différence majeure entre les néophytes et ceux qui par exemple avait été confrontés à l'addiction ou à la maladie d'un proche.

Le second portera sur une divergence par rapport aux travaux de Callon : dans l'extension du réseau, le non-actionneur qui a contribué à mettre au point l'argumentaire ne joue plus aucun rôle ; il ne lui est demandé en rien de contribuer à convaincre l'actionneur définitif visé, c'était initialement la mission du fabricant et cela reste sa responsabilité. En revanche, d'un point de vue sociétal, donc plus vaste que le simple périmètre du fabricant étudié ici, notre expérience démontre que le non-actionneur devient un avocat impliqué et efficace de la démarche.

Mais pour un regard opérationnel, notre travail complète la boîte à outils tactique, détaillée dans la partie suivante, qui dispose de niveaux élémentaires, intermédiaires, avancés – nous avons ici un niveau expert, requérant plus d'efforts mais pour un enjeu plus important – un résultat plus important.

Pour la partie académique, a contrario des travaux issus de ceux de Mitchell qui cherchent à faire évoluer les attributs des actionneurs, ou démontrer l'évolutivité de leurs attributs, nous partons

d'une certaine permanence de ces attributs, cette stabilité étant une clé de réussite de la stratégie décidée, au risque sinon de confondre la proie et l'ombre. Nous démontrons l'intérêt qu'il y a de conserver l'actionneur dans ses attributs, mais de le faire évoluer intrinsèquement. Un actionneur exigeant reste exigeant, mais il peut passer d'actionneur exigeant hostile ou neutre à actionneur exigeant favorable.

D'autre part, là où les travaux de Mitchell et de Callon ont généralement été employés ex post pour mener une relecture d'événements passés, nous montrons l'intérêt d'une vision ex ante, d'employer ces méthodes efficace pour définir une stratégie et les tactiques qui en découlent.

Nous nous inscrivons ainsi dans la logique des DBA, d'enrichir la Recherche de nouvelles connaissances, et que ces connaissances soient opérationnalisable directement dans la société.



© Loup

Petite méthode pour parler à tous en évitant les argument vexants ?

2 Plan d'actions à déployer par le fabricant

L'utilisation combinée des travaux de Mitchell, Comte-Sponville et Callon exposée ci-dessus a montré son intérêt pratique pour le fabricant et lui ouvre des pistes de travail à poursuivre avec d'autres actionneurs définitifs, ou pour d'autres sujets complexes. Les entretiens autour des vertus ont aussi permis de pointer les jugements éthiques négatifs portant sur le fabricant ou sur son marché, et d'en établir les parades. De façon prosaïque, les discussions peuvent être schématisées en « je pense que votre action n'est pas courageuse (par exemple), mais si vous veniez à mener telle action, expliquer telle position etc. alors mon jugement évoluerait en votre faveur ».

Ceci nous amène à bâtir deux plans d'actions successifs. Le premier doit être mené par le fabricant pour améliorer sa lisibilité propre et augmenter sa pérennité. Le second porte de façon plus étendue sur la RdR dans son ensemble, et le fabricant a un rôle fédérateur à y jouer. Ce rôle actif ne pourra être endossé que si le travail de lisibilité a été mené à bien auparavant, que si nos travaux ont trouvé un écho favorable au sein de l'écosystème. Les dyades ainsi exposées résultent de la combinaison Comte-Sponville/Callon : à l'origine, une valeur est mise en cause, à l'issue, une traduction est opérée pour la compréhension (et l' enrôlement) de l'actionneur.

a) *La visibilité dans la « zone grise » - une stratégie d'entreprise*

Un haut fonctionnaire interrogé a résumé la situation du fabricant de façon lapidaire « ce que vous faites est essentiel mais vous devez rester dans la zone grise, dès que vous commencez à mettre en avant vos produits vous serez taxé d'incitation donc tomberez sous le coup de la loi de '70 ». Cela ouvre des pistes de travail au sein de cette zone, tous les acteurs de la RdR étant soumis au même enjeu, aux mêmes règles. Dans cet écosystème, le fabricant est confronté à un ensemble de jugements qui lui sont spécifiques, liés à son statut, son histoire, la taille de l'entreprise etc. Les quatre items ci-dessous ne sont pas déployables en même temps, les deux derniers sont mêmes antinomiques, mais trois sur les quatre peuvent être mis en œuvre courant 2026.

Problème de référentiel - 1 : le monde médico-social

Premier problème identifié, et premières pistes suggérées : Le fabricant est une entreprise d'ingénieurs, elle n'est intelligible que par des ingénieurs, elle est incompréhensible par des éducateurs. Nous sommes dès l'origine dans un cas identifié de traduction élémentaire : le fabricant ne parle pas

la même langue que nos interlocuteurs, les professionnels de première ligne travaillant en CAARUD ou CSAPA. Incompréhension totale de part et d'autre, les attentes implicites ne sont pas exprimées – et ne peuvent pas l'être, ne sont même pas identifiables par chacun.

Prenons un cas concret pour illustrer : les outils en verre borosilicaté, plus connu sous le nom de Pyrex®, ou Duran®. Un éducateur commande quand la boîte est vide – et donc exprime l'urgence de sa situation, expression qui peut se révéler un peu crue. A sa décharge, il a peu de moyen de prévoir la demande réelle, en particulier face à des consommations qui augmentent de 20% tous les ans, voire apparaissent dans les lieux jusque-là épargnés. Il est tendu parce qu'il « ne peut pas ne pas satisfaire la demande », et il a donc besoin des outils si ce n'est dans l'immédiat, à tout le moins dans les jours qui viennent, au pire la semaine. Ajoutez à cela que la dernière commande ayant duré 9 mois, il commande, en urgence, la quantité... pour neuf mois.

Du côté du fabricant, la situation est presque aussi simple : En Europe, UN verrier produit les tubes qui servent de matière première au façonnage des outils. Et son carnet de commande est plein à 18 mois. Le fabricant est donc dans l'obligation de jauger ses consommations à cette aune, coincé entre la crainte du trop peu, et donc de ne pouvoir subvenir, et du trop, qui mettrait en péril son équilibre financier.

Pour trouver une solution commune, il faut un médiateur, un traducteur, qui parle le langage des éducateurs, connaisse leurs contraintes, en particulier de gestion budgétaire, d'allocation de crédits, de demandes fluctuantes, de reporting etc.

Du point de vue du fabricant, prendre acte de ses contraintes est infiniment plus simple et direct que de rentrer dans les méandres du médico-social. Un stock plein, ou un stock vide, ça se voit à l'œil, même quand on n'est pas du tout spécialiste. Une jonglerie de livraisons micronisées pour assurer toutes les urgences de tous les centres, ça se sent très vite, surtout quand on devient le jongleur.

La solution revient donc à embaucher un des leurs, un ancien du secteur. Et à lui apprendre à jongler, et lui montrer comment ne plus avoir besoin de jongler. Il devient traducteur pour chaque partie, il a le bon vocabulaire, il peut saisir les nuances de l'urgence exprimée et en conséquence adapter les réponses du fabricant.

Vertu : l'humilité

Problème de référentiel - 2 : le monde de la recherche

Notre étude a mis en évidence les difficultés voire les lacunes de la Recherche vis-à-vis de la RdR. On trouve des travaux nombreux et de bonne qualité sur les aspects trafic et répression, mais peu d'études sur l'efficacité de la RdR, et encore moins son efficience. L'apprenti chercheur en se lançant dans ces travaux espérait que la démarche doctorale lui servirait de sésame, lui ouvrirait les portes non de la Recherche mais du monde de la recherche. Notre analyse des non-répondants démontre hélas qu'il n'en a rien été, ou de façon marginale et liée à des rapports personnels. Sur la base d'un sujet clivant, l'approche DBA est regardée de façon a minima condescendante en France. Pas d'école doctorale prestigieuse à laquelle nous rattacher, rien qui ressemble à un numéro de labo CNRS ou autre, donc rien qui vaille la peine de la simple politesse.

Or, tant que la Recherche ne produira pas des études plus complètes, plus accessibles et plus nombreuses sur la RdR, cette dernière restera dans les limbes, subissant des décisions erratiques et aberrantes, voire des coupes budgétaires irréflechies. Un ministre du budget qui a appris que la consommation de crack était un phénomène du nord est parisien qui ne touche que des migrants allouera-t-il les mêmes budgets que celui qui sait que la réalité dépasse le quart de million, toutes régions concernées, toutes CSP incluses.

La solution consiste-t-elle à poursuivre ce DBA par un PhD, un doctorat à la française ? Cela permettra-t-il de traduire pour les chercheurs français voire de pouvoir s'adresser à eux sur un pied d'égalité ? Faut-il investir dans un doctorant, financer un CIFRE, et dans quelle branche de la Recherche, pour y parvenir ? Ou sortir de l'hexagone, après tout, le DBA n'est-il qu'un colifichet inventé par Harvard ?

Vertus : l'humilité... et courage

Manque de rayonnement - 1 : élargir en vertical

15 ans d'existence, 2M€ de CA, c'est honorable – mais avec une équipe salariée réduite et totalement dédiée à l'opérationnel, cela fait du fabricant une TPE provinciale. Il est loin des cercles décisionnels (DGS, DGOS ...), n'a que fort peu de moyen pour prévoir les évolutions, a fortiori les infléchir. Quelques exemples simples : la RdR crack a commencé vers 2004, le premier collectif à travailler sur le sujet a été réuni en 2009, et aux industriels engagés dans la conception et la fourniture des outils on a garanti une définition arrêtée, une composition précise des kits dans les six mois suivants. 16

ans après toujours pas de règle – mais cette menace permanente de l'apparition d'une règle à laquelle les produits du fabricant ne répondraient pas.

Il y a donc une nécessité stratégique à s'appuyer sur beaucoup plus puissant.

Une solution : s'allier à Gilead ou AbbVie, l'un des laboratoires engagés dans la lutte contre l'hépatite C. Ils ont des équipes nombreuses, leurs entrées dans les ministères et services impliqués et leurs volants d'affaires sont... un peu plus conséquents (le simple programme de dons de Gilead en France est supérieur au CA du fabricant...(Gilead, 2024)).

Pourquoi l'un de ces laboratoires accepterait-il ? Pour l'éthique, pour la morale... pour la RSE ! En congrès, en colloque, ils annoncent travailler à l'éradication du virus, le fabricant leur offre un moyen de mettre cet engagement en pratique, d'afficher, dans le plus strict cadre légal, son investissement pour y parvenir. Dans notre table des vertus étudiées, on peut se rapprocher de altruiste combiné à opportuniste (dans son acception noble : il y a une opportunité je la saisis).

Le laboratoire ainsi impliqué travaille contre son business (les actions de prévention et de réduction des risques entraînent la baisse du nombre de malades) mais « achète de la pureté », s'offre un brevet en citoyenneté.

Vertus : prophylaxie, opportunisme et tolérance

Manque de rayonnement - 2 : élargir en horizontal

Difficulté suivante, le fabricant est spécialisé dans le crack, qui reste un phénomène peu et mal connu des structures malgré la croissance exponentielle du phénomène, ou à cause de celle-ci. Il n'est contacté que par des structures exposées au problème, généralement tardivement quand la crise est là, quand leur file active se remplit d'utilisateurs en demande (exigeante !) de matériel. D'autre part, il reste à craindre un changement d'affectation budgétaire au sein même de la RdR : la SCMR de Paris a décidé d'exclure les utilisateurs de crack pour ne plus accueillir que les injecteurs. Pour conserver le contact, pour assurer la pérennité, il faut élargir la gamme de solutions proposées, disposer des outils utiles pour tous les modes de consommation.

Une solution : s'allier à un concurrent pour disposer d'une gamme complète de produits de RdR, inhalation, injection... Chaque TPE renforcera son assise commerciale et bénéficiera d'une offre élargie. L'alliance peut prendre toutes formes, depuis le partenariat commercial jusqu'à la fusion des entités.

Vertus : opportunisme et humilité

b) *Une offre précurseur : « (trop ?) en avance sur son temps ? »*

La croissance rapide du fabricant (CA en 2018 90k€, CA en 2024 1.450k€) est sans conteste tristement liée à la croissance de la consommation de cocaïne en général, sous forme basée donc crack en particulier. Cette croissance n'était prévue ni annoncée par personne, il n'y a donc pas là de décision stratégique ou de plan marketing imaginés au début du millénaire pour répondre à la crise à venir. En revanche, le fabricant a de fait été opportuniste en suivant cette vague, a su saisir l'occasion qui se présentait. Il a aussi bénéficié de la souplesse qu'offre une TPE, avec des lignes hiérarchiques réduites à leur plus simple expression, et des décisions stratégiques qui peuvent se prendre pratiquement dans la journée, loin des mécanismes qui régulent le fonctionnement des associations ou des hôpitaux. Confronté à des situations très diverses, le fabricant a élargi sa gamme de solutions, outils ou méthodes... sans vérifier que le marché le suivait, avançait à son rythme.

Quand on parle de crack, des sites comme Stalingrad (Paris XIX) ou la colline (Paris XVIII) viennent rapidement à l'esprit, pas Liessies (59) ou Mée (53). Les quatre lieux sont pourtant confrontés au même problème, certes pas dans les mêmes proportions. Mais il y a 20 ans d'écart dans la consommation, et surtout dans l'éducation à la consommation.

problèmes et solutions méconnus des professionnels

Notre étude a renforcé l'expérience : les structures sont peu au fait des produits, des modes de consommations, des matériels disponibles voire des pistes de financement des dispositifs. C'est en particulier vrai des CSAPA, très au fait des addictions « classiques » alcool et tabac, avançant vers les addictions sans produits ou les troubles alimentaires, mais peu armés pour faire face aux « drogues dures » (selon leur propre définition). Il faut donc former les personnels, des personnels de tout type et de tout niveau de formation initiale. Coup de patte venu de l'expérience : la formation dispensée n'a pas du tout la même profondeur selon que le chef de service ou le médecin assiste ou pas...

Le fabricant a déjà développé sa solution, en se dotant d'un centre de formation certifié Qualiopi. Les années d'expérience sur des terrains aussi divers que Paris, la Guyane, la Suisse ou Alençon offrent une compétence solide et appréciée.

En revanche cette deuxième structure a les mêmes faiblesses que le fabricant, un manque de rayonnement. Pour développer le centre de formation, on peut envisager de s'allier aux structures reconnues : Oppelia et son lab (*LAB'OPP*, Oppelia, site web), la Fédération Addiction (*Formations nationales*, Fédération Addiction, site web) ... en travaillant en sous-traitance pour apporter des connaissances nouvelles.

Vertu : prophylaxie

Une offre précurseur : problème et solutions méconnus de tous

- « Dans votre fac, savez-vous où se trouve le distributeur de préservatifs ? »
- « Si un de vos potes vous semble partir en vrille, savez-vous à qui vous adresser ? »

Deux questions simples posées à des kyrielles d'étudiants, lillois en particulier, avec une réponse quasiment constante : non ! ni, ni ! chépo (sic) 40 ans après que « sortez couvert ! » soit entré dans les esprits, il semble bien que ce soit devenu un vœu pieux, un impensé, un non-questionné, une évidence sans application réelle. Il y a donc urgence à faire prendre conscience par tous de la pertinence de la RdR, levant les anathèmes et les silences.

Cela relève de la tactique à long voire très long terme, donc d'un peu d'inconscience, mais dans le courant de nos travaux le fabricant s'est entouré d'une équipe d'étudiants et de professionnels (psychiatre, communicants...) pour mettre au point un *serious game* centré sur LES addictions. En suivant les exemples de la fresque du climat (*La Fresque du Climat*, s. d.) et de l'atelier 2 tonnes (*Agir ensemble face aux crises du XXI^e siècle*, s. d.), ils ont bâti une session de formation/information par groupe de 5 à 18, d'une durée de deux heures, baptisée Accropolis. La centaine de participants à ce jour est sorti en disant avoir compris l'étendue des addictions, cassé les stéréotypes et idées préconçues, et enrichi son carnet d'adresse pour « au cas où... ». Ludique, efficace, pertinent, c'est un bel outil qui gagne désormais à être diffusé. Les contacts sont pris avec les lycées et établissements d'enseignement supérieur – mais les lecteurs sont invités à oser !

Dans le même esprit, le fabricant avait organisé à SciencesPo Lille la projection de « chasser les dragons » (Kandy Longuet, 2021) dans l'amphithéâtre qui avait débordé lors de la visite de Cécile Tran alias Katsuni (plus de 600 participants, assis dans les allées etc.), en faisant intervenir la réalisatrice et les personnels de la SCMR de Liège. Les bonnes âmes qualifieront notre réalisation de « notable »... mais nous n'étions que 35...

Enfin, en conclusion de nos travaux de première année, nous avons organisé une exposition des travaux de Clara Wolf. Cette artiste plasticienne a mis en image et en texte sous forme d'un abécédaire son parcours d'addiction. L'objectif était identique à celui d'Accropolis amener un changement de regard sur un parcours d'addiction... le résultat sensiblement différent : les non-actionneurs conviés, dans la pratique les voisins du fabricant ont sagement évité le sujet drogue et les professionnels de toutes les structures alentour ont fuit l'influence pernicieuse potentielle du secteur marchand. Pire, les rares professionnels venus se sont inquiétés que le fabricant gagne au point de pouvoir devenir mécène (sic). C'est un bel outil – son utilisation gagnera à être étudiée plus finement.

Vertus : Altruisme, tolérance, prophylaxie... précurseur

Une offre précurseur : une ingénierie de combat non connue

Si l'altruisme irrationnel du créateur du fabricant gagne peu à être mis en avant, voire risque d'être contre-productif, certaines caractéristiques des produits développés peuvent être exploitées à bon escient.

Premier exemple, auquel sont plus sensibles les usagers que les professionnels, l'écologie. La Fondué[®] en est la concrétisation idéale dans pratiquement tous ses aspects : elle remplace avec un polymère biosourcé et recyclable des éléments en Pyrex[®] ou en silicone qui ne le sont pas, et sa production tient du circuit court, les pièces étant réalisées en Hauts de France. Elle permet par ailleurs une division par 4 des coûts de matériel

Vertu : écologie

Deuxième exemple : le Cropeur[®]. Ce « couteau suisse pour crackeurs » répond à toutes les fonctions attendus par les usagers comme en atteste la Figure 38 : il coupe, gratte, crochète etc.

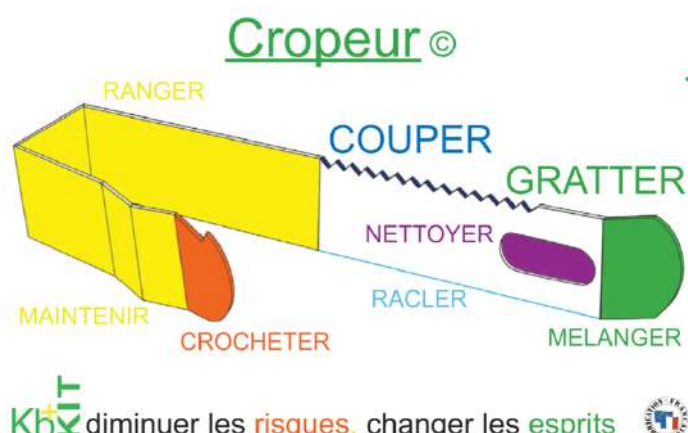


Figure 38 : les usages du Cropeur[®]

Deux « qualités » ne sont pas reprise dans le mini mode d'emploi : l'innocuité visible et la médiation. L'innocuité visible est un facteur d'apaisement entre usagers et forces de l'ordre : ces dernières ne perçoivent jamais l'outil comme une lame, comme une arme, ce qui est loin d'être le cas des matériels que le Cropeur[®] remplace (couteau, cutter, lame de rasoir...). La médiation naît du caractère quasi ludique de l'objet, son côté OVNI et se révèle un excellent vecteur pour présenter la Réduction des Risques : aborder un néophyte en lui demandant ce qu'il ferait de l'objet, depuis le cure ongle, la pince à billets, le coinçage porte etc. et le faire manipuler, donne, ensuite, une définition concrète de ce qu'est la réduction des risques : « vous avez entre les mains l'outil essentiel avec lequel vous ne pouvez pas vous blesser, "ils" ne peuvent pas vous blesser, "ils" ne peuvent pas se blesser.

Le fabricant doit désormais faire connaître ses produits, tout en restant dans la zone grise

Vertus : Tolérant, légal et prophylactique

La Méthode McDo : faire les poubelles

Le propos semble outrancier, mais notre expérience a démontré que solliciter un avis d'un usager qui est à 20 secondes de pouvoir enfin consommer est stérile et illusoire. Ne revenons pas non plus sur l'infantilisation du procédé, qui rend impossible à l'utilisateur de refuser. On établit ainsi des analyses de produits attendus qui sont a minima biaisées. Appliquons la méthode McDo, et vidons les poubelles. C'est assez simple puisque tout cela relève du déchet infectieux, donc dans des conteneurs spécifiques. On y retrouve les produits après emploi éventuel. Une première catégorie de produits :

inutilisé, neuf, sous emballage ; cela confirme notre hypothèse initiale, un usager ne se sent pas en mesure de refuser – en conséquence de quoi toutes les analyses sont vraiment biaisées. Pour la conception des outils, cela permet aussi d'apprendre comment ils ont réellement été employés

Le matériel doit être attirant, mais...

A l'issue de l'entretien qu'il nous avait accordé, un spécialiste des drogues a remis dans un placard les outils que nous lui avons apporté, en disant « je les range, ça pourrait donner des idées... ». Dans le même esprit, un haut fonctionnaire a conclu notre entretien par « ce que vous faites est essentiel, mais il est tout aussi essentiel que vous restiez dans la zone grise, toute communication trop attirante vous ferait tomber sous le coup de la loi ». Application concrète d'un paradoxe digne du chat de Schrödinger (« Chat de Schrödinger », 2025), le matériel conçu doit être à la fois attirant et repoussant !

Le matériel doit être satisfaisant pour répondre aux attentes des usagers, attentes souvent implicites, toujours liées aux très différents historiques de consommation, il doit être intelligible pratiquement sans explications, en tous cas des explications intelligibles dans la configuration la plus compliquée d'un usager en manque, il doit contribuer à la recherche du plaisir sous des formes très variées, esthétique d'une volute de fumée, agrément de la prise en main, du contact en bouche, au risque sinon que l'utilisateur retourne illico à ses petits bricolages habituels, bricolages qui répondent à tous ses souhaits – mais avec lesquels la notion des risques est totalement ignorée.

MAIS

Le matériel ne doit pas être incitatif, point ! Lucky Luke mâche désormais une herbe (Morris, 1962), depuis 1981 on est privé de bière dans les écoles, la loi Evin (1991) nous prive de cigarettes en chocolat, plus de Sniffy pour « faire comme de la coke » (2024). Bref, tout ce qui pourrait donner envie doit être proscrit.

Vertu : ambiguïté ...

Il n'existe pas de solution au niveau du fabricant, la RdR quantique n'existe pas, il faut informer toute la population prendre acte de l'essence de la réduction des risques pour tous, par tous, tout le temps, partout, du ski hors-piste, aux rapports non protégés, aux excès de sucré salé gras...

c) *Exigeant ou intransigeant, persévérant ou opiniâtre ?*

Il faut garder présent à l'esprit que la croissance du fabricant n'était pas programmée et que bon nombre de jugements négatifs sont liés à ce qu'il montre en 2025 et qui ont été décidés en 2012... La forme juridique est plus que contestée, l'ancrage sur une production locale ne porte que peu de fruits, l'absence de réponse commerciale fonction du volume d'affaires est cohérente avec leur tarification à l'acte, mais est mal perçue des gros donneurs d'ordre... En complément des points stratégiques évoqués au a) des pistes ont été évoquées au cours des entretiens et doivent être explorées pour compléter notre étude.

Le repoussoir de l'actionnariat

Le jugement est sans appel : avoir un but lucratif est un repoussoir absolu, sorti de l'association 1901 en France ou de l'ASBL en Belgique, la téléologie apparente prime. Peu importe qu'au sein de l'association on arrose de primes royales, que fleurissent les Tesla de fonction quand on fait des pertes, pas de réflexion, pas de discussion, le monde associatif a son brevet de pureté inaliénable. Quelques discussions ... franches... ont eu lieu avec des actionneurs hostiles à la RdR, mais un terrain d'entente a toujours été trouvé. Pour cette fracture-là, point de réparation. Nous c'est bien, eux, c'est mal... Déroutant de la part d'adultes dont les slogans, les postures et très souvent la motivation et la réalité sont « approche à bas seuil », « aller vers ».

Quelques pistes ont été envisagées, une évolution de structure de SARL ou SAS vers des sociétés à mission, mais l'effort est lu comme un exercice de greenwashing, les blocages sont maintenus : « même si vous explosez la structure, vous vendrez toujours, vous vivrez sur la misère du monde ». En négligeant des détails rappelant que le médecin se nourrit de la maladie, ou oubliant que le matériel acheté en se bouchant le nez est distribué par leurs soins, et que sans matériel leur file active se tarit en moins d'un mois, ce qu'a démontré notre expérience.

Vertu : opportunisme, légal

Par-delà le choix de structure, il existe une seconde opposition rencontrée entre la logique de l'association et celle de l'entreprise : dans les associations du médico-social rencontrées, on obtient un budget puis on fait ; dans l'entreprise, on fait puis on essaye de vendre. Cette inversion de phase inverse bien des priorités : pourquoi livrer un produit qui a déjà été payé, qui était rentable avant d'être réalisé. Sauf à faire croire qu'on est une association et que l'on n'en porte que le titre, que l'on

vit de subsides puis fait des profits sur les produits déjà financés, certes pas pour un actionnaire – ce qui malheureusement convainc au sein de l'écosystème. Peut-on apprendre de chaque secteur, et appliquer sans se dévoyer ?

Vertu : ambigu, très ambigu

Une épreuve d'économie pour commencer le bac ?

Depuis 50 ans, l'épreuve de philo ouvre les réjouissances pour les candidats bacheliers. Deux citations en appui de cette prééminence, parfois (souvent) contestée :

« Au travers de la maîtrise de la philosophie, ce qui est visé c'est la liberté de penser, liberté constitutive de la formation de l'homme et du citoyen, et contribuant à fonder l'idéal français de la République » (Sherringham, 2006).

« L'enseignement de la philosophie en classes terminales a pour objectif de favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, et de lui offrir une culture philosophique initiale. Ces deux finalités sont substantiellement unies. Une culture n'est proprement philosophique que dans la mesure où elle se trouve constamment investie dans la position des problèmes et dans l'essai méthodique de leurs formulations et de leurs solutions possibles ; l'exercice du jugement n'a de valeur que pour autant qu'il s'applique à des contenus déterminés et qu'il est éclairé par les acquis de la culture. » (B.O. ministère de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Gaudemar, 2003)

Est-il outrancier de trouver dans ces textes quelques similitudes avec l'esprit de nos travaux ? De même, est-il outrancier de penser qu'un parallèle serait intéressant pour quelques éléments d'économie ? Les commentaires fielleux, rageurs de chaque « camp » entendus dans le cadre de nos entretiens ne seront pas retranscrits ici, tant ils sont violents, ils tiennent de slogans datant d'un siècle... mais ils traduisent la distance à couvrir dans tous les esprits pour que ni les associations ni les entreprises commerciales ne soient pas vues, par les « autres » comme une assemblée de vampires.

Faire prendre conscience des mécanismes, démonter les anathèmes simplistes, il y a un vrai challenge sociétal à relever dès le monde de l'éducation. Cela ne relève pas du fabricant, mais si c'est essai peut contribuer à la prise de conscience, le travail aura été bien fait.

Pour ce qui est du domaine d'activité, sur un périmètre plus restreint, presque accessible, que chacun des actionneurs au sein de la RdR prenne acte que « nous sommes les maillons d'une même chaîne, nous avons les mêmes circuits de financement », ça limitera déjà l'énergie perdue.

Vertus : tolérance, altruisme, courage, humilité... Nous partons de loin.

Et les Chinois ?

Pragmatisme fataliste : avoir raison seul, c'est être seul... Être cramponné à un circuit court et au made in France a-t-il une plus-value quelconque auprès des actionneurs ? Il n'y a pas d'incitation de la part de l'État, on ne voit pas de reconnaissance des acheteurs, on fait face au cynisme des interlocuteurs (« mouais tu mets juste une étiquette pour faire comme si »), donc en aval pas d'intérêt. En amont, les difficultés sont réelles pour trouver des partenaires qui ne se bouchent pas le nez, qui ne s'inquiètent pas de l'impact sur leur image de marque de collaborer à un secteur aussi stigmatisé. Est-ce la fin du made in France dans la RdR ? Notre point) invitait à s'adosser sur une structure plus conséquente, mais les candidats sont américains, y verront-ils un intérêt ?

d) Conclusion spécifique à ce fabricant : mettre Rossinante à l'écurie

Les trois années qui viennent de s'écouler ont invité fréquemment à méditer Marc Aurèle (ou Niebuhr), à « trouver le courage de changer les choses que je peux changer, la sagesse de les reconnaître, et la sérénité d'accepter les autres ». Cette pirouette dans l'ordre initial du texte est une dernière facétie d'apprenti chercheur très conscient de son propre fonctionnement, de tenter de faire évoluer, puis de réaliser que c'est infaisable puis de l'accepter – mais la sérénité est loin.

Les dix points précédents tracent une route, montrent des chemins possibles pour le fabricant. Les années de praticiens puis celles d'apprenti chercheur ont montré la quantité d'informations inaccessibles, le nombre de conversions impossibles, l'usure de l'auditoire, la difficulté de craindre jouer les Cassandre ou d'avoir raison seul...

Deux lectures éclaireront les années à venir :

1. Le résultat prime, il faut gagner la guerre, ne pas chercher à avoir raison
2. Mais il faut tracer la frontière entre compromis et compromission, et choisir de se soumettre ou se démettre

Dans l'immédiat, il est urgent d'attendre, et que Don Quichotte laisse sa haridelle au repos, les moulins à vent ne disparaîtront pas de sitôt, mais questionner la fatigue ou l'usure de tous les acteurs est devenu essentiel : le créateur créatif doctorant etc. est-il le meilleur acteur pour faire croître le fabricant, ou connaissant trop bien et trop connu de tous, est-il devenu un frein à son propre projet ?

Pour l'efficacité de la démarche de RdR, essentielle mais méconnue, pour la lisibilité du fabricant, passerelle entre deux mondes, pour que la traduction du problème de l'addiction soit efficace, il faut peut-être changer de traducteur.

3 Plan d'actions pour le marché, par/avec le fabricant

Dans notre note liminaire (voir p. XV), nous annonçons ne pas remettre en cause les fondements légaux de la RdR, et ce ne sera effectivement pas le cas. Mais cette question touffue qui tourne autour de la morale et de la licéité de la RdR est présente sous une forme ou une autre dans l'esprit de tous les actionneurs que nous avons interrogés. Ce second volet de propositions tactiques sortant du périmètre accessible au fabricant, nous serons moins disert, mais nous nous devons de citer les pistes proposées par nos interlocuteurs pour augmenter la lisibilité du secteur, donc du fabricant. Au lecteur précis qui aura noté « second », nous confirmons l'absence d'une troisième partie consacrée à l'amélioration de la compréhension du secteur marchand par l'associatif et réciproquement ; sorti de notre suggestion décrite au paragraphe (), aucune idée n'a jailli de nos échanges – ce qui en soit doit permettre de qualifier l'ampleur du problème.

a) *Les anathèmes de la RdR*

La RdR n'est pas connue

La revue des littératures l'a amplement montré, la réduction des risques est globalement inconnue, l'acronyme RdR et toutes ses variations RdRD, RdM etc. totalement ignorés, sans parler de la kyrielle de sigles qui masquent les services et outils déjà déployés, et efficaces – mais connus des seuls intéressés. Au paragraphe précédent, nous avons montré les contributions possibles ou déjà réalisées par le fabricant (Accropolis, exposition des travaux de Clara Wolf...), le développement d'outils génériques, ex Cropeur[®], qui démontrent la démarche zéro risque pour tous (ne pas blesser, pas se blesser).

Il « suffit » que les services impliqués dans la RdR et leurs autorités de tutelle fassent... leur *coming out*. La zone grise crée de réelles difficultés, difficultés essentielles – mais il y a assez de budgets alloués à la rédaction de plaidoyers pour imaginer qu’une communication à destination du grand public puisse être mise en œuvre.

La RdR ne soigne pas

Pour le corps médical en particulier, LA voie de sortie c’est l’abstinence... La RdR est un pis-aller, voire un frein vers le soin, seul objectif probant. Il sera judicieux de travailler sur une addiction moins stigmatisée mais face à laquelle l’État a une position très ambiguë, l’alcoolisme, et en particulier de mener de réelles études sans parti pris sur une initiative comme Modus Bibendi (*Descriptif*, s. d.), qui prend acte de la réalité d’une addiction et travaille à en limiter les méfaits, à garder la substance sous contrôle.

La RdR coûte cher

Dernier exemple en date pour qualifier le coût de la RdR, le rapport commun à l’IGA et à l’IGAS sur les SCMR (Leonnet *et al.*, 2024) c annonce des chiffres qui feraient frémir le contribuables qui oserait s’y perdre. Certes, ses analyses tiendraient du café du commerce, mais il ne manquerait pas de mettre en parallèle le coût d’un passage chez le médecin pour lui [30€] (Santé, s. d.) et celui d’un passage en halte soin addiction pour un toxicomane [~50€], et de se rappeler que, lui, contribue aux deux, ou, pour les plus informés, que c’est le prix d’un gramme de cocaïne.

Il y a lieu pour les autorités de tutelle, de (faire) travailler sur le numérateur, donc d’ajuster les coûts, voire d’en établir la véracité. Qui veut tuer son chien dit qu’il a la rage, qui veut tuer un projet le noie sous les frais fixes. On pourra aussi sans révolutionner travailler sur le dénominateur, et accepter à nouveau les usagers de crack. Cela aura en prime des effets bénéfiques sur la sérénité du voisinage. Les 83 SCMR européennes ont sans nul doute quelques données à partager sur le sujet.

L’État gagnera aussi à éviter les dépenses fantasmagiques sur des putatives crises à venir. Cassandra a depuis longtemps été remplacée par Zangra (Brel, 1961), l’ennemi ne vient vraiment pas...

La RdR est incitative

C’est VRAI ! point !

Les exemples sont légion, les SCMR mentionnées plus haut sont un terrain d'expérimentation déclaré pour les usagers puisqu'elles assurent en cas de surdose (Dumas, 2019), que quelqu'un gère leur prise de risque...

Le chemsex fait vendre : on a toutes les composantes pour attirer le lecteur, secret, sexe et drogue... 36 publications sur le mois d'août 2025, 525 sur le trimestre juin-août. C'est censé être une approche de réduction des méfaits – c'est un appau à sexualité dite marginale. De même pour le Fentanyl mentionné plus haut.

Le préservatif soi-disant entré dans les mœurs et généralisé avait nécessité en 1989 un accord du président de la République pour une diffusion de spot télé (Oliveira, 2014), et la prévention est passée d'un général « l'amour et la tendresse » à une focalisation sur les « publics prioritaires : migrants et HSH²² ». Si on en parle, ça posera des problèmes...

Notre société doit continuer à travailler sur l'essentielle impossible zone grise, une démarche rationnelle, quantifiée. Est-ce possible ? sans doute pas – mais nos travaux montrent qu'une TPE peut faire bouger à la marge, donc avec plus de moyens et la même volonté...

b) Changer les éléments de langage, éliminer les non-dits

« Sortez couvert » a marqué les esprits... en son temps. Le message était simple, direct, sans nul doute provocateur – mais atteignant le but sde sa provocation, faire réfléchir, ne pas consommer du sexe immédiat, sans réflexion, sans mesure de risque. A minima, il a perdu en intensité, et si l'on trouve des préservatifs en grande surface, qu'ils sont distribués gratuitement aux plus jeunes, nos rencontres avec ces premiers concernés dans le cadre de formation montrent bien que le tabou est aussi prégnant, les gloussements gênés les mêmes que pour la génération de leurs parents ou grands-parents. « Ce qui se conçoit bien (...) », le législateur a agi, c'est légitime, fermez le ban. La légitimation par le biais de la loi est nécessaire, elle est loin d'être suffisante, et il faut considérer ce cadre législatif comme un socle de départ, pas un point d'arrivée.

La RdR est prosélyte, donneuse de leçon, prêche dans le désert, dans son silo

²² HSH hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes

En faveur de la RdR, qui parle à qui, comment et pour quoi ? Notre revue de littérature montre bien que les argumentaires, les écrits volontairement polémiques ou choquants ne sont pas lus, les plaidoyers sont rédigés pour l'intérieur, pour des convaincus. « Aller vers... », et « accueil à bas seuil » sont des piliers de la RdR, qu'elle semble réserver à « ses pauvres ». Rien ne semble fait pour vulgariser les solutions existantes – donc dépassionner le problème, et plus les slogans tiennent de « c'est mon droit » moins ils peuvent être entendus par ces citoyens, des contribuables, des parents qui ne sont ni formés ni informés. Changer de logiciel, changer de traducteur, pour être entendus.

A titre de comparaison, en nous rappelant que l'homosexualité n'a été dépénalisée en France qu'en 1982 (*Loi n°82-683 du 4 août 1982*), Franck Riester peut faire avancer plus aisément la cause gay en étant un député parlant aux députés. Dans le même esprit, une sénatrice peut mettre le sujet à l'ordre du jour d'une commission sénatoriale, pour peu que sa propre information ne soit pas biaisée.

« Home » version addiction ?.

Quelles ont été les audiences réelles de Home (Arthus-Bertrand, 2009), au cinéma, à la télé, sur le web, avec son budget de 12M€, sa diffusion gratuite, sa présentation champs de mars etc. Et surtout quel a été l'impact concret sur chacun des millions de spectateurs, quels changements ce documentaire a-t-il induit ? Des rumeurs existent sur un impact sur les élections européennes qui ont suivi la projection. Vraies ou fausses, ce n'est vraiment pas notre sujet. Mais on doit pouvoir faire réaliser une sorte de super « Chasser les dragons » (Kandy Longuet, 2021) matiné d'Accropolis permettant à chacun de prendre conscience de sa part réelle de responsabilité, des moyens d'actions mis à sa disposition – et de sa propre situation vis-à-vis de chaque addiction potentielle

c) Affronter la dépendance d'un proche (Affronter la dépendance d'un proche, 02/24) : bonne conscience NIMBY

Le dossier publié par la Croix en février 2024 souligne l'importance de la compréhension, du soutien et de la déstigmatisation dans le combat contre l'addiction, et nous partageons réellement cet objectif. Mais notre expérience amène deux questions : s'agit-il « d'affronter », quand il est question d'accompagnement, et les proches sont-ils bien placés ?

« Oh le pauvre ! » Jérôme Adam sillonne la France avec son documentaire, il conquiert son public - déjà conquis avant la projection ? Un auditoire empathique renforcé dans son empathie – et une petite prière à son dieu de prédilection « pitié, pas chez moi ». « Ici je vais pas mourir » est fait par et

pour les pros de la RdR, à qui s'adresse « tout pour être heureux », quelles solutions présente-t-il, et qui bouge à l'issue ? A notre connaissance, le but est vraiment noble mais pas atteint.

d) *Une communication à apaiser et généraliser*

La campagne de levée de fonds de Aides clame « nous verrons la fin du sida ». C'est un souhait sincère que nous partageons. Mais ce ne peut pas être un vœu pieux, une incantation, et il y a lieu de revoir et clarifier la politique d'ensemble de réduction des risques et de tous les acteurs. Notre expérience a montré que « sortez couvert » était surtout sorti des esprits et les chiffres de Santé Publique France en attestent (Santé Publique France et Semaille, 2024), nous faisons face à une recrudescence de gonococcies, chlamydia et syphilis, IST dont préserve... le préservatif.

Des interventions récentes en collège et lycée ont montré l'omniprésence d'affiches visant le harcèlement – aucune la protection personnelle (et offerte au partenaire), à l'âge des premières expériences. Certes, il peut paraître malaisé d'enseigner français-latin-grec ET préservatif, mais ces messages doivent être élargis au-delà de la seule infirmière scolaire. L'époque est au *me too* et à la réflexion sur le consentement, il y a matière à discussion simples, concrètes, apaisées et sans jugement. Il y a sans nul doute place pour des traducteurs, à destination des professionnels, pour les renforcer dans ce rôle essentiel d'éducation .

e) *Siphonner le deal...*

Les années passées dans la Recherche ont donné le goût des expériences de pensée – dont la plupart se sont montrées en deçà de la réalité. Des expériences limitées de distribution d'héroïne médicalisée ont été tentées, pourquoi ne pas envisager de les généraliser ? Pour mémoire ce sont des produits de l'industrie pharmaceutique, avec des applications médicales centenaires.

Pour certains produits, cela supprime tout intérêt de deal, et les risques liés à la faible qualité des produits.

Les objections sont nombreuses, pour beaucoup valides, BigPharma devient le grand dealer, il y a un vrai problème de frontière et de règlements entre pays, une application très concrète des théories économiques anciennes (Ricardo, 1817) – dont sont déjà victimes nombre de médicaments.

Mais la Suisse entre autres a déjà expérimenté la distribution d'héroïne médicalisée (*Les personnes dépendantes à l'héroïne peuvent désormais emporter leur dose à domicile*, 2022).

Synthèse

Dans cette dernière partie, nous avons montré la valeur opérationnelle de la combinaison des approches de Mitchell, Comte-Sponville et Callon, appliquée au cas du fabricant. Notre objectif était d'aboutir à une contribution à la recherche et de la transformer en méthode concrète d'action et de dialogue avec les actionneurs.

Nous avons d'abord rappelé l'apport de la typologie de Mitchell, permettant de classer les actionneurs selon trois attributs — pouvoir, légitimité, urgence — et d'en déduire des stratégies adaptées. Cette approche dynamique reconnaît la variabilité des positions : un actionneur légitime peut devenir puissant, ou disparaître du champ d'influence. Elle sert ainsi de base à une gestion raisonnée des relations entre le fabricant et ses actionneurs.

En parallèle, l'étude du jugement moral a mobilisé la philosophie des vertus (Comte-Sponville) pour nuancer les représentations binaires de la RdR — « la drogue c'est mal », « l'entreprise c'est le diable ». Nous avons montré que la combinaison des vertus (courage, humilité, légalité, tolérance, prophylaxie...) permet de déconstruire ces réflexes moraux et d'introduire des degrés de jugement plus nuancés, fondés sur l'expérience et la responsabilité.

La sociologie de la traduction de Callon a servi à relier ces deux approches, en proposant une méthode pragmatique pour « traduire » les valeurs d'un actionneur vers un autre. L'expérimentation, inspirée d'une démarche ascendante, repose sur la validation d'arguments auprès de non-actionneurs — personnes extérieures mais partageant les valeurs d'un acteur-clé — avant de les adresser à ce dernier. L'idée centrale est simple : « un actionneur inoffensif peut contribuer à trouver les arguments pour convaincre un actionneur puissant qui partage ses valeurs ». Les tests menés avec plusieurs interlocuteurs (usagers, clients, collaborateurs) ont confirmé cette hypothèse, démontrant la pertinence du principe de convergence morale.

La méthode a ensuite été mise à l'épreuve à travers des cas concrets : gestion de crise qualité, négociation avec clients majeurs, toujours peu ou prou empreints de résolution de conflits éthiques. Dans

chaque cas, le partage de valeurs a permis de restaurer la confiance et d'éviter la rupture. Ce dispositif fournit ainsi au fabricant un outil de communication stratégique et éthique, transposable à d'autres contextes de tension entre acteurs publics, privés et associatifs.

Les limites identifiées tiennent principalement à la taille de l'échantillon et à la portée empirique restreinte de la recherche. Toutefois, la cohérence des résultats et leur reproductibilité suggèrent la robustesse du modèle, à condition de l'élargir à d'autres terrains et d'en systématiser la validation empirique.

Dans une perspective prospective, sur un axe plus tactique, nous avons formulé plusieurs pistes d'action déployables par le fabricant pour renforcer sa lisibilité (Embaucher d'anciens professionnels du médico-social comme traducteurs entre univers techniques et associatifs, développer des alliances horizontales ou verticales, valoriser les innovations écologiques et pédagogiques (ex. Croupeur®, Fondue®, Accropolis) pour illustrer la contribution du fabricant à la prévention et à la déstigmatisation.)

Ces actions visent à renforcer la lisibilité du fabricant, acteur légitime mais encore perçu comme illégitime moralement. L'un des apports complémentaires de cette recherche réside dans la notion de « zone grise », espace où la communication doit rester prudente : informer sans inciter, visibiliser sans transgresser la loi.

Enfin, nous avons proposé un plan d'action élargi pour la RdR elle-même, identifiant les obstacles structurels, invitant à encourager une communication claire et apaisée, de renouveler les éléments de langage et de favoriser l'éducation préventive dès le plus jeune âge.

En conclusion, nous avons montré que la RdR et le fabricant partagent un destin commun : tous deux évoluent dans une zone de moralité contestée, entre légitimité légale et fragilité symbolique. En combinant l'éthique, la traduction et la stratégie des actionneurs, nous avons démontré qu'il est possible, même à l'échelle d'une petite entreprise, d'infléchir les représentations et de rendre la réduction des risques intelligible, visible et socialement défendable, en faisant du fabricant un acteur incontournable.

Conclusion

À l'impossible nul n'est tenu...

Cette recherche doctorale aura permis au praticien de prendre acte de façon formelle et éduquée de l'impossibilité de sa quête.

Ne serait-ce que pour démontrer la solidité de l'apprentissage et des conclusions que nous en tirons, repartons de notre question de recherche : les jugements éthiques négatifs des acteurs en présence sur la RdR et sur l'entreprise nuisent-ils irrémédiablement à l'activité des fabricant ?

Et commençons par endosser la cuirasse du praticien chevronné, parti avec une méconnaissance totale de son futur marché, ayant nourri longuement un chimère mais ayant vu sa TPE dépasser tous les engagements, et atteindre des chiffres d'affaires improbables. Certes, l'entreprise étudiée n'est pas et ne sera jamais une licorne, mais les croissances à deux chiffres des dix dernières années font quelques envieux. Quinze ans à entendre des questionnements agressifs sur la légalité et la moralité d'une telle entreprise finissent par poser des questions même au plus persévérant des entrepreneurs. Première question de vocabulaire, est-ce de la persévérance ou de l'opiniâtreté ? Tablant sur le premier, mettre au clair les leviers de progression et analyser les freins ou obstacles rencontrés depuis l'origine invitait à une approche structurée.

L'expérience dictait donc la question : « c'est mal ! », aphorisme simpliste entendu à l'envi, était LE frein majeur, l'obstacle insurmontable. Nous étions donc confrontés à un problème éthique ou moral simplifié à outrance. L'obstacle est traitreusement qualifié d'insurmontable, effet de manche, volonté de se mettre en avant (« à vaincre sans péril... ») ; mais la réalité de la croissance dit très prosaïquement que l'obstacle a été surmonté, encore et encore. Certes, avec une dépense d'énergie peu classique, mais les clients commandent, les fournisseurs livrent, les autorités soutiennent. Comme il est d'usage fréquent dans la littérature académique, la question portait en elle sa réponse, et il était évident qu'ayant réussi à une petite échelle à démontrer que les jugements n'étaient en rien irrémédiables, et que même s'ils étaient maintenus en tout ou partie, ils ne freinaient pas le développement : Les adversaires déclarés irréductibles, qu'il est illusoire de vouloir convertir, sont somme toute peu nombreux. En matière de RdR comme en matière de foi, les athées sont rares, ceux

ayant pris la décision ayant fait un choix réfléchi sur la question. La grande majorité est composée d'agnostiques qui s'ignorent : ils n'ont pas d'avis sur la question – puisque la question n'a jamais été posée, puisqu'ils ne se la sont jamais posée.

Trois ans de recherches sont donc investis pour trouver les moyens de changer d'échelle, confronter les points de vue avec des esprits ouverts et une méthode éprouvée par les ans.

Jetons un voile pudique sur les apports réels de la méthode imposée, cela vaudra une autre analyse en d'autres temps. Posons comme lemme que grâce ou malgré elle, le travail académique a été mené de façon sérieuse et ses résultats sont probants.

Continuons les aphorismes enfantins, « c'est mal ! » allait être retourné par un énergique et enjoué « ça va marcher ! »

La question étant reposée, et sa réponse désormais dévoilée, retraçons le chemin parcouru et qui vous a été longuement expliqué dans les pages qui précèdent.

Première étape, recenser les acteurs en présence, aller chercher dans les écrits de référence des idées pour trier amis et ennemis, gentils lutins ou trolls destructeurs. La niche est trop petite pour faire un tome complet sur le sujet – mais tant qu'à creuser, autant éprouver la méthode en appliquant la méthode, juste mesure réflexive. Cela donne un fort bel exercice de style, dans lequel l'apprenti chercheur va s'amuser à pointer les incohérences voire les simples mensonges de ses prédécesseurs. On ne peut citer impunément des textes que l'on n'a pas lu, ou s'appuyer sur des jeux de mots que l'on n'a pas compris et dont on a perdu jusqu'à l'origine. Du moins le novice, entré en Recherche comme on entre en religion, considère-t-il cela comme un péché capital, mêlant paresse intellectuelle et entre soi sans fondement. « Actionneur » restera-t-il ? ce serait une jolie idée, comme toutes les jolies idées elle vaut d'être débattue, elle n'a pas vocation à l'absolu, la panacée. Mais pour être écouté, il faut le réseau initial, que ledit réseau soit solide, sérieux ou assemblée de fumistes – et le praticien sera sans nul doute invité à retrouver sa juste place – à l'extérieur. Utile ou pas, pérenne ou éphémère, peu importe, ce fut un beau voyage, et nous y avons croisé de forts beaux esprits, cultivés, réfléchis et travailleurs, ne laissons pas les autres pourrir leurs œuvres.

Qui est là ? *Cui bono* ? à qui profite le crime ? les questions sont posées et répondues.

Que pensent-ils et surtout pourquoi le pensent-ils, comment s'est bâti leur jugement, pour lapidaire qu'il puisse être parfois, voilà notre second problème. Fidèle à la tradition académique, nous avons parcouru ensemble, certes à grands sauts, les maîtres classiques et montré que leurs analyses, leurs éclairages sur la construction d'un jugement moral n'ont pas faiblis avec les siècles et que les paraphrases modernes ne font que les compléter à la marge. Certes accoler La Fontaine et Sade relevait de la provocation – mais le divin marquis a aussi mauvaise presse que notre activité, cela valait bien l'expérience de pensée. Étrange conclusion de ce travail : posez cet essai, ouvrez Montaigne, il y a bien plus à y apprendre, et dans une langue réellement délicieuse. Dévoilons tous les biais, notre analyse est très française, francophone voire judéo chrétienne, et nous n'avons pas cherché la réponse à notre questionnement au-delà de l'hexagone, dans d'autres cultures ou d'autres civilisations. Piètre excuse de cancre prolongé, nos recherches n'ont jamais fait saillir une étude pratique comparative sur le sujet qui eut incité à y chercher nos outils.

Pourquoi pensent-ils comme cela ? parce qu'on leur a présenté le problème (ou les solutions) comme cela, que l'information, la culture sont des prérequis à tout raisonnement posé.

Il suffirait donc d'informer, et cela lèverait toute ombre d'obstacle ! Pour y parvenir, employons à nouveau les travaux de Callon et traduisons la situation (pas le problème) en éléments intelligibles par tous. Puis trouvons un dénominateur commun, ce qui devient simple puisque chacun a compris les mêmes données du problème, certes chacun dans sa « langue », chacun avec son socle initial. Et le problème étant bien posé, les solutions allaient soudre, jaillir.

Pour appuyer cette démarche, ouvrons notre regard à d'autres points de vue, impliquons d'autres acteurs, d'autres parties prenantes, d'autres actionneurs, si possible représentatifs du panel complet. 54 entretiens formels se sont succédé, complétés par 150 versions allégées, limitées à des questions simplifiées. Nos interlocuteurs doivent ici être à nouveau chaudement remerciés du temps, de la confiance et de l'honnêteté qu'ils nous ont accordés. Trois constats se sont faits jour : les avis divergent grandement, la discussion fait évoluer l'avis initial, et les élus sont moins nombreux que les appelés. Le premier est source de richesse, chacun a pris le temps de répondre selon son logiciel, son parcours, son approche, et cela a dressé un tableau riche en couleurs, avec des opinions très contrastées, rien de monochrome, rien de monolithique.

Le deuxième enseignement a réjoui l'apprenti chercheur, qui y voyait la démonstration de son postulat initial, une réponse toute trouvée à sa question de recherche : D'où que l'on parte, on peut convenir que l'industrie a sa place dans la réponse RdR. Il suffirait dès lors de monter les associations sur la base de ces points de départ, d'assembler les interlocuteurs non par caste, pas groupe socio-économique évident, mais par éléments de jugements similaires, pour les amener à une acceptation même ténue de notre position par un jeu d'argumentaires spécifiques à chaque cohorte ainsi constituée par valeurs.

En revanche, le degré de désertion aurait dû éveiller plus, questionner. La pratique a joué contre la Recherche, la praticien étant habitué à essuyer nombre de refus et de jugements cinglants n'a pas pris assez tôt ni assez profondément la mesure du plafond de verre auquel il se heurtait. Le citoyen lambda, le quidam, le contribuable sont prêts à être questionnés, à enrichir leur réflexion – parfois pour peu de temps, mais on ne peut désapprendre. En revanche, les spécialistes, les experts, qui vivent de la RdR ne sont même pas prêts à être questionnés, et sorti de quelques liens amicaux développés avec les années, il n'a jamais été possible d'approcher les autorités compétentes – ou auto-proclamées ainsi. Cela aurait dû mettre tous les signaux au rouge : le quidam se laisse aisément convaincre d'une démarche a minima clivante, mais il n'a qu'un impact extrêmement faible sur la réalité du fabricant, en revanche, l'actionneur effectif n'a pas l'ombre d'une envie de partager, d'évoluer. Il y a un joli levier illusoire- et aucun levier réel.

Nous avons évoqué la méthode (ou absence de)... il eut été salutaire de la déployer en commençant par un de ses socles évidents (évident ex post...) : de quoi parlons nous, d'où partons-nous, et de commencer par la légendaire revue de littérature. Peut-être le constat nous aurait-il échappé s'il avait été dressé en décembre 2023, convaincu que nous étions de disposer de La solution, mais il est lapidaire et cinglant : d'une part, les experts ne se parlent qu'entre eux, et ne sont pas écoutés – le cherchent-ils ? d'autre part le sujet « ne fait pas vendre », pour des raisons que d'autres exploreront peut-être, il est invisibilisé, mis sous le boisseau, présenté uniquement sur ses angles saillants et ré-vulsifs ; et les experts n'hésitent pas à enfoncer profondément ce clou, on ne travaille que sur les marginaux, désocialisés etc... en admettant que les autres n'ont pas été questionnés. Les chiffres vous ont été transmis au fil de notre travail mais comparez les 5 à 10000 marginaux étudiés et la réalité du million de consommateur, comparez les 241 apparitions dans la presse – pour 1080 travaux universitaires autocentrés.

A l'impossible donc nul n'est tenu. La seule universitaire reconnue continue à dérouler le chapelet du « fantasmyl », la crise du Fentanyl qui vient, et donc des moyens qu'il faut impérativement déployer par anticipation pour une crise putative – sans traiter celle à laquelle nous sommes confrontés. L'État peut-il prendre les bonnes mesures quand le seul élément sous les yeux des décideurs est la dyade Fentanyl>Naloxone ?... J'abandonne le nous initial : dois-je voir un complot quand je rappelle que la sénatrice qui invite ladite experte déclara en congrès international « on n'accepte pas les fumeurs de crack en salle de consommation à moindre risque, il y en aurait trop » - mais elle va faire parler Fentanyl et financer son antidote...

L'obstacle est cette fois insurmontable !

Mais...

L'entrée au Panthéon de Robert Badinter, un rappel de Sénèque (« ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas (...) » (AD 64, 1914), un emprunt apocryphe à Churchill (« ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait »)...

Tout cela invite à revenir l'essence de notre question de recherche, l'utilité de la lisibilité du fabricant. Pourquoi, pour quoi le rendre lisible ? L'expérience accumulée et la recherche décrite ici lui font obligation de poursuivre, d'aller vers tous les actionneurs, d'accueillir à bas seuil les jugements éthiques qu'ils ont bâtis, et de traduire avec eux et pour eux des solutions concrètes pour la noble cause qu'est la réduction des risques.

L'exposé de la recherche se termine, l'apprenti chercheur rend la parole au praticien « il faut tout mon parcours, tout ce que je suis pour que les pièces du puzzle se mettent en place comme ça. Il en reste à faire, beaucoup, tous sujets confondus, mais une douce certitude s'installe : aujourd'hui, j'ai fait avancer les choses. »

(et si vous ne savez pas pourquoi, lisez l'Annexe 15 : le dernier roman – Bruxelles...)

Bibliographie

- « Affronter la dépendance d'un proche. » (2024, 2 février). *La Croix L'Hebdo*, 221.
- « Alençon : après les violences, une ville sous tension ». (2021, 28 octobre). *Le Figaro*.
<https://www.lefigaro.fr/actualite-france/alencon-apres-les-violences-une-ville-sous-tension-20211028>
- « Captagon : comment la Syrie est devenue un narco-Etat. » (2022, 3 novembre). ABC Bourse.
https://nouveau.europresse.com/Link/CNAM/news%C2%B720221103%C2%B7LBAB%C2%B71075289_7090034725_9922866
- « Crack : le miroir d'un abandon républicain. » (2023, 12 mai). *L'Humanité*.
<https://www.humanite.fr/societe/sante/crack-le-miroir-dun-abandon-republicain-20230512>
- « Crack à Paris : chronique d'un échec programmé. » (2021, 24 septembre). *Mediapart*.
<https://www.mediapart.fr/journal/france/240921/crack-paris-chronique-dun-echec-programme>
- « Drogues : la France doit-elle craindre le fentanyl ? » (2021, 12 novembre). *La Croix*.
<https://www.la-croix.com/France/Drogues-France-doit-elle-craindre-fentanyl-2021-11-12>
- « Drogues : quel coût pour la société ? » (2020, 15 janvier). *Les Échos*.
<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/drogues-quel-cout-pour-la-societe-1167102>
- « Fentanyl : la France face au risque d'une crise à l'américaine. » (2023, 2 juin). *Le Monde*.
https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/06/02/fentanyl-la-france-face-au-risque-d-une-crise-a-l-americaaine_6175691_3224.html
- « Les embouteillages belges, bientôt classés au patrimoine de l'UNESCO ? ». (2015, 23 septembre). *RTBF Actus*. <https://www.rtbf.be/article/les-embouteillages-belges-bientot-classes-au-patrimoine-de-l-unesco-9088302>
- « Les personnes dépendantes à l'héroïne peuvent désormais emporter leur dose à domicile. » (2022, 21 février). RTS. <https://www.rts.ch/info/sciences-tech/medecine/12881720-les-personnes-dependantes-a-lheroine-peuvent-desormais-emporter-leur-dose-a-domicile.html>
- « Salles de shoot : là où l'on sauve des vies. » (2022, 14 mars). *Libération*.
<https://www.liberation.fr/societe/sante/salles-de-shoot-la-ou-lon-sauve-des-vies-20220314/>
- « Sur TikTok, la lutte contre la consommation de drogue se modernise. » (2022, 20 septembre). *ladepeche.fr*. <https://www.ladepeche.fr/2022/09/20/sur-tiktok-la-lutte-contre-la-consommation-de-droque-se-modernise-10556006.php>
- 2tonnes Compagnie. (s. d.). *Agir ensemble face aux crises du XXI^e siècle*. <https://www.2tonnes.org>
- Alighieri, D. (1910). Chant IV (F. R. de Laménais, trad.). Dans *La Divine Comédie*. Flammarion. (Édition originale ca. 1303–1321).
- Aristote. (1856). *Éthique à Nicomaque* (J. Barthélemy-Saint-Hilaire, trad.). Ladrance. (Édition originale ca. 322).
- Arrêté du 10 juin 2025 modifiant l'arrêté du 21 mars 2023 fixant les modalités d'organisation, la nature, la durée, les coefficients et le programme des épreuves des concours d'entrée à l'Institut national du service public et les modalités d'organisation des concours d'accès aux cycles

préparatoires au concours interne et au troisième concours. Légifrance.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051734949>

Arrêté du 25 juillet 2024 portant suspension de la mise sur le marché des produits vendus sous forme de poudre destinés à être consommés par voie intranasale. Légifrance.
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050054783>

Arrien. (1835). *L'Anabase, livre II*. Dans F.-C. Liskenne & J.-B. Sauvan (trad.), *Essai sur la tactique des Grecs*. Anselin. (Édition originale ca. 95-175).
https://hodoi.fltr.ucl.ac.be/concordances/arrien_anabase_02/lecture/2.htm

Arthus-Bertrand, Y. (2009). *Home* [documentaire]. EuropaCorp Distribution.

ASUD. (2024, 24 avril). *Historique*. <https://asud.org/asud/asud-historique/>

Atmosphères 53. (2020, 24 novembre). « Ici je vais pas mourir ». <https://www.atmospheres53.org/film/ici-je-va-is-pas-mourir/>

Balzac, H. de. (1834). *Physiologie du mariage ou, Méditations de philosophie éclectique : sur le bonheur et le malheur conjugal*. Ollivier.

Balzinger, C. (2025, 19 juin). Pour le maintien des salles de shoot, Jeanne Barseghian signe une tribune. *Rue89 Strasbourg*. <https://www.rue89strasbourg.com/jeanne-baresghian-signe-maintien-salles-consommation-moindre-risque-347524>

Barnard, C. I. (1968). *Functions of the Executive*. Harvard University Press.

Basset, B. & Benyamina, A. (2022, 29 janvier). Vapoter est une aide précieuse, voire déterminante, pour quitter le tabac. *Le Monde*, 31.

Baudelaire, C. (1869). Petits Poèmes en prose. Dans *Œuvres complètes*, Michel Levy.

Becker, H. S. (1998). *Tricks of the Trade: How to Think about Your Research While You're Doing It*. University of Chicago Press.

Ben Lakhdar, C. (2012). L'économie du deal. Comprendre pour agir. *Les Cahiers Dynamiques*, n° 56(3), 50-57. <https://doi.org/10.3917/lcd.056.0050>

Ben Lakhdar, C. (2017). Coût-efficacité des politiques de gestion des conduites addictives en France. *Après-demain*, N ° 44, NF(4), 35-37. <https://doi.org/10.3917/apdem.044.0035>

Ben Lakhdar, C. (2022). Légalisation des drogues : l'importance du marché dans le gouvernement des conduites. *Psychotropes*, 28(1), 33-47. <https://doi.org/10.3917/psyt.281.0033>

Benyamina, A. (2019). Préface à G. Benech, *Les ados et l'alcool*. Presses de l'EHESP.

Berle, A. A. (1932). For Whom Corporate Managers Are Trustees: A Note. *Harvard Law Review*, 45(8), 1365-1372. <https://doi.org/10.2307/1331920>

Bertezenne, S. & Vallat, D. (2015). *Manager la RSE dans un environnement complexe. Le cas du secteur social et médico-social français*. EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.berte.2015.01>

Boileau, N. (1840). *L'art poétique*. P. Masgana. (Édition originale 1674). <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5544311c>

Borgnet, Y. (2024). *Réorienter le tourisme alpin ? Improviser ou s'immuniser pour composer avec la neige incertaine. Hautes vallées alpines et guides de haute montagne*. [Thèse de doctorat, Université Grenoble Alpes]. <https://theses.hal.science/tel-04741315>

Bouhon, F. (2020). Mille-feuille institutionnel et intercommunalité : moelleux ou indigeste ? *Population & Avenir*, n° 748(3), 14-16. <https://doi.org/10.3917/popav.748.0014>

Boumendjel, M. & Benyamina, A. (2016). Les troubles addictifs. Dans *Traiter les psychotraumatismes* (pp. 308-321). Dunod. <https://doi.org/10.3917/dunod.lopez.2016.01.0308>

Bourdieu, P. (1996). *Sur la télévision*. Liber-Raisons d'agir.

Boutin, G. (2018). *L'entretien de recherche qualitatif : théorie et pratique* (2e éd.). Presses de l'Université du Québec.

Brel, J. (1961). Zangra [Chanson].

Burger, N. (2011). *Limitless* [film]. Relativity Media.

Cadet-Tairou, A. & Jauffret-Roustide, M. (2021). *Etudes crack en Ile de France*. <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/92994/download?inline>.

Caire, A.-B. (2022). *Criminologie*. Ellipses.

Cairn.info. (2025, 8 septembre). À propos des métriques. <https://aide.cairn.info/article/331-a-propos-des-metriques>

Callon, M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction : la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique* (1940/1948-), 36, 169-208.

Callon, M. (2006). Quatre modèles pour décrire la dynamique de la science. Dans M. Akrich et B. Latour (dir.), *Sociologie de la traduction. Textes fondateurs* (p. 201-251). Presses des Mines. <https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.1199>

Campillo, R. (2017). *120 battements par minute* [film]. Memento Films distribution.

Capdevielle, S. (2024, 11 octobre). *Coquilles Saint-Jacques : encore une abondance record* [communiqué de presse]. Ifremer. https://www.ifremer.fr/sites/default/files/2024-10/cp_csj_2024.pdf

Carroll, A. B. (1991). The pyramid of corporate social responsibility: Toward the moral management of organizational stakeholders. *Business Horizons*, 34(4), 39-48. [https://doi.org/10.1016/0007-6813\(91\)90005-G](https://doi.org/10.1016/0007-6813(91)90005-G)

Carroll, A. B. & Näsi, J. (1997). Understanding Stakeholder Thinking: Themes from a Finnish Conference. *Business Ethics: A European Review*, 6(1), 46-51. <https://doi.org/10.1111/1467-8608.00047>

CA de Paris, Pôle 5, chambre 1. (2023, 1er mars). RG 21/00558. <https://www.courdecassation.fr/en/decision/640050544e741a05de652b27>

Cavaillon, J.-M. (2022). La lutte contre les maladies infectieuses. Dans *Le mauvais air*. (pp. 231-292). EDP Sciences.

CEIP-Addictovigilance Grenoble. (2024, mai). Résultats DRAMES 2022. <https://addictovigilance.fr/programmes-dobservation/drames/>

CEIP-Addictovigilance Grenoble. (2025, juin). Résultats DRAMES 2023. <https://addictovigilance.fr/programmes-dobservation/drames/>

Centre Pompidou. (2021, 10 octobre). Ici, je vais pas mourir. <https://www.centrepompidou.fr/es/programa/agenda/evento/>

Chat de Schrödinger. (2025, 8 août). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Chat_de_Schr%C3%B6dinger&oldid=227971552

- Chevalier, F., Cloutier, M. L. & Mitev, N. N. (2022). *La recherche qualitative : témoignages dans les sciences de gestion*. Éditions EMS, management & société.
- Cicéron. (1848). Plaidoyer pour T. A. Milon. Dans M. Nisard (trad.), *Oeuvres complètes de Cicéron. Tome III*. J. J. Dubochet, Le Chevalier et comp. éditeurs. (Édition originale ca. 52 av. J.-C.). <https://remacle.org/bloodwolf/orateurs/milon.htm>
- Circulaire DGOS/PF2 n° 2011-41 du 2 février 2011 relative à la stratégie nationale d'audit des pratiques en hygiène hospitalière : thème « les précautions standard ». [sante.gouv.fr](https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-02/ste_20110002_0100_0043.pdf). https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2011/11-02/ste_20110002_0100_0043.pdf
- Clarkson, M. B. E. (1995). A Stakeholder Framework for Analyzing and Evaluating Corporate Social Performance. *The Academy of Management Review*, 20(1), 92-117. <https://doi.org/10.2307/258888>
- Cloutier R., (2020). *Portrait du matériel d'injection et d'inhalation de drogues remis par les directions de santé publique aux centres d'accès du Québec: 2016-2017 à 2018-2019 : prévention de la transmission du virus de l'immunodéficience humaine, du virus de l'hépatite B et du virus de l'hépatite C auprès des personnes qui utilisent des drogues*. (2020). Direction des communications du Ministère de la santé et des services sociaux. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-312-01W.pdf>
- Code de la santé publique*. Légifrance.
- CNDS (Comité national de défense sociale). (2025). *Bilan d'activité 2024*. https://www.cnds.lu/_files/ugd/a7d444_6cae901724824f22af24bc2db883ba7a.pdf
- Comte-Sponville, A. (1995). *Petit Traité des grandes vertus*. PUF.
- Coscas S. & Karila, L. (2016). Grossesse et drogues illicites. Dans M. Reynaud, L. Karila, H.-J. Aubin & A. Benyamina (dir.) *Traité d'addictologie* (pp. 885-888). Lavoisier.
- Cosnard, D. (1991, 17 octobre). Synthélabo rachète les laboratoires Delagrangé. *Les Echos*. <https://www.lesechos.fr/1991/10/synthelabo-rachete-les-laboratoires-delagrangé-955126>
- Cosnard, D. (2021, 26 septembre). Crack à Paris : l'Etat bâtit un mur pour bloquer les consommateurs. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/politique/article/2021/09/26/a-paris-la-police-batit-un-mur-pour-bloquer-les-consommateurs-de-crack_6096113_823448.html
- Costentin, J. (2016). Les « salles de shoot » pour toxicomanes. *Revue française de criminologie et de droit pénal*, 7(2), 67-84. <https://doi.org/10.3917/spub.185.0443>
- Costentin, J. (2017). Les enjeux de santé publique d'une libre consommation des drogues. *Après-demain*, 44(4), 25-26. <https://doi.org/10.3917/apdem.044.0025>
- Costentin, J. (2018). *Le désastre des toxicomanies en France*. Éditions Docis.
- Coulomb, D. (2025, 14 avril). L'État attaqué en justice pour entrave à la mise en place des haltes soins addictions. *Le Quotidien du Médecin*. <http://www.lequotidiendumedecin.fr/specialites/addictologie/letat-attaque-en-justice-pour-entrave-la-mise-en-place-des-haltes-soins-addictions>
- Cour des comptes. (2023, octobre). Synthèse du rapport public « Une surpopulation carcérale persistante, une politique d'exécution des peines en question ». <https://www.ccomptes.fr/fr/documents/66680>
- Couteron, J.-P. (2018). Pour une politique de santé publique adaptée aux consommateurs et à leurs consommations d'alcool. *Santé Publique*, 30(4), 443-444. <https://doi.org/10.3917/psm.172.0009>

Couteron, J. P. et Morel, A. (2011). *DROGUES : faut-il interdire ?* DUNOD.

D'Aquin, S. T. (2024). *somme théologique*. Editions du Cerf. (Édition originale 1266-1273).

Damasio, A. (2007). Neuroscience and Ethics: Intersections. *The American Journal of Bioethics*, 7(1), 3-7. <https://doi.org/10.1080/15265160601063910>

Décision 2024-119 du 19 août 2024 du Défenseur des droits relative aux atteintes aux droits et libertés fondamentaux liées à la gestion d'une scène de consommation de crack. Espace documentaire du Défenseur des droits. https://juridique.defenseurdesdroits.fr/doc_num.php?explnum_id=22344

Décret n°2005-347 du 14 avril 2005 approuvant le référentiel national des actions de réduction des risques en direction des usagers de drogue et complétant le code de la santé publique. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000259240>

Décret n°87-328 du 13 mai 1987 portant suspension des dispositions du décret n° 72-200 du 13 mars 1972 réglementant le commerce et l'importation des seringues et des aiguilles destinées aux injections parentérales en vue de lutter contre l'extension de la toxicomanie. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006065951/>

DICOM, Ministère de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées. (2025, 25 février). *L'addiction à l'alcool*. Sante.gouv.fr. <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/addictions/article/l-addiction-a-l-alcool>

Delile, J.-M. (2023). Tabac et précarité : l'enjeu central de l'accès aux soins. *Santé Publique*, 35(5), 69-80. <https://doi.org/10.3917/spub.pr1.0025>

Delile, J.-M. & Couteron J.-P. (2017). Cannabis et santé. *Pratiques en santé mentale*, 63(2), 9-14.

DSECE, Direction générale des Douanes et des Droits Indirects. (2025, 24 septembre). Les vins et spiritueux : points forts à l'exportation mais très exposés aux États-Unis et à la Chine. *Études et éclairages*, 102. <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2025-09/24/etude-vins-spiritueux.pdf>

Dervaux, A., Pichault, F. & Renier, N. (2011). L'apport de la théorie de l'acteur-réseau à la professionnalisation de la GRH en milieu hospitalier. *Journal d'économie médicale*, 29(1), 62-73. <https://doi.org/10.3917/jgem.111.0062>

Destombe, F. (2020, 1^{er} décembre). *Crack comment tu tapes ?* Congrès de l'Albatros, Paris.

Destombe, F. (2021, 7 décembre). *Bricolage* [Poster]. Congrès de l'Albatros, Paris.

Destombe, F. (2025). *Bosser dans la drogue c'est mal ?* [Poster]. Congrès de l'Albatros, Paris.

Destombes, C. (2024, 17 décembre). Efficacité sanitaire et impact « sur la tranquillité et l'ordre publics », les HSA au rapport. vih.org. <https://vih.org/drogues-et-rdr/20241217/efficacite-sanitaire-et-impact-sur-la-tranquillite-et-lordre-publics-les-hsa-au-rapport/>

DGFIP. (2025, juin). La collecte des recettes fiscales par la DGFIP au 1^{er} trimestre 2025. *DGFIP Statistiques*, 36. https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/media/9_statistiques/0_etudes_et_stats/0_publications/dgfip_statistiques/2025/num36_06/dgfip_stat36_budget_t1_2025.pdf

DILA. (2025, 29 août). *Généralisation de la facturation électronique au 1er septembre 2026*. Service Public Entreprendre. <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15683>

Dodd, E. M. (1932). For Whom Are Corporate Managers Trustees? *Harvard Law Review*, 45(7), 1145-1163. <https://doi.org/10.2307/1331697>

- Donaldson, T. & Dunfee, T. W. (1999). *Ties that Bind: A Social Contracts Approach to Business Ethics*. Harvard Business School Press.
- Drucker, P. F. (1988, septembre). Management and the World's Work. *Harvard Business Review*.
- Dumas, C. & Laconi, E. (2019). Ici je vais pas mourir [documentaire]. Les Alchimistes.
- Durand, S., Baret, C. & Krohmer, C. (2018). La sociologie de la traduction comme grille de recherche-intervention : le cas d'un projet de prévention des risques psychosociaux dans un hôpital public. *RIMHE : Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 307(1), 3-28. <https://doi.org/10.3917/rimhe.030.0003>
- Durkheim, É. (2012). *L'éducation morale*. PUF. (Édition originale 1902).
- Eco, U. (2018). *Comment écrire sa thèse* (L. Cantagrel, trad.). Flammarion.
- Ekchajzer, F. (2021, 21 octobre). "Ici je vais pas mourir", une plongée vibrante et délicate dans une salle de shoot. *Télérama*. <https://www.telerama.fr/cinema/ici-je-va-pas-mourir-une-plongee-vibrante-et-delicate-dans-une-salle-de-shoot-6992803.php>
- Ex 16,15. (s.d.). AELF. <https://aelf.org/bible/Ex/16>
- Fédération Addiction. (s. d.). Notre offre de formations. <https://portail.federationaddiction.fr/formations-nationales>
- Féraud, R. (2025, 24 avril). *Pérennisation des haltes soins addictions de Paris et Strasbourg*. Sénat. <https://www.senat.fr/questions/base/2025/qSEQ25040483S.html>
- Fiere, G. (2025, janvier). *De la guerre contre les drogues à une politique de réduction des risques*. Éditions Fondation Jean Jaurès.
- Fleetwood Mac. (1977). *Rumours* [Album]. Warner Bros.
- Freeman R. E. (1984). *Strategic Management: a Stakeholder Approach*, Pitman Series in Business and Public Policy. Boston.
- Freeman, R. E. (1999). Response: Divergent Stakeholder Theory. *The Academy of Management Review*, 24(2), 233-236. <https://doi.org/10.2307/259078>
- Freeman, R. E. (2010). *Strategic Management: A Stakeholder Approach*. Cambridge University Press.
- Freeman, R. E., Näsi, S. & Savage, G. (dir.). (2010). Special issue on Tribute to Juha Näsi. *Journal of Business Ethics*, 96(1), 7-9.
- Gall, F. (1987). *Urgent d'attendre* [Chanson].
- Gérome, C., Milhet, M., Tissot, N. & Madesclaire, T. (2024, 17 octobre). *Chemsex, retour sur 15 ans d'usages de drogues en contexte sexuel*. OFDT. <https://www.ofdt.fr/publication/2024/chemsex-retour-sur-15-ans-d-usages-de-drogues-en-contexte-sexuel-2421>
- Gheeraert, M. (2024, 2 mai). Les métiers de l'humain recrutent. *La Gazette*. <https://www.lagazettefrance.fr/article/les-metiers-de-l-humain-recrutent>
- Gilead. (2024). Communiqué de presse sur le programme de dons 2023. <https://www.gilead.fr/-/media/gilead-france/pdfs/news-and-press/press-releases/2024/cp-gilead---bilan-dons-2023.pdf>
- Goodpaster, K. E. (1991). Business Ethics and Stakeholder Analysis. *Business Ethics Quarterly*, 1(1), 53-73. <https://doi.org/10.2307/3857592>

- Granier, J.-M. (2020). Bienvenue dans l'entrepocène. *Esprit*, (3), 52-58.
<https://doi.org/10.3917/espri.2002.0052>
- Grégoire, H. (1794). *Rapport sur l'établissement d'un conservatoire des arts et métiers : séance du 8 vendémiaire, l'an III de la République une et indivisible*.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k43821p>
- Grenier, C., Godard, C. et Ehlinger, S. (2025). Chapitre 10. Validité et fiabilité de la recherche. Cairn.info. Dans *Méthodes de recherche en management* (vol. 5e éd., p. 290-327). Dunod.
<https://doi.org/10.3917/dunod.thiet.2025.01.0290>
- Grimm, J. & Grimm, W. (1812). KHM53. Dans *Kinder- und Hausmärchen. Band 1*. Realschulbuchhandlung.
- Grossetti, M. (2007). Les limites de la symétrie. *SociologieS*.
<https://doi.org/10.4000/sociologies.712>
- Guerrieri, R. & Pinell, P. (1984). Expériences des drogués et positions institutionnelles : le cas de l'hôpital Marmottan. *Sciences Sociales et Santé*, 2(3), 39-65.
<https://doi.org/10.3406/sosan.1984.978>
- Herzberg, N. & Santi, P. (2018, 17 octobre). Crise des opioïdes : la France aussi. *Cahier du Monde* N°22943, 1.
- Imbert, E., Charansonnet, M.-C. & Keijzer, L. (2018). Stéribox : faut-il jeter ce qui marche ? Réponse à Marie Jauffret-Roustide. *Psychotropes*, 24(1), 93-98. <https://doi.org/10.3917/psyt.241.0093>
- INA. (2024, 13 novembre). *Services*. *INA le lab*. <https://inalelab.hypotheses.org/services>
- Insee. *Convertisseur franc-euro*. (2022, 25 avril). <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>
- INSERM. (2019). *Évaluation de l'impact des salles de consommation à moindre risque*.
<https://www.inserm.fr/actualites-et-evenements/actualites/rapport-salles-consommation-moindre-risque/>
- ISO. (2010). *Responsabilité sociétale : les 7 questions centrales*. [Affiche].
<https://www.iso.org/fr/publication/PUB100259.html>
- Janssen, E., Cadet-Taïrou, A., Gérome, C. & Vuolo, M. (2020). Estimating the size of crack cocaine users in France: Methods for an elusive population with high heterogeneity. *International Journal of Drug Policy*, 76. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2019.102637>
- Jauffret-Roustide, M. (2017). Acceptabilité et techniques d'appropriation par les usagers des outils de réduction des risques liés à l'injection – évaluation du Steribox® : *Psychotropes*, 23(2), 87-109.
<https://doi.org/10.3917/psyt.232.0087>
- Jauffret-Roustide, M. & Granier, J.-M. (2017). Repenser la politique des drogues. *Esprit*, 2, 39-54.
- Jauffret-Roustide, M., Barratt, M., de Dinechin, S., Davies, E., Gilchrist, G., Hughes, C., Maier, L., Ferris, J. & Winstock, A. (2020). Consommation d'alcool et d'autres produits psychoactifs pendant la pandémie de Covid-19 dans la Global Drug Survey : une perspective française. *Psychotropes*, 26(2), 209-219. <https://doi.org/10.3917/psyt.262.0209>
- Jauffret-Roustide, M., Cleirec, G., Granier, J.-M. & Rolland, B. (2025). Abstract : La réduction des risques, entre controverses, tensions et avancées autour des questions sanitaires, humanitaires et de tranquillité publique. *Psychotropes, Hors-série*, 93-94.
<https://doi.org/10.3917/psyt.hs.2025.0093>

- Jauffret-Roustide, M., Dambélé, S. & Martinho Porto, C. de A. (2023). La construction du crack à Paris comme un « problème » épidémiologique, de prise en charge et d'écologie urbaine. *Psychotropes*, 29(4), 7-29. <https://doi.org/10.3917/psyt.294.0007>
- Jauffret-Roustide, M., De Busscher, P.-O. & Pinell, P. (2002). Transformations. Dans P. Pinell & C. Broqua (dir.) *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)* (pp. 337-387). PUF.
- Jauffret-Roustide, M., Strat, Y. L., Brunet, S. & Semaille, C. (2013). Estimation de la séroprévalence du VIH et de l'hépatite C chez les usagers de drogues en France : Premiers résultats de l'enquête ANRS-Coquelicot 2011. *BEH*, 39-40, 504-509.
- Jensen, M. C. (2002). Value Maximization, Stakeholder Theory, and the Corporate Objective Function. *Business Ethics Quarterly*, 12(2), 235-256. <https://doi.org/10.2307/3857812>
- Jouet, E. (2021). Formations aux approches orientées sur le rétablissement en santé mentale : étude lexicale des perceptions d'un dispositif participatif de formation. *Pédagogie Médicale*, 22(4), 177-188. <https://doi.org/10.1051/pmed/2021021>
- Juvénal. (2021). *Satires* (O. Sers, trad.). Les Belles Lettres. (Édition originale ca. 110-127).
- Kandy Longuet, A. (2021). *Chasser les dragons* [documentaire].
- Kant, E. (1990). *Fondements de la métaphysique des mœurs* (V. Delbos, trad.). Delagrave. (Édition originale 1785).
- Karila, L. (2018). Alcoolisme et tabagisme ne font pas bon ménage. Dans *Idées reçues sur l'addiction à l'alcool* (pp. 95-105). Le Cavalier Bleu.
- Karila, L. Lowenstein, W. & Benyamina, A. (2018). Prise en charge de l'addiction à la cocaïne et approches pharmacologiques actuelles. Dans M. Reynaud, L. Karila, H.-J. Aubin & A. Benyamina (dir.) *Traité d'addictologie* (pp. 761-766). Lavoisier.
- Kochan, T. A. & Rubinstein, S. A. (2000). Toward a Stakeholder Theory of the Firm: The Saturn Partnership. *Organization Science*, 11(4), 367-386. <https://doi.org/10.1287/orsc.11.4.367.14601>
- Kohlberg, L. (1981). *Essays on moral development*. Harper & Row.
- Kozdeba, F. (2025). Le trafic de drogue : un business comme un autre ? *Cahiers de la sécurité et de la justice*, 60(1), 54-58. <https://doi.org/10.3917/csj.060.0054>
- La Bruyère, J. de. (1880). *Les caractères*. Flammarion. (Édition originale 1688).
- La Fresque du Climat. (s. d.). <https://fresqueduclimat.org/>
- Lancial, N. (2011). *Les usagers récréatifs cachés de cocaïne : analyse des pratiques dans le Nord de la France* [Thèse de doctorat, Université de Lille]. Pépite. <https://pepite.univ-lille.fr/ori-oai-search/notice/view/2011LIL12014>
- Langlois, E. (2022). *Le nouveau monde des drogues. De la stigmatisation à la médicalisation*. Armand Colin.
- Lascaux, M. et Morel, A. (2015). 31. Transdisciplinarité. Principes et cadres de l'accompagnement transdisciplinaire. Dans *Aide-mémoire - Addictologie - 2^e éd.* (vol. 2^e éd., p. 351-361). Dunod.
- Latapí Agudelo, M. A., Jóhannsdóttir, L. & Davídsdóttir, B. (2019). A literature review of the history and evolution of corporate social responsibility. *International Journal of Corporate Social Responsibility*, 4(1). <https://doi.org/10.1186/s40991-018-0039-y>

Leibovici, B. L. (2025a). La réduction des risques et l'esprit des lois (1997). *Psychotropes, Hors-série*, 67-85. <https://doi.org/10.3917/psyt.hs.2025.0067>

Leibovici, B. L. (2025b). « Vers l'avenir radieux...? » Drogues : prohibition, légalisation, réduction des risques en 2025. *Psychotropes, Hors-série*, 87-92. <https://doi.org/10.3917/psyt.hs.2025.0087>

Lemaire, C., Andrien, L. & Lux, G. (2025). Petit manuel néolibéral. Comment financiariser en trois étapes un secteur non lucratif ? *Revue française de gestion*, N° 320(1), 215-241. <https://doi.org/10.1684/rfg.2025.62>

Leonnet, J., Schmit, C. & Seffray, E. (2024, octobre). *Les Haltes soins addiction : un dispositif expérimenté depuis 2016 pour réduire les risques et nuisances associés à la consommation de stupéfiants dans l'espace public*. [Rapport IGA N°24038 – IGAS N°2024-036R]. <https://portail-addictions-occitanie.fr/wp-content/uploads/2024/12/Rapport-Haltes-Soins-Addictions-HSA-2024-1.pdf>

Leridon, J.-L. (Réalisateur). (1987, 6 mai). *Jean-Marie Le Pen : Le sidaïque est une espèce de lépreux* [Extrait]. Dans *L'heure de vérité*. Antenne 2. <https://enseignants.lumni.fr/fiche-media/00000006269/jean-marie-le-pen-le-sidaïque-est-une-espece-de-lepreux.html>

Likert, R. (1932). A technique for the measurement of attitudes. *Archives of Psychology*, 140, 5-55.

Loi du 24 février 1921 concernant le trafic des substances vénéneuses, soporifiques, stupéfiantes, psychotropes, désinfectantes ou antiseptiques et de substances pouvant servir à la fabrication illicite de substances stupéfiantes et psychotropes. Strada Lex. https://www.stradalex.com/fr/sl_leg_legi/macrodokument/LEG_FR_2536024

Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, art. 12. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFSCOA000000895120>

Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé (1), art. 41. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFARTI000031913406>

Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (1). Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037367660>

Loi n° 91-32 du 10 janvier 1991 relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000344577>

Loi n°70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie, et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000321402/>

Loi n°82-683 du 4 août 1982. abrogation de l'art. 331 (al. 2) du code pénal ; en conséquence, les actes impudiques ou contre nature commis avec un mineur du même sexe (homosexualité) ne seront plus punis de peines correctionnelles. Légifrance. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000691992/>

Macron, E. (2020, 12 mars). Adresse aux Français. Elysee.fr. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2020/03/12/adresse-aux-francais>

Mairie de Paris (10^e). (2024, 23 avril). Compte rendu du comité de voisinage n°14. https://cdn.paris.fr/paris/2024/12/26/cr_comite-de-voisinage-ma10_23042024-k0zr.pdf 23 avril 2024.

Mairie de Paris (10^e). (2025, 3 août). *Vrai/faux : tout savoir sur la halte soins addictions du 10^e*. <https://mairie10.paris.fr/pages/salle-de-consommation-a-moindre-risque-14415>

- Malevitch, K. (1918). *Carré blanc sur fond blanc*.
- Mamakani, K. & Ruskey, F. (2012). *A New Rose : The First Simple Symmetric 11-Venn Diagram*. ArXiv. <https://arxiv.org/pdf/1207.6452>
- Mazzacane, M. (s.d.). *Étude communicationnelle du débat local autour de la SCMR de Paris et de ses effets sur les dynamiques de l'action publique*. [Thèse de doctorat en préparation, Sorbonne université]. Theses.fr. <https://theses.fr/s382612>
- Médevielle, G. (2016). Le jugement moral comme objet de recherche. *Transversalités*, 136(1), 11-18. <https://doi.org/10.3917/trans.136.0011>
- Meyer, M. (2011). L'éthique selon la vertu : d'Aristote à Comte-Sponville. *Revue internationale de philosophie*, 258(4), 57-66. <https://doi.org/10.3917/rip.258.0057>
- Mildeca. (2022, mars). *L'essentiel sur... La réduction des risques et des dommages*. <https://www.drogues.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/essentiel-rdrd.pdf> 2022.
- Milhet, M. (2017). Les médicaments détournés de leur usage médical par les jeunes : une revue de la littérature. *Psychotropes*, 23(3), 105-123. <https://doi.org/10.3917/psyt.233.0105>
- Milhet, M. & Jauffret-Roustide, M. (2017). Réduire les risques liés à l'injection de drogues au moyen d'un nouvel outil de filtration : le point de vue des usagers de drogues. *Santé Publique*, Vol. 29(3), 311-320. <https://doi.org/10.3917/spub.173.0311>
- Mill, J. S. (1993). *L'utilitarisme*. Flammarion.
- Mitchell, R. K., Agle, B. R. & Wood, D. J. (1997). Toward a Theory of Stakeholder Identification and Salience: Defining the Principle of Who and What Really Counts. *The Academy of Management Review*, 22(4), 853-886. <https://doi.org/10.2307/259247>
- Modus Bibendi. (s. d.). Qui sommes-nous ? Descriptif. <https://www.modus-bibendi.org/qui-sommes-nous/descriptif/>
- Molière. (2017). Acte II, scène 7. Dans *Les Fourberies de Scapin*. (Édition originale 1671). <https://www.reseau-canope.fr/edutheque-theatre-en-acte/les-fourberies-de-scapin-extrait-acte-ii-scene-7.html>
- Mongin, O. (1980). L'esprit de la loi dans les sociétés modernes. *Esprit*, (11/12), 141-154.
- Monnat, M. & Broers, B. (2003). Médecine de l'addiction et réduction des risques : limites, défis et perspectives. *Med Hyg*, 2445, 1439-1443.
- Montaigne, M. de. (2009). *Essais* (G. de Pernon, trad.). Archive.org. (Édition originale 1595).
- Morel, A. et Couteron, J.-P. (2008b). *Les conduites addictives*. Dunod.
- Morel, A. (2021). L'addiction est une pratique sociale soluble dans la coopération. *Psychotropes*, 27(1), 11-35. <https://doi.org/10.3917/psyt.271.0011>
- Morel, A. & Couteron, J.-P. (2019). *Addictologie en 47 notions* (3^e éd.). Dunod.
- Morel, A. In Reynaud, M., Karila, L., Aubin, H.-J. & Benyamina, A. (2016). *Traité d'addictologie* (2^e éd.). Lavoisier.
- Morel, A., Chappard, P. & Couteron, J.-P. (2012). *L'aide-mémoire de la réduction des risques en addictologie : en 22 notions contexte, enjeux, nouvelles pratiques*. Dunod.
- Morris. (1962). *Lucky Luke*.
- Mt 5,1-20. (s. d.). <https://aelf.org/bible/Mt/5>

Mt 5,15. (s. d.). <https://aelf.org/bible/Mt/5>

Mt 7, 1-12. (s. d.). <https://aelf.org/bible/Mt/7>

Naour, G. L., Hamant, C. & Chamard-Coquaz, N. (2014). *Faire accepter les lieux de réduction des risques : un enjeu quotidien* [Rapport]. <https://shs.hal.science/halshs-00977418>

Négroni, A. (2022, 6 octobre). « Crackland » démantelé : les riverains restent inquiets. *Le Figaro*, 2.

Ngram Viewer. (2023, 30 septembre). Dans *Wikipédia*. https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Ngram_Viewer&oldid=208320497

Obradovic, I. (2021). Drogues et addictions : 20 ans d'évolutions en France (2000-2020). *Psychotropes*, 27(3), 35-64.

Obradovic, I. (2022). *Le cannabis*. La Découverte.

Obradovic, I. & Taiclet, A.-F. (2017). Évolution comparée des politiques de régulation du tabac en Europe et aux États-Unis. *Psychotropes*, 23(3), 81-103.

OFDT. (2023). *Cocaïne et crack. Synthèse des connaissances*. <https://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/cocaine-et-crack/>

OFDT. (2025, 15 janvier). Drogues et addictions, chiffres clés 2025. <https://www.ofdt.fr/publication/2025/drogues-et-addictions-chiffres-cles-2025-2474>

Olié, J. P. (2016, 13 juin). *Prise en charge des addictions à l'héroïne*. Académie nationale de médecine. <https://www.academie-medecine.fr/prise-en-charge-des-addictions-a-lheroine-2/>

Oliveira, J.-P. de. (2014). De la légitimité de l'État à communiquer sur la sexualité. Le cas des campagnes de prévention du sida entre 1987 et 2007. *Hermès, La Revue*, 69(2), 155-159. <https://doi.org/10.3917/herm.069.0155>

Oppelia. (2022). *Rapport d'activité 2021*. <https://www.oppelia.fr/app/uploads/2024/03/Rapport-dactivites-Oppelia-2021-def-BD-compressed.pdf>

Oppelia. (s. d.). *Lab'Opp*. <https://www.oppelia.fr/ressources/labopp/>

Ovide, P. (s.d.). *Ars Amatoria III*. The Latin Library. (Édition originale ca. an 1). <https://www.thelatinlibrary.com/ovid/ovid.artis3.shtml>

Pappers. (2025). Pappers entreprises. <https://www.pappers.fr/recherche>

Pariser, E. (2011). *The filter bubble: what the Internet is hiding from you*. Viking.

Perseil, S. (2021, 31 mai). *Explosion des deals ? Ce qu'Internet a vraiment fait au trafic de drogue*. *The Conversation*. <http://theconversation.com/explosion-des-deals-ce-quinternet-a-vraiment-fait-au-traffic-de-droque-161699>

Pfeffer, J. & Salancik, G. (2006). External Control of Organizations—Resource Dependence Perspective. Dans J. B. Miner (dir.), *Organizational Behavior 2* (pp. 355-370). Routledge.

Piaget, J. (1965). *The moral judgment of the child*. Free Press.

Pinçon, M. & Pinçon-Charlot, M. (1991). Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie. Distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif. *Genèses*, (3), 120-133.

Pointeau, B., Meurice, É. & Saillard, R. (2008). *L'entreprise enfin expliquée aux ados et aux autres !* Nathan.

Programme de philosophie en classe terminale des séries générales. (2003, 27 mai). *B.O. MENESR*, 25. <https://www.education.gouv.fr/bo/2003/25/MENE0301199A.htm>

Protais, C. & Milhet, M. (2025). La RdRD dans tous ses états : les pratiques d'accompagnement en CSAPA et CAARUD. *Psychotropes*, 31(1), 19-42. <https://doi.org/10.3917/psyt.311.0019>

Qo 1,9. (s.d.) <https://aelf.org/bible/Qo/1>

Reed, M. S. & Rudman, H. (2023). Re-thinking research impact: voice, context and power at the interface of science, policy and practice. *Sustainability Science*, 18(2), 967-981. <https://doi.org/10.1007/s11625-022-01216-w>

Reynaud, M., Karila, L., Aubin, H.-J. & Benyamina, A. (2016). *Traité d'addictologie* (2^e éd.). Lavoisier.

Rhenman, E. & Stymne, B. (1968). *Företagsledning i en föränderlig värld*. Aldus.

Rialle, V., Borie, N. & Langer-Sautière, L. (2025). Comprendre et dépasser les obstacles à l'accompagnement social de la précarité. *Gérontologie et société*, 47(176), 133-148. <https://doi.org/10.3917/gs1.176.0133>

Ricardo, D. (1817). *On the Principles of Political Economy and Taxation*. John Murray. Google Books.

Ricœur, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Seuil.

Roux, P., Carrieri, P. & Morel, A. (2012). Évaluation de la réduction des risques. Dans A. Morel, P. Chappard & J.-P. Couteron (dir.), *La réduction des risques en addictologie* (pp. 111-123). Dunod.

Sade, D. A. F. de. (1791). *Justine ou les Malheurs de la vertu*. Les Libraires associés. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8614598h/f9.item>

SAFE Association. (2022). Rapport sur les comptes annuels exercice 2022. https://www.journal-officiel.gouv.fr/telechargements/ASSOCIATIONS/DCA/PDF/2022/3112/395065436_31122022.pdf

Saint-Aubin, P. (2019, octobre). *Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux*. [Avis du CESE]. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/194000773.pdf>

Saintourens, T. & Clavreul, L. (2023, 3 août). Le danger principal provient de la diffusion des psychostimulants. *Le Monde*, 6.

Santé Publique France. (2019, 28 juin). *Prévalence de l'hépatite C*. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/hepatites-virales/hepatite-c/articles/prevalence-de-l-hepatite-c>

Santé Publique France. (2024, 11 octobre). VIH et IST bactériennes en France. Bilan 2023. *Bulletin*.

Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*. Dunod.

Scorsese, M. (2013). *The Wolf of Wall Street* [film]. Paramount Pictures.

Segrestin, B., Roger, B. & Vernac, S. (2014). *L'entreprise. Point aveugle du savoir*. Éditions Sciences Humaines.

Sénèque. (1914). Lettres à Lucilius (J. Baillard, trad.). Dans *Oeuvres complètes de Sénèque le philosophe*. Hachette. (Édition originale ca. 63-64)

Serling, R. (Réalisateur). (1959-1964). *The Twilight Zone*. [Série TV]. CBS.

- SIG (Service d'Information du Gouvernement). (2024, 26 décembre). *Santé : consultation à 30 euros chez le médecin généraliste*. info.gouv.fr. <https://www.info.gouv.fr/actualite/sante-consultation-a-30-euros-chez-le-medecin-generaliste>
- SFSP. (2025, 29 avril). *Des membres acteurs et responsables*. <https://www.sfsp.fr/content-page/item/12-nos-membres>
- Sherringham, M. (2006). L'enseignement scolaire de la philosophie en France. *La revue de l'inspection générale*, (3), 61-67.
- 1 Co 12,27. <https://www.aelf.org/bible/1co/12>
- Stone, O. (1978). *Midnight Express* [film]. Columbia Pictures.
- Suchman, M. C. (1995). Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches. *Academy of Management Review*, 20(3), 571-610. <https://doi.org/10.5465/AMR.1995.9508080331>
- Touzani, K. (2025). Présentation. Congrès de l'Albatros. <https://congresalbatros.org/wp-content/uploads/2025/04/Biosketch.pdf>
- Vaivre-Douret, L. (2023). *La Toxicomanie au crack en Île-de-France. État des lieux, recommandations et plan d'action*. L'Harmattan.
- Vaivre-Douret, L. & Gaucher, S. (2023). Crack : état de la situation vers des recommandations et un plan d'action issus du rapport rendu à la Région Île-de-France. *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine*, 207(5), 626-635. <https://doi.org/10.1016/j.banm.2023.03.004>
- Vathaire, J.-B. de, Parisot, T. & Gèze, F. (2024). *Rapport d'activité Cairn.info 2023*. <https://apropos.cairn.info/sites/default/files/2024-01/cairn-rapport-d-activite-juin-2023.pdf>
- Venn, J. (1880). On the diagrammatic and mechanical representation of propositions and reasonings. *The London, Edinburgh, and Dublin Philosophical Magazine and Journal of Science*, 10(59), 1-18. <https://doi.org/10.1080/14786448008626877>
- von der Weid, G. (2018). Peut-on défendre l'industrie pharmaceutique ? *Santé Publique*, Vol. 30(1), 101-103. <https://doi.org/10.3917/spub.181.0101>
- Williamson, O. E. (1985). *The Economic Institutions of Capitalism: Firms, Markets, Relational Contracting*. Free Press.
- 1 Co 12,27. <https://www.aelf.org/bible/1co/12>

Table des matières

Table des matières

Dédicace	IV
Remerciements	V
Résumé	VII
Abstract	VIII
Sommaire	IX
Liste des abréviations	X
Liste des tableaux	XII
Liste des figures	XIII
Liste des annexes	XIV
Note liminaire	XV
Introduction	1
1 Noviciat	1
2 Contextes	6
2.1 Le contexte général - philosophie d'ensemble	6
2.2 Le contexte législatif	7
2.3 Le contexte humain	7
2.4 Le contexte sanitaire prophylactique technique et proprioceptif	8
2.5 Le contexte organisationnel économique	9
2.6 Le contexte entreprise	10
2.7 Le contexte personnel	11
3 Recherche	13
3.1 Enjeux et objectifs de la recherche	13
3.2 Plan de l'essai	15
Des parties prenantes, des jugements et des évolutions possibles	16
Introduction	16
1 Théorie des parties prenantes	16
1.1 Que sont les parties prenantes ?	16
1.2 Quelle est l'influence des actionneurs sur les organismes ?	20
2 Construction des jugements éthiques	27
2.1 Qu'est-ce que le jugement éthique ?	27
2.2 Éthique et entreprise	39
3 Sociologie de la traduction	42
3.1 Présentation	42
3.2 Apports	46
Synthèse	48
Des jugements éthiques portés par les actionneurs sur les fabricants	50

Introduction	50
1 Panorama dynamique des actionneurs des fabricants	50
2 Jugements identifiés : revue de littérature	65
2.1 Méthodologie	65
2.2 Résultats dans les médias écrits	66
2.3 Résultats dans les journaux télévisés	92
2.4 Résultats dans le champs institutionnel et dans la littérature scientifique	105
3 Jugements analysés : entretiens	137
3.1 Méthodologie	137
3.2 Résultats	143
3.3 Résultats qualitatifs	157
Synthèse	163
<i>Des évolutions possibles et de leur mise en œuvre</i>	<i>164</i>
1 Déploiement des outils combinés	165
2 Plan d’actions à déployer par le fabricant	175
3 Plan d’actions pour le marché, par/avec le fabricant	187
Synthèse	192
<i>Conclusion</i>	<i>194</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>199</i>
<i>Table des matières</i>	<i>212</i>
<i>Annexes</i>	<i>214</i>

Annexes

Annexe 1: bibliographies spécifiques

Alain Morel

Couteron, J. P., & Morel, A. (2011). *DROGUES : Faut-il interdire ?* DUNOD.

Morel, A. (2006a). *Adolescents et usages de cannabis : Plaidoyer pour une intervention précoce.*

Morel, A. (2006b). L'addictologie : Croyance ou révolution ? *Psychotropes*, Vol. 12(3), 21-40. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.123.0021>

Morel, A. (2007). Drogues, plaisirs et politique. *Socio-anthropologie*, 21, 3-22. <https://doi.org/10.4000/socio-anthropologie.983>

Morel, A. (2010). Place des psychothérapies dans l'accompagnement thérapeutique en addictologie. Théorie et pratique. *Psychotropes*, Vol. 16(2), 31-48. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.162.0031>

Morel, A. (2021). L'addiction est une pratique sociale soluble dans la coopération. *Psychotropes*, Vol. 27(1), 11-35. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.271.0011>

Morel, A., Chappard, P., & Couteron, J.-P. (2012). *La réduction des risques en addictologie. En 22 fiches.* Dunod; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dunod.morel.2012.01>

Morel, A., & Couteron, J.-P. (2008). *Les conduites addictives.* Dunod.

Morel, A., & Couteron, J.-P. (2019). *AIDE-MEMOIRE - ADDICTOLOGIE.* DUNOD.

Marie Jauffret Roustide

Baeza, C., Boucher, N., Cipriano, M., & Jauffret-Roustide, M. (2023). Introduction. Pratiques de recherche participative comme espace social de dialogue en santé. *Santé Publique*, 35(HS2), 13-14. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pub.hs2.2023.0013>

Beck, F., Obradovic, I., Jauffret-Roustide, M., & Legleye, S. (2010). Regards sur les addictions des jeunes en France. *Sociologie*, Vol. 1(4), 517-535. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/socio.004.0517>

Bertrand, K., Knight, S., & Jauffret-Roustide, M. (2023). Recherche participative : Perspectives croisées autour des savoirs académiques et expérientiels dans le domaine des addictions. *Santé Publique*, 35(HS2), 85-90. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pub.hs2.2023.0085>

Chappard, P., & Jauffret-Roustide, M. (2012). 10. Modes d'administration des drogues et outils de réduction des risques. In *La réduction des risques en addictologie* (p. 126-145). Dunod; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dunod.morel.2012.01.0126>

Ehrenberg, A., Jauffret-Roustide, M., & Tinland, A. (2024). Introduction. *Esprit*, Décembre(12), 29-31. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.2412.0029>

Falissard, B., Chalier, J., & Jauffret-Roustide, M. (2024). Pédopsychiatrie et changement social. Un conflit de rationalité. *Esprit*, Décembre(12), 33-42. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.2412.0033>

- Filipe, E., & Jauffret-Roustide, M. (2024). Rétribuer des personnes consommatrices de drogues dans des enquêtes sociologiques. *Généalogie, mise en pratique et effets. Terrains & travaux*, N° 45(2), 29-49. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/tt.045.0029>
- Jauffret-Roustide, M. (2002). Les groupes d'autosupport d'usagers de drogues Mise en œuvre de nouvelles formes d'expertise. In *Société avec drogues* (p. 165-181). éres; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/eres.fauge.2002.01.0165>
- Jauffret-Roustide, M. (2009). Un regard sociologique sur les drogues : Décrire la complexité des usages et rendre compte des contextes sociaux. *La revue lacanienne*, n° 5(3), 109-118. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/lrl.093.0109>
- Jauffret-Roustide, M. (2010). Narcotiques Anonymes, une expertise profane dans le champ des conduites addictives centrée sur le rétablissement, la gestion des émotions et l'entre-soi communautaire. *Pensée plurielle*, n° 23(1), 93-108. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pp.023.0093>
- Jauffret-Roustide, M. (2013). L'auto-support des usagers de drogues : Une « compétences de vie » reconvertie en expertise. In *Le recours aux experts* (p. 401-425). Presses universitaires de Grenoble; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/pug.dumou.2013.01.0401>
- Jauffret-Roustide, M. (2014). Les inégalités sociales dans le champ des addictions. *Les Tribunes de la santé*, n° 43(2), 61-68. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/seve.043.0061>
- Jauffret-Roustide, M. (2016a). 27. Les déterminants sociaux des addictions. In *Traité d'addictologie: Vol. 2e éd.* (p. 241-244). Lavoisier; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/lav.reyna.2016.01.0241>
- Jauffret-Roustide, M. (2016b). Les salles de consommation à moindre risque. Apprendre à vivre avec les drogues. *Espri*, Novembre(11), 115-123. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.1611.0115>
- Jauffret-Roustide, M. (2017). Acceptabilité et techniques d'appropriation par les usagers des outils de réduction des risques liés à l'injection – évaluation du Steribox®. *Psychotropes*, Vol. 23(2), 87-109. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.232.0087>
- Jauffret-Roustide, M. (2018). Droit de réponse à Elliot Imbert. *Psychotropes*, Vol. 24(1), 99-101. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.241.0099>
- Jauffret-Roustide, M. (2022). Les addictions : Pathologie de notre époque ? n°426(2), 68-76. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cafr.426.0068>
- Jauffret-Roustide, M. (2025). Addictions et santé publique : Quels modèles de régulation des substances psychoactives ? *Servir*, n° 538(5), 30-33. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/servir.538.0030>
- Jauffret-Roustide, M., Barratt, M., de Dinechin, S., Davies, E., Gilchrist, G., Hughes, C., Maier, L., Ferris, J., & Winstock, A. (2020). Consommation d'alcool et d'autres produits psychoactifs pendant la pandémie de Covid-19 dans la Global Drug Survey : Une perspective française. *Psychotropes*, Vol. 26(2), 209-219. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.262.0209>
- Jauffret-Roustide, M., Bertrand, K., & groupe Polytoux. (2025). Une expérience narco-féministe de recherche participative : La place des savoirs expérientiels liés à l'usage de drogues dans l'évaluation des politiques de soins liés aux addictions, au prisme du genre. *Revue française des affaires sociales*, N° 251(1), 93-112. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.251.0093>
- Jauffret-Roustide, M., & Chappard, P. (2012). 3. Concepts et fondements de la réduction des risques. In *La réduction des risques en addictologie* (p. 38-46). Dunod; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/dunod.morel.2012.01.0038>
- Jauffret-Roustide, M., Cleirec, G., Granier, J.-M., & Rolland, B. (2025). Abstract : La réduction des risques, entre controverses, tensions et avancées autour des questions sanitaires, humanitaires et de

tranquillité publique. Psychotropes, Hors-série, 93-94. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.hs.2025.0093>

Jauffret-Roustide, M., Coulaud, P.-J., Jesson, J., Filipe, E., Bolduc, N., & Knight, R. (2021). Les oubliés de la pandémie. Santé mentale et bien-être social des jeunes adultes. *Esprit*, Juin(6), 57-65. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.2106.0057>

Jauffret-Roustide, M., Dambélé, S., & Martinho Porto, C. de A. (2023). La construction du crack à Paris comme un « problème » épidémiologique, de prise en charge et d'écologie urbaine. *Psychotropes*, Vol. 29(4), 7-29. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.294.0007>

Jauffret-Roustide, M., De Busscher, P.-O., & Pinell, P. (2002). VIII. Transformations. In *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)* (p. 337-387). Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.comit.2002.01.0337>

Jauffret-Roustide, M., & Debrus, M. (2023). Co-production des savoirs sur l'usage de drogues et réduction des injustices épistémiques. *Déviance et Société*, Vol. 47(1), 3-34. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ds.471.0005>

Jauffret-Roustide, M., & Goullé, J.-P. (2025). Faut-il légaliser le cannabis ? n° 444(2), 95-105. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cafr.444.0095>

Jauffret-Roustide, M., & Granier, J.-M. (2017). Repenser la politique des drogues. Introduction. *Esprit*, Février(2), 39-54. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.1702.0039>

Jauffret-Roustide, M., & Granier, J.-M. (2021). Cannabis : Les risques de la répression. *Esprit*, Novembre(11), 14-17. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.2111.0014>

Jauffret-Roustide, M., Granier, J.-M., & Bertrand, K. (2023). Penser paritairement les enjeux intimes et épistémologiques des recherches participatives. L'exemple d'un compagnonnage pair-chercheur sur les politiques des drogues. *Santé Publique*, 35(HS2), 79-84. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/spub.hs2.2023.0079>

Jauffret-Roustide, M., & Wdowiak, L. (2025). « Plafond de verre » sur la politique de réduction des risques. Les salles de consommation en France. *La Revue Nouvelle*, N° 253(3), 40-50. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rn.253.0040>

Jauffret-Roustide, M., Wyart, A., Debrus, M., & Dauriol, Y. (2021). Chapitre 12. Coproduction des savoirs. L'éducation aux risques liés à l'injection. In *De la prise de parole à l'émancipation des usagers* (p. 281-300). Presses de l'EHESP; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/ehesp.petia.2021.01.0281>

Lalanne, L., Lutz, P.-É., Caparros-Roissard, A., Waeckerle, G., Scherer, C., Lebreton, M., Audran, M., Merah, I., Chappuy, M., Avril, E., Detrez, V., Lazic, J., Rolland, B., & Jauffret-Roustide, M. (2025). Exploration des déterminants bio-psycho-sociaux des niveaux de sévérité du trouble de l'usage d'opioïdes : La cohorte BEBOP. *Psychotropes*, Vol. 31(2-3), 97-111. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.312.0097>

Lévy, J., Bertrand, K., & Jauffret-Roustide, M. (2025). Avant-propos. *Revue française des affaires sociales*, N° 251(1), 7-27. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.251.0007>

Milhet, M., & Jauffret-Roustide, M. (2017). Réduire les risques liés à l'injection de drogues au moyen d'un nouvel outil de filtration : Le point de vue des usagers de drogues. *Santé Publique*, Vol. 29(3), 311-320. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/spub.173.0311>

Olivet, F., Roberts, S., Granier, J.-M., Blanc, V., & Jauffret-Roustide, M. (2017). Guerre à la drogue, guerre raciale ? *Esprit*, Février(2), 85-93. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/espri.1702.0085>

Pillonel, J., Duquesnoy, A., Danic, B., Santos, A., Martinaud, C., Woimant, G., Laperche, S., Ti-berghien, P., & Jauffret-Roustide, M. (2019). Contexte et perceptions sociales du don de sang chez des

donneurs trouvés positifs pour le VIH en France. *Revue de biologie médicale*, no346(1), 73-79. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rbm.346.0073>

Pinell, P., Broqua, C., De Busscher, P.-O., Jauffret-Roustide, M., & Thiaudière, C. (2002). Index des associations, journaux, institutions. In *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)* (p. 409-412). Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/puf.comit.2002.01.0409>

Protais, C., & Jauffret-Roustide, M. (2023). Le trafic de drogues en prison comme enjeu de santé publique. *Revue française des affaires sociales*, 1, 323-342. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/rfas.231.0323>

Schmitt, F., & Jauffret-Roustide, M. (2018). Gouverner par autocontrôles ? La réduction des risques auprès des usagers de drogues. *Terrains & travaux*, N° 32(1), 55-80. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/tt.032.0055>

Simmat-Durand, L., Planche, M., Jauffret-Roustide, M., Lejeune, C., Michel, L., Mougél, S., & Vellut, N. (2013). Recours aux traitements de substitution dans les sorties des addictions. *Psychotropes*, Vol. 19(2), 45-66. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.192.0045>

Simmat-Durand, L., Vellut, N., Jauffret-Roustide, M., Michel, L., Mougél, S., Lejeune, C., & Planche, M. (2013). Trajectoires de femmes en sortie des addictions : Quelle place pour les grossesses ? *Psychotropes*, Vol. 19(3), 35-60. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/psyt.193.0035>

Tibi-Lévy, Y., Serebryakova, D., & Jauffret-Roustide, M. (2024). Les usagers de drogues originaires d'Europe de l'Est à Paris. Analyse textométrique des données issues de l'enquête ANRS-Coquelicot-Russophones. *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 40(4), 143-166. Cairn.info.

Traber, D., Jauffret-Roustide, M., Roumian, J., Morgiève, M., Vellut, N., Briffault, X., & Clot, C. (2020). L'impact du confinement sur la santé mentale, l'importance des signaux faibles et des indicateurs fins. Résultats préliminaires de l'enquête Covadapt. *L'information psychiatrique*, Volume 96(8), 632-638. Cairn.info. <https://doi.org/10.1684/ipe.2020.2164>

Vernet, A., Gorwood, P., Jauffret-Roustide, M., Coscas, S., & El Khoury, F. (2024). Pourquoi sommes-nous si vulnérables ? n° 373(10), 46-49. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/sh.373.0046>

Annexe 2: Comparaison du positionnement des actionneurs selon l'écosystème

nom	Kb+				RDR				REPRESSION			
	MITCHELL		CARROLL		MITCHELL		CARROLL		MITCHELL		CARROLL	
	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie
Kb+				0 Externe	1	1	1	0 Externe				0 Externe
Anios	1	1		4 Dominante	0	1		0 Externe				0 Externe
Gervois	1	1		4 Dominante	0	1		0 Externe				0 Externe
AIDES				0 Externe	0	1		0 Externe				3 Revendicatrice
Aides Direction			1	3 Revendicatrice	0	1		6 Dépendante				0 Externe
Aides Achats	1	1	1	7 Définitive	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
Aides DIP			1	3 Revendicatrice	0	1		5 Dangereuse				3 Revendicatrice
Aides appro		1	1	6 Dépendante	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
Aides Toulouse		1		2 Discrétionnaire	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
A T Direction		1		2 Discrétionnaire	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
A T Educateur	1	1	1	6 Dépendante	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
A T secrétaire			1	3 Revendicatrice	0	1		0 Externe				0 Externe
A T ASST SOC	1			2 Discrétionnaire	0	1		6 Dépendante				0 Externe
Aides Lille				0 Externe	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
Aides Paris				0 Externe	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
Junia rel ets		1		2 Discrétionnaire	0	1		0 Externe				0 Externe
Junia enseignant	1	1		4 Dominante	0	1		0 Externe				0 Externe
Julia étudiant		1		2 Discrétionnaire	0	1		0 Externe				0 Externe
Fac Pharma dir	1	1		4 Dominante	0	1		0 Externe				0 Externe
Fac Pharma ens		1		2 Discrétionnaire	0	1		0 Externe				0 Externe
Fac Pharma etud		1		2 Discrétionnaire	0	1		0 Externe				0 Externe
Csapa Hospitalier		1	1	6 Dépendante	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
Fédération Addiction		1		2 Discrétionnaire	0	1		6 Dépendante				3 Revendicatrice
Transit (B)	1	1	1	7 Définitive	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
: Modus (B)	1	1		4 Dominante	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
Abrigado (Lux)	1	1		4 Dominante	0	1		2 Discrétionnaire				0 Externe
Grossiste (LUX)			1	3 Revendicatrice	0	1		1 Latente				0 Externe

nom	Kb+				RDR				REPRESSION			
	MITCHELL		CARROLL		MITCHELL		CARROLL		MITCHELL		CARROLL	
	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie
RdR à distance Occitanie	1	1	2 Discretionnaire	0 1	1	1	2 Discretionnaire	1 1	0	0	0 Externe	0 Externe
RdRàD HdF	1	1	2 Discretionnaire	0 1	1	1	2 Discretionnaire	1 1	0	0	0 Externe	0 Externe
RdR à distance National	1	1	2 Discretionnaire	0 1	1	1	4 Dominante	1 1	0	0	0 Externe	0 Externe
Clara Wolff	1	1	2 Discretionnaire	0 1	1	1	2 Discretionnaire	1 1	0	0	0 Externe	0 Externe
CNAM			0 Externe	0 1			0 Externe		0	0	0 Externe	0 Externe
CIC	1	1	1 Latente	0 1			0 Externe		0	0	0 Externe	0 Externe
BPI	1	1	1 Latente	0 1			0 Externe		0	0	0 Externe	0 Externe
HdFID	1	1	1 Latente	0 1			0 Externe		0	0	0 Externe	0 Externe
Impots	1	1	1 Latente	0 1			0 Externe		1	1	0 Externe	0 Externe
Douanes	1	1	1 Latente	0 1			0 Externe		1	1	4 Dominante	4 Dominante
Incubateur ESSEC	1	1	2 Discretionnaire	0 1			0 Externe		1	1	0 Externe	0 Externe
Pharmacie	1	1	5 Dangereuse	0 0		1	2 Discretionnaire		0	0	0 Externe	0 Externe
Labo Pharma			0 Externe	0 0			0 Externe		0	0	0 Externe	0 Externe
Freddy			0 Externe	0 0			0 Externe				0 Externe	0 Externe
John			0 Externe	0 0			0 Externe				0 Externe	0 Externe
Paul			0 Externe	0 0			0 Externe				0 Externe	0 Externe
Georges			0 Externe	0 0			0 Externe				0 Externe	0 Externe
Ringo			0 Externe	0 0			0 Externe				0 Externe	0 Externe
caarud intermede			0 Externe	0 0		1	2 Discretionnaire				0 Externe	0 Externe
csapa Arpade			0 Externe	0 0		1	2 Discretionnaire				0 Externe	0 Externe
Medecin Arpade			0 Externe	0 0		1	2 Discretionnaire				0 Externe	0 Externe
Infirmier Arpade			0 Externe	0 0		1	2 Discretionnaire				0 Externe	0 Externe
ARS Ile de France			0 Externe	0 0		1	4 Dominante				0 Externe	0 Externe
ARS HdF			0 Externe	0 0		1	4 Dominante				0 Externe	0 Externe
ARS Occitanie			0 Externe	0 0		1	4 Dominante				0 Externe	0 Externe
DGS			0 Externe	0 0		1	4 Dominante				0 Externe	0 Externe
Sec Arpade			0 Externe	0 0			0 Externe				0 Externe	0 Externe

nom	Kb+				RDR				REPRESSION			
	MITCHELL		CARROLL		MITCHELL		CARROLL		MITCHELL		CARROLL	
	POUVOIR	LEGITIMITÉ	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITÉ	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITÉ	URGENCE	Typologie
CRC HdF	0 Externe	0	0	0 Externe	1		1 Latente	0 Externe				0 Externe
Cour des Comptes	0 Externe	0	0	0 Externe	1		1 Latente	0 Externe				0 Externe
Ecole Infirmer	0 Externe	0	0	0 Externe			0 Externe	0 Externe				0 Externe
Ecole Educateur	0 Externe	0	0	0 Externe			0 Externe	0 Externe				0 Externe
Autorités (B)	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 7 Définitive	1 7 Définitive	1	1	1	1 7 Définitive
Autorités (LUX)	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 7 Définitive	2 Discrétionnaire	1	1	1	1 7 Définitive
Justice	0 Externe	0	0	0 Externe			0 Externe	0 Externe				1 7 Définitive
police	0 Externe	0	0	0 Externe			0 Externe	0 Externe				0 Externe
Dealer	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 7 Définitive	1 7 Définitive	1	1	1	1 7 Définitive
Assemblée	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 7 Définitive	2 Discrétionnaire	1	1	1	2 Discrétionnaire
MILDECA	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 4 Dominante	1 4 Dominante	1	1	1	0 Externe
Santé	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 2 Discrétionnaire	2 Discrétionnaire				0 Externe
Inserm	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 2 Discrétionnaire	2 Discrétionnaire	1	1	1	0 Externe
Santé Publique France	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 Latente	1 Latente				0 Externe
IGAS	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	0 Externe	0 Externe				0 Externe
Intérieur	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 7 Définitive	1 7 Définitive	1	1	1	1 7 Définitive
député 1° circo	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 7 Définitive	2 Discrétionnaire	1	1	1	1 Latente
Mairie	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 2 Discrétionnaire	2 Discrétionnaire	1	1	1	0 Externe
communauté aglo	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 3 Revendicatrice	3 Revendicatrice				0 Externe
Adm Pénitentiaire	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 7 Définitive	3 Revendicatrice	1	1	1	0 Externe
Sénat	0 Externe	0	0	0 Externe			1 3 Revendicatrice	3 Revendicatrice				0 Externe
Presse	0 Externe	0	0	0 Externe			1 3 Revendicatrice	2 Discrétionnaire				0 Externe
Réseaux sociaux	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 2 Discrétionnaire	2 Discrétionnaire	1	1	1	0 Externe
Généraliste	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 2 Discrétionnaire	2 Discrétionnaire				0 Externe
Addictologue	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 2 Discrétionnaire	2 Discrétionnaire				0 Externe
Hépatologue	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	1 2 Discrétionnaire	2 Discrétionnaire				0 Externe
Sekou	0 Externe	0	0	0 Externe	1	1	0 Externe	0 Externe				0 Externe

nom	Kb+			RDR			REPRESSION																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	MITCHELL		CARROLL	MITCHELL		CARROLL	MITCHELL		CARROLL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																										
	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie	POUVOIR	LEGITIMITE	URGENCE	Typologie																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																							
IEP	1	1	1	0 Externe	0	0	1	0 Externe	1	1	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe	0 Externe

Annexe 3: Liste des entretiens

Les entretiens se sont déroulés du 1^{er} février 2024 au 31 août 2025.

Ils ont été accordés par 26 interrogés extérieur à la RdR et 30 à l'intérieur cf Figure 7.

Les interrogés étaient de formation initiale :

technique	médicale	sociologie	universitaire	éducateur
15	12	8	12	9

B	chargé de mission entrepreneuriat
C	responsable fédération
D	chargé de mission handicap
E	directeur régional banque
F	Economiste
G	Resp. rég. du pôle Création et Reprise d'entreprises
H	haut fonctionnaire intérieur
I	responsable formation
J	Formatrice
K	Commercial
L	opérateur de production
M	responsable logistique
N	Sociologue
O	directrice CAARUD
P	coordinateur réseau
Q	directrice CAARUD
R	Economiste
S	responsable innovation
T	haut fonctionnaire Santé
U	commerciale ESAT
V	Directeur commercial
W	encadrant technique ESAT
X	haut fonctionnaire Santé
Y	coordinateur CAARUD
Z	Philosophe
AA	Educateur
AB	chef de service SCMR
AC	éducateur
AD	infirmière

AE	infirmière
AF	éducateur
AG	infirmière
AH	éducateur
AI	éducateur
AJ	infirmière
AK	éducateur
AL	éducateur
AM	éducateur
AN	infirmière
AO	éducateur
AP	infirmière
AQ	universitaire
AR	thérapeute
AS	enseignant
AT	officier supérieur
AU	commercial indépendant
AV	haut fonctionnaire Santé
AW	responsable opérations
AX	officier supérieur
AY	image product manager
AZ	directrice association insertion
BA	aumonier militaire
BB	Industriel
BC	PU PH
BD	directeur cliniques
BE	politiste
BF	avocat général

Annexe 4 : Travaux préparatoire : 1 crack comment tu tapes (2020)

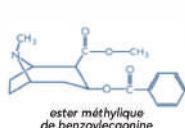
CRACK TU TAPES COMMENT

pertinence des outils existants de Réduction des Risques

Enquête sur les **pratiques** et **usages** de consommation de **crack** - François DESTOMBE - IEP Lille

état de l'art

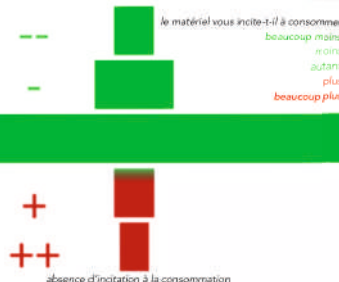
Le crack, cocaïne basée ou freebase, est la forme base du chlorhydrate de cocaïne (sel). «Caillou» ou «galette», sa cristallisation est obtenue par dissolution dans de l'ammoniaque ou du bicarbonate de sodium. L'effet est plus intense et plus court que la cocaïne.



évaluation générale de la démarche

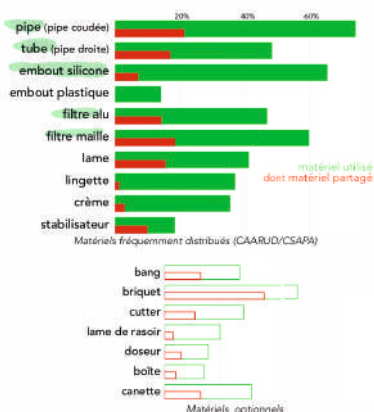
Entreprise par les associations du collectif RdR avec le pilotage scientifique de l'INVS, la démarche de mise à disposition de matériels adaptés à l'inhalation de crack prouve son double intérêt : globalement, les usagers **préfèrent utiliser le matériel fourni** tel que conseillé par la DGS, et pour autant ne sont **pas incités à consommer plus**.

88%



matériels distribués ou identifiés

La demande des usagers est très liée au rituel développé localement : on ne fume pas en Martinique comme en Occitanie. En fonction de cette demande de leurs files actives, les centres d'aide distribuent des matériels à moindres risques de façon séparée ou assemblés sous forme de kits. L'adaptation des outils en type comme en quantité est un gage d'acceptation.

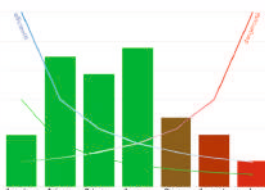


la consommation du crack nécessite d'inciser un emballage («bombe»), de couper une «galette» en «caillou». Le produit est ensuite liquéfié avec un briquet (faire la goutte) puis évaporé, et les vapeurs sont inhalées. La pipe doit résister à la chaleur et ne pas la conduire. L'embout protège les dents des effets de la contacture; il doit rester strictement personnel.



développements

La démarche de distribution de matériels répondant aux attentes des usagers est un succès dans la lutte contre l'hépatite C. Capitalisant sur les matériels acceptés et leurs qualités, il faut poursuivre les réflexions techniques pour asseoir l'appropriation en évitant la fétichisation, chercher à diminuer la durée d'usage et renforcer les messages pour un usage strictement individuel.



contexte

Face au sida, la RdR a été novatrice et salvatrice en ouvrant le champ légal d'accès aux matériels d'injection. Pour lutter contre l'hépatite C, elle déploie depuis 2009 des outils pour l'inhalation, en particulier de crack, pour réduire les risques induits par les outils bricolés par les usagers, outils conçus pour leurs besoins mais potentiellement dangereux.

objectif

Évaluer la pertinence des outils distribués, valider l'adéquation avec le besoin des usagers et envisager des pistes d'amélioration.

méthodologie

Questionnaires élaborés en Méthodes de Sciences Sociales, auprès de 107 usagers avec l'appui des CAARUD en France (métropole et DOM) et Belgique.

résultats

Les outils à moindres risques distribués sont très bien acceptés par les usagers et assez largement utilisés. La démarche entreprise démontre bien son efficacité d'ensemble, et se trouve renforcée quand les structures individualisent les mises à disposition. Au delà des aspects pratiques, les usagers s'attachent aux éléments qualitatifs des matériels. En revanche il reste bon nombre d'outils hors cadre, les messages de prévention contre le partage ne sont pas encore ancrés et les matériels tendent à être utilisés trop longtemps.

conclusion

Les usagers, acteurs principaux de la démarche de mise à disposition de matériels à moindres risques, démontrent sa pertinence et son efficacité. La suite doit viser l'efficacité globale en réduisant les coûts, et améliorer la sécurité des dispositifs (prévention des coupures en particulier).

Le contexte et ses éléments sont le cadre de la recherche. La démarche, le matériel, le message, le message sont liés. Cette étude n'est pas une suggestion d'une incitation à la consommation de substances illicites.

SCIENCES
PO
LILLE

francois.destombe@sciencespo-lille.eu

Poursuivre l'étude

Annexe 5 : Travaux préparatoires : 2 Bricolage (2021)



Percolation de compétences non adjacentes - une étude de cas - François Destombe IEP Lille

Contexte, objectif, méthodologie, résultats et conclusions

Analyser la capacité d'un milieu hétérogène et peu averti de se fédérer autour d'un problème complexe au cadre légal rigide et sous le regard d'opprobre de la société. S'y ajoutent les contraintes supplémentaires liées au confinement

Ex post, conjuguer les travaux de l'Ecole des Mines de Paris sur la sociologie de la traduction (chaque acteur découvre le milieu, le problème et le rôle des autres participants) et des réflexions issues de Claude Levi Strauss sur le bricolage (adaptation au milieu, faire avec, remettre en cause

Blabla pour

Les

Résultats

Et re blabla

Pour les conclusions : tous nécessaires aucun suffisant

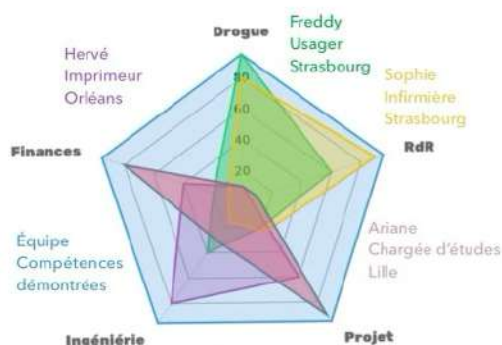
Sfbgb

Régner

Enrhumé oi Houze Ohio oui oui Ohio oi ho. Kuhnle boob

Rgeberbr

Zbrgbzrgbrgbgbgberegrrbnhntnthnthn pour voir la place que ça prend



Le tout est supérieur à la somme des parties
Fruit de la mise en commun d'expertises variées (connaissance des drogues, aptitudes techniques, financement de projet etc...), le projet montre au global un degré supérieur de compétences sur les différents axes

Objectifs fixés à l'équipe du projet

concevoir un outil accepté par les usagers, réduisant les risques d'usage et l'empreinte écologique, économique et produit localement.

Freins au projet

concevoir un outil accepté par les usagers, réduisant les risques d'usage et l'empreinte écologique, économique et produit localement.

Risques ciblés par le projet

concevoir un outil accepté par les usagers, réduisant les risques d'usage et l'empreinte écologique, économique et produit localement.

Résultats atteints par le projet

concevoir un outil accepté par les usagers, réduisant les risques d'usage et l'empreinte écologique, économique et produit localement.

Un exemple : l'embout
Pièce dangereuse contamination
Pas écolo blabla silicone

Travailler sur un carton (origine CAARUD « roule ta paille »)

Déterminer le carton (choix de la main, épaisseur...)

Travail sur les encres (imprimer)

Explication du mode d'emploi (style)

Travail sur les formes (usagers)

Travail sur les découpes

Choix de la découpe

Rédaction des le-messages de DM-prévention



Dans le cadre pandémiques échanges entre acteurs ont été facilités et fluidifiés par l'usage massif des TIC, en particulier VISIO conférences,

A contrario, les usagers impliqués étaient en bonne part « confinés à l'extérieur ». La rédaction des messages a été un moyen non conventionnel contribuant à maintenir leur moral à la période la plus dure, les invitant à se focaliser sur l'Autre
Travail sur projet tous aidé



La RdR grande gagnante

A l'origine, l'ensemble des intervenants initiaux potentiels est scindé en deux populations, la première impliquée, formée et confrontée est très favorable, la seconde, issue de la population générale, est neutre ou hostile.

A l'issue, s'il reste un noyau défavorable qui n'a pas souhaité contribuer et reste sur sa position, les acteurs ont tous progressé vers un soutien à la RdR - y compris le premier groupe.

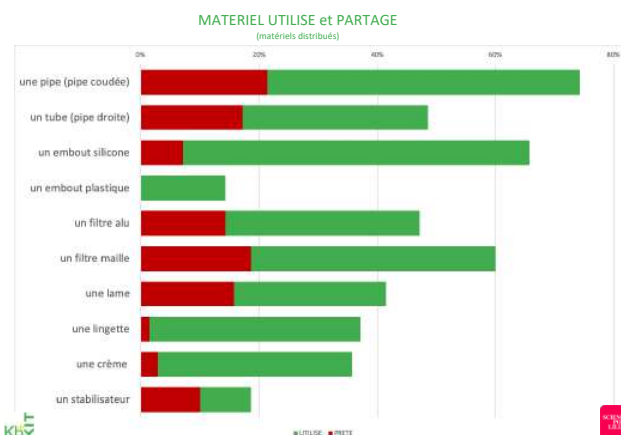
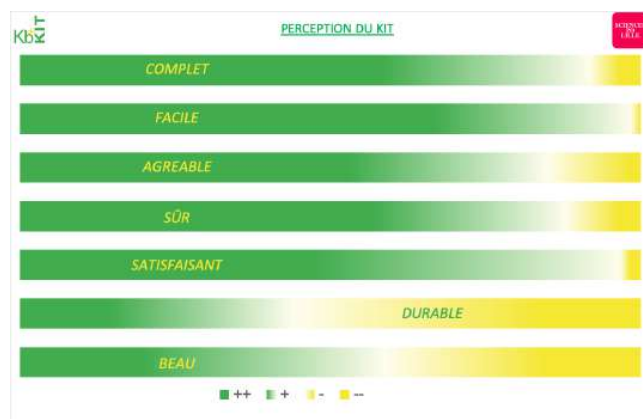
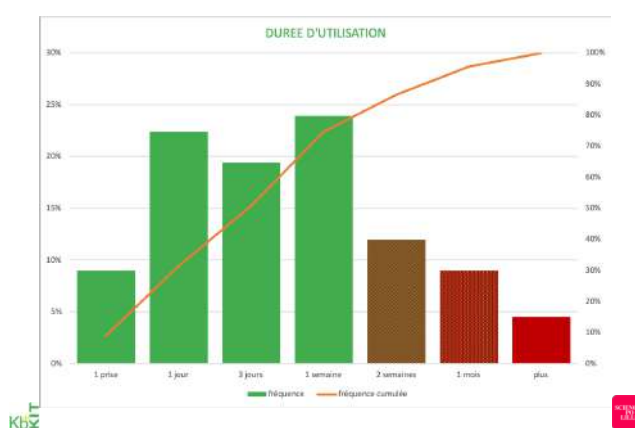
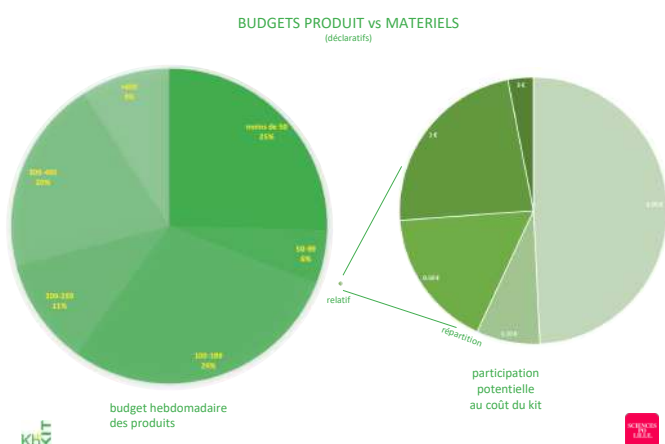
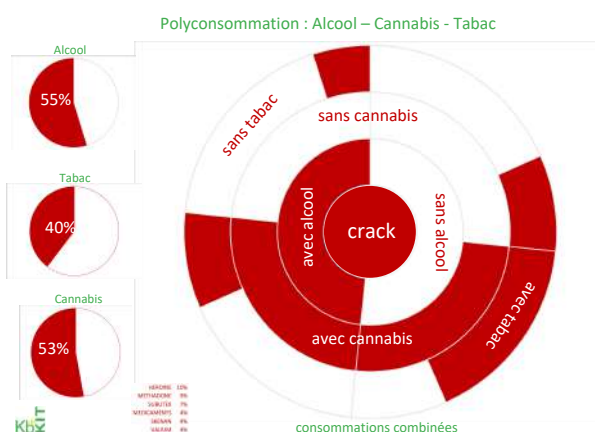
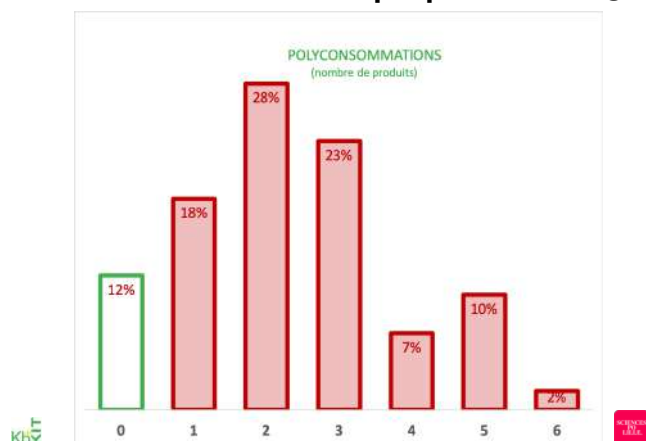


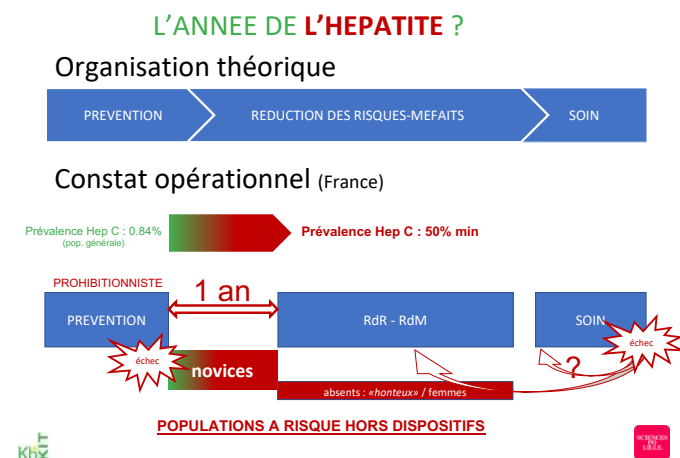
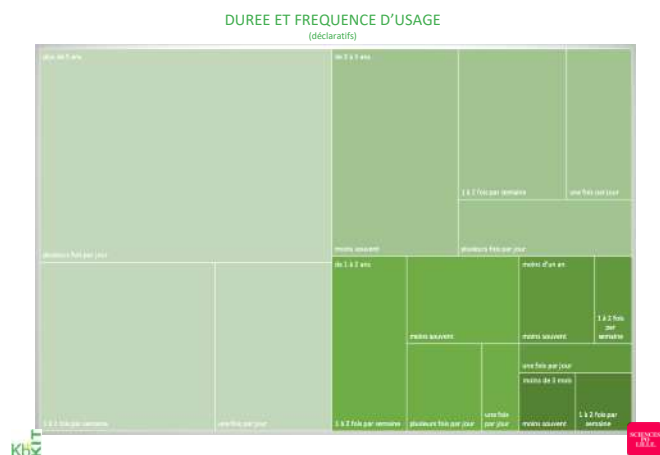
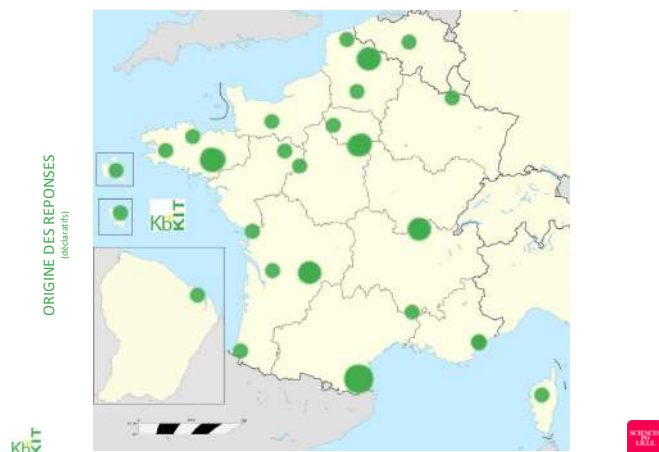
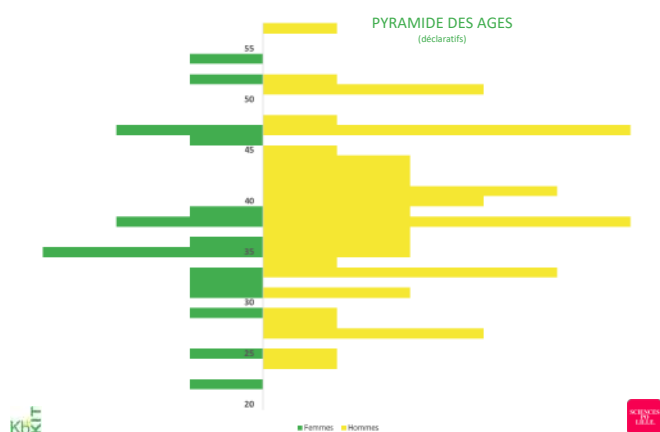
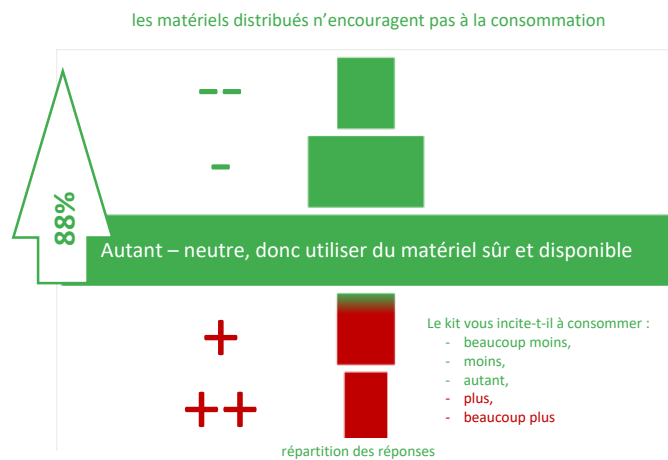
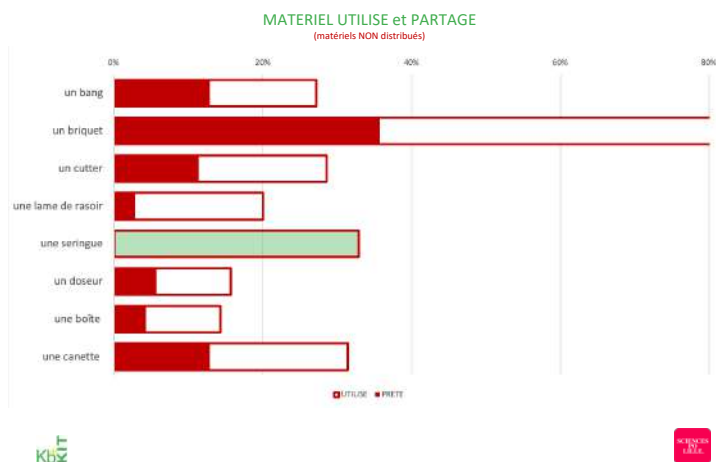
Levi-Strauss la pensée sauvage 1962 - Baker, Reed, Nelson Creating something from nothing - entrepreneurial bricolage 2011
Fisher Effectuation, causation and bricolage 2012 - Akrich, Latour, Callon Sociologie de la traduction Presse des Mines 2006

francois.destombe@sciencespo-lille.eu



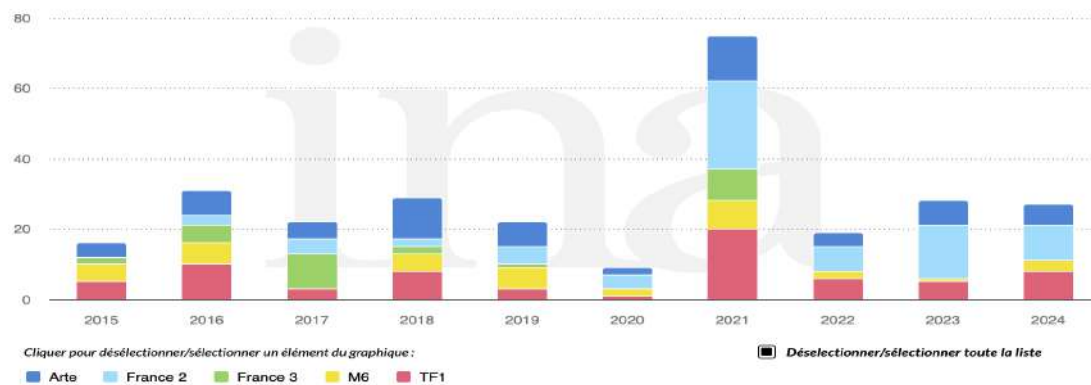
Annexe 6 : Travaux préparatoires : 3 Consommation de crack en France (2018)



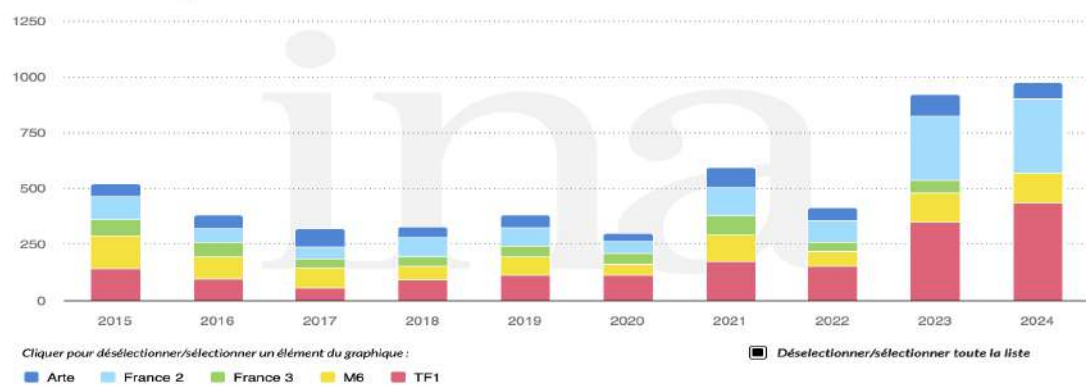


Annexe 7 : volumétrie dans JT 2015-2024

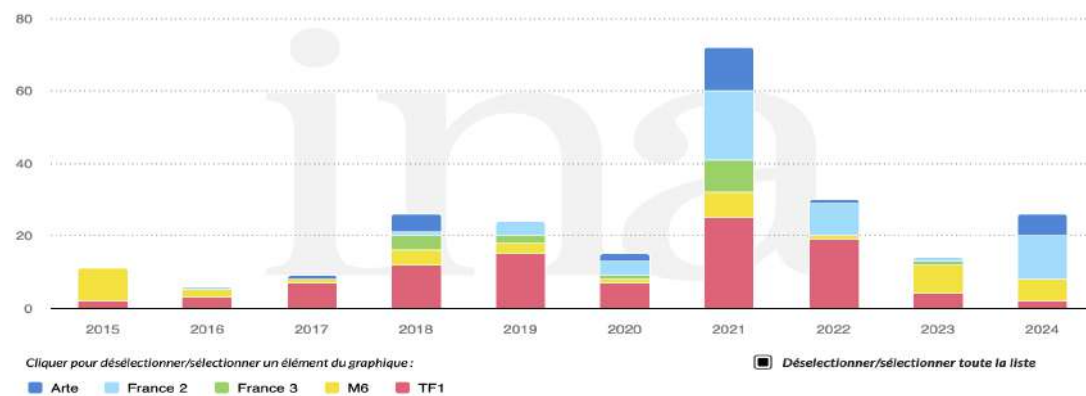
Votre recherche : *toxicomanie*



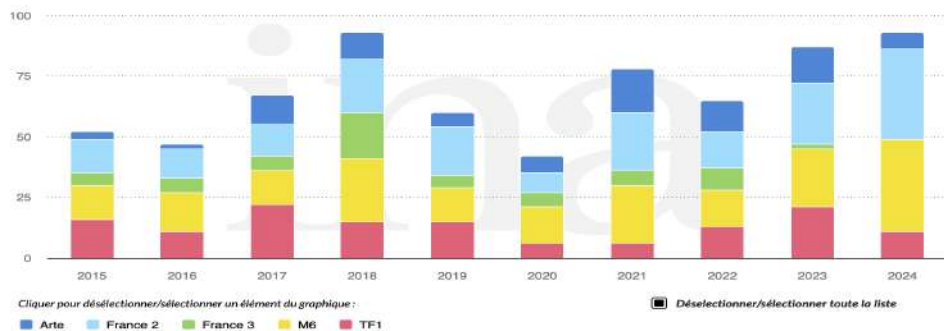
Votre recherche : *drogues*



Votre recherche : *crack*



Votre recherche : *addiction*



Votre recherche : *"reduction des risques"*



Votre recherche : *football*

1000

Votre recherche : *automobile*

600

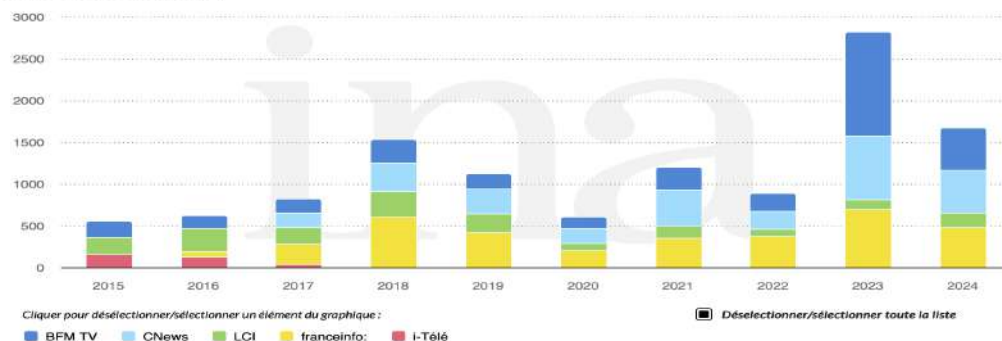
Votre recherche : *macrame*

3

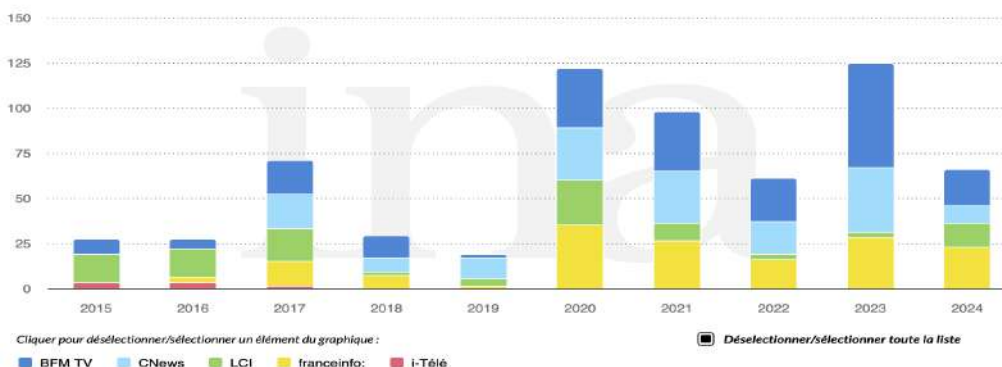
Votre recherche : *tricot*

60

Votre recherche : *addiction*



Votre recherche : *"reduction des risques"*



Votre recherche : *football*

30k

Votre recherche : *automobile*

12.5k

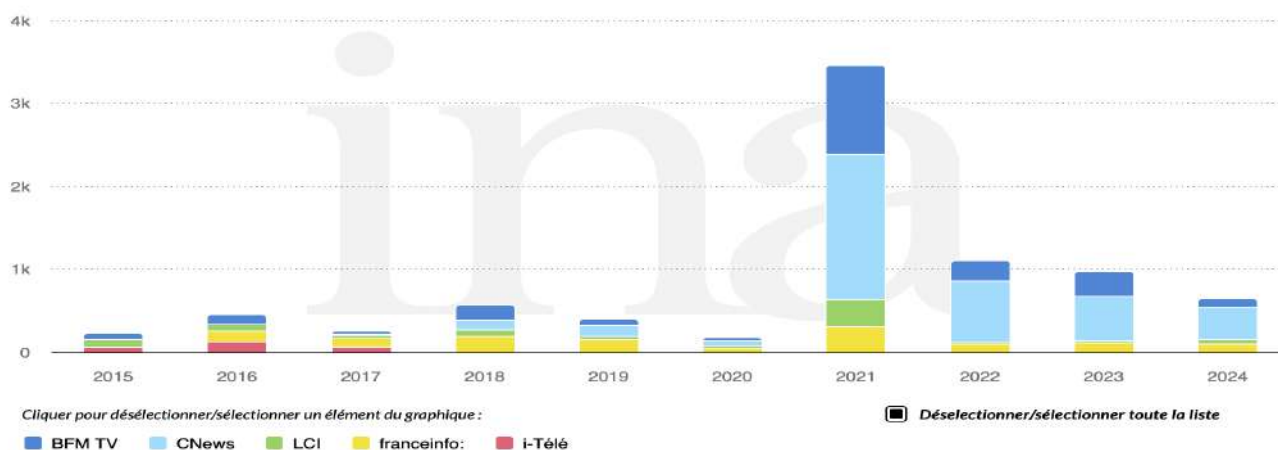
Votre recherche : *macrame*

125

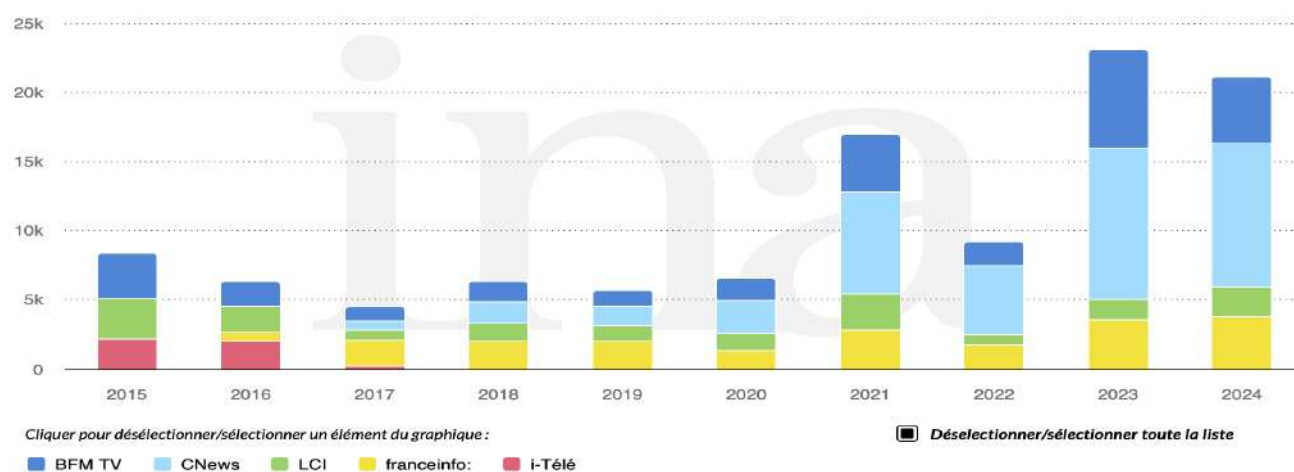
Votre recherche : *tricot*

1000

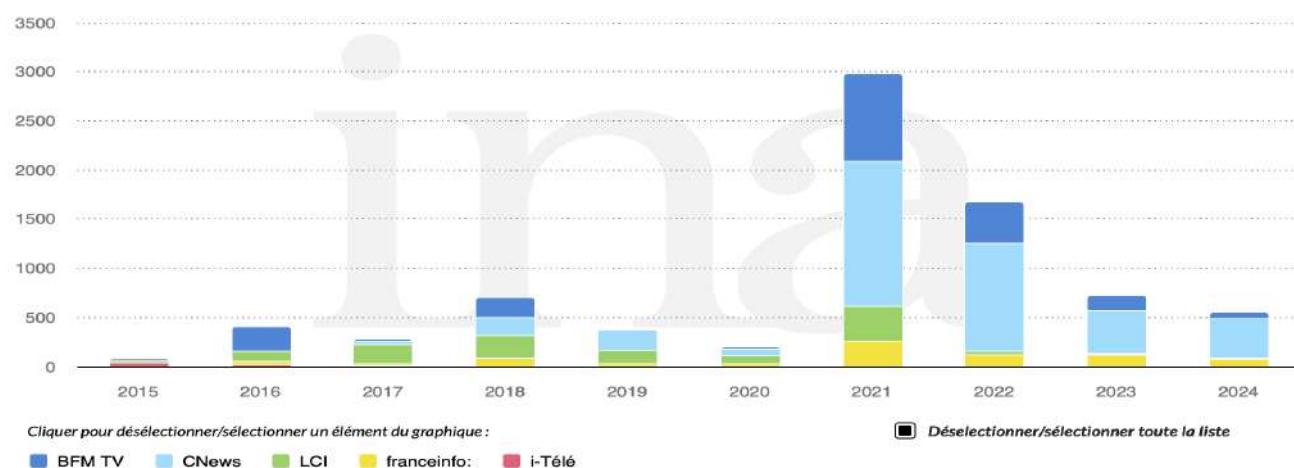
Votre recherche : **toxicomane**



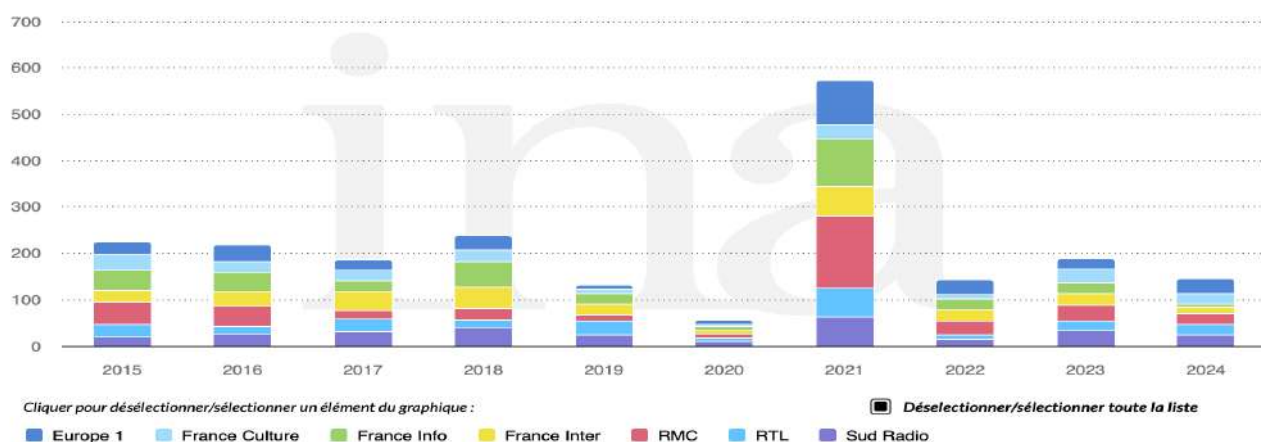
Votre recherche : **drogue**



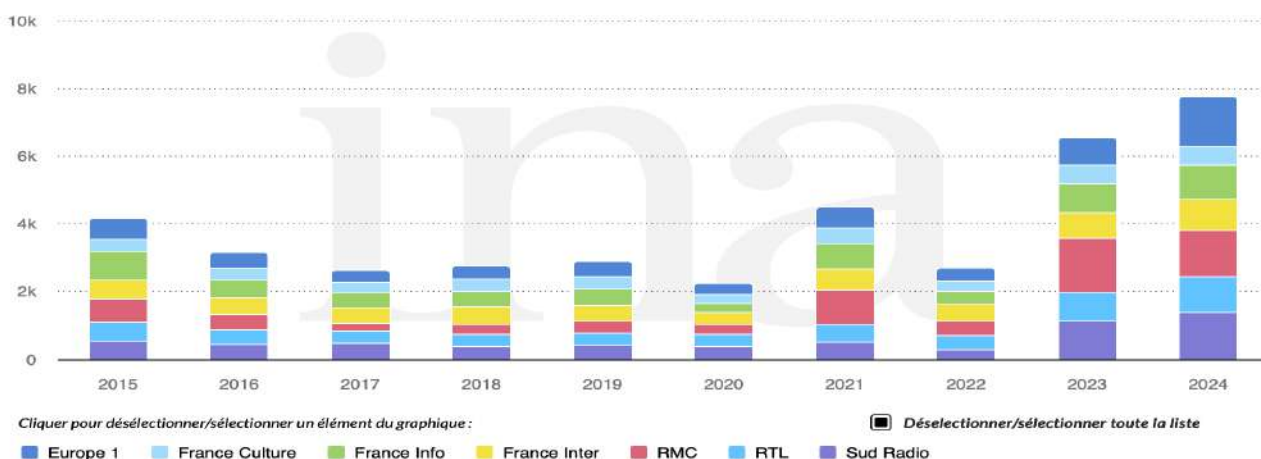
Votre recherche : **crack**



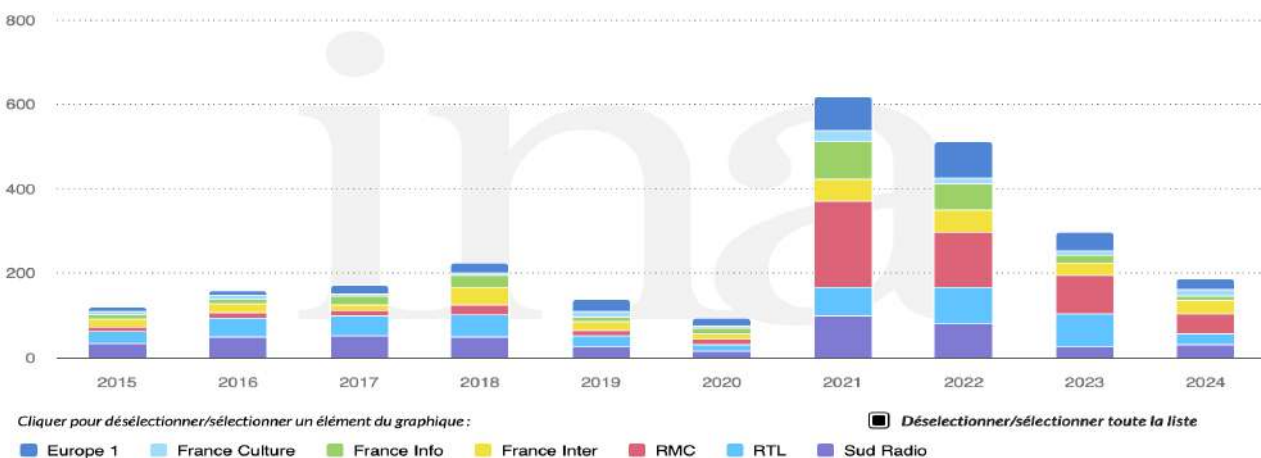
Votre recherche : **toxicomane**



Votre recherche : **drogue**



Votre recherche : **crack**



Annexe 8 : Questionnaire (recto) : Présentation générale



Perception éthique d'une entreprise

Introduction au questionnaire – présentation de l'entreprise

Le SIDA a 40 ans, l'hépatite C en a 25. Ces deux maladies virales mortelles se sont en bonne part propagées à cause de pratiques liées aux addictions : pour illustrer, l'héroïne injectée n'a aucun lien avec le virus, mais l'utilisation de matériels et de méthodes impropres le transmettent. Faute de pouvoir enrayer les addictions par simple décret, les États ont déployé des politiques dites de réduction des risques. Ces politiques complètent les approches classiques de prévention (ne pas commencer à consommer) et d'abstinence (ne plus consommer), régulièrement combinées avec une prohibition partielle ou totale. Elles disposent d'un cadre légal et de financements publics.

Depuis 2009, Kb+ s'inscrit dans ces dispositifs en produisant le matériel distribué aux usagers par les structures d'accompagnement. Fondée sur une expérience riche et variée (métropole, DOM, Europe, Canada...), son expertise reconnue repose sur la connaissance des produits stupéfiants à fumer et de leurs conditions de consommation, en particulier du crack (salification de la cocaïne).

Profondément imprégnée de valeurs humanistes, cette TPE endosse une mission aux multiples aspects :

- aller vers les usagers pour compléter les capacités des structures d'aide en apportant une analyse technique des pratiques et des usages ;
- combiner cette analyse de la valeur et d'explicitation du besoin à un regard sur les risques induits ;
- produire des solutions qui répondent aux attentes de l'utilisateur et le protègent sans contrainte imposée, parfois sans qu'ils en aient conscience ;
- correspondre aux demandes sans inciter à la consommation ;
- rechercher les outils avec la plus faible empreinte écologique pour que l'essentielle RdR d'aujourd'hui n'obère pas le futur ;
- maintenir une approche citoyenne en assurant une production française et en développant le travail adapté.

Toute cette démarche fait de Kb+ un précurseur dans l'approche et dans la mise en œuvre.

L'humanisme de cette approche technique et sa simplicité ont conféré à Kb+ un rôle de traducteur, de passeur :

- convertir le besoin et les attentes de l'utilisateur en un projet industriel qui produira l'outil adéquat,
- vulgariser (pour les personnels moins avertis ou nouvellement confrontés aux demandes des usagers),
- promouvoir l'approche méconnue de la réduction des risques auprès de toutes les parties prenantes (industriels, administrations, médecins...),
- combattre les idées reçues et les approches manichéennes qui favorisent la propagation des épidémies.

A la croisée des sciences humaines, de la technique et des sciences de gestion, nous attendons de notre recherche un état des lieux des perceptions actuelles, permettant de traduire la situation et d'enrôler de nouvelles parties prenantes. Cela offrira des pistes de solutions pour une collaboration plus fructueuse au service des usagers et de la collectivité. Soyez remercié de votre participation, essentielle à la bonne compréhension du jugement éthique porté sur cette entreprise.

Annexe 9 : Questionnaire (verso) : recueil des réponses



Perception éthique d'une entreprise

1/1

PREAMBULE - CONFIDENTIALITE

Votre nom ? ne sera utilisé que pour la durée de l'entretien sauf accord de votre part (voir questions suivantes)

Nom _____

J'accepte le traitement de mes données personnelles par CNAM Dpt Stratégies OUI - NON

Nous autorisez-vous à **ENREGISTRER** notre entretien? OUI - NON

Nous autorisez-vous à **citer votre participation** à notre étude? OUI - NON

Nous autorisez-vous à **citer vos réponses** à notre étude? OUI - NON

JUGEMENTS ETHIQUES SUR L'ENTREPRISE

Considérez-vous que l'entreprise fait preuve d'**ALTRUISME**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise fait preuve de **COURAGE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise fait preuve de **TOLERANCE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise a une démarche **LEGALE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise a une démarche **OPPORTUNISTE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise a une démarche **PROPHYLACTIQUE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise fait preuve d'**HUMILITE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise a une approche **ECOLOGIQUE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise a une approche de **PRECURSEUR**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Considérez-vous que l'entreprise a une démarche **AMBIGUE**

Absolument pas tout à fait

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

INFORMATIONS DEMOGRAPHIQUES ET D'USAGE

Quelle est votre tranche d'âge ? moins de 18 18-39 40-59 60 et plus

Quel genre vous correspond le mieux ?

Femme Homme Non binaire Je préfère ne pas répondre

Quel est votre plus haut niveau de formation ?

Primaire Secondaire Supérieur de cycle court Licence Master Doctorat

Êtes-vous consommateur de substances psychoactives ?

Tabac Alcool Cannabis Héroïne Cocaïne Crack MDMA, ecstasy

Autre _____

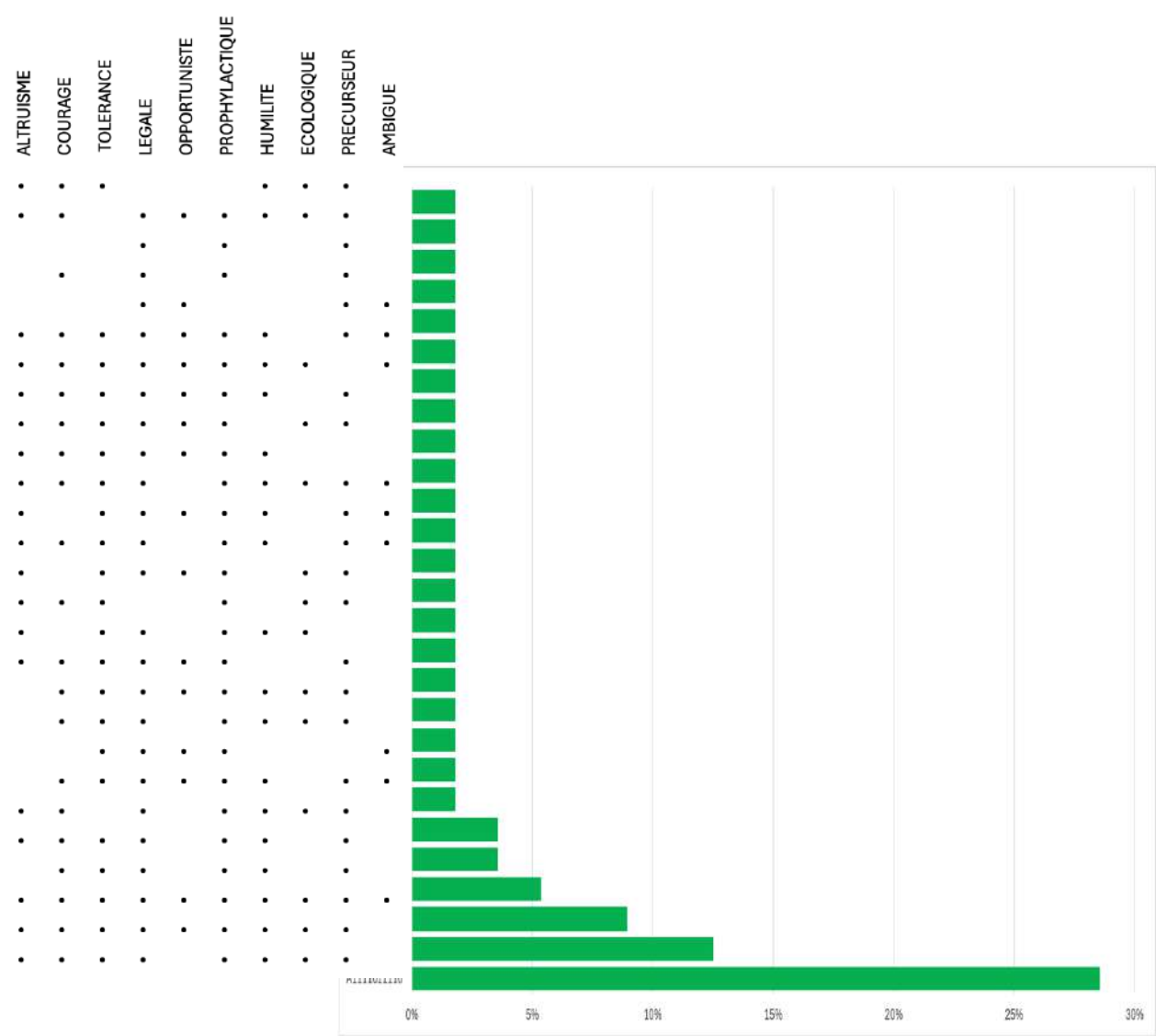
Dans vos contacts, qui pourrait contribuer à notre étude ? _____

Annexe 10 : Répartition des jugements à l'issue des entretiens

	ALTRUISME	COURAGE	TOLERANCE	LEGALE	OPPORTUNISTE	PROPHYLLACTIQUE	HUMILITE	ECOLOGIQUE	PRECURSEUR	AMBIGUE	UpSet
A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A1111111111
B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A1111111111
C	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
D	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
E	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
F	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	A0111011010
G	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A1111111111
H	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	A1111011111
I	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
J	1	1	0	1	0	1	1	1	1	0	A1101011110
K	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
L	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A1111111110
M	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
N	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
O	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
P	0	0	1	1	1	1	0	0	0	1	A0011110001
Q	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A1111111110
R	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	A0111011010
S	1	1	1	1	1	1	1	1	0	1	A1111111101
T	1	0	1	1	0	1	1	1	0	0	A1011011100
U	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A1111111110
V	1	1	1	1	0	1	1	0	1	0	A1111011010
W	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
X	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
Y	1	1	0	1	1	1	1	1	1	0	A1101111110
Z	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
AA	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	A1111111011
AB	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0	A0101010010
AC	1	0	1	1	1	1	0	1	1	0	A1011110110
AD	1	1	1	1	1	1	0	0	1	0	A1111110010
AE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A1111111111
AF	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	A1111110110
AG	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A1111111110
AH	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110

	ALTRUISME	COURAGE	TOLERANCE	LEGALE	OPPORTUNISTE	PROPHYLACTIQUE	HUMILITE	ECOLOGIQUE	PRECURSEUR	AMBIGUE	UpSet
AI	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1	A0001100011
AJ	1	1	1	1	0	1	1	0	1	0	A1111011010
AK	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
AL	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	A1111111010
AM	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A1111111110
AN	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A1111111110
AO	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	A1111111111
AP	1	0	1	1	1	1	1	0	1	1	A1011111011
AQ	0	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A0111011110
AR	0	0	0	1	0	1	0	0	1	0	A0001010010
AS	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0	A1110010110
AT	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A0111111110
AU	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
AV	0	1	1	1	0	1	1	0	1	0	A0111011010
AW	1	1	1	1	0	1	1	0	1	1	A1111011011
AX	1	1	0	1	0	1	1	1	1	0	A1101011110
AY	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0	A1111111110
AZ	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
BA	1	1	1	1	0	1	1	1	1	0	A1111011110
BB	1	1	1	0	0	0	1	1	1	0	A1110001110
BC	1	1	1	1	1	1	1	0	0	0	A1111111000
BD	0	1	1	1	1	1	1	0	1	1	A0111111011

Annexe 11 : diagramme Upset des réponses



Annexe 12 : Travaux intermédiaires : Bosser dans la drogue c'est mal (2025)

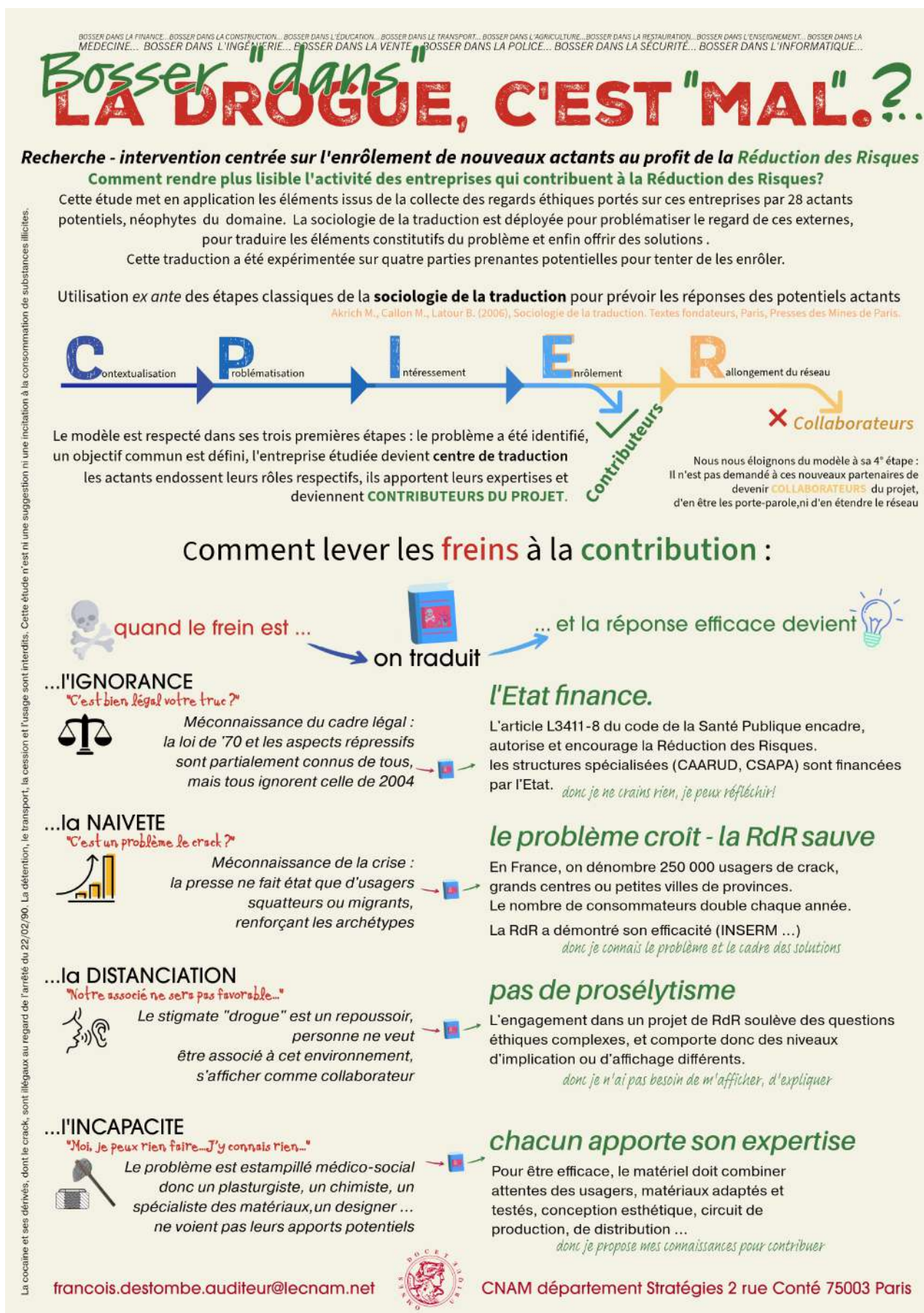


Figure 39 : bosser dans la drogue c'est mal?

Annexe 13 : Présentation ATHS



Colloque Européen et International ATHS

Histoire

Le congrès THS a vu le jour en 1993 face aux carences des systèmes de santé qui, dans plusieurs pays, en France en particulier, ne mesuraient pas la nécessité et l'urgence de mettre en place une politique de réduction des risques liés à l'usage de drogues afin de limiter les dommages causés par l'épidémie du Sida, mais aussi celle des hépatites moins visibles à l'époque, et sur la nécessité de développer certains outils thérapeutiques tel que la méthadone et qui faisait l'objet de controverses sinon de polémiques.

Ce colloque international s'est tenu tous les deux ans dans le Sud-est de la France, région d'origine de l'organisateur fondateur, le Docteur Jean-Marie GUFFENS, décédé en 2006. Depuis, BIZIA et son directeur Jean-Pierre DAULOUEDE ont pris le relais et la gestion du colloque afin de pérenniser cette rencontre sur la Côte basque sous l'égide de la SETHS.

Ce colloque est devenu **Addictions Toxicomanies Hépatites SIDA (ATHS) en 2015**

BIZIA

Annexe 14 : Requêtes et sources

Note : Les listes ci-dessous ne sont que représentatives, les version exhaustives sont disponibles sur simple demande

Requêtes dans Europresse :

TEXT= "réduction des risques", TEXT= "réduction des risques"&drogue, TEXT= "réduction des risques"&drogue*, TEXT= CAARUD | CSAPA, TEXT= "salle de shoot", TEXT= "salles de shoot", TEXT= "salle de shoot" | TEXT= "salles de shoot", TEXT= "salle de shoot"& TEXT= "salles de shoot", TEXT= "salle de shoot"& TEXT= "salle de consommation", TEXT= "salles de shoot"& TEXT= "salle de consommation", TEXT= "salles de shoot"& TEXT= "salles de consommation", TEXT= "salle de shoot"& TEXT= "salles de consommation", TEXT= "salle de shoot"& TEXT= "réduction des risques", TEXT= "salles de shoot"& TEXT= "réduction des risques", TEXT= drogue, TEXT= drogue*, TEXT= cocaïne, TEXT= crack&cocaïne, TEXT= drogue*&soin*, TEXT= drogue&soin, TEXT= drogue&prevention, TEXT= drogue&répression, TEXT= drogue&lutte, TEXT= naloxone, TEXT= fentanyl, TEXT= opiacé, TEXT= ecstasy, TEXT= chemsex, TEXT= macron, TEXT= mbappe, TEXT= burger, TEXT= macrame, TEXT= tricot, TEXT= broderie, TEXT= foot | football, TEXT= olympique | olympiques, TEXT= automobile | auto, TEXT= ministre, TEXT= hépatite*& TEXT= drogue*, TEXT= sida*& TEXT= drogue*, TEXT= hépatite*, TEXT= sida*, TEXT= VIH, TEXT= hépatite*& TEXT= contamination*, TEXT= hépatite*& TEXT= contamination*!drogue*, TEXT= "salle de shoot" | TEXT= "salles de shoot" | TEXT= "salle de consommation" | TEXT= "salles de consommation", TEXT= drogue*&police, TEXT= drogue*&police | douane*, TEXT= drogue*&mort*, TEXT= drogue*&maladie*, TEXT= drogue*&addiction*, TEXT= crackeux | toxico* | tox, TEXT= crackeux, TEXT= hépatite, TEXT= hépatite& TEXT= contamination, TEXT= "réduction des risques"&drogue, TEXT= drogue, TEXT= drogue&soin, TEXT= hépatite& TEXT= drogue`, TEXT= sida& TEXT= drogue, TEXT= hépatite, TEXT= sida, TEXT= hépatite& TEXT= contamination, TEXT= drogue&police, TEXT= drogue&police | douane, TEXT= drogue&mort, TEXT= drogue&maladie, TEXT= drogue&addiction, TEXT= crackeux | toxico | tox, toxicomanie, addiction,

Les requêtes ont été lancées successivement sur trois périodes (>2024), (>2020), (>2015), et sur les trois catégories (presse nationale) (presse spécialisée) (presse France)

Europresse – presse nationale

Aujourd'hui en France	Humanité, L'
Correspondance économique, La	Libération
Croix, La	Monde, Le
Echos, Les	Opinion, L'
Echos, Les - Avis financiers (français)	Tribune, La (France)
Figaro, Le	

Europresse – presse spécialisée

Acta Endoscopica

Actu Labo

Adédom (site web réf.)

AD-PA (site web réf.)

Aide-sociale (site web)

Éducation nationale (site web réf.)

Études d'histoire religieuse

Féminin Psycho

(...)

Féminin Santé

Filigrane

France Assos Santé (site web réf.)

Handicap.fr (site web réf.)

Historia

Le Quotidien du Médecin

Le Quotidien du Médecin (site web)

Les Carnets de la Philosophie

Presse France

01 net, 01 net - Hors-série, 18h, Le (site web), 20 Minutes, 20 Minutes (site web), 60 millions de consommateurs (site web réf.), 78actu (site web réf.), 94 Citoyens (site web réf.), ABC Bourse (site web), Acta Endoscopica, Acteurs Publics - Nominations (site web), Acteurs Publics (site web), Action Co, Action Co (site web), Action Logement (site web réf.), Actu Labo, Actu.fr (site web réf.),

(...)

Yonne républicaine, L' (site web), Zinfos 974 (site web), ,

Annexe 15 : le dernier roman – Bruxelles

Alors tu seras un homme mon... ?

Kipling m'est trop cher pour que je ne le pastiche pas pour quelques mots, sans d'ailleurs trouver par quoi remplacer « fils ». Je suis rentré mercredi soir d'une journée à la salle de consommation à moindres risques de Bruxelles, et la relecture à chaud, sur la route du retour, m'a apporté la conclusion évidente : il fallait l'intégralité de mes parcours pour aboutir à cette journée, j'y ai déployé tout ce que j'ai appris, toutes mes formations, tous mes métiers, voire tout ce que je suis – et il faut en oser la conclusion : et ça marche !

L'expérience doctorale en cours me pousse à lutter contre un mélange de modestie et de fainéantise pour tenter une relecture de cette journée hors cadre. « Hors cadre » ? première erreur de formulation ! Mon quotidien n'a certes pas cette richesse, il en serait dramatiquement indigeste, éreintant, car j'ai fait la route du retour sur un mélange survolté/épuisé, et même si je suis grand amateur de « choses qui bougent », ou pour être plus juste, si l'inaction me rend imbuvable, ces journées relèvent de l'olympisme : tous les quatre ans c'est bien !

Modestie mal placée et fainéantise trop efficace sont déjà en train de réécrire l'histoire ; il est donc grand temps, les batteries rechargées, de la mettre par écrit au risque de la perdre ou de la mythifier.

Quelques mots sur les acteurs présents, un peu de nos histoires respectives et du terrain partagé.

Fidèle au schéma de Mitchell, trois cercles se dessinent, zones communes, zones séparées.

Le premier, charité bien ordonnée, « et moi qui suis resté le plus fier je parle encore de moi », je ne m'appesantis pas plus, ce texte est après tout égocentré...

Le deuxième, Julien, est l'organisateur de la journée. Il dirige Transit, première association belge de réduction des risques, pour laquelle il travaille depuis vingt ans. C'est un grand échalas qui passerait pour un gentil écologiste un peu bobo, vélo et repas bio inclus. L'expérience m'a montré à quel point il a la force des doux, qu'il ne se paye pas de mots, et qu'il mène Transit avec une grande efficacité, dans un secteur qui n'a rien de simple. Nous collaborons depuis douze ans (?), avec une emphase toute particulière sur ce mot : Transit est L'Endroit où Kb+ grandit, teste, essaye, apprend, regarde. Nous n'y avons pas table ouverte pour autant mais nos rencontres fréquentes ont bâti une complicité

efficace. Revenant à Kipling, « nous sommes du même sang » et avons un grand respect réciproque. C'est l'endroit où nous accédons aux usagers sans intermédiaire, où chacun joue sa partition, apporte toutes ses compétences sans craindre la compétition. Transit a beaucoup grandi ces dernières années et dispose désormais de la totalité des outils déployables en réduction des risques, du comptoir à la maraude, de la SCMR aux appartements thérapeutiques. Plus qu'une mesure de l'ampleur de la crise des stupéfiants en Belgique, c'est surtout un hommage à la ténacité et la délicate efficacité de ses équipes pour faire valoir auprès des autorités de tutelle le bien-fondé de leurs actions.

Julien me hérisse aussi parfois le poil, à être le conciliateur permanent ; mais c'est sans nul doute une pointe de jalousie de ma part, ou le simple constat de mon fonctionnement un peu frontal – qui fait parfois un peu de casse, mais atteint souvent son but.

Il est concret et pragmatique, réaliste et ferme dans ses demandes, chaleureux et fiable ; dois-je dire que nous nous entendons bien ?

Le troisième larron est un lutin, Freddy, mon « usager de référence ». Polyconsommateur de très longue date, il porte les stigmates de ses excès (ce sont ses propres mots), et d'une vie d'errance, pour qualifier poétiquement un SDF. Je m'inquiète et m'attriste à chacune de nos rencontres de le voir de plus en plus abîmé... mais c'est de l'empathie mal placée : il n'en a cure ! sa mâchoire atteste qu'il est « abonné » principalement au crack, il lui reste aujourd'hui quatre chicots non alignés. Lutin sautillant et perpétuellement souriant (tous chicots à l'air !), je lui dois une part conséquente de ma formation de terrain sur les pratiques, outils et usages de sa cohorte. Il a en particulier une consommation qui déroute vue de l'extérieur : en début de mois, ils se réunissent à quatre usagers, mettent leurs équivalents de RSA en commun, louent une chambre d'hôtel et dépensent la totalité de leurs subsides en produits, et consomment, tout, jusqu'à épuisement des stocks, qui tarde rarement, 50€/g épuisent vite tous les fonds disponibles. Cela dure trois, quatre jours. Puis c'est l'abstinence et la soupe populaire, il ne reste pas un cent pour la nourriture, le logement ou pour le tabac. Il faut s'en remettre à la générosité, faire la manche pour tout. Autre stigmat : c'est un hâbleur intarissable. A l'instar de ses congénères, il entre et sort de la consommation, part en détox, replonge... Conscients tacitement de nos différences, nous n'avons jamais cherché à les combler ou à les masquer, mais travaillons de concert comme deux praticiens mettant leurs arts et leurs possibilités en commun, lui autour des modes de consommation et moi pour les possibilités techniques industrielles. Dois-je dire que nous nous entendons bien ?

D Day

La date a été fixée plusieurs mois auparavant, après une journée ardue de discussion pour assurer un approvisionnement constant de Transit alors que Kb+ est largement sous capacitaire (ai-je évoqué la force des doux ?.. Julien peut être persuasif et persévérant...). Je devais à l'époque valider un nouveau fournisseur, prêt à produire du matériel pour toxicomanes, après avoir essuyé refus sur refus depuis 5 ans. Nous avions par ailleurs à régler un léger détail d'exonération de TVA, donc des prix augmentant de 20%, combiné à l'intervention malencontreuse d'un intermédiaire centralisateur, à la compréhension logistique atrophiée. Ce bel ensemble mettait tranquillement en péril 1/5° du chiffre d'affaires de Kb+.

Ajoutez à cela l'un des oxymores les plus fréquents en RdR : l'appétence frileuse pour la nouveauté, qui attire les usagers comme le miel mais dont ils ne feront rien pour autant. Transit a donc quatre ou cinq ans de retard sur les produits développés par Kb+.

Le fournisseur a pris du retard sur le retard de la marge de retard, si cela vous permet de jauger, et à une semaine de la rencontre, pas de produit, même pas de prototype, une évaluation de prix non confirmée... Exemple d'application de la loi de Parkinson, si vous avez trois mois pour une tâche de deux jours – elle prend trois mois ET deux jours.

Les prototypes arrivent juste à temps pour les analyser avec soin, sur six, deux sont à peine conformes et ne rentrent pas dans les plateaux de transport, deux ont une finition qui laisse à désirer... et je n'ai qu'une faible garantie de délais pour 10000 pièces...

Mais au moins j'ai toute ma panoplie de VRP, produits, échantillons, plaquettes, affiches...

En bon insomniaque, je déteste avoir une heure impérative de lever ; je suis un conducteur stressé, les Belges ont tenté de mettre au patrimoine mondial leurs files – traduisez bouchons- et Bruxelles est une sorte de chantier permanent, impossible de prendre deux fois le même circuit, et même le GPS jette l'éponge.

En un mot comme en cent, je m'offre une nuit blanche, et tourne sans fin dans ma tête la mantra « jeneveuxpasyaller - jeneveuxpasyaller »... un vrai gamin un jour de compo' et qui sait qu'il n'a pas assez révisé.

Mais la voiture est chargée, le plein est fait, j'ai de l'eau et de quoi faire face à une fringale, prêt ! Les kilomètres défilent tranquillement, vraie pause petit déj' en étant quasiment à destination (adage militaire [NDLR : EOR – 1989 – EAG, Angers] , on monte au front la vessie vide et l'estomac plein... et mantra aidant, j'ai vraiment l'impression d'aller au front)

Je vais tenter de m'en tenir à la chronologie pour ne pas perdre trop le fil, il sera judicieux d'en tenter une deuxième écriture, thématique celle-là, qui mettra en lumière mon épiphanie.

Bruxelles tient ses engagements, c'est un déplacement créatif, mais Gate, la SCMR de Transit, est à quelques minutes de la gare du Midi, je lève ma puérile crainte n°1 : je suis à l'heure ! Détail de fonctionnement personnel, je déteste déranger donc être en retard m'est insupportable (je l'ai écrit : ce papier est égocentré).

Suite de la mise en condition : le « matos » est bien prêt, il se transporte sans difficulté à travers pavés, tramways etc. Dans la famille « ne pas déranger », je me sens plus souvent qu'à mon tour éléphant dans la porcelaine, donc vérifier que la préparation a été efficace rassérène un peu.

Un peu, car à la porte de Gate se trouve déjà un petit groupe de consommateurs qui ont oublié, ou pas réalisé, qu'ils ne seraient accueillis qu'à midi, dans deux bonnes heures. Autre oxymore apparent, ce sont des désœuvrés occupés, et cette méprise les met en difficulté : le confort relatif qu'ils espéraient s'éloigne alors qu'ils lui ont sacrifié leur temps de manche. Pas une once d'agressivité dans leur posture, mais avec ma malle, mon sac à dos, et ma tête à ne pas faire partie d'une bande connue (consommateur ou professionnel), j'éveille la curiosité.

Julien vient m'accueillir, et repousse avec sa délicate fermeté vantée plus haut les usagers qui attendaient. Peu de mots, simples, directs, emphase sur la normalité de la situation, et invitation à revenir à midi. Propre et efficace.

Même légère, la malle est un mauvais choix dans les escaliers étroits et « jeneveuxpasyaller » – mais il n'y en avait pas de bon...

Les bâtiments sont clairs, propres, bien agencés, grands, du moins pour un œil extérieur. Comme à Stephenson (la maison-mère de Transit), quelques détails montrent bien le professionnalisme, l'or-

ganisation : Une grille commandée par badge crée la différence entre donner sa chemise et contribuer à résoudre un problème sociétal, en toute connaissance des populations aidées. Julien insistera par la suite sur les lieux où je peux tout laisser sans crainte, et ceux où il est sage de conserver par devers soi. {a parte sur un lieu très différent : à Lourdes, la première semaine de reprise des bains, un pèlerin a « emprunté » le téléphone de celui qui était baigné juste après lui... les « voiX » du Seigneur...}

J'arrive en pleine réunion de service, aréopage plein, en grande discussion. Moi qui déteste déranger...

Je prends mon strapontin, et une belle leçon de médico-social à la Belge. L'équipe débat de la durée d'exclusion d'un bénéficiaire après une altercation avec un des professionnels. Exclure, dans un lieu conçu pour les exclus. Sans nul doute l'une des situations les plus compliquées à traiter, dans un monde qui n'en manque pourtant pas. Leçon ? voire leçons ? Je n'ai fait ni socio ni psycho. J'en souris, mais je n'ai aucun des codes de la vingtaine de personnes réunies et impliquées dans la résolution de cette difficulté majeure. Les formules non intrusives me semblent alambiquées, le primat du compromis et de l'écoute fait une discussion lente, le désaccord semble banni au profit d'accord qui me semblent bien légers et complètement de façade... mou, lent, pas efficace, et au vu du nombre de participants, vraiment pas efficient ! brrrrr

Mais...

Mais la patience, dont les mauvaises langues diront qu'elle ne m'est pas une qualité première, la patience est venue en quinze ans, en comprenant dès l'origine que je ne comprenais pas, en l'admettant, en en faisant une force, une marque de fabrique.

Le kaléidoscope tourne, lentement ; les pièces se placent au fil des échanges ; la solution se dessine, se prépare, s'affine... Lent, mais efficace parce que complet, les positions, responsabilités, postures et besoins de chacun sont pris en compte, l'agresseur, la victime, la structure, les personnels. Efficace parce que concret : un vrai plan d'action est posé, les rôles à jouer, les missions de quelques-uns au nom de tout le groupe. Leçons d'humilité et d'humanité, nous ne « fonctionnons pas pareil », la méthode diffère, mais le but est atteint (le problème traité), et nous partageons l'esprit. Faire bien et bien faire.

La question qui m’a brûlé les lèvres pendant toutes leurs discussions ne sera posée qu’à la fin : comment assurer à l’exclu la sécurité d’usage, comment faire de la RdR quand on est sorti du dispositif. Leur démarche est globale, et il sera porté ailleurs, mettre de l’ordre est essentiel, mais en assurant la mission de soutien.

Pause café, et Gribouille entre en piste !

Julien me déroule le tapis rouge, c’est plaisant et flatteur, et probablement mérité. Foin de la fausse modestie, nous nous connaissons et apprécions depuis longtemps. Je lui renvoie l’ascenseur, ça me permet d’expliquer en quoi Transit m’est cher, et mon plaisir réel à être là (mais... où est passé le « jeneveuxpasyaller » ?...). Une fois lancé, la loco François est inarrêtable ...

Positionnement d’ensemble : vous êtes la ligne de front, nous sommes l’intendance ! Vous êtes au contact, vous avez les retours, vous faites face. Et l’intendance a la fierté de suivre. Et sans intendance, le front lâchera, forcément, et vite.

Plantons le clou, vite et fort, avec ma petite outrance habituelle : « je suis meilleur que vous ! », ça marche à tous les coups, les quelques indécis ou inattentifs accrochent dans la seconde. « je suis meilleur que vous... pour dix minutes ! Parce que je ne m’intéresse qu’à leur consommations, leurs méthodes, leurs outils... mais je suis in-ca-pa-ble de faire votre travail, d’accueillir tous les jours le même bonhomme avec les mêmes problèmes et la même histoire, sans cesse répétés... ».

Je plante le deuxième clou : nous allons vraiment faire de la technique ensemble, dans le détail physico chimique, sans quoi c’est une péroration sans intérêt. Je les renvoie aux plus sombres des cours qu’ils ont probablement détesté. « Le crack est un produit intéressant, car il a trois phases » - regards vides – c’est un solide, le caillou, qui liquéfie, pour former la goutte, et le liquide évapore, phase gaz – les regards reviennent. Il faut gérer les trois, conserver ou laisser passer, selon le moment. Explications suivent... je me retrouve comme en amphi à tenter d’expliquer la nécessité des systèmes d’informations à des gamins biberonnés à l’iPhone et qui pensent que tout est automatique. Un dessin vaut mille mots, je leur explique la consommation, les réactions du produit. A ma grande surprise, comme souvent, je réalise que j’en sais vraiment beaucoup plus qu’eux. L’équipe est récente et jeune, et rien dans leurs cursus n’a développé une quelconque appétence pour les aspects techniques. Ils ont de plus une connaissance très réduite de l’évolution des modes de consommation.

Rares sont ceux qui connaissent le doseur, la boîte de Coca leur est étrangère. Comprendre l'incompréhension et ses racines pour expliquer ce qui est requis et sera compris.

Sale réflexe de prof, petite vérification, ils sont sages, pas de portable, ou d'aparté... Je suis bon conteur – tant que l'auditoire me suit. Et là, ça suit, ça creuse, ça part dans tous les sens, aucun moyen de garder un fil conducteur précis, ils sont « normaux », classiques, assez semblables aux consommateurs, il leur faut la réponse à leur interrogation de l'instant, parler filtre quand on est dans les embouts... Mais ils ont faim, et l'heure tourne – mais pas faim de la pause déjeuner à venir, faim d'apprendre, de comprendre, de véritables éponges, et plus je déverse et plus ils en demandent ! Jubilaire ! Beau réflexe de prof : se nourrir de les sentir se nourrir.

Petit cours rapide de math, sur la définition d'un optimum local, et non global : aucune des solutions, aucun des composants n'est Le Produit Idéal. Tout est affaire de compromis, de choisir les caractéristiques essentielles, celles que l'on va de fait négliger : Prophylaxie ou écologie ? court ou long terme ? dans l'urgence, le matériel à usage unique est la clef – pour la santé ! mais quel impact sur l'environnement, sur les finances ?..

Dans mon élan, je prends deux risques majeurs, sur deux sujets qui me tiennent particulièrement à cœur : je me refuse à critiquer le matériel de la concurrence, j'ai bien assez d'arguments pour expliquer nos choix technologiques. Mais ! Mais j'ai une bête noire depuis l'origine de Kb+, un embout buccal en PVC diffusé par tous les autres. Jusque-là, j'ai tenté délicatement d'expliquer mes raisons. Ce matin, sur ma lancée, je mets les pieds dans le plat, et avec énergie, sans l'ombre d'une délicatesse : « si vous distribuez des embouts en PVC, arrêtez de prétendre que vous faites de la RdR, arrêtez de vous gargariser avec les différences entre ammoniacale et bicarbonate, si vous donnez du PVC, vous êtes des assassins ! » Médusés, sans voix, estomaqués... à mille lieues de leurs discussions feutrées... Pas une mouche n'oserait voler, les anges restent sagement en retrait... et j'explique : un caillou de crack fond à 96°, à 70° le PVC relargue du chlore, donc n'ayez pas l'ombre d'un doute, en voulant bien faire vous les empoisonnez... l'unique intérêt du PVC, son prix ! J'embraye sur les sujets suivants. Deux heures après, en descendant dans la salle de consommation avec sa responsable, au milieu de mes embouts silicone traînent quelques PVC. J'emprunte un briquet et en trois secondes montre en main fais la démonstration : l'embout s'enflamme, fumée âcre, odeur persistante, détestable. Le tri du bac et l'élimination sans merci de ces embouts délétères prendra ... deux minutes. Je ne dégueule pas sur la concurrence, mais je peux quand même jubiler de savoir qu'aucun des trois ne vendra plus

aucun embout en Belgique. Avec un peu de chance, ça pourrait même leur tuer le marché français, patience, patience...

Le deuxième risque était sans doute plus important, car plus *ad hominem*, pour être précis, *ad ancillam*. Dans ce fatras d'explications techniques, j'expose le rôle de Kb+ au sein de la RdR, et la nécessité de la complémentarité... J'ai la cible parfaite à l'autre bout de la table, mon plus pur complémentaire : en commun ?... l'espèce humaine et les Américains diraient caucasiens tous les deux, point. Et j'appuie, avec la même délicatesse, sur chacune de nos différences, de genre, d'âge, de formation (bon, vous les socios...) de tenue, de coiffure (le jour où vous me verrez avec une mèche blonde), de piercing... tout y passe, et j'ai un bon ange gardien, elle comprend, ils comprennent, ils réalisent l'utilité d'un vieux barbon dans mon genre pour travailler avec des laboratoires universitaires, lever des fonds. Je suis crédible, audible, dans des secteurs qui leurs sont inconnus – et fermés. Et réciproquement ! La suite montrera quelques aspects de caméléon, mais je n'ai pas la g. à aller faire des mараudes dans le métro... Quinze ans plus tôt, ma dégainée à JØ de Kb+ était... celle de l'époque, une bonne tête de chef de section considérant que des cheveux à plus de 5mm étaient franchement longs, traînant ses Paraboots et son Barbour, et considérant que dans les variations de bleu ciel pour les chemises, vichy était vraiment une fantaisie... Quinze ans, vingt kilos, une barbe, il paraît que l'apparence s'est adoucie, que le « catho de droite » est devenu abordable, presque fréquentable, aimable. Mais ça ne me donne toujours pas la dégainée classique des acteurs de terrain.

Ils ont été prévenus dans les premières minutes : j'en avais pour dix minutes, on allait y passer deux heures, les deux heures se sont envolées, la salle doit ouvrir, je coupe court.

Mais nombreux sont ceux qui demanderont quand aura lieu la suite, quand je répondrai aux questions restantes. Je corrige leurs regrets d'une session trop courte, car trois heures les auraient épuisés, lassés irrémédiablement sans que personne y gagne.

Fin du deuxième round, « jeneveuxpasyaller » a fondu, je suis à température, je me régale – et c'est contagieux.

Déjeuner sur le pouce, entre deux portes, entre deux discussions, un demi sandwich avalé, ce n'est vraiment pas le souci du moment. Il me faut cependant m'arrêter ici pour remercier à nouveau toute l'équipe pour sa gentillesse, son accueil, sa prévenance. Certes, leur mission dit bien qu'accueillir est

dans leur ADN, mais ... ils me font du bien. Cette formule un peu puérile dépeint réellement l'humeur du moment ; ils sont accueillants, simplement, sans chichis, et leur souhait le plus profond est que leurs visiteurs, de toutes obédiences, soient bien. Objectif atteint !

Puis descente à la salle de conso.

Quelques éléments de compréhension pour tenter de donner une bonne mesure à l'évènement. La France a autorisé l'ouverture de ces salles à titre expérimental à Paris et Strasbourg en 2016, la Belgique ferme pragmatiquement les yeux sur celle de Liège. Les trois sont gérées par des associations avec lesquelles nous travaillons. J'ai organisé des projections des documentaires sur lesdites salles. J'ai participé aux congrès européens sur le sujet. Nous avons développé des outils plus efficaces et plus écologiques pour leurs usages spécifiques...

Mais leurs portes me sont restées fermées.

La posture des intervenants vaudra d'être présentée et analysée plus précisément, mais le constat est simple : un fournisseur, un industriel, un entrepreneur ne sont pas les bienvenus, ici non plus.

Six ans à prendre leurs portes sur le nez, et là, une s'ouvre. Quoi qu'il advienne dans les minutes qui suivent, je suis pleinement conscient de la promotion, de la reconnaissance du travail accompli, de la confiance tissée solidement. Descendre cet escalier est la démonstration physique de notre légitimité.

En revivant le moment, je prends conscience que les conseils de Julien ont tous été centrés sur la gestion des risques : « ici, on consomme par inhalation, si tu as un souci on booste l'aspiration », « ...ton portable, le laisse pas là... ». Il n'émet aucune consigne de posture, de discrétion, il sait que ce sera le cas.

Premier tri d'embouts, élimination des PVC, j'ai déjà relaté l'évènement, mais je m'offre cinq minutes jubilatoires pour quinze ans de surdité, ce récit ne montrerait pas que c'est tout moi si je masquais les côtés espiègles, avec une petite pointe délicieusement acide de revanche. A nouveau, c'est intrinsèquement bon, ces produits doivent dégager – et c'est très personnellement délicieux.

Délicieux s'applique à la rencontre suivante. Julien s'éclipse après m'avoir présenté à Mous', consommateur depuis quarante ans. J'aurais pu dire adoubé devant Mous', car sa simple introduction me rend immédiatement acceptable, à tout le moins dans mon domaine d'expertise, la technique.

- Tu tapes avec une pipe ou un tube ? »
- Avec une pipe, forcément ! avec un tube, c'est vertical donc le caillou tombe. »

Je lui présente un embout rallongé, qui se plie pour former le coude espéré et rendre horizontale l'embouchure.

- Génial ! c'est super beau ! et ça va être pratique ! en plus on peut mieux le tenir ! et ça chauffe plus loin ! et ça va refroidir plus !

[ce n'est pas le verbatim – mais très proche de ses propres mots, en aucun cas un piètre argumentaire commercial]

- Je t'en laisse une pour que tu essayes ?
- Mmm non...

C'est une vraie belle solution... mais pour les autres !

Délicieux ? mais oui, vraiment ! Savoir que tout ce que nous avons développé et produit est destiné à un consommateur, très libre de ses choix et très attaché à son mode de consommation, et qu'en déroger tient de l'impossible. Parce que je suis toujours un néophyte sur ce produit, une réflexion parallèle : boire du champagne dans un bol et du cidre dans une flûte ?..

Il a cependant le réflexe classique de tout visiteur de salon professionnel : il embarque les goodies, les échantillons offerts. Pas forcément pour lui, ou sur le moment, mais on ne sait jamais !

Délicieux, jusqu'à la dernière image de Mous' : toujours attaché à sa pipe pour son fourneau à accès horizontal... mais quand il allume sa pipe, il la pivote à angle droit, et présente le fourneau... à la verticale !

Mythes, légendes urbaines et habitudes de consommation ont la vie dure.

Note à moi-même : en deux heures, je l'ai vu consommer quatre fois, de quatre façons différentes.

Daniel ? Jérôme ? mince je ne sais plus... « Tout moi », ça veut aussi dire que je fais un blanc complet sur l'environnement (je suis absolument incapable de me souvenir du nombre de participants le matin...) et j'ai une mémoire des noms inqualifiable, plus de trous que de souvenirs... Je n'en suis pas particulièrement fier, je range ça dans la catégorie manque de respect, et dans un lieu où l'humain prime, c'est loin d'être brillant. Ajoutez à cela une très fâcheuse propension à infliger très rapidement un surnom bien trempé généralement fort taquin, et cela vaut à mon équipe de voir très bien qui est Toutânkhamon – sans pour autant avoir jamais rencontré la personne, ni pouvoir me donner son vrai patronyme. Cela me joue des tours quand il faut briller en société, faire étalage à point nommé de ses références, une posture de consultant. Sentiment ambivalent, car je sais ce que je rate – mais on ne se refait pas, et mes qualités sont simplement ailleurs.

Daniel, donc, faute d'un nom mémorisé, vient consommer, reçoit sur une plateau inox sa dotation matériel en fonction de sa demande (pipe, pas tube, embout couleur, choix de filtre etc.). Il récupère aussi un panonceau effaçable qui porte son nom et l'heure max de sortie de la salle. [note à moi-même : c'est vraiment TRES structuré, le temps disponible sera partagé, donc on ne bricole pas avec l'occupation des lieux]. Il consomme, sort de la salle, et vide la totalité de son plateau dans la poubelle à déchets infectieux avant de le rendre pour nettoyage.

J'ai surpris les quatre participants, moi inclus, en l'interpellant et en le prévenant que j'allais récupérer le matériel qu'il venait d'utiliser, pour travailler sur la possibilité de nettoyer-réutiliser, mais que je ne voulais pas faire ça dans son dos, en douce. Je « rentre en RdR » en 2009 avec tout mon bagage, et en particulier une loi scout « met son honneur à mériter confiance » est une aune permanente, et je ne me voyais pas agir différemment. Dans la réalité, Daniel n'en avait que faire – vraiment pas son problème, mais je pense que cela a donné aux deux professionnels un aperçu de la méthode Kb+, taquin, enjôleur, provocateur, mais profondément respectueux.

La première pipe récupérée, mon œil a été attiré par d'autres, j'ai été délicatement fermement rappelé à l'ordre par les professionnels sur place (on ne touche RIEN sans la pince à déchets), mais j'ai commencé à fouiller et à vider. Une caverne d'Ali Baba ! inventaire à la Prévert : deux briquets, quinze pipes, douze cropeurs, trois garrots, et du matériel neuf sous emballage.

Actions différenciées : récupérer les pipes (certes de la concurrence...), elles permettront de chercher les meilleurs solvants et méthodes de remise à neuf ; remettre les cropeurs dans le circuit (« je me tire une balle dans le pied, vraiment je veux bien vous en vendre des neufs... mais c'est de l'inox, ça se réutilise comme les plateaux »), et une discussion en marchant sur les œufs (je sais aussi faire) pour discuter avec les professionnels puis les responsables de la salle pour lancer une démarche qui évite ces pertes stériles : jeter du réutilisable, donner du matériel surnuméraire. [retour scout : on est à la croisée des chemins entre « à donner sans compter » et « économe et prend soin du bien d'autrui »].

J'ai gagné une invitation à une « journée poubelle », donc l'objectif est de comparer ce qui a été distribué et ce qui est jeté. Après ? on verra ! Dresser le constat est essentiel. Je souris en pensant que si JE n'organise pas cette journée, elle attendra les calendes.

Note de formation personnelle : je reste très marqué par le désarroi d'une employée, qui supervisait la salle de consommation et voyait un injecteur se labourer la peau faute de trouver une veine. « en dix secondes, je lui mettais l'aiguille en sécurité, je sais faire, je n'ai pas le droit de faire, c'est compliqué », et la douleur se lisait dans son regard.

Freddy est là !

Cri du cœur amusé, car il a paraît-il assommé depuis des jours qui voulait l'entendre (et tous les autres...) à dire, demander, vérifier, confirmer que je venais et qu'il était vraiment attendu ! Constant dans le fonctionnement, il était à l'heure... mais pas à la bonne adresse ! Il a donc traversé Bruxelles au pas de charge pour être là, et a eu droit à sa dose de taquinerie.

Six usagers sont réunis pour assembler des kits sous la houlette de deux professionnels, ce sont de jolis moments pour lesquels ils sont défrayés, et qui permettent des échanges débridés entre les participants de toutes origines. Que n'ai-je enregistré ce qu'il a dit aux cinq autres pour décrire Kb, ce que nous avons fait ensemble depuis douze ans. Le jour où l'entreprise a besoin d'un argumentaire commercial, rien n'y manque, de la pratique à l'esprit.

Une heure pour expliquer les nouveautés, distribuer des échantillons... Moment plaisant, mais c'est une redite d'ateliers communs les années passées, ils bossent et je distribue, j'explique, ça n'a pas la

profondeur des exercices précédents, de moments de travail partagé pendant lesquels les consommateurs libèrent leurs paroles, cassent le matériel existant, dessinent des chimères de matériels parfaits, tous dans le cœur du problème.

Transit m'est cher en bonne part pour les ateliers qu'ils ont organisés pour et avec nous. Je suis venu pour celui-là, je m'y suis préparé, j'en attends beaucoup – sans nul doute trop. L'impression diffuse est de n'avoir jamais trouvé le fit, l'accord entre nous, un mélange de durée courte, donc pas le temps de se mettre à température, de se jauger de s'apprécier, de moment tardif, donc de participants fatigués, de recrutement, avec des participants ayant moins d'allant ou de connaissance, voire une maîtrise faible de la langue [non, je ne cherche en rien un échantillonnage marketing, un panel codifié], des postures très différentes selon les fonctions (six consommateurs « jobistes » qui travaillent, assis, deux éducateurs qui alimentent les postes de travail, debout, et le camelot qui passe de l'un à l'autre et tente d'expliquer)...Donc ça a été plaisant, mais pas à la mesure des précédentes éditions ni de la journée, et je suis persuadé que nous reprendrons les ateliers que j'aime, tous « à armes égales », « les mains dans le même cambouis », et qui permettent de glaner plus d'informations, d'expliquer plus et mieux grâce aux échanges.

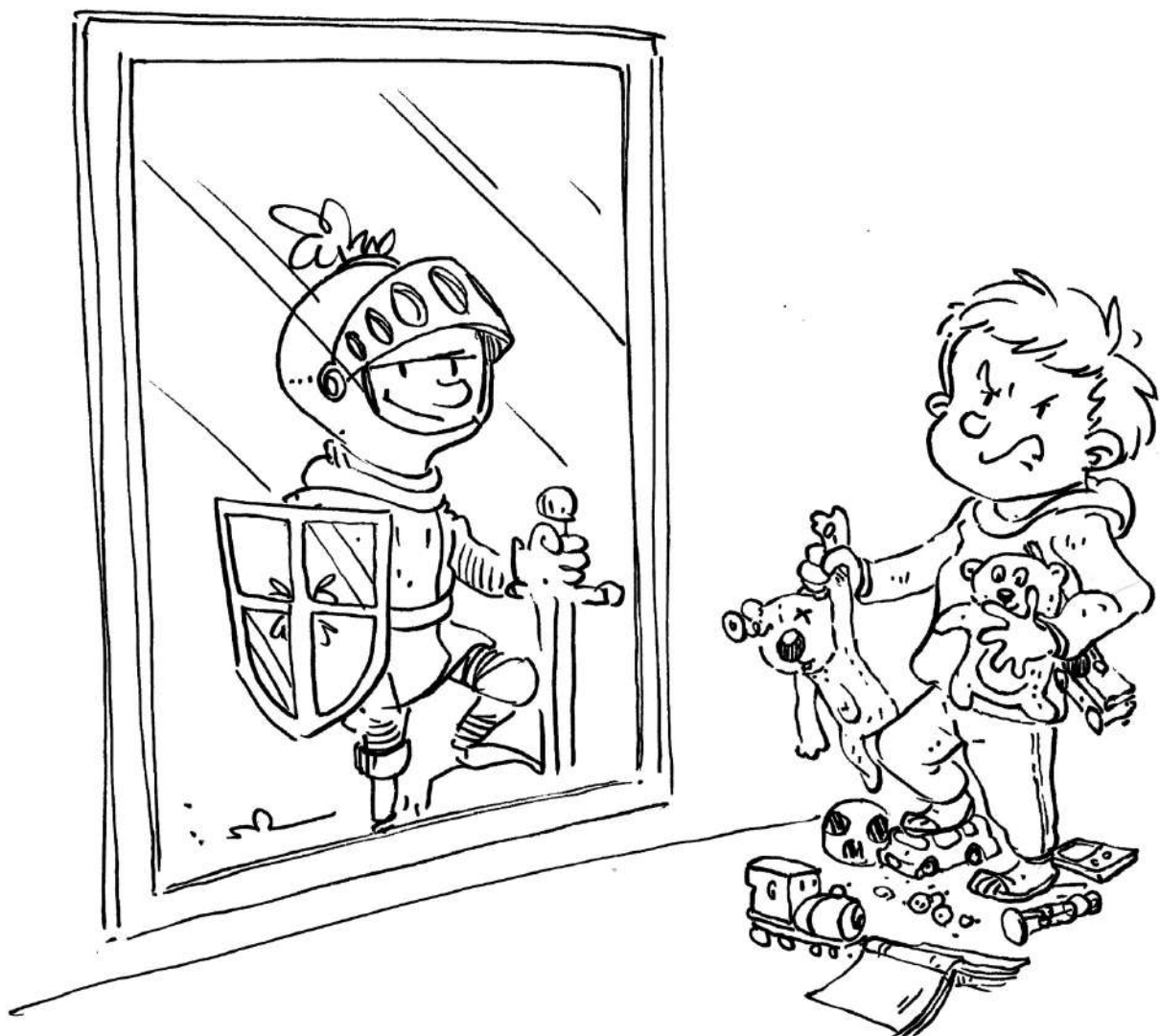
Enfin le debrief final avec Julien, la responsable de l'actuelle salle et celle de la future salle. Nous savons que la journée a été belle, riche, instructive. Qu'elle prélude à... quelque chose. Gate est à cinq minutes de la gare du Midi, je peux éviter les heures de route, ça s'organise facilement. Je vais devoir me battre contre ma hantise de déranger, et proposer plus concrètement des dates pour avancer, faute de quoi le quotidien nous repoussera jusqu'en 2025. L'enfer est dans les détails ? j'ose même suggérer un changement d'évier pour la future salle (trop bruyant, pas sanitaire, remplacer par un modèle HORECA)... Utile, inutile ? aucune importance. Perdre l'idée sera « grave » et il est simple de proposer.

17h, raccompagné à la porte, remerciements croisés sincères, temps de reprendre la route, je descends de mon nuage et retourne à la réalité très concrète, charger la voiture, quitter Bruxelles, rentrer ...

Et décompresser.

L'aller avait des pieds de plomb, le retour a des ailes ! L'action cède la place à la réalisation de tout ce qui s'est vécu.

Et cette révélation qu'il faut tout mon parcours, tout ce que je suis pour que les pièces du puzzle se mettent en place comme ça. Il en reste à faire, beaucoup, tous sujets confondus, mais une douce certitude s'installe : aujourd'hui, j'ai fait avancer les choses.



©Paul Beaupère

Cet essai de Doctorate of Business Administration interroge la place des fabricants de matériel de réduction des risques (RdR) dans un environnement traversé par des tensions éthiques. La RdR, inscrite dans le droit français depuis 2004, vise à limiter les dommages sanitaires et sociaux liés à l'usage de drogues. Dans ce champ, les fabricants occupent une position singulière : acteurs marchands dans un univers largement associatif et hospitalier, ils subissent une double stigmatisation, liée à la drogue et au profit. La question centrale est donc de savoir si leur activité lucrative est irrémédiablement freinée par des jugements éthiques.

L'analyse théorique mobilise la théorie des parties prenantes, la réflexion philosophique sur le jugement moral et la sociologie de la traduction. Elle montre que les perceptions sociales et médiatiques de la RdR, souvent polarisées, influencent la légitimité accordée aux fabricants.

L'étude empirique, fondée sur des entretiens semi-directifs, se centre sur l'évaluation de l'activité du fabricant selon dix vertus (altruisme, courage, tolérance, légalité, opportunisme, humilité, écologie, prophylaxie, innovation, ambiguïté). Elle révèle une cohésion globalement favorable à l'égard des fabricants, bien que limitée par des représentations dominantes et des jugements évolutifs.

Sur ces bases, des propositions d'action soulignent l'importance de travailler sur les référentiels associatifs et académiques, de développer des argumentaires différenciés et de mobiliser des leaders d'opinion. La sociologie de la traduction est présentée comme un levier pour dépasser les freins et renforcer la légitimité des fabricants.

Enfin, contribuant à la Recherche, l'étude combine les trois fondements académiques aux résultats d'enquête pour démontrer la possibilité de déployer un argumentaire pertinent pour un acteur majeur en s'appuyant sur un quidam partageant ses valeurs.

En conclusion, l'essai démontre que les jugements éthiques ne constituent pas un obstacle définitif : l'ignorance, plus que l'hostilité, en est le frein principal. En adaptant leur communication et en créant des passerelles entre mondes professionnels, les fabricants peuvent consolider leur rôle essentiel dans la politique publique de RdR.

Réduction des risques (RdR) ; Jugement éthique ; entreprises commerciales ; parties prenantes ; Sociologie de la traduction ; Innovation sociale